

Année 2019

UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ANNEXES DE LA THESE

Pour l'obtention du grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE

ÉCOLE DOCTORALE : Sciences humaines et sociales - Perspectives Européennes (ED 519)

Discipline : Sciences de l'Éducation

Présentée et soutenue publiquement par :

Manon GRANDVAL

Le 15 octobre 2019

Protection de l'enfance : penser un environnement capacitant pour la parentalité

Par l'espace, le temps et l'interrelationnel

Sous la direction du Prof. Loïc CHALMEL

Jury : Prof. Yann LE BOSSE, Université de Laval (Rapporteur)

Prof. Line NUMA BOCAGE, Université de Cergy-Pontoise (Rapporteur)

Prof. Huguette DESMET, Université de Mons (Examineur)

Prof. Gérard NEYRAND, Université de Toulouse (Examineur)

Prof. Loïc CHALMEL, Université de Haute Alsace (Directeur de thèse)

Sommaire

1. Annexe 1 : Fonctionnement du dispositif de protection de l'Enfance en France	4
2. Annexe 2 : Répartition du personnel en équivalent temps plein par fonctions principales exercées en 2012	5
3. Annexe 3 : Analyse de la place des parents dans la loi 2007-293	6
4. Annexe 4 : Analyse de la place des parents dans la loi 2016-297	8
5. Annexe 5 : Répartition géographique des moyens mobilisés en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin	9
6. Annexe 6 : Questionnaire en direction des professionnels.....	12
7. Annexe 7 : Pré-test du <i>focus group</i>	14
8. Annexe 8 : Guide d'entretien auprès des parents	16
9. Annexe 9 : Situation institutionnelle des parents interrogés	18
10. Annexe 10 : Difficultés parentales recensées dans les dossiers	21
11. Annexe 11 : Composition des dossiers familiaux	25
12. Annexe 12 : Réponses des professionnels aux questionnaires.....	42
13. Annexe 13 : Retranscription des <i>focus group</i> auprès des professionnels	62
14. Annexe 14 : Schémas des réponses des <i>focus group</i>	63
15. Annexe 15 : Retranscription des entretiens semi-directifs auprès des parents	114
16. Annexe 16 : Analyse lexicométrique par établissement	122
17. Annexe 17 : Analyse de discours des professionnels par catégorisation	130
18. Annexe 18 : Analyse de discours des parents par catégorisation.....	178
Table des illustrations	216
Table des matières	222

1. Annexe 1 : Fonctionnement du dispositif de protection de l'Enfance en France

Enfant en danger, en risque de l'être

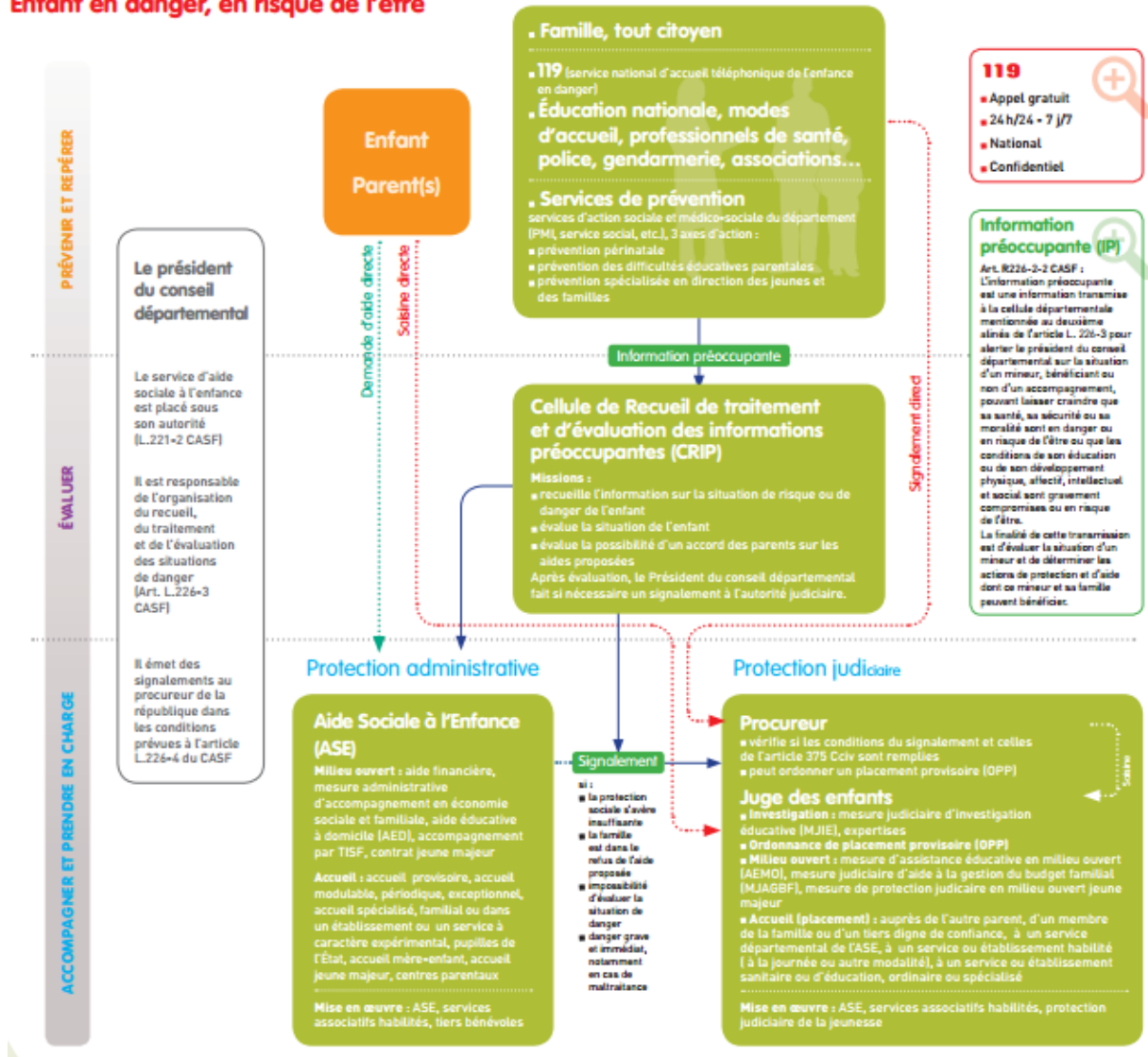


Figure 1 : Dispositif de protection de l'enfance en France (ONPE, 2014)

2. Annexe 2 : Répartition du personnel en équivalent temps plein par fonctions principales exercées en 2012

Tableau 1 : Source • DREES, enquête ES enfants en difficulté sociale 2012.

	MECS	Foyers de l'enfance	Pouponnières	Villages d'enfants	Lieux de vie	Ensemble
Personnel de direction	9	8	5	7	29	9
Personnel des services généraux	26	25	15	14	13	25
Personnel d'encadrement sanitaire et social	6	4	2	4	11	5
Personnel éducatif, pédagogique et social	54	48	16	73	44	52
Éducateur spécialisé, y compris éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse	27	24	3	15	12	25
Moniteur éducateur	15	12	2	10	9	14
Éducateur de jeunes enfants	1	4	9	3	0	2
Assistant familial ou maternel	4	2	2	4	1	4
Éducateur familial	0	0	0	34	1	<1
Animateur social	1	0	0	1	2	1
Autres	6	1	0	6	17	3
Personnel médical	<1	<1	<1	<1	0	<1
Psychologues et personnel paramédical	3	14	60	2	1	7
Aide-soignant	<1	2	5	0	0	<1
Auxiliaire de puériculture	<1	9	41	0	0	3
Autres	2	5	14	3	0	4
Candidats-élèves sélectionnés aux emplois éducatifs	2	1	2	0	2	2
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nombre de personnels en équivalent temps plein	37156	12905	1222	986	1675	53944
Taux d'encadrement	83%	118%	143%	74%	60%	89%

3. Annexe 3 : Analyse de la place des parents dans la loi 2007-293

Tableau 2 : Place des parents dans la loi 2007-293

Loi 2007-293	
Art. L. 112-3. -	La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives , d' accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d' interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents.
Art. L.2112-2	[femme enceinte] « notamment des actions d'accompagnement si celles-ci apparaissent nécessaires lors d'un entretien systématique psychosocial »
Art. L.2112-2	« Des actions médico-sociales préventives et de suiti assurées, à la demande ou avec l'accord des intéressées et en liaison avec le médecin traitant ou les services hospitaliers, pour les parents en période post-natale, à la maternité, à domicile, notamment dans les jours qui suivent le retour à domicile ou lors de consultations ; »
Art. L. 221-1	« Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social [...] »
Art. 1 de la Loi n°2000-196 du 6 mars 2000	[défenseur des enfants] « Les réclamations peuvent lui être présentées par des membres de la famille des mineurs »
Art. L. 226-2-1	« Sauf intérêt contraire de l'enfant, le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur sont préalablement informés de cette transmission »
Art. 375 du code civil	« Cependant, lorsque les parents présentent des difficultés relationnelles et éducatives graves, sévères et chroniques, évaluées comme telles dans l'état actuel des connaissances, affectant durablement leurs compétences dans l'exercice de leur responsabilité parentale , une mesure d'accueil exercée par un service ou une institution peut être ordonnée pour une durée supérieure, afin de permettre à l'enfant de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective et géographique dans son lieu de vie dès lors qu'il est adapté à ses besoins immédiats et à venir.
L. 226-2-2	« Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance. Le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale, le tuteur, l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés , selon des modalités adaptées, sauf si cette information est contraire à l'intérêt de l'enfant. »
L. 221-4	« Le service qui a été chargé de l'exécution de la mesure transmet au président du conseil général un rapport circonstancié sur la situation et sur l'action ou les actions déjà menées. Il en avise , sauf en cas de danger pour l'enfant, le père, la mère, toute personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur. »
L. 223-5	« Sans préjudice des dispositions relatives à la procédure d'assistance éducative, le contenu et les conclusions de ce rapport sont portés à la connaissance du père, de

	la mère, de toute autre personne exerçant l'autorité parentale, du tuteur et du mineur, en fonction de son âge et de sa maturité. »
L. 223-1	« Les services départementaux et les titulaires de l'autorité parentale établissent un document intitulé "projet pour l'enfant qui précise les actions qui seront menées auprès de l'enfant, des parents et de son environnement, le rôle des parents, les objectifs visés et les délais de leur mise en œuvre. Il mentionne l'institution et la personne chargées d'assurer la cohérence et la continuité des interventions. »
L. 222-3	« - un accompagnement en économie sociale et familiale ; »
Art. 375-9-1	« Ce délégué prend toutes décisions, en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales et de répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants ; il exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. »
Art. L. 222-4-2.	«- Sur décision du président du conseil général, le service de l'aide à l'enfance et les services habilités accueillent tout mineur, pendant tout ou partie de la journée, dans un lieu situé, si possible, à proximité de son domicile, afin de lui apporter un soutien éducatif, ainsi qu'un accompagnement à sa famille dans l'exercice de sa fonction parentale. »
Art. L. 223-3-1.	« Si l'enfant est confié au service départemental de l'aide sociale à l'enfance en application du 3° de l'article 375-3 du code civil, le juge fixe la nature et la fréquence des droits de visite et d'hébergement des parents et peut décider que leurs conditions d'exercice sont déterminées conjointement entre le service et les parents dans le cadre du document prévu à l'article L. 223-1 du présent code. Ce document lui est adressé. Il est saisi de tout désaccord. »
Art. 373-2-1	« Lorsque la continuité et l'effectivité des liens de l'enfant avec ce parent l'exigent, le juge aux affaires familiales peut organiser le droit de visite dans un espace de rencontre désigné à cet effet. »
Art. 375-5	« Si la situation de l'enfant le permet, le procureur de la République fixe la nature et la fréquence du droit de correspondance, de visite et d'hébergement des parents, sauf à les réserver si l'intérêt de l'enfant l'exige. » ;
Art. 375-7.	« Les père et mère de l'enfant bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure

4. Annexe 4 : Analyse de la place des parents dans la loi 2016-297

Tableau 3 : Place des parents dans la loi 2016-297

Loi 2016-297	
Art L. 112-3 :	- « actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents » - « s'appuyer sur les ressources de la famille » - « la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et la mise en œuvre d'actions de soutien adaptées »
Art L.112-5 :	« prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives »
Art. L. 223-3-2 :	« Au terme de l'accueil d'un enfant par le service de l'aide sociale à l'enfance, le président du conseil départemental s'assure qu'un accompagnement permet le retour et le suivi de l'enfant dans sa famille dans les meilleures conditions »
Art. L. 222-5-3. :	« Peuvent être pris en charge dans un centre parental, au titre de la protection de l'enfance, les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice de leur fonction parentale . Peuvent également être accueillis , dans les mêmes conditions, les deux futurs parents pour préparer la naissance de l'enfant. »
Art 223-1-1 [projet]	- « Dans une approche pluridisciplinaire, ce document détermine la nature et les objectifs des interventions menées en direction du mineur, de ses parents et de son environnement, leur délai de mise en œuvre, leur durée, le rôle du ou des parents et, le cas échéant, des tiers intervenant auprès du mineur » - « Le président du conseil départemental est le garant du projet pour l'enfant, qu'il établit en concertation avec les titulaires de l'autorité parentale et, le cas échéant, avec la personne désignée en tant que tiers digne de confiance ainsi qu'avec toute personne physique ou morale qui s'implique auprès du mineur. »
Art. L. 223-1-2.-	- « Lorsque l'enfant pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance est confié à une personne physique ou morale, une liste des actes usuels de l'autorité parentale que cette personne ne peut pas accomplir au nom de ce service sans lui en référer préalablement est annexée au projet pour l'enfant. ». - « Le projet pour l'enfant définit les conditions dans lesquelles les titulaires de l'autorité parentale sont informés de l'exercice des actes usuels de l'autorité parentale. »
L. 2122-1	« Lors de cet examen, le médecin ou la sage-femme propose à la femme enceinte un entretien prénatal précoce dont l'objet est de permettre au professionnel d' évaluer avec elle ses besoins en termes d'accompagnement au cours de la grossesse. »

5. Annexe 5 : Répartition géographique des moyens mobilisés en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin



Figure 2 : Répartition géographique des moyens mobilisés en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin et mis en œuvre par des prestataires publics ou privés (Conseil Général du Haut-Rhin, 2012)



Figure 3 : Répartition géographique des services d'aide à domicile mobilisés en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin (Conseil Général du Haut-Rhin, 2012)

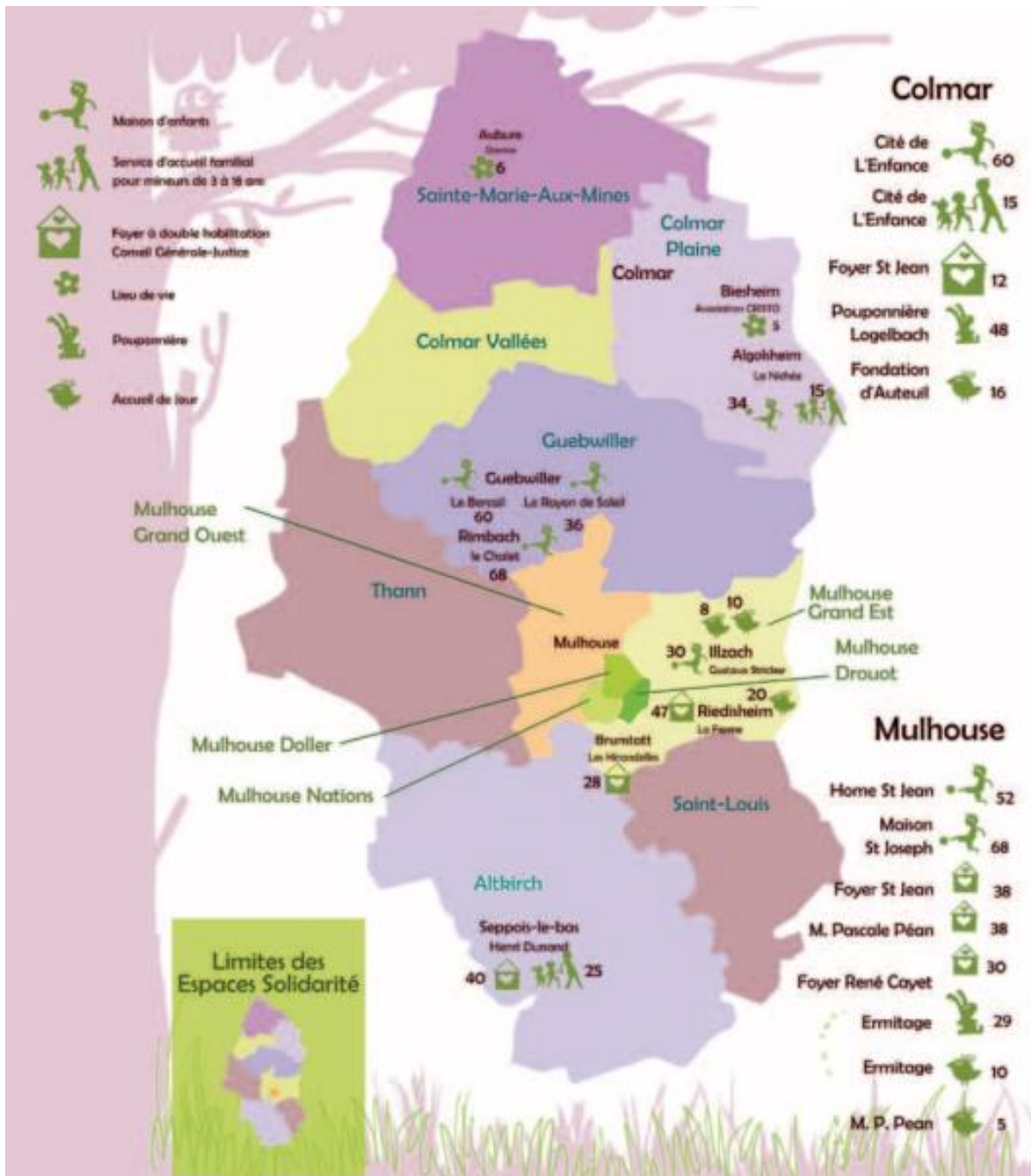


Figure 4 : Répartition géographique des structures d'accueil mobilisées en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin (Conseil Général du Haut-Rhin, 2012)

6. Annexe 6 : Questionnaire en direction des professionnels

Informations générales :

Sexe : Homme Femme

Année de naissance : _____

Profession exercée : _____

Diplôme(s) : _____

Ancienneté dans l'établissement :

Moins d'un an

Entre 1 an et 4 ans

Entre 5 et 9 ans

Entre 10 et 14 ans

15 ans et plus

- **Qu'est-ce qu'être parent selon vous ?**

- **Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?**

- **Le travail avec les parents est-il inscrit dans vos missions ?**

Oui

Non

Je ne sais pas

- **Avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?**

Oui

Non

Pourquoi ? _____

- **Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?**

- **Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?**

- **Si vous le souhaitez, partagez une idée ou un commentaire autour de l'accompagnement des parents dans votre structure :**

7. Annexe 7 : Pré-test du *focus group*

En quoi le séminaire doctoral peut-il représenter un environnement capacitant ?

Tableau 4 : Organisation des phases du pré-test du *focus group*

Phases	Buts	Questions	Moyens
1	Identifier les représentations autour du pouvoir d'agir des doctorants.	Qu'est-ce que selon vous le pouvoir d'agir pour un doctorant ?	Oral
2	Identifier les éléments favorables au développement du pouvoir d'agir des doctorants	Quels sont les atouts des séminaires doctoraux en matière de développement de la posture de chercheur ?	Post-it vert + stylos
3	Identifier les éléments défavorables au développement du pouvoir d'agir des doctorants.	Quels sont les caractéristiques/contraintes des séminaires doctoraux qui ne permettent pas aux doctorants de développer leur posture de chercheur ?	Post-it orange + stylos
4	Débats sur les éléments	D'accord ou pas d'accord avec chacun des éléments ?	Oral
5	Catégoriser/regrouper ces éléments	Catégoriser/regrouper ces éléments (organisation spatio-temporelle, contenu, comportement doctorants/intervenants)	Classement des post-it
6	Réfléchir à d'autres perspectives	Rajouter des éléments aux catégories	Post-it bleus + stylos
7	Faire des liens entre les éléments	Créer un modèle réunissant les catégories et éléments : arbre ?	Grande feuille + stylos
8	Validation du modèle créé	D'accord ou non avec le modèle final ?	Oral
9	Infos participants	Cf. questionnaire	Questionnaire

Informations générales :

Sexe : Homme Femme

Année de naissance : _____

Année de doctorat : 1 2 3 4 et plus Terminé

Profession exercée : _____

- Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre parcours de doctorant ?

- Quelles sont les contraintes liées au parcours de doctorant ?

- De manière globale, avez-vous le sentiment que les séminaires doctoraux permettent aux doctorants de développer leur posture de chercheur ?

Oui	Non
-----	-----

Pourquoi ? _____

- Si vous le souhaitez, partagez une idée ou un commentaire autour des séminaires doctoraux :

8. Annexe 8 : Guide d'entretien auprès des parents

Tableau 5 : Indicateurs, items et questions des entretiens auprès des parents

Place dans l'établissement	Représentation vis-à-vis de l'établissement	Est-ce que vous aviez déjà entendu parler de l'établissement auparavant ? <ul style="list-style-type: none"> • Par qui ? • En quels termes ? 	
	Accueil et accompagnement	A quelle fréquence venez-vous dans l'établissement ? <ul style="list-style-type: none"> • A quelle occasion ? 	
		Avez-vous le sentiment d'être le bienvenu ? Est-ce que vous vous sentez intégré ? <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi ? 	
		Y a-t-il des moments où vous êtes invité pour des ateliers ou des journées à partager avec votre enfant ou d'autres parents ? <ul style="list-style-type: none"> • Y participez-vous ? • Pourquoi ? 	
		Avez-vous participé à l'élaboration du projet personnalisé ? <ul style="list-style-type: none"> • Y avait-il des objectifs ? • Avez-vous pu donner votre avis ? • A-t-il été pris en compte ? 	
	Rapport parent-professionnels	Est-ce que vous connaissez les prénoms des professionnels qui accompagnent votre enfant ?	
		Y a-t-il un professionnel avec lequel vous êtes plus à l'aise ? <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi ? 	
		propositions de modifications dans les interactions parents-professionnels.	
	Pouvoir d'agir du parent	Perception à l'agir	Avez-vous le sentiment que votre avis est pris en compte concernant ce que vous voulez pour votre enfant ?
			Vous arrive-t-il de ne pas être d'accord avec les professionnels ? <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que vous leur dites ?
Conscience critique		Est-ce que vous savez pourquoi cette proposition vous a été faite ? / Cette mesure a été prise ?	
		Qu'est-ce qui vous manque pour modifier votre situation afin de récupérer votre enfant à domicile ?	
		Dimensions plurielles du problème (économique, sociétal...)	
Sentiment d'efficacité personnelle	Est-ce que vous vous sentez à l'aise dans votre rôle de parent ?		
Environnement institutionnel	Perception de modification de la parentalité	Vous diriez plutôt que l'établissement vous aide ou vous empêche d'être parent ?	
		Qu'est-ce qui, dans votre rôle de parent, a changé le plus depuis que votre enfant est dans cet établissement ?	
	Empêchement de la parentalité	Quels sont les points négatifs de l'établissement ?	
		Qu'est-ce qui vous manque ?	
	Développement de la parentalité	Quels sont les atouts/points positifs de l'établissement ? Avez-vous l'impression d'apprendre des choses qui vous sont utiles pour être parent ? <ul style="list-style-type: none"> • Lesquelles ? • A quelle occasion ? 	

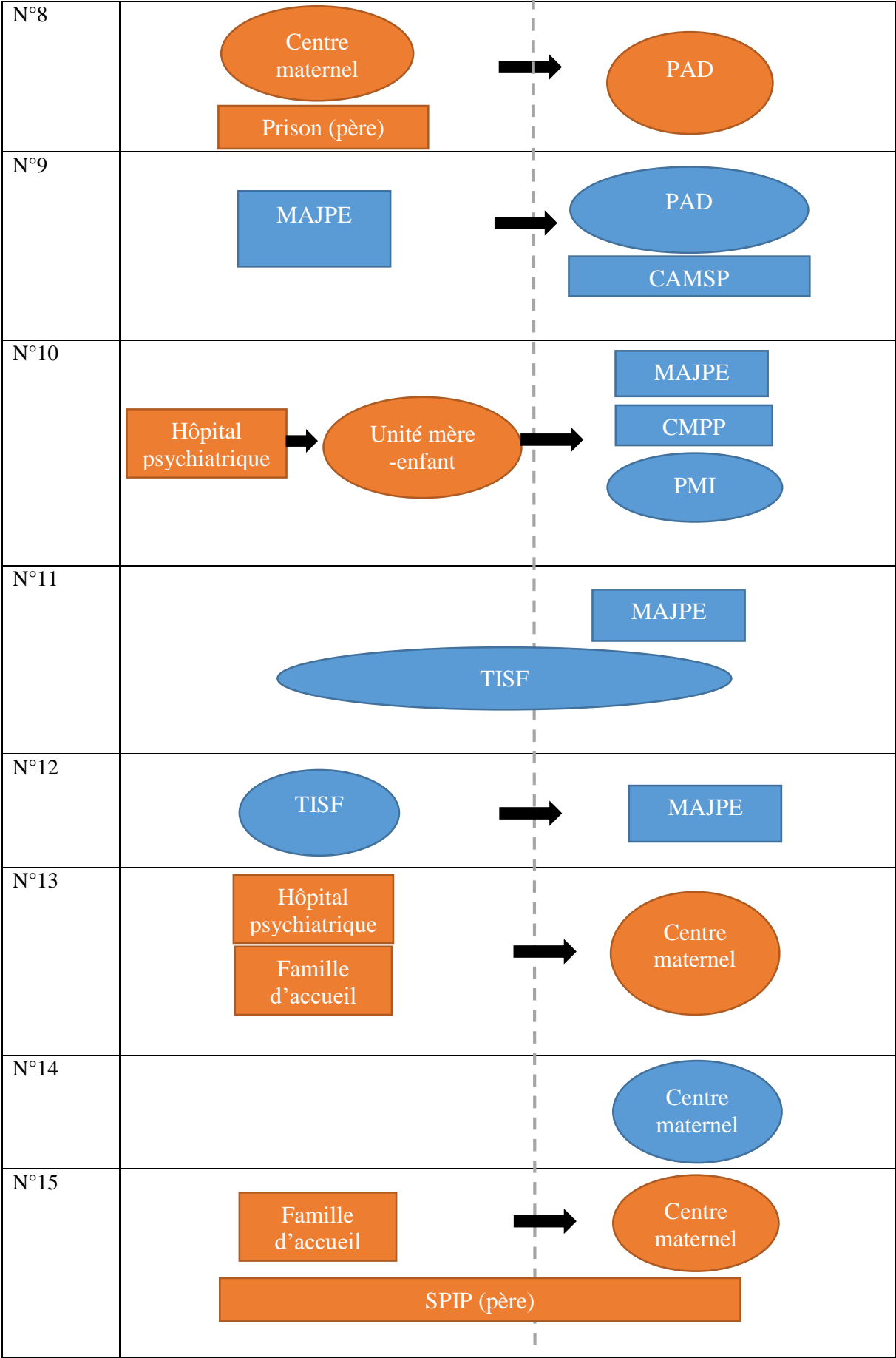
Récit de vie et expression des ressentis	Remémoration des causes amenant l'intervention des professionnels de la protection de l'enfance	<p>Pourriez-vous me raconter comment vous avez été amené à être accompagné par cet établissement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'avez-vous ressenti ? • Comment avez-vous réagi ? • Aviez-vous l'impression que vous pouviez agir ? • Pourquoi ?
	Perspective sur le devenir de la parentalité dans un cadre imposé	<p>Quel est votre projet en tant que parent ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels en ont-ils connaissance ? • Pourquoi ?

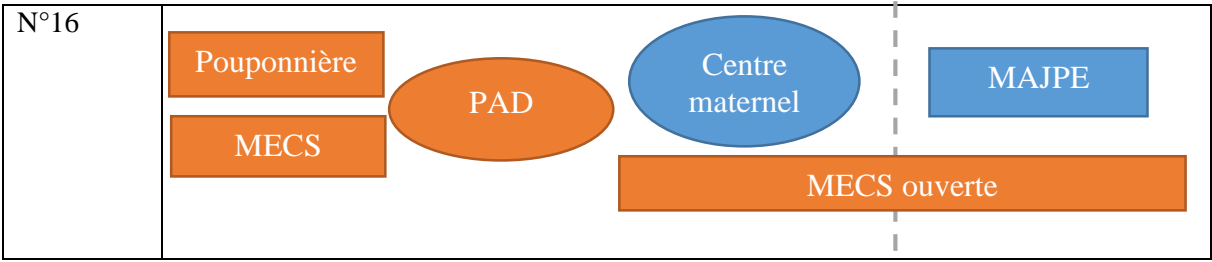
9. Annexe 9 : Situation institutionnelle des parents interrogés

Légende : ○ Accueil avec l'enfant □ Accueil parent-enfant séparés
■ Judiciaire ■ Administratif

Tableau 6 : Situation institutionnelle actuelle et passée des parents interrogés

Entretiens	Situation institutionnelle	
	Passée	Actuelle
N°1	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange;">Hôpital psychiatrique</div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: orange;">Centre maternel</div> <div style="font-size: 2em;">→</div> </div>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange;">Pouponnière</div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: orange;">TISF</div> </div>
N°2		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange; text-align: center;">Pouponnière</div>
N°3	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center; gap: 20px;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: blue;">TISF</div> <div style="font-size: 2em;">→</div> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange; text-align: center; margin-top: 10px;">Tutelles des deux parents</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange; text-align: center;">Pouponnière</div>
N°4	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: orange;">Unité mère - enfant</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange;">Pouponnière</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange;">Prison (père)</div> <div style="font-size: 2em;">→</div> </div>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange;">MECS</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: blue;">MAJPE</div> </div>
N°5	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: orange;">Centre maternel</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange;">Pouponnière</div> <div style="font-size: 2em;">→</div> </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange; text-align: center;">MECS</div>
N°6		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange; text-align: center;">MECS</div>
N°7	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center; gap: 20px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: orange;">Hôpital psychiatrique</div> <div style="font-size: 2em;">→</div> </div>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: blue;">Accueil séquentiel et PAD</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: blue; text-align: center;">CAMSP</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: blue;">Centre d'accueil et de soins psychothérapeutiques</div> </div>





10. Annexe 10 : Difficultés parentales recensées dans les dossiers

Tableau 7 : Difficultés parentales recensées dans les dossiers (en nombre et pourcentage)

	Pouponnière		MECS		MECS ouverte		MAJPE		Centre maternel		Total Nbr
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	
Troubles mentaux d'un parent	5	7%	3	4%	2	5%	5	5%	0	0%	15
Déficiência intellectuelle d'un parent	5	7%	2	3%	0	0%	1	1%	0	0%	8
Conduites addictives d'un parent	4	6%	2	3%	2	5%	1	1%	1	5%	10
Conflits familiaux ou conjugaux	7	10%	7	10%	4	11%	10	11%	7	37%	35
Violences intrafamiliales	5	7%	10	14%	5	13%	5	5%	2	11%	27
Isolement familial/social	5	7%	3	4%	0	0%	19	20%	7	37%	34
Difficultés socio-économiques	4	6%	4	6%	1	3%	7	7%	2	11%	18
Santé du mineur	5	7%	3	4%	1	3%	1	1%	0	0%	10
Education	5	7%	6	9%	9	24%	13	14%	0	0%	33
Relation parents/enfants	10	15%	8	11%	5	13%	23	24%	0	0%	46
Troubles du comportement	0	0%	1	1%	2	5%	2	2%	0	0%	5
Troubles du développement de l'enfant	3	4%	5	7%	1	3%	7	7%	0	0%	16
Négligences lourdes	6	9%	7	10%	4	11%	1	1%	0	0%	18
Violences psychologiques envers le mineur	1	1%	3	4%	1	3%	0	0%	0	0%	5
Infractions à caractère sexuel sur le mineur	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Violences physiques envers le mineur	3	4%	3	9%	6	3%	1	0%	0	0%	10

10.1. Pouponnière

Pour la pouponnière, 14 types de difficultés sont relevées (cf. figure 5).

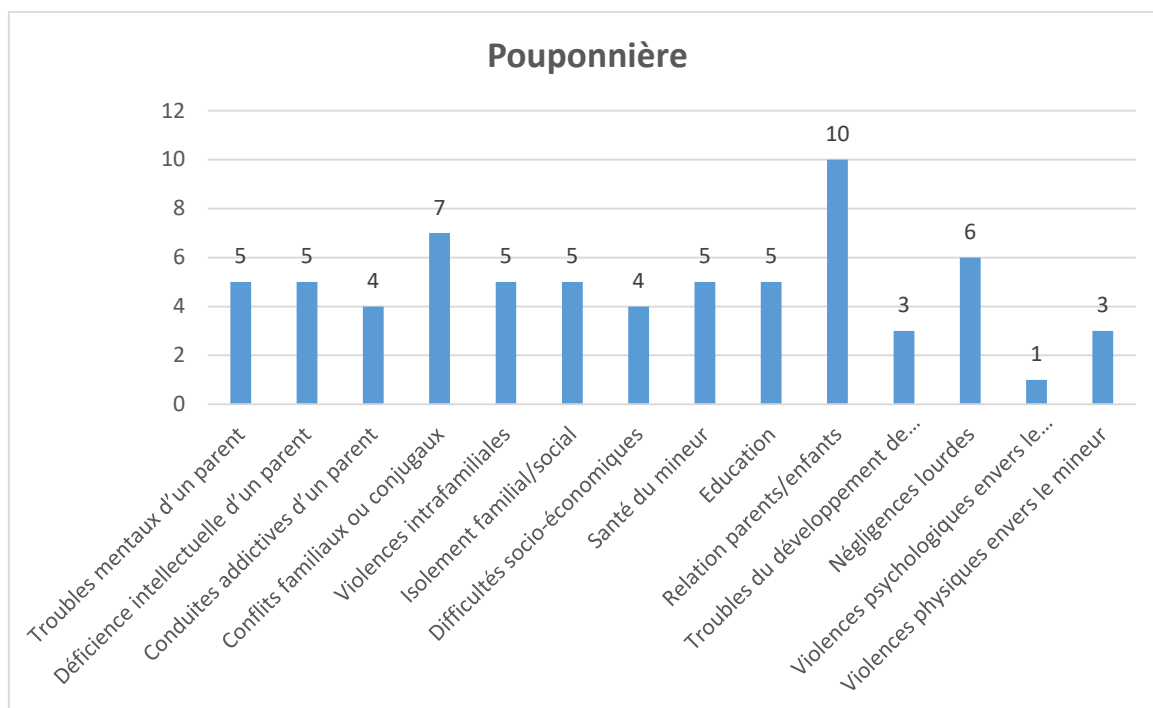


Figure 5 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers de la pouponnière

10.2. MECS internat

Pour la MECS internat, 15 types de difficultés sont relevées (cf. figure 6).

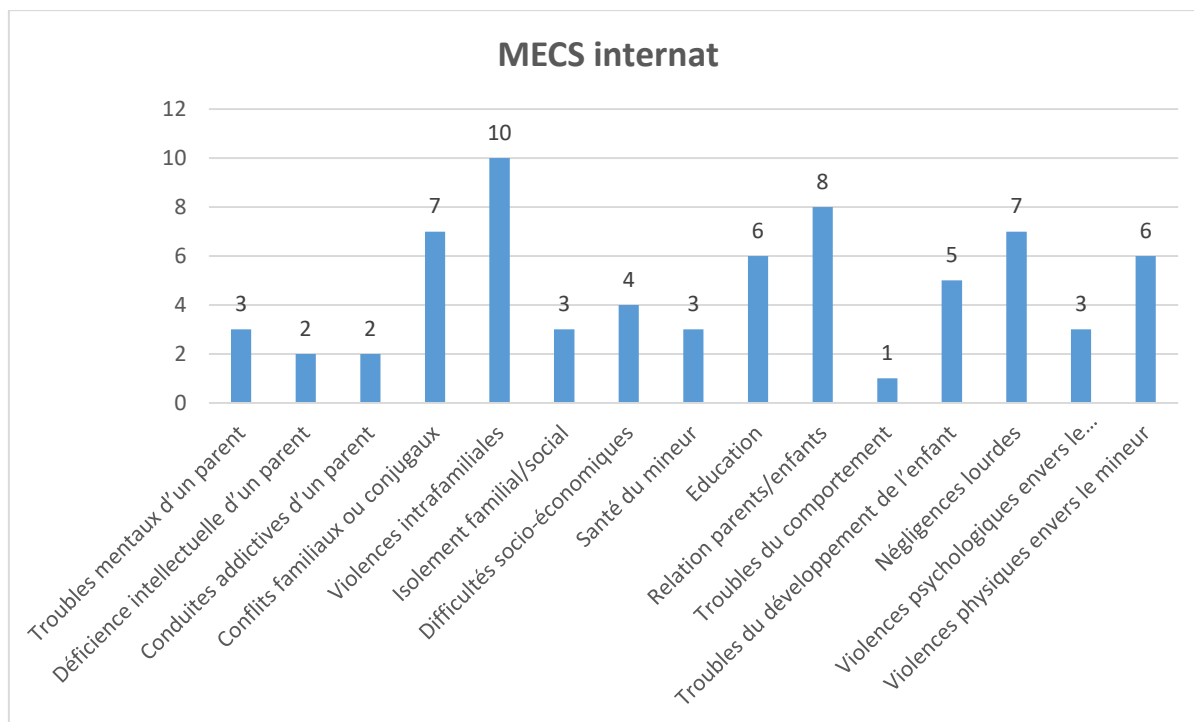


Figure 6 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers de la MECS internat

10.3. MECS ouverte

Pour la MECS ouverte, 13 types de difficultés sont relevées (cf. figure 7).

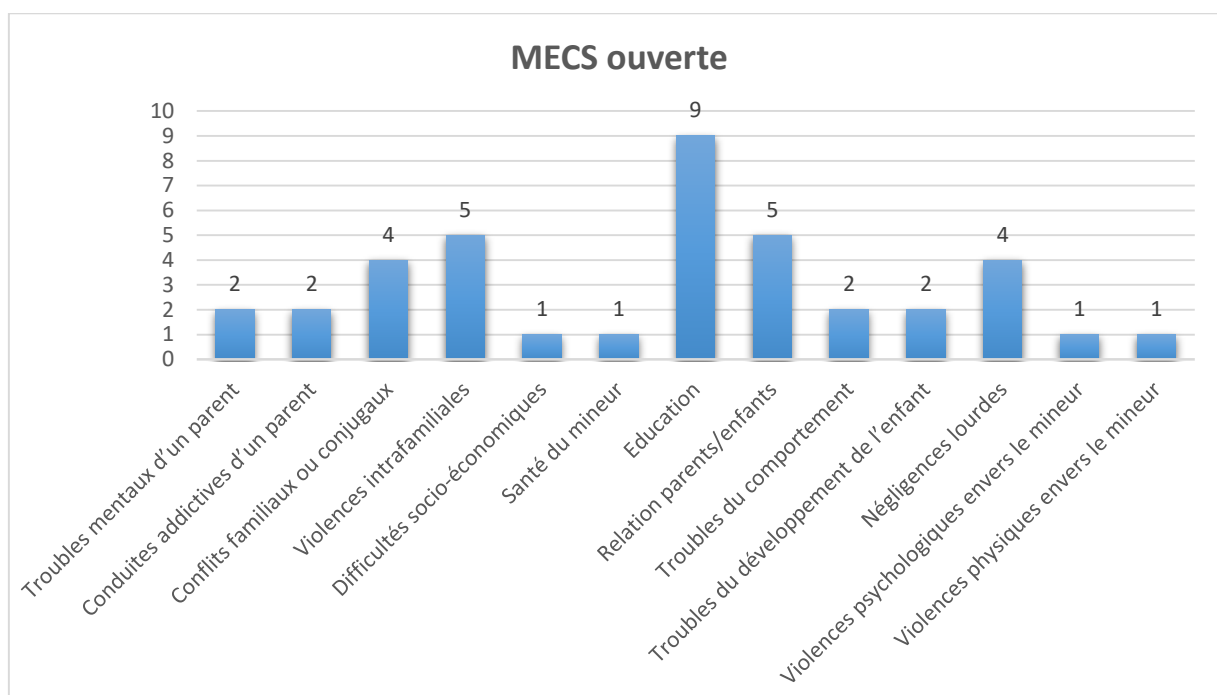


Figure 7 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers de la MECS ouverte

10.4. MAJPE

Pour la MAJPE, 13 types de difficultés sont relevées (cf. figure 8).

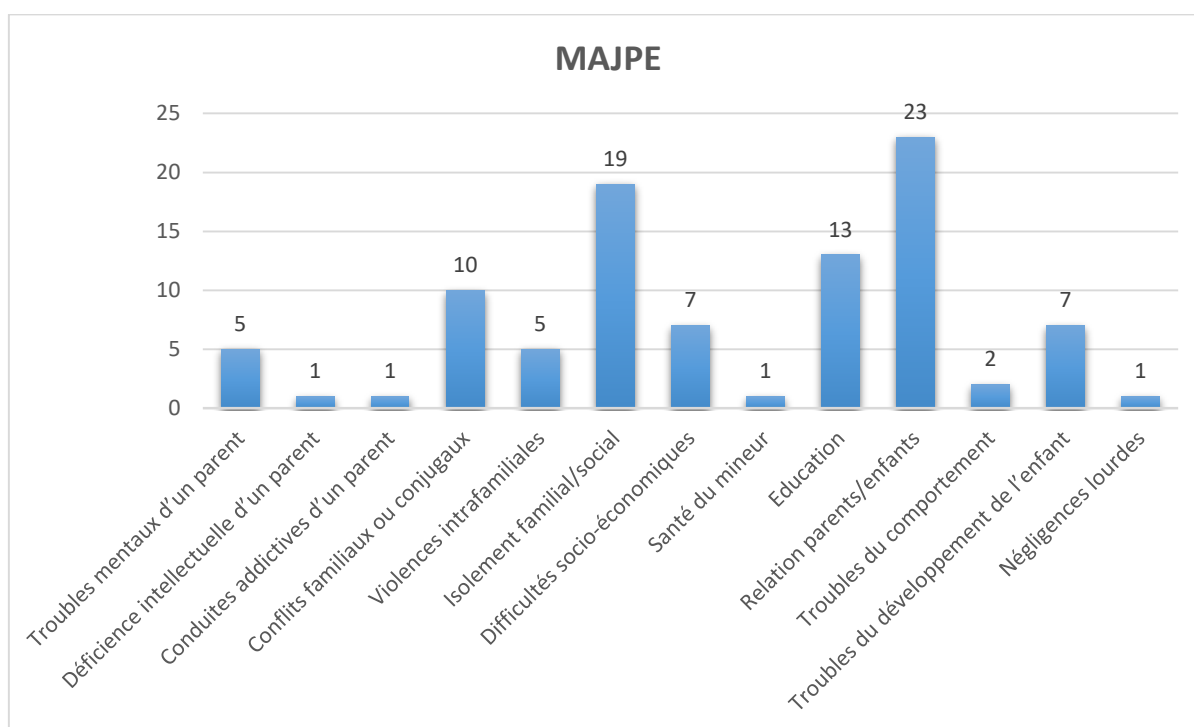


Figure 8 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers de la MAJPE

10.5. Centre maternel

Le centre maternel n'est concerné que par cinq items (cf. figure 9). Les mères sont principalement orientées suite à des conflits familiaux ou conjugaux et à un isolement familial et/ou social.

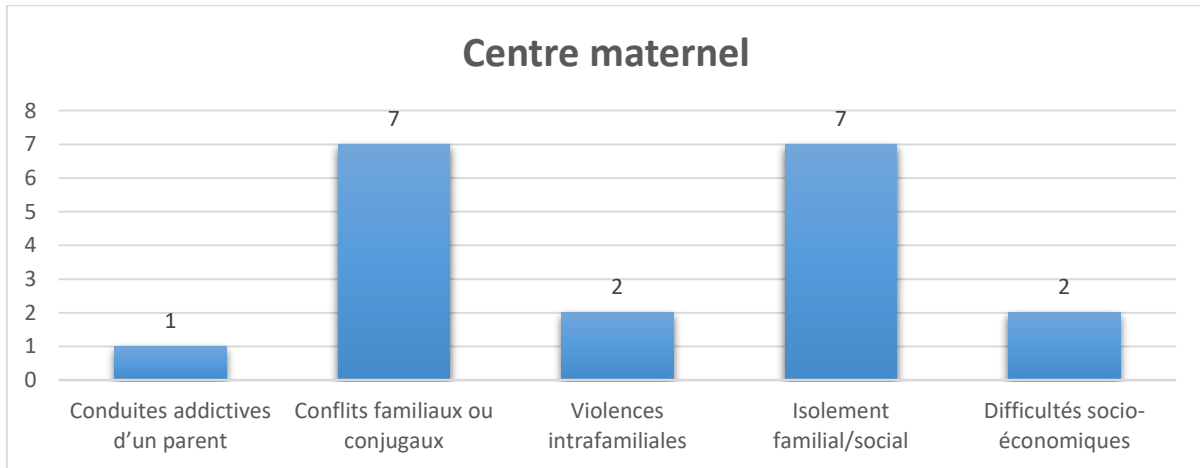


Figure 9 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers du centre maternel

Pour les mères mineures, la principale difficulté identifiée est le rejet familial accompagné de conflits et dans un cas, de fragilités psychologiques. Ce sont souvent des mères "mises à la porte" lors de l'annonce de leur grossesse.

Les mères majeures ont des situations plus différenciées mais sont toutes confrontées à un isolement et un manque, voire une inexistence de soutien familial. A cette difficulté s'ajoute selon les cas, une grossesse multiple, des conflits et de la violence conjugales, une situation administrative irrégulière.

11. Annexe 11 : Composition des dossiers familiaux

11.1. Composition du dossier de l'enfant accueilli en Pouponnière

Le dossier se présente sous forme de dossier suspendu sur rail, dans une armoire située à l'accueil. Il contient des pochettes : conseil général, tribunal, rapports, outils d'accompagnement, divers transmissions Ets/parents, autorisations, santé, scolarité, attestations, paramédical et éventuellement : TISF et MDPH.

- Fiche résident
- Livret d'accueil : tout ce qu'il faut savoir
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Fiche identité
- Fiche ressource intervenants autour de la famille (pas tous)
- Dossier Conseil général :
 - Invitations aux réunions de synthèse
 - Ordonnance de placement provisoire (pas tous)
 - Fiche de recueil d'information préoccupante (pas tous)
 - Contrat d'accompagnement familial

Informations générales, contient 12 articles (Objectifs de l'accompagnement, prestations proposées, motif principaux de l'accueil et de mise en place du projet d'accompagnement, modalités d'accueil et modalités d'intervention à domicile, Evaluation du projet, Evaluation du danger/transmissions d'informations préoccupantes, non-respect du contrat, autorisations données à l'établissement, clause de réserve, clause de conformité, respect mutuel, le présent contrat est établi en deux exemplaires).

Document standard avec possibilité de remplir quelques infos concernant la situation particulière. Signé par les parents.

- Avis de début de placement – accord de prise en charge
- Contrat Accueil provisoire – accueil modulable

Informations générales, description et objectifs (description de la situation et motifs de l'admission en accueil provisoire, buts poursuivis pour le mineur/pour les parents), lieu de prise en charge, modalités pratiques de rencontres, prise en charge particulière (scolarité, santé, religion dont la pratique est souhaitée, autres), participation financière, interlocuteurs, extrait du décret n°85-936 du 23 août 1985, autorisation d'opérer.

Document signé par les parents.

- Rapport unique de protection de l'enfance avec bulletin de liaison avec l'espace solidarité et bordereau d'envoi
1. Motif du rapport,
 2. situation familiale du mineur,
 3. antécédents/accompagnements, interventions et mesures d'aide en prévention ou protection pour les mineurs concernés,
 4. méthodologie de l'intervention,
 5. éléments et constats sur le contexte familial et l'environnement proche permettant d'éclairer la situation du mineur
 - a. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels
 - b. Discours des membres de la famille et analyse du (des) professionnels
 - c. Eléments relayés par des tiers et analyse du ou des professionnels
 6. Evènements et éléments observés et recueillis concernant le mineur
 - a. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels concernant le mineur
 - b. Discours du mineur et analyse du (des) professionnels
 - c. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels concernant les titulaires de l'autorité parentale
 - d. Discours des titulaires de l'autorité parentale et analyse du ou des professionnels
 - e. Eléments relayés par des tiers et analyse du ou des professionnels
 7. Existence, qualification, et gradation du danger ou du risque de danger
 8. Proposition de mesure(s) faite(s) aux titulaires de l'autorité parentale.
 9. Niveau d'adhésion des titulaires de l'autorité parentale
 - a. Prise de conscience des parents par rapport aux constats des professionnels
 - b. Adhésion des parents à la mesure proposée
 10. Proposition finale à l'issue de l'évaluation
 11. Information des parents et des mineurs concernant la transmission d'un rapport et des propositions faites
 - a. L'information des parents a-t-elle été faite ? et du mineur ? Si non, indiquer en quoi l'intérêt du mineur s'y opposait ?
 - b. Quelles sont les réactions ou avis des parents aux propositions, et du mineur le cas échéant ?

→ Document non-signé par les parents. Signé par les rédacteurs.

- Avis d'admission

- Dossier tribunal
 - Mesure judiciaire d’investigation éducative
 - Ordonnance de placement provisoire
 - Jugement en assistance éducative instaurant un placement
- Dossier Rapports
 - Rapport d’évolution

Concerne l’enfant : contexte et déroulement de l’accueil, vie sociale/affective (relation avec l’adulte, relation avec les autres enfants, relation avec la famille), rapport au corps, vie quotidienne (hygiène, repas, sommeil), apprentissages (langage, acquisitions/activités/rapport au jeu, développement psychomoteur), scolarité, prise(s) en charge spécifique(s), ressources et compétences de l’enfant.

Rapport rédigé par le référent de l’enfant. Non-signé par les parents.

- Bilan de l’accompagnement
- 1. Organisation de la famille/génogramme
- 2. Rappel du motif du placement
- 3. Rappel des mesures et accompagnements antérieurs
- 4. Rappel des axes de travail
 - a. Pour l’enfant,
 - b. Pour les parents
- 5. Objectifs d’accompagnement fixés avec la famille
- 6. Moyens
- 7. Enfant
- 8. Situation médico-sociale des parents
- 9. Parentalité
- 10. Conclusion
- 11. Observations et remarques de la famille après lecture du rapport

Rapport rédigé par la référente famille et signé par le chef de service et la directrice du pôle ainsi que par les parents.

- Note d’incident enfant
- Eléments d’observations psychologiques dans le cadre des visites médiatisées
- Notes d’information
- Compte-rendu de la synthèse
- Dossier « outils d’accompagnement »

- Divers, transmissions Ets/parents
 - Information (remis aux enseignants de l'enfant)
 - Invitation à réaliser le projet personnalisé
 - Lettre écrite par les parents
 - Demande de trousseau (vêtements à apporter)
 - Règlement de fonctionnement de la Pouponnière-Maison d'enfants
 - Calendrier visites
 - Document individuel de prise en charge
 - Fiche de liaison à caractère médical
 - Courrier de la psychologue à la maman sur la participation des enfants à des projets et donne des nouvelles (sit. 2).
 - Courrier qui informe des sorties
 - Engagement mutuel visites médiatisées
 - Organisation des DVH (droit de visite et d'hébergement)
 - Habitudes de vie
 - Information vaccinations
- Autorisations
 - Carte d'identité
 - Autorisation de soins / Autorisation d'anesthésier et d'opérer
 - Autorisation de sortie et de participation aux activités
 - Autorisation d'utilisation d'image ou de son
 - Remise du carnet de santé
- Santé
 - Attestation de droits à l'assurance maladie et à la CMU
 - Procédure de prise en charge médicale
- Scolarité
- Attestations
- Paramédical
- TISF (pas tous)
- MDPH (pas tous)
- Mon album de vie (pas tous)

11.2. Composition du dossier de l'enfant accueilli en MECS internat

Le dossier se présente sous forme de dossier suspendu sur rail, dans une armoire située à l'accueil. Il contient des pochettes : conseil général, tribunal, rapports, outils d'accompagnement, divers transmissions Ets/parents, autorisations, santé et éventuellement : scolarité, attestations, paramédical, TISF et MDPH.

- Fiche résident
- Fiche identité
- Livret d'accueil

Nos établissements et services, contact, présentation de l'établissement où sera accueilli votre enfant, nos missions/ nos valeurs (pour l'enfant, pour le parent), bien vivre ensemble, une équipe pour accompagner votre enfant et vous accueillir, du côté de l'enfant..., du côté des parents..., fiche ressource, aspects pratiques, le projet associatif extraits, pour arriver jusqu'à nous.

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Fiche ressource intervenants autour de la famille (pas tous)
- Dossier Conseil général :
 - Invitations aux réunions de synthèse
 - Contrat d'accompagnement familial

Informations générales, contient 12 articles (Objectifs de l'accompagnement, prestations proposées, motif principaux de l'accueil et de mise en place du projet d'accompagnement, modalités d'accueil et modalités d'intervention à domicile, Evaluation du projet, Evaluation du danger/transmissions d'informations préoccupantes, non-respect du contrat, autorisations données à l'établissement, clause de réserve, clause de conformité, respect mutuel, le présent contrat est établi en deux exemplaires).

Document standard avec possibilité de remplir quelques infos concernant la situation particulière. Signé par les parents.

- Avis de début de placement – accord de prise en charge
- Contrat Accueil provisoire – accueil modulable

Informations générales, description et objectifs (description de la situation et motifs de l'admission en accueil provisoire, buts poursuivis pour le mineur/pour les parents), lieu de prise en charge, modalités pratiques de rencontres, prise en charge particulière (scolarité, santé,

religion dont la pratique est souhaitée, autres), participation financière, interlocuteurs, extrait du décret n°85-936 du 23 août 1985, autorisation d'opérer.

Document signé par les parents.

- Rapport unique de protection de l'enfance avec bulletin de liaison avec l'espace solidarité et bordereau d'envoi
12. Motif du rapport,
 13. situation familiale du mineur,
 14. antécédants/accompagnements, interventions et mesures d'aide en prévention ou protection pour les mineurs concernés,
 15. méthodologie de l'intervention,
 16. éléments et constats sur le contexte familial et l'environnement proche permettant d'éclairer la situation du mineur
 - a. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels
 - b. Discours des membres de la famille et analyse du (des) professionnels
 - c. Eléments relayés par des tiers et analyse du ou des professionnels
 17. Evènements et éléments observés et recueillis concernant le mineur
 - a. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels concernant le mineur
 - b. Discours du mineur et analyse du (des) professionnels
 - c. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels concernant les titulaires de l'autorité parentale
 - d. Discours des titulaires de l'autorité parentale et analyse du ou des professionnels
 - e. Eléments relayés par des tiers et analyse du ou des professionnels
 18. Existence, qualification, et gradation du danger ou du risque de danger
 19. Proposition de mesure(s) faite(s) aux titulaires de l'autorité parentale.
 20. Niveau d'adhésion des titulaires de l'autorité parentale
 - a. Prise de conscience des parents par rapport aux constats des professionnels
 - b. Adhésion des parents à la mesure proposée
 21. Proposition finale à l'issue de l'évaluation
 22. Information des parents et des mineurs concernant la transmission d'un rapport et des propositions faites
 - a. L'information des parents a-t-elle été faite ? et du mineur ? Si non, indiquer en quoi l'intérêt du mineur s'y opposait ?

- b. Quelles sont les réactions ou avis des parents aux propositions, et du mineur le cas échéant ?

→ Document non-signé par les parents. Signé par les rédacteurs.

- Avis d'admission
 - Dossier tribunal
 - Dossier Rapports
 - Rapport d'évolution

Concerne l'enfant : contexte et déroulement de l'accueil, vie sociale/affective (relation avec l'adulte, relation avec les autres enfants, relation avec la famille), rapport au corps, vie quotidienne (hygiène, repas, sommeil), apprentissages (langage, acquisitions/activités/rapport au jeu, développement psychomoteur), scolarité, prise(s) en charge spécifique(s), ressources et compétences de l'enfant.

Rapport rédigé par le référent de l'enfant. Non-signé par les parents.

- Bilan de l'accompagnement
 - 12. Organisation de la famille/génogramme
 - 13. Rappel du motif du placement
 - 14. Rappel des mesures et accompagnements antérieurs
 - 15. Rappel des axes de travail
 - a. Pour l'enfant,
 - b. Pour les parents
 - 16. Objectifs d'accompagnement fixés avec la famille
 - 17. Moyens
 - 18. Enfant
 - 19. Situation médico-sociale des parents
 - 20. Parentalité
 - 21. Conclusion
 - 22. Observations et remarques de la famille après lecture du rapport

Rapport rédigé par la référente famille et signé par le chef de service et la directrice du pôle ainsi que par les parents.

- Note d'incident enfant
- Eléments d'observations psychologiques dans le cadre des visites médiatisées
- Notes d'information

- Passation du Brunet-Lezine
- Compte-rendu d'accompagnement psychomoteur
- Dossier « outils d'accompagnement »
 - Projet personnalisé

Projet initial, prises en charge antérieure, développement global (expression des émotions, langage/compréhension/communication, sommeil/endormissement/rythme, acquisition/activités/motricité/fine/large/centre d'intérêts, santé, soins/autonomie/propreté, alimentation, prise en charge éventuelle), relation aux autres (enfants, adultes), famille (droit de visite/sortie, fréquence des rencontres, relations observées avec l'enfant, relations observées avec les professionnels), fragilités repérées, centre d'intérêts de l'enfant/compétences, point de vue des parents (souhaits, engagement), Projet d'accompagnement (objectifs, moyens de mise en œuvre et d'atteinte des objectifs).

- Divers, transmissions Ets/parents
 - Information (remis aux enseignants de l'enfant)
 - Invitation à réaliser le projet personnalisé
 - Lettre écrite par les parents
 - Demande de trousseau (vêtements à apporter)
 - Règlement de fonctionnement de la Pouponnière-Maison d'enfants
 - Calendrier visites
 - Document individuel de prise en charge
 - Fiche de liaison à caractère médical
- Autorisations
 - Demande de droits exceptionnels
 - Habitudes de vie de votre enfant
 - Carte d'identité
 - Autorisation d'anesthésier et d'opérer
 - Autorisation de sortie et de participation aux activités
 - Autorisation d'utilisation d'image ou de son
- Santé
 - Attestation de droits à l'assurance maladie et à la CMU
 - Procédure de prise en charge médicale
- Scolarité
- Attestations
- Paramédical

11.3. Composition du dossier de l'enfant accueilli en MECS ouverte

Le dossier se présente sous forme de dossier suspendu sur rail, dans une armoire située à l'accueil. Il contient des pochettes : conseil général, tribunal, rapports, outils d'accompagnement, divers transmissions Ets/parents, autorisations, santé, scolarité, attestations, paramédical.

- Fiche résident
- Fiche identité
- Livret d'accueil

Nos établissements et services, contact, présentation de l'établissement où sera accueilli votre enfant, nos missions/ nos valeurs (pour l'enfant, pour le parent), bien vivre ensemble, une équipe pour accompagner votre enfant et vous accueillir, du côté de l'enfant..., du côté des parents..., fiche ressource, aspects pratiques, le projet associatif extraits, pour arriver jusqu'à nous.

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Fiche ressource intervenants autour de la famille (pas tous)
- Dossier Conseil général :
 - Invitations aux réunions de synthèse
 - Contrat d'accompagnement familial

Informations générales, contient 12 articles (Objectifs de l'accompagnement, prestations proposées, motif principaux de l'accueil et de mise en place du projet d'accompagnement, modalités d'accueil et modalités d'intervention à domicile, Evaluation du projet, Evaluation du danger/transmissions d'informations préoccupantes, non-respect du contrat, autorisations données à l'établissement, clause de réserve, clause de conformité, respect mutuel, le présent contrat est établi en deux exemplaires).

Document standard avec possibilité de remplir quelques infos concernant la situation particulière. Signé par les parents.

- Avis de début de placement – accord de prise en charge
- Contrat Accueil provisoire – accueil modulable

Informations générales, description et objectifs (description de la situation et motifs de l'admission en accueil provisoire, buts poursuivis pour le mineur/pour les parents), lieu de prise en charge, modalités pratiques de rencontres, prise en charge particulière (scolarité, santé,

religion dont la pratique est souhaitée, autres), participation financière, interlocuteurs, extrait du décret n°85-936 du 23 août 1985, autorisation d'opérer.

Document signé par les parents.

- Rapport unique de protection de l'enfance avec bulletin de liaison avec l'espace solidarité et bordereau d'envoi
23. Motif du rapport,
 24. situation familiale du mineur,
 25. antécédents/accompagnements, interventions et mesures d'aide en prévention ou protection pour les mineurs concernés,
 26. méthodologie de l'intervention,
 27. éléments et constats sur le contexte familial et l'environnement proche permettant d'éclairer la situation du mineur
 - a. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels
 - b. Discours des membres de la famille et analyse du (des) professionnels
 - c. Eléments relayés par des tiers et analyse du ou des professionnels
 28. Evènements et éléments observés et recueillis concernant le mineur
 - a. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels concernant le mineur
 - b. Discours du mineur et analyse du (des) professionnels
 - c. Eléments d'observation et analyse du (des) professionnels concernant les titulaires de l'autorité parentale
 - d. Discours des titulaires de l'autorité parentale et analyse du ou des professionnels
 - e. Eléments relayés par des tiers et analyse du ou des professionnels
 29. Existence, qualification, et gradation du danger ou du risque de danger
 30. Proposition de mesure(s) faite(s) aux titulaires de l'autorité parentale.
 31. Niveau d'adhésion des titulaires de l'autorité parentale
 - a. Prise de conscience des parents par rapport aux constats des professionnels
 - b. Adhésion des parents à la mesure proposée
 32. Proposition finale à l'issue de l'évaluation
 33. Information des parents et des mineurs concernant la transmission d'un rapport et des propositions faites
 - a. L'information des parents a-t-elle été faite ? et du mineur ? Si non, indiquer en quoi l'intérêt du mineur s'y opposait ?

- b. Quelles sont les réactions ou avis des parents aux propositions, et du mineur le cas échéant ?

→ Document non-signé par les parents. Signé par les rédacteurs.

- Avis d'admission
 - Dossier tribunal
 - Dossier Rapports
 - Rapport d'évolution

Concerne l'enfant : contexte et déroulement de l'accueil, vie sociale/affective (relation avec l'adulte, relation avec les autres enfants, relation avec la famille), rapport au corps, vie quotidienne (hygiène, repas, sommeil), apprentissages (langage, acquisitions/activités/rapport au jeu, développement psychomoteur), scolarité, prise(s) en charge spécifique(s), ressources et compétences de l'enfant.

Rapport rédigé par le référent de l'enfant. Non-signé par les parents.

- Bilan de l'accompagnement
 - 23. Organisation de la famille/génogramme
 - 24. Rappel du motif du placement
 - 25. Rappel des mesures et accompagnements antérieurs
 - 26. Rappel des axes de travail définis par l'ordonnance judiciaire
 - a. Pour l'enfant,
 - b. Pour les parents
 - 27. Objectifs d'accompagnement fixés avec la famille
 - 28. Moyens
 - 29. Enfant
 - 30. Situation médico-sociale des parents
 - 31. Parentalité
 - 32. Conclusion
 - 33. Observations et remarques de la famille après lecture du rapport

Rapport rédigé par la référente famille et signé par le chef de service et la directrice du pôle ainsi que par les parents.

- Note d'incident enfant
- Eléments d'observations psychologiques dans le cadre des visites médiatisées
- Notes d'information

- Dossier « outils d'accompagnement »
- Divers, transmissions Ets/parents
 - Information (remis aux enseignants de l'enfant)
 - Invitation à réaliser le projet personnalisé
 - Lettre écrite par les parents
 - Demande de trousseau (vêtements à apporter)
 - Règlement de fonctionnement de la Pouponnière-Maison d'enfants
 - Calendrier visites
 - Document individuel de prise en charge
 - Fiche de liaison à caractère médical
- Autorisations
 - Demande de droits exceptionnels
 - Habitudes de vie de votre enfant
 - Carte d'identité
 - Autorisation d'anesthésier et d'opérer
 - Autorisation de sortie et de participation aux activités
 - Autorisation d'utilisation d'image ou de son
- Santé
 - Attestation de droits à l'assurance maladie et à la CMU
 - Procédure de prise en charge médicale
- Scolarité
- Attestations
- Paramédical

11.4. Composition du dossier de l'enfant accueilli à la MAJPE

Le dossier se présente sous forme de dossier suspendu sur rail, dans une armoire située à l'accueil. Il contient des pochettes : conseil général, rapports, transmissions Ets/partenaires, divers transmissions Ets/parents, autorisations.

- Fiche résident
- Fiche identité
- Dossier Conseil général :
 - 1^{ère} demande d'accueil MAJPE

Contient plusieurs parties : informations générales (lieu d'habitation, date de naissance, téléphone), Constats actuels concernant l'enfant, la famille, le projet d'accueil, participation financière des parents, organisation des trajets.

Les parents signent le document.

- Dossier Rapports
 - Renouvellement demande d'accueil MAJPE

Contient plusieurs parties : informations générales, évolution de l'enfant, évolution du contexte familial, point de vue des parents sur l'évolution de l'enfant, points de vue des parents sur les ateliers et activités de la MAJPE, projet personnalisé.

- Atelier individuel de l'enfant
- Compte-rendu d'accompagnement psychomoteur
- Compte-rendu de synthèse

Document non signé par les parents.

- Projet personnalisé

Contient plusieurs parties : projet initial, développement global, relation aux autres, famille (relation observées avec l'enfant, relation avec les professionnels, participation aux temps parentalité), point de vue des parents, projet d'accompagnement.

- Transmissions Ets/partenaires

Contient l'assurance responsabilité civile

- Divers, transmissions Ets/parents

Contient les documents d'aller-retour entre les parents et l'établissement :

- certificats médicaux qui justifient l'absence,
- invitation aux bilans,
- contrat de séjour,

Contrat communs à tous les parents avec des articles : objectif d'accompagnement, prestations, moyens, transport, prise en charge financière, engagement, modification.

Cases à cocher selon le cas. Signé par les parents et la directrice.

- attestation remise de document,
- lettre refus d'accueil.

- Autorisations

Contient l'autorisation des personnes qui peuvent chercher l'enfant, autorisation de soin en cas d'urgence médicale, lettre acceptation accueil MAJPE, autorisation d'utilisation d'image ou de son, autorisation d'utilisation d'image pour le journal de la MAJPE, autorisation de sortie et de participation aux activités.

11.5. Composition du dossier de la mère accueillie en centre maternel

Le dossier se situe dans le bureau des professionnelles du centre maternel. Il se présente sous forme d'un trieur avec 10 onglets : accueil, judiciaire, administratif, santé, contrat, budget, logement, insertion logement, insertion professionnelle, projet personnel.

Sur chaque dossier est disposé un papier avec des cases à cocher : clé badge, autorisation image, fiche signalétique, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, état des lieux, demande d'accueil, avis favorable de l'ASE, Demande de prolongation, CMU, impôts, projet personnalisé, attestation CAF.

- Accueil
 - Commission de projet mère enfant

Document du conseil général du Haut-Rhin. Il faut cocher si c'est une demande d'admission, de prolongation ou d'accueil d'urgence.

- Fiche signalétique

Contient l'état civil, la date d'entrée dans l'établissement, enfants, relations avec le père, personnes à prévenir en cas d'urgence, renseignement de sortie avec conditions de sortie (signalement, AEMO, tutelle aux prestations, uniquement réunion relais, enfants placés).

- Judiciaire
 - Réquisitions aux fins de placement provisoire
 - Ordonnance aux fins de placement provisoire
 - Note de situation
 - Avis de début de placement – Accord de prise en charge
 - 1^{er} contrat d'accueil provisoire « urgence »
 - Rapport de situation
 - Gestion du quotidien
 - Investissement maternel
 - Relation à l'enfant
 - Hygiène
 - Santé/soins
 - Sommeil
 - Alimentation
 - Développement psychomoteur/éveil
 - Son projet
 - Contrat d'accueil provisoire
 - Infos administratives (père, mère, adresse)
 - Description et objectif
 - Lieu de prise en charge
 - Modalités pratiques de rencontres
 - Prises en charge particulières (scolarité, santé, religion, autres)

- Participation financière
- Interlocuteurs
- Extrait du décret n°85-936 du 23 août 1985

- Administratif

Papiers d'identité, acte de naissance, éventuellement demande d'asile. Contrat d'accueil provisoire.

- Santé

Autorisation de consultation et d'hospitalisation, attestation CMU, complémentaire santé, ordonnances, etc.

- Contrat

- Règlement de fonctionnement du centre maternel – Femmes majeures ou femmes mineures
 - Preamble
 - Titre 1 : finalités de la prise en charge
 - Titre 2 : admission et participation de l'utilisateur
 - Titre 3 : organisation institutionnelle
 - Titre 4 : Fonctionnement du centre maternel
 - Titre 5 : Responsabilités et respect mutuel
 - Titre 6 : sécurité des biens et des personnes
 - Titre 7 : Règles de la vie collective
- Contrat de séjour pour mère mineure
 - Article 1 : Objectif de la prise en charge
 - Article 2 : Les prestations offertes
 - Article 3 : Moyens et conditions de séjour
 - Article 4 : Conditions de participation financière
 - Article 5 : Conditions de modification du contrat de séjour
 - Article 6 : Condition de résiliation du contrat de séjour.
 - Article 7 : Clause de révision du contrat de séjour
 - Article 8 : Clauses de réserve
 - Article 9 : Clause de conformité
 - Article 10 : Annexe sur les tarifs et conditions de facturations
 - Article 11 : Engagement
 - Article 12 : Notification des personnes présentes.
- Autorisation d'utilisation d'image ou de son
- Remise du badge et de la clé de l'appartement.
- Contrat de visite au centre maternel

- Budget

Compte bancaire, demande de RSA, attestation de versement de la participation au logement.

- Logement

Etat des lieux, demande de logement social

- Insertion logement
- Insertion professionnelle
- Projet personnel.
 - Projet personnel individualisé mère-enfant
 - Pour vous : actions concernant la relation aux autres et votre bien-être, actions concernant votre budget, actions concernant vos recherches de logement, actions concernant vos démarches d'insertions professionnelle/de formation.
 - Pour votre enfant : actions concernant l'accompagnement de votre enfant, actions concernant votre relation à votre enfant.

12. Annexe 12 : Réponses des professionnels aux questionnaires

Les réponses au questionnaire des personnes présentes aux *focus group* se situent dans les premières cases avec un arrière-plan blanc, celle des personnes absentes au *focus group* sont à la fin avec un arrière-plan rose.

12.1. Pouponnière

12.1.1. Qu'est-ce qu'être parent ?

Donner la vie à un enfant, être responsable de cet enfant, lui apporter toutes les ressources nécessaires pour son bien-être. Le chérir et l'aimer. Permettre son développement, le voir évoluer et progresser.
Etre parent c'est permettre à l'enfant de se construire, de devenir, de grandir, de s'autonomiser, d'être lui-même, de l'accompagner dans son chemin de vie.
Un parent c'est une personne rassurante, qui prend soin de son enfant, que ce soit affectivement, ou pour les soins. Le parent doit poser des limites, des cadres. Le lien avec son enfant se fait dès la naissance. Le parent va toujours protéger son enfant.
C'est une personne qui a pour responsabilité d'accompagner son enfant dans le développement, lui apporter une sécurité affective, le mener à l'autonomie.
Accompagner son enfant vers l'autonomie, avoir des droits et des devoirs.
Adulte ayant la responsabilité d'un enfant pour l'accompagner à grandir et à devenir lui-même un adulte. Cela englobe répondre à ses besoins vitaux, affectifs, avoir des droits et devoirs envers lui.
Un parent c'est celui qui donne naissance à l'enfant, qui l'accompagne et qui l'aide à grandir, à se construire. C'est celui qui éduque et qui guide l'enfant. C'est ceux qui donnent de l'amour et de l'affection (important pour grandir, prendre soin), rassurant, ressource.
C'est une responsabilité, s'occuper d'un enfant, lui apporter de l'amour, de l'affection, une éducation. Faire en sorte qu'il ne manque de rien et qu'il s'épanouisse en grandissant.
Même si le dictionnaire donne une définition du mot « parent » : se dit d'une chose semblable ou proche d'une autre ; pour moi il existe de multiples caractéristiques au statut de père ou de mère. « On ne naît pas parent on le devient ! » C'est une des plus belles expériences de la vie mais aussi la plus difficile... Et quelle que soit l'histoire d'une famille, pour moi « être parent » c'est aimer son enfant et que l'enfant se sente aimé.
Etre parent c'est prendre soin de son enfant dans la mesure de ses possibilités et capacités. C'est le soutenir et le guider, l'encourager et l'amener à l'autonomie.
Etre parent selon moi, c'est un job qui s'apprend sur le tas. Cela passe par l'éducation, les valeurs, l'amour apporté à votre enfant, pour qu'il puisse grandir et s'épanouir, et devenir autonome et un jour faire sa vie.
C'est transmettre, être présent, être à l'écoute
Donner la vie et accompagner l'enfant dans son développement, ses apprentissages, le guider dans ses choix tout en laissant ses propres choix et le respect en tant que parents.
Etre parent est pour moi, être responsable d'un enfant, de prendre soin de lui tant au niveau physique que psychique. C'est lui assurer une sécurité affective et lui permettre de découvrir le monde. Mais aussi lui assurer un soutien et l'aider dans ses choix.

12.1.2. Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?

Tous les besoins de l'enfant sont mis en œuvres par leurs parents à tous les niveaux, le parent « choisi » le mieux pour son enfant et l'applique.
Quand l'enfant arrive il dépend des autres, de ses parents, le parent a le pouvoir d'agir sur une multitude de domaines concernant l'enfant : alimentation, soins, école, habitudes de vie, rythme, etc...
Les parents ont des droits, comme pour l'alimentation et les différents choix pour l'éducation. Si les parents disent « non » pour une chose définie, ils ont le droit d'intervenir avec la tierce personne pour qu'elle respecte le choix fait des parents.
-
Je dirais que c'est l'exercice de l'autorité parentale, qui est exercée dans tous les domaines de la vie de l'enfant (santé, éducation, etc...) afin de répondre à ses besoins et dans son intérêt.
Le pouvoir d'agir des parents est réglementé par les lois qui lui définissent un certain nombre de droits et devoirs. Après il reste propre à chaque parent selon l'éducation qu'il souhaite inculquer à ses enfants.
Décision sur l'éducation, sur le vestimentaire, l'alimentation, sur le bien-être de l'enfant. Choix, besoin, devoir, loi.
-
L'autorité parentale n'est pas chose aisée ! Mais néanmoins nécessaire à l'enfant pour qu'il apprenne à distinguer le bien du mal. Il a besoin de règles et de repères pour se développer et devenir un adulte. Avoir de l'autorité ce n'est pas être autoritaire. L'autorité ne rejette pas l'enfant mais rejette ses actes jugés inappropriés. L'autorité est ferme et à la fois rassurante. Etre autoritaire c'est écraser l'enfant et étouffer son autorité.
Les parents ont le pouvoir de mettre en place des limites et un cadre à l'enfant, dans le but de le sécuriser et de lui apporter un rythme de vie. Ils ont aussi le pouvoir de laisser à l'enfant la possibilité de faire ses propres choix si cela ne le met pas en danger, pour ainsi développer sa confiance en soi.
Le pouvoir d'action du parent passe par différentes phases, la parole, la communication, la bienveillance, l'écoute, le partage, l'amour.
De l'établissement : souvent dans l'incapacité de...
Ce n'est pas un pouvoir, je considère que le seul pouvoir qu'il faut c'est d'être à son écoute tout en maintenant un cadre par les décisions que je peux prendre pour lui.
Le pouvoir d'agir est pour moi un pouvoir décisionnel que chaque parent a sur son enfant tant que celui-ci n'est pas en capacité de prendre des décisions lui-même.

12.1.3. Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?

Selon les mesures mises en place, le rôle du parent est développé, ses souhaits sont pris en compte tout en veillant au bien-être de son enfant.
Le parent est le plus possible et dans la mesure du possible recherché comme partenaire, comme acteur auprès de son enfant, son investissement est recherché, il est écouté dans ses désirs, ses choix et possibilités/difficultés.
Il y a les visites qui sont établies à l'avance. Les professionnels parlent des parents aux enfants, les parents sont souvent évoqués. S'il y a une décision à prendre (coiffeur...) les parents donnent l'autorisation ou pas.

Oui car les parents gardent le droit pour toutes les décisions pour l'enfant. Nous prenons en considération tous les souhaits et attentes des parents.
Parce qu'un travail d'accompagnement est effectué sur la durée, en tenant compte des particularités et difficultés de chacun, parent et enfant.
Ateliers parentalité proposés, accompagnement lors des visites par un référent parentalité, invitation à des manifestations festives et événements ponctuels. Un réel travail de soutien à la parentalité à travers l'organisation des visites.
Temps de bain, de repas, goûter avec les parents, de sorties à l'extérieur, TISF mis en place pour accompagner les parents, temps festif où sont invités les parents. Autorisation et participation pour sorties, coupe de cheveux, etc...
Oui mais on peut toujours faire des améliorations, ce n'est pas toujours équitable entre les parents. Vis-à-vis des visites, de la souplesse sur les horaires et les changements de jours de visites sur les sorties collectives et les invitations aux festivités.
Car je vois régulièrement des parents venir dans l'établissement pour voir leurs enfants. Un cadre est posé pour eux, des professionnels sont en charge de les accompagner et des salles de visites leurs sont réservées.
Nous incluons les parents dans le quotidien des enfants. Lorsque les visites sont possibles nous essayons de leur proposer de partager des moments et soins dans le quotidien (soin, repas, achat du trousseau). Nous prenons en compte leurs décisions et les respectons dans la limite du possible.
Pas assez de temps parents-enfants, et également parents-professionnels. Manque de moyen matériel.
Mise en place d'ateliers, accompagnement et soutien dans la prise en charge de leur enfant.
Permettre aux parents de passer des moments de soins du quotidien. Etre à leur écoute et les guider dans leur démarche.
Au travers d'action parentalité, de suivis de visites (visite médiatisée)... Des temps que le service Envol souhaiterait plus investir et sur lesquels nous avons envie de nous former.

12.1.4. Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?

Le lien parent-enfant, tout l'aspect santé autour de l'enfant. Les visites avec le pédiatre afin de mieux comprendre certaines pathologies.
Mes missions sont larges et variées, mais sur ce poste que j'occupe depuis 2017 j'accompagne davantage les parents avec leur enfant.
J'ai le sentiment de me rendre utile pour les enfants, en étant présente et en apportant de la sécurité affective ou psychologique. Les enfants rendent cette satisfaction en nous le montrant soit avec un sourire, un câlin ou en apportant des jeux. Rendre les moments agréables pour les enfants qui sont dans cet établissement avec des jeux, des sorties et les voir sourire.
Les principales satisfactions par rapport à mon métier sont de prendre soins des enfants accueillis, qu'ils grandissent dans de bonnes conditions. Que l'enfant évolue à son rythme pour pouvoir acquérir une autonomie.
De voir que les enfants se stabilisent majoritairement après leur arrivée au service.
Jamais de routine, il y a toujours de nouvelles situations rencontrées. Chaque famille est différente et demande un accompagnement spécifique : diversité et richesse. Lorsqu'une situation évolue positivement pour l'enfant dans son projet de vie (retour à domicile, lien qui se construit avec ses parents...).

Pouvoir aider au développement de l'enfant, l'aider à grandir au mieux, lui apporter les pièces pour qu'il se reconstruise. L'aider à garder le lien avec ses parents, le travail de relation avec l'enfant et parents.
Les différents projets mis en place, toute l'équipe fait en sorte de maintenir les sorties et les évènements. On se sent utile aux contacts des enfants, on les voit évoluer rapidement.
L'accompagnement des enfants dans les actes de la vie quotidienne me permet d'apprendre à les connaître, d'anticiper au mieux leurs besoins et d'essayer de construire une relation de confiance entre eux et moi.
C'est de pouvoir apporter un cadre serein à l'enfant. Lui permettre de se construire et de grandir le plus sereinement possible. C'est de le voir grandir, progresser et prendre confiance en lui et aux autres. Mais aussi d'établir un lien de confiance avec les parents et de pouvoir travailler ensemble pour le bien être de l'enfant.
Voir un enfant s'épanouir, s'éveiller, grandir au sein d'une collectivité. Grande satisfaction lors d'un retour dans leur famille. Accompagner des pupilles d'état jusqu'à leur adoption. Travailler en équipe pour le bien-être des enfants. Aboutissement des projets professionnels et grande facilité de communication avec la hiérarchie.
Développement de l'enfant : le voir progresser Entente et partage dans l'équipe, travail collaboratif
Après autant d'années de travail, je suis toujours aussi animée par mon métier et pour rien au monde de différente formation je n'aurai changé.
<ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux enfants une prise en charge sécurisante (psychique et physique) - Apporter une stabilité aux enfants, leur permettre de découvrir le monde qui les entoure. - Organiser des temps d'activité pour les enfants. - Accompagner les parents lors de temps de visite, de bain, de change...

12.1.5. Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?

Mes horaires (mi-temps), ne pas pouvoir rencontrer chaque parent, m'entretenir parfois uniquement par téléphone, ça peut être difficile.
Trop de tâches diverses. Missions parfois peu claires et mal définies.
L'organisation au niveau du ménage et des différentes tâches est dérangement, nous perdons beaucoup de temps avec les enfants et il y a plus de conflits quand nous ne sommes pas avec eux. Le manque de temps pour faire tous les suivis correctement (cahier de vie, observations plus détaillées).
Les contraintes liées au métier sont les horaires.
Celles qui sont liées à l'organisation : le manque de personnel surtout, qui met des freins à l'accompagnement éducatif des enfants.
Les contraintes organisationnelles, horaires qui fluctuent qui impacte directement sur la qualité de l'accompagnement à la fois des enfants et du parent.
Le manque de temps avec l'enfant. L'agressivité des parents. L'organisationnel qui prend plus de place que le temps présent avec l'enfant.
La plus grosse contrainte reste les horaires, les week-ends, les jours fériés.
Souvent le manque de temps pour assumer toutes les tâches inhérentes à mon métier peut générer une certaine frustration.
Le temps. Il est parfois frustrant de ne pouvoir faire tout ce que nous avons envie de mettre en place. Nous devons nous occuper des enfants, des écrits, des projets, des visites, des

photos... en peu de temps. Et nous devons alors parfois prendre ce temps sur celui que nous aimerions consacrer aux enfants.
<ul style="list-style-type: none"> - Taille du service restreint par rapport au nombre d'enfants accueillis. - Manque de professionnels pour avoir un meilleur suivi auprès des enfants. - Pas assez de temps pour nos écrits professionnels. - Pas assez de temps individuel avec les enfants dont nous avons la référence.
Horaires changeants, bruit, pression hiérarchique → stress
Au-delà de la prise en charge des enfants vitale, le temps manque pour les écrits, les albums, ce qui est tout aussi important pour moi.
<ul style="list-style-type: none"> - Charge émotionnelle importante - Le manque de temps pour être davantage avec les enfants et pouvoir améliorer ma prise en charge et affiner mes observations. - La difficulté à dialoguer avec certains parents.

12.1.6. Commentaires sur l'accompagnement des parents

On travaille autour de l'enfant mais surtout et également autour de son parent.
Difficulté à accompagner les parents provenant de la région mulhousienne (contrainte organisation, transports, irrégularités en termes de présence).
Dynamique positive, en ce moment les parents se mobilisent davantage.
L'équipe est moins présente qu'auparavant avec les parents.
Il faudrait essayer d'inclure un peu plus les référents des enfants auprès des parents. Beaucoup ignorent le prénom des professionnelles. Faire les sorties coiffeur, achat chaussure...
Réflexion : organiser un groupe de paroles avec les parents et l'équipe pluridisciplinaire pour évoquer des sujets qui les préoccupent.
Je trouve que le service est trop fermé aux parents alors qu'il s'agit du lieu de vie de leur enfant. D'autre part, nous avons que très peu de temps pour échanger avec les parents. Il serait agréable de pouvoir partager davantage de moments privilégiés avec les parents et l'enfant (autour d'un goûter une fois par mois par exemple...).
Travailler davantage la relation parents-professionnels. Créer un nouveau projet d'accueil des parents pour la présentation des professionnels, ainsi que du service, permettre aux parents de se sentir encore parents malgré un placement et les responsabiliser dans leur rôle de parents (travail dans le quotidien de leurs enfants, alimentation, soin, éducation, etc...accompagné d'un professionnel.
Que les professionnels soient davantage présentés dans le travail avec les parents.

12.2. **MECS internat**

12.2.1. Qu'est-ce qu'être parent ?

Aider, accompagner l'enfant à acquérir suffisamment d'autonomie, de compétence et de sécurité pour devenir un adulte accompli, inculquer des valeurs. Répondre aux besoins et permettre l'épanouissement.
Assumer son enfant, lui fournir ce dont il a besoin, le parent est présent dans la vie de l'enfant tous les jours, c'est un pilier essentiel au développement de l'enfant. Etre pleinement conscient de ce que veut dire être parent.
-

Permettre à un enfant de s'épanouir en lui offrant un environnement sécurisant tant physique qu'affectif.
Etre parent c'est avoir un ou plusieurs enfants, les aider à grandir, les éduquer, leur apporter les soins nécessaires à leur bonne santé physique et psychique. C'est leur apporter la sécurité affective dont ils ont besoin pour découvrir le monde en toute confiance et devenir des adultes réfléchis, autonomes et responsables.
Ce ne sont pas seulement ou forcément les personnes qui donnent la vie mais les personnes qui s'occupent de l'enfant à part entière. Qui ont des droits, donnant un cadre, des limites, l'entourant d'Amour. Veillant à ce que l'enfant manque de rien. Respect.
C'est apprendre, c'est se dévoiler, c'est aimer, c'est être responsable, c'est donner.
Avoir la responsabilité de ses enfants, veiller à leur bien-être, leur donner une éducation positive avec un cadre sécurisé pour leur permettre de trouver les ressources face à la vie.
C'est accueillir et accompagner son enfant dans chaque étape de la vie. C'est transmettre une histoire, des valeurs. C'est permettre et encourager un champ d'expérimentation. C'est être une présence, un regard, une écoute bienveillante. C'est répondre aux besoins, encourager l'autonomie.
Etre à l'écoute des besoins de son enfant. Aussi bien sur le plan affectif qu'éducatif. Un parent veille également à la sécurité de son enfant.
Accompagner un enfant pour grandir en répondant à ses besoins, pour lui permettre de devenir un adulte épanoui.

12.2.2. Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?

<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir décisionnaire → autorité parentale - Au travers des valeurs morales - Avoir une certaine exigence dans les attentes
Autorité parentale, important dans la construction future de l'enfant.
-
Les parents se sentant dépossédés de leur enfant, ils vont avoir tendance pour certains à avoir des exigences, notamment vestimentaire, pour garder ce sentiment « d'être parent » et de conserver un pouvoir décisionnaire.
Du point de vue légal, le parent a l'autorité parentale, il a donc le pouvoir de décision sur tout ce qui concerne l'enfant : sa santé, son éducation, etc.
-
Important. En réflexion.
Les parents ont l'autorité parentale tant qu'ils respectent l'intérêt de l'enfant.
limité
-
-
Avoir la possibilité et la capacité pour le parent d'être acteur dans les choix qui concernent leur enfant.

12.2.3. Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?

On est au démarrage d'une ouverture sur la parentalité. Il reste beaucoup de travail à faire.

Des ateliers leurs sont proposés, leur avis est demandé pour plusieurs choses, ils ont leur mot à dire sur le PP.
En mettant en place des différents ateliers autour de la parentalité.
Les parents sont impliqués dans la vie quotidienne de leurs enfants. Dès que cela est possible, ils peuvent accompagner pour acheter des habits, aller chez le coiffeur, participer à des sorties et aux fêtes calendaires.
Il accompagne les parents dans les temps forts de la vie de leur enfant, il leur fait confiance, il leur permet de montrer de quoi ils sont capables en leur permettant d'exercer leur rôle de parent lors des visites, des sorties.
Car ils sont soutenus dans leur rôle par différents professionnels.
Nous sommes dans le respect de chacun, nous (?) à laisser toute la place aux parents.
Oui et non. Prise en charge limitée lors des temps de visite, manque de prise en charge sur les activités du quotidien (repas, soin). Contact professionnel/parents très limité.
Il y a une réelle volonté de laisser la place aux parents et des actions sont mises en place dans ce sens. Malgré cela il reste tout l'aspect de l'inscription du parent dans les gestes du quotidien qui manque.
Oui et non. Même s'il y a des activités qui sont mises en place pour travailler le lien et même si on essaye de travailler avec les parents en leur laissant au maximum leur place, un travail devrait être fait sur les actions du quotidien (change, douche, coucher).
Peu de possibilités pour les parents de développer leur parentalité dans les tâches du quotidien et dans l'accompagnement des soins (bain, repas...)

12.2.4. Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?

L'aide à la personne Apporter des connaissances à l'enfant, de l'autonomie pour l'accompagner dans son évolution.
L'échange avec la famille J'ai choisi ce métier, cette branche « le social » car je sais que chaque jour sera différent, le travail au sein d'une MECS est unique.
Partager les savoirs avec les usagers (enfants, parents).
Accompagner l'enfant en répondant le mieux possible à ses besoins, faire en sorte que l'accueil en collectivité ne soit pas trop long. Orienter l'enfant vers ce qui lui convient le mieux et dans la mesure du possible un retour au domicile si toutes les conditions le permettent.
Le fait d'intervenir et d'accompagner l'enfant dans tous les aspects de sa vie quotidienne pour qu'il évolue positivement et qu'il se reconstruise malgré son vécu difficile.
Enrichissant. Lorsque j'arrive à rendre plus léger certains moments du quotidien, je rentre heureuse. Apporter quelque chose à l'enfant. Aide à la progression de l'enfant. Transmission. L'échange avec l'équipe. Cadre institutionnel.
Le retour de certains enfants dans leur milieu familial. Etre disponible, être à l'écoute, apprendre, donner.
Le travail au quotidien auprès des enfants. Proposer aux enfants des activités manuelles Elaboration de projets Autonomie du quotidien Travail en équipe.
Ma prise en charge et les animations, activités que je propose aux enfants. La possibilité de mettre en place des projets.

Voir qu'un enfant va bien et évolue grâce à la prise en charge apportée par l'équipe pluridisciplinaire. Pouvoir être amené à réaliser des projets qui nous tiennent à cœur Que notre travail soit apprécié et reconnu
Travail d'équipe Mise en place de projets d'accompagnement ou d'animation Sentiment d'un travail utile et enrichissant.

12.2.5. Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?

Les contraintes horaires
Les horaires, les vécus des enfants.
Comment faire participer les parents dans la vie associative (les faire venir).
Les plannings : les changements vraiment de dernières minutes qui ont un impact sur le côté personnel.
Le collectif qui ne permet pas souvent un accompagnement individuel de l'enfant et qui l'étouffe, qui parfois le fait régresser et développe chez lui des difficultés psychologiques.
Difficulté de prise en charge de certains enfants. Charge de travail : pas de temps pour autre chose. Planning horaire : s'adapter (matin/après-midi), changements. Absence des professionnels avec les rendez-vous enfants.
Les horaires Le travail le week-end
Le planning : rythme difficile Tâches ménagères : rangement de linge, du service... Individualité du quotidien
Un fonctionnement à flux tendu Un nombre d'enfants élevé par groupe Un cadre plus restrictif pour mettre en place des actions Un manque d'autonomie pour l'équipe...
Le ménage à faire en même temps que la gestion du groupe d'enfants La gestion de certains enfants La flexibilité concernant les changements de planning
-
Gestions des imprévus, horaires de travail, pas toujours disponible pour les enfants (beaucoup de tâches périphériques).

12.2.6. Commentaires sur l'accompagnement des parents

Je pense que nous devrions davantage les faire participer au quotidien.
En proposant les ateliers adaptés à leurs compétences.
Je souhaiterais qu'il y ait plus de lien entre les parents et les éducateurs du groupe de vie, qu'ils soient plus intégrés à la vie du groupe.
Le travail avec les parents est en constante réflexion dans notre établissement. Les parents sont en demande +++ d'être sur le quotidien avec leurs enfants.
Proposer aux parents de faire un change ou un bain une fois par mois. Prendre un repas ensemble.

Lever dans la chambre de l'enfant. Plus de temps entre le parent et la référente de l'enfant.
Permettre aux parents d'être acteur dans les gestes de la vie quotidienne de leurs enfants par des « journées parentalités ». Le parent serait présent du lever au coucher de son enfant dans un espace différent du groupe accompagné par une professionnelle.
Développer et rendre possible l'accompagnement des enfants par les parents pour tous les temps forts du quotidien pour permettre au parent de répondre aux besoins de son enfant.

12.3. MECS ouverte et service PAD (en vert)

12.3.1. Qu'est-ce qu'être parent ?

Etre parent c'est apporter l'amour donc la sécurité affective à son enfant. C'est aussi être garant de sa sécurité physique et psychique. C'est être un modèle. Etre parent c'est aussi avoir le droit de se tromper et de ne pas être parfait.
Transmettre des valeurs, connaissances. Prendre soin au sens large. Eveiller Partager Etre responsable de son avenir, présent.
Avoir des responsabilités, des devoirs Faire preuve d'adaptabilité Transmission de savoirs et de valeurs Influence émotionnelle Construire une nouvelle histoire avec sa propre histoire
Partager ses valeurs avec ses enfants Permettre à ses enfants de comprendre et de participer au monde qui les entoure Etre présent pour ses enfants.
Responsabilité Engagement Assurer le bien-être physique, psychologique... Sécurité affective Donner les cartes aux enfants pour évoluer dans la vie.
Avoir la volonté d'apporter à son enfant les bases de l'apprentissage, ainsi que permettre l'accès aux besoins fondamentaux de la personne. Il est aussi important de pouvoir répondre à ses envies.
Etre parent c'est être responsable légalement de son enfant. Il est le premier éducateur de l'enfant. Il est aussi figure d'attachement sur laquelle l'enfant s'appuie pour grandir. Il répond à ses besoins dans un environnement propice à son bon développement.
Etre parent c'est pour moi être capable de garantir à ses enfants leur épanouissement. Leur permettre de grandir dans un cadre sécurisé et serein. Leur donner de l'amour pour aussi leur donner confiance en eux. Se donner les moyens pour qu'ils puissent atteindre leurs envies. Mais être parent c'est aussi penser à soi pour être disponible pour eux.
Transmettre des valeurs Eveiller et l'ouvrir au monde Un soutien Des racines et des ailes Qu'est-ce que ne devrait pas être un parent ? une barrière.

Une responsabilité, celle de transmettre ses propres valeurs, une éducation, les codes de la société à un adulte en devenir. C'est ne plus jamais être seul, c'est-à-dire avoir le souci de l'autre, veiller à son bien-être.

12.3.2. Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?

Les parents ont un pouvoir d'agir grand mais limité. En effet, de par leur éducation, l'environnement qu'ils proposent à l'enfant, les parents peuvent agir sur leurs enfants. Seulement les enfants gardent leur personnalité, plus tard ils font aussi leur propre expérience à travers l'école ou tout simplement grâce à leurs amis. Plus l'enfant grandit, plus ce pouvoir d'agir diminue.

Laisser à un parent la possibilité de démontrer ses capacités à s'occuper de son enfant au sens physique et psychique. Lui apporter ce dont il a besoin.

La prise de décision

Transmissions de règles de vie et d'esprit familial

La prise en compte de leurs avis, histoires, de ce qu'ils transmettent.

Les capacités personnelles et les compétences que possède chaque parent liés notamment à l'éducation qu'ils ont reçue, leurs valeurs.

Les parents ont l'autorité sur les enfants, doivent s'inquiéter et s'assurer du bien-être des enfants.

Si le parent rencontre des difficultés, il peut « partager » ou céder ses droits à l'ASE.

C'est en visualisant des actes que nous pouvons le déterminer. Je pense que c'est sur différents points que s'exerce le pouvoir d'agir des parents, mais qu'il vient de la réflexion, et du « pouvoir décisionnel » de ceux-ci.

C'est la possibilité de se mobiliser, d'être acteur, la capacité à agir que disposent les parents dans un environnement donné.

Le pouvoir d'agir c'est donner les moyens aux parents de s'impliquer dans un projet, une action afin qu'ils deviennent acteurs et non plus spectateurs de ce projet.

-

La possibilité d'être acteur de sa parentalité, de faire bouger les choses, de partir de leurs capacités et de les aider à les révéler.

12.3.3. Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?

Nous pouvons mettre en place des projets en impliquant les parents. Nous cherchons toujours au maximum à impliquer les parents. Nous avons aussi un service de placement à domicile qui intervient directement chez les parents.

Projets parents/enfants

Visites médiatisées avec la psychologue

Dialogue/échanges avec les parents sur le quotidien de son enfant

Laisser le parent intervenir sur le quotidien de son enfant (médical, rendez-vous, école...).

Esprit participatif, consultatif.

Prise en compte de la place du parent par des activités, des contacts réguliers. Une envie des professionnels d'inscrire les parents dans le quotidien.

Il y a des moments de rencontre (activités...) parents/enfants. Les parents sont dans la mesure du possible intégrés dans la vie de leur enfant.

C'est surtout lors des interventions aux domiciles, effectuées par les référentes familles. Mais aussi sur quelques projets en commun avec les parents (sorties, activités extérieures ou internes, vacances...). Il est également primordial de tenir informés les parents des décisions au quotidien qui sont mises en place pour leur enfant ; ce que l'établissement met en place.
Au quotidien, nous collaborons avec les parents par le bien-être de leurs enfants. Nous leur proposons des ateliers, des sorties, des pratiques qui leurs permettent de préserver ou renforcer leur lien avec leur enfant.
L'établissement soutient les projets parentalités des éducateurs mais les moyens manquent parfois (locaux, ouverture sur l'extérieur)
Selon les services Non : historique de certains groupes. Principe de précaution. Oui : associe davantage les parents dans le quotidien des enfants.
Car les missions principales sont de les soutenir dans l'exercice de la parentalité et de les accompagner de manière intensive face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leur enfant. Nous les aidons à révéler leurs potentialités. MAIS la notion de justice (lorsqu'il s'agit d'une mesure judiciaire) ou bien d'échéance plus largement entraîne une « pression » chez les parents qui ont parfois le sentiment d'être évalués et cela tronque l'accompagnement parfois.

12.3.4. Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?

<ul style="list-style-type: none"> - Le travail de la parentalité est au centre de beaucoup de projets - Dans notre service nous travaillons vraiment sur l'individuel. - Plus ou moins grande liberté de projet. - Une équipe très soudée et impliquée. - Une directrice de pôle, un chef de service et une référente équipe toujours bienveillants et compréhensifs.
Travail avec les parents Quotidien proche du « réel » Diversification au quotidien Echanges/aide au sein de l'équipe « Liberté » d'agir Enrichissement grâce à l'environnement / intervenants.
L'accompagnement de qualité La remise en question La formation continue, réflexion L'écoute au quotidien
Permettre à un enfant de s'épanouir. Lui montrer des choses qui lui sont inconnues, lui faire découvrir. Lui permettre de l'accompagner sereinement dans son projet de vie.
Travail auprès d'enfants. Pouvoir apporter « ma pierre à l'édifice ». Apprentissage (pour moi ou pour les enfants). Les moments de partage (rire, chagrin, souvenirs). Le travail avec les familles pour réintégrer les enfants au domicile. Montrer aux enfants les possibilités de la « vie », leur montrer un fonctionnement différent que celui qu'ils peuvent avoir connu (et qui est défaillant).

L'accompagnement au plus proche des personnes : tant des enfants, que des parents en difficulté. L'écoute de nos observations par notre hiérarchie. Le travail dans une équipe soudée, solidaire.
Mon métier a une dimension dynamique c'est-à-dire qu'il n'est pas routinier. Il amène aux questionnements, à la création de pratiques afin de s'adapter aux besoins des familles. Ces missions une fois remplies m'amènent satisfaction et notamment que les projets des enfants (retour à domicile, famille d'accueil...) se réalisent.
L'équipe Le lien que nous sommes arrivés à créer avec les parents Les projets innovants pour l'association : zumba, collectif des anciens parents. La philosophie de service en lien avec les compétences parentales.
-
La proximité avec les enfants et leurs parents La tranche d'âge avec laquelle je travaille La spontanéité des échanges lors des VAD La réflexion que cela entraîne L'autonomie qui m'est laissée La variété de choses que je peux mettre en place

12.3.5. Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?

- Les horaires et les week-ends - Trop de paperasse
Parents réticents, peu coopératifs Centralisation parfois difficile des informations.
Les droits des parents imposés par le contrat d'accompagnement, le juge
Individualité de l'enfant et gestion du groupe.
Distance professionnelle à réévaluer en permanence. Affectivement, mettre « une barrière » pour ne pas « prendre » leur peine. Travail avec les parents parfois difficile (manque de coopération) Faire cohabiter tous les enfants.
Une certaine « pression de rendement » concernant les activités à effectuer, un manque de confiance dans le personnel par la hiérarchie. Le métier en soi ne me pose pas de problème.
Fatigue physique (attachement d'enfants) et psychique (comportement difficile). En protection de l'enfance, horaires atypiques.
Les moyens (locaux, financement) La différence entre les aspirations de l'institution : grandir, se lier à d'autres établissements et ma volonté de continuer à travailler en petit groupe. Pour donner une image, j'ai l'impression que notre directrice générale veut faire de la production chinoise du travail social et moi j'aimerais garder la « qualité française » (en moins grande quantité et donc de meilleure qualité).
-
Parfois le fait de se retrouver seule au domicile des familles lors de situations difficiles Flexibilité des horaires de travail Parfois se confronter à des familles qui n'ont pas demandé la mesure et qui ne collaborent pas.

12.3.6. Commentaires sur l'accompagnement des parents

La courte échelle permet de créer des moments sympathiques et forts à travers ses différentes actions.
Il est toujours possible de faire mieux avec plus de moyens (humains, matériels...)
Doit-on tout dire à un parent ?
Je trouve qu'il serait intéressant, voire nécessaire, d'effectuer plus de temps clefs avec les parents d'un enfant, afin de travailler à la parentalité et également créer un lien de confiance avec les parents. Cela permettrait aussi de rassurer l'enfant sur l'endroit où il vit, si ses parents sont en accord, ou en « bonne entente » avec la MECS.
Notre service travaille sur la parentalité mais « penser le parent » dans toutes les pratiques au niveau institutionnel (pour chaque service) est encore à développer.
On peut toujours aller plus loin si on s'en donne les moyens.

12.4. MAJPE

12.4.1. Qu'est-ce qu'être parent ?

- Responsabilité - Partage/communication - Fierté - Des devoirs et des droits
- Aimer, accompagner, voir grandir, famille - Etre responsable de ses enfants.
Accompagner son enfant dans son développement quotidien, l'aider à grandir. Lui faire découvrir la vie.
Etre responsable du bon développement physique, psychique et moral de son enfant.
- Modèle pour les enfants - Avoir des responsabilités - Des droits et des devoirs - Partage - Amour - Accompagner
- Cheminer, découvrir et expérimenter le changement de statut : enfant-femme-mère, enfant-homme-père. - Concillier les envies/besoins : femme/mère, homme/père. - Etre responsable de son enfant - Faire des choix éducatifs - Se tromper, avoir peur, avancer...
Etre parent : ne plus penser qu'à soi, concilier les besoins de ses enfants et les siens, faire une place à son enfant au sein de la famille, être organiser, poser des limites.

12.4.2. Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?

- Modèle ou non - Transmission de savoir et d'histoire - Chacun avec son histoire a un pouvoir d'agir en tant que parent - Apprendre et transmettre le respect
-
-

-
-
Pouvoir avoir le choix et décider pour eux, homme et femme, pour eux parents, pour leur(s) enfant(s). Par exemple, d'être accueilli à la MAJPE, de choisir quel accompagnement leur correspond le mieux (collectif/individuel/seul/avec son enfant), de participer et d'élaborer le projet personnalisé et objectif(s) de l'accompagnement.
Permettre aux parents de faire des choix pour leur enfant

12.4.3. Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?

On écoute, accompagne et guide en tachant de ne pas imposer, de faire à la place de. Des ateliers pour l'image de soi et redonner la confiance en soi.
Car il y a un réel accompagnement, des échanges qui nous permettent de connaître leur difficultés et de travailler lors des différents ateliers qui leurs sont proposés. De l'écoute.
A travers les différents projets, activité, atelier, rencontre avec les professionnels.
Une grande place est donnée aux parents. Nous sommes à leur écoute, nous ne sommes pas dans le jugement et nous les respectons dans leur rôle de parent.
Grace aux différentes actions mises en place au sein de l'établissement. Ateliers enfants-parents. Projet personnalisé établi pour chaque enfant et chaque famille.
- Parce que c'est inscrit dans les missions de l'établissement. - Des temps sont organisés pour accompagner les parents - Une dynamique de réflexion autour de l'accompagnement des parents est menée « au quotidien ».
Les parents sont nos premiers partenaires, ils sont réellement acteur de l'accueil de leur enfant. Nous individualisons chaque accueil, nous prenons en compte les demandes des familles dans la mesure du possible.

12.4.4. Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?

- Une situation avec des échanges riches et constructifs qui permettent de faire évoluer ou changer les choses. - Les sourires et l'insouciance retrouvés chez l'enfant voire parfois le parent.
- Les échanges que je peux avoir avec les familles. - Le travail qui est fait en équipe. Les interrogations, les difficultés partagées en équipe. - Le contact avec les enfants et leurs parents. L'accompagnement fait avec les enfants. - Lien de confiance qui se crée avec certains parents.
La bonne entente entre collègues, l'entraide, le travail d'équipe, les enfants et leurs évolutions. Chaque situation différente, l'accompagnement avec les familles.
Peu de structures permettent à une auxiliaire de puériculture de s'investir auprès des parents. A l'association Caroline Binder les professionnels ont la possibilité de mettre en place des actions à destination des familles.
- L'évolution de certaines situations familiales - L'évolution des enfants.
Actuellement, je suis satisfaite de pouvoir exercer mon métier au niveau de la prévention précoce et de pouvoir accompagner enfants et parents au sein d'une structure innovante et dynamique.
la relation avec la famille qui est réellement considérée comme un partenaire.

12.4.5. Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?

<ul style="list-style-type: none">- Salaire peu valorisant- Certaines situations qui nous affectent plus- Fatigabilité physique et psychique- Parfois une sensation d'impuissance et un système trop lent.
Ma principale contrainte serait la distance à avoir dans certaines situations.
Rentrer chez soi avec les histoires familiales de chacun.
Certaines familles présentent des carences et des difficultés très importantes voire lourdes. Cela demande beaucoup d'énergie et émotionnellement cela peut être compliqué à gérer. Une fatigue tant psychique que physique se fait ressentir tout au long de l'année.
<ul style="list-style-type: none">- Situations parfois lourdes psychologiquement- Nombreuses missions avec un salaire peu motivant- Fatigabilité physique.
Au vue de l'investissement et de l'énergie que suscite l'accompagnement des familles : la contrainte et/ou difficulté : savoir où s'arrête notre intervention, et notre accompagnement des familles.
Peu de retour de ce qui se passe à domicile.

12.4.6. Commentaires sur l'accompagnement des parents

Pour accompagner des parents il faut savoir les accueillir comme ils sont, sans jugement, ni à priori. Il est important qu'ils se sentent en confiance et non jugé pour pouvoir être à l'écoute et dans l'échange. Le but n'étant pas toujours de les laisser dans leur réalité mais de les accompagner vers un principe de réalité sociale.
Il est nécessaire de se sentir très soutenue voire entourée par la direction afin de pouvoir faire face aux difficultés du public accueilli et dans l'objectif de soutenir ces familles au mieux.
Plus de transmissions avec les partenaires qui interviennent à domicile.

12.5. Centre maternel

12.5.1. Qu'est-ce qu'être parent ?

Avoir des responsabilités, créer des liens familiaux, transmettre des valeurs/principes familiales.
Tout d'abord devenir responsable de quelqu'un d'autre que soi-même. Inculquer ses valeurs et son savoir-faire et être.
Notion très vaste – De responsabilité, de devoir, de droit, de transmission, d'éducation, de bienveillance. Etre parent s'apprend, ce n'est pas inné. Savant mélange de savoir-être, savoir-faire.
Personne ayant la responsabilité d'un enfant, modèle, transmissions conscientes et inconscientes, positive et négative.
Avoir la responsabilité d'emmener un enfant vers son autonomie, son bonheur.
Etre responsable de son enfant. Assurer le bien-être de son enfant. Apporter tout ce qui lui permet de bien grandir.

12.5.2. Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?

-
-
-
-
Avoir le sentiment d'être maître des décisions : pas dans l'abus mais dans les responsabilités. Avoir les idées, faire ce qu'il faut pour les mettre en place, ne pas être dépendant de quelqu'un ou d'une institution.
-

12.5.3. Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?

Activités mères/enfants
Les missions du centre maternel
Projet d'un centre maternel
-
Car c'est une des missions du centre maternel.
Parce que l'on apporte un soutien aux mamans au quotidien, des repères par rapport à l'enfant. Valorisation des compétences des mamans.

12.5.4. Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?

Repère pour l'enfant lors de l'absence de la mère, développement de l'enfant grâce aux activités selon l'âge, les temps d'éveil pour les plus petits.
L'accompagnement au quotidien est enrichissant. L'accompagnement individuel en lien avec leur projet personnalisé (recherche d'appartement,...). La première approche avec la mère ou future mère lors d'un entretien d'admission.
Pouvoir accompagner et soutenir les jeunes femmes en difficulté. Leur permettre d'être actrice de leur vie. Leur montrer leurs ressources et possibilités.
Transmissions (modèle familial). Partage de moments conviviaux.
Travailler avec les familles, les voir évoluer, grandir, accompagner les enfants vers leur autonomie, mettre en place des actions pour favoriser leur bien-être. Faire partie d'une équipe, échanger des idées, des observations, participer aux prises de décision.
Voir l'évolution positive d'une situation à risques. Arriver à établir une relation de confiance qui permet un accompagnement personnalisé.

12.5.5. Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?

La participation des mères dans le cadre des activités mères/enfants au sein de la crèche.
Certaines situations sont imposées et souvent il est difficile de travailler avec la résidente.
Situations lourdes
Quotidien, à certains moments manque de recul (tête dans le guidon), garder la bonne distance.
La limite de notre champ d'action : les fins de prise en charge par exemple...
-

12.5.6. Commentaires sur l'accompagnement des parents

Au sein du centre maternel, la notion de juste accordage et de la nécessité d'installer un climat de confiance entre la mère et le pro est indispensable.

12.6. Directeurs, chefs de services et psychologues

12.6.1. Qu'est-ce qu'être parent ?

- Avoir un enfant
- Etre en capacité de lui permettre de s'épanouir.
- Etre en capacité de transmettre l'histoire familiale, les valeurs, donner à l'enfant la possibilité d'être autonome, adapté à la société...

Rentrer dans un processus, aller vers une évolution de son statut d'adulte avec les réaménagements dans sa tête, s'inscrire dans une réglementation en lien avec une certaine société, aller sur un terrain avec des dimensions différentes mettant plus ou moins à l'aise, être sur la question du lien à l'enfant (construction d'un attachement), des réponses à donner à un enfant (réponses basiques, autour du corps, affective, etc...). C'est se redéfinir face à sa généalogie. C'est entrer dans une pratique et un exercice. Ce n'est pas obligatoire, ça ne s'arrête pas au biologique (société, évolution, santé/médecine/contraception permet que cela devienne davantage un choix).

Le parent est le responsable légal de l'enfant = statut. C'est être lié par la filiation et affectivement à l'enfant qu'on porte (psychiquement et/ou physiquement).

Etre parent c'est être présent et disponible à son enfant, le comprendre, accompagner son développement, le soutenir, être à l'écoute de ce qu'il vit. L'éduquer, lui préparer sa place de futur citoyen

Etre un parent c'est être donneur d'amour, de sécurité et de soin nécessaires à la construction psycho-affective et développementale d'un enfant. C'est être responsable de son bien-être, de sa santé,... C'est être une personne qui va accompagner l'enfant dès sa naissance (et peut-être déjà) à être « adapté » en société. Un parent aide à grandir et à devenir un jour un adulte « épanoui », « aimant », intelligent, capable de transmettre un jour à son tour et à devenir parent. Il donne du sens à la réalité.

Accompagner son enfant pour qu'il puisse bien se développer selon ses capacités, lui offrir le cadre adéquat, répondre à ses besoins. Partager du temps, transmettre des valeurs, prendre du temps pour soi également pour être disponible pour son enfant.

S'engager affectivement, moralement, psychologiquement, physiquement. Etre responsable de quelqu'un d'autre.

C'est d'abord une notion juridique au travers de l'autorité parentale.

Il n'y a pas une seule et unique façon d'être parent. Il s'agit d'un processus que chaque personne « en devenir parent » va s'approprier en fonction de sa personnalité, de son environnement, ... Néanmoins « être parent » implique des droits et des devoirs dans différents domaines (éducatif, affectif, cognitif, ...) qui vont permettre à l'enfant de se développer et de s'épanouir.

Un lien de filiation,
exercer une autorité parentale,
transmettre des valeurs,
préparer son enfant à devenir adulte, responsable

Lui apporter une sécurité affective.

12.6.2. Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?

La capacité à penser et poser des actes concernant leur enfant...et à se projeter.
Le pouvoir d'agir des parents est possible mais délimité, il est devenu possible en lien avec les droits des parents et l'ouverture des lieux accueillant « l'enfant » (école/hôpital...) aux parents (créer échange/dialogue, voir les parents co-partenaires). Les parents peuvent agir mais ne peuvent pas tout faire (regard de la société sur la façon d'être parent).
C'est le pouvoir d'assumer et d'assurer son rôle et sa fonction, c'est à la fois la capacité d'agir et le potentiel à venir, les capacités que l'on va développer.
D'être en lien avec son enfant et l'accompagner et le soutenir dans son quotidien (intra et extra familial).
Le pouvoir d'agir pourrait se définir tel que les possibilités d'actions ainsi que le « pouvoir » d'un parent sur son enfant (?)
Tout ce qui entre dans l'accompagnement de son enfant, dans la limite du respect de sa personne, sa santé et son bien-être.
A l'infini, inconditionnel, une obligation à mon sens.
Toujours au niveau légal, les possibilités et les interdits (l'importance de souligner les possibilités, les compétences parentales).
Les possibilités que les parents peuvent avoir pour devenir acteur de leur parentalité. (Ressources internes et externes).
Cela dépend des capacités de chaque parent

12.6.3. Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?

<ul style="list-style-type: none">- Acteur du projet personnalisé de l'enfant- Solliciter pour accompagner l'aspect médical, scolaire- Place réservée pour exprimer leurs souhaits d'orientation au niveau des rapports transmis à l'ASE.
Parce que des moyens sont donnés pour mettre en place des dispositifs (dispositifs humains : équipe pluridisciplinaire, dispositifs matériels). Oui parce qu'il y a la reconnaissance que la parentalité se développe, se construit, et que des professionnels peuvent venir en créer des dispositifs pour faciliter la progression.
L'établissement est un espace ressource car il permet au parent d'être étayé, soutenu et d'exercer sa parentalité, de cheminer.
Oui car nous les sollicitons. Non car souvent les projets de soutien à la parentalité sont liés à nos propres représentations à nous et ne partent pas de leur demande.
Même si des axes d'amélioration sont toujours possibles, il est important pour la MECS de travailler en collaboration avec les parents et de leur proposer systématiquement des moyens d'accompagnement leur permettant de développer, de réfléchir et/ou de s'inscrire dans leur parentalité (entretiens avec la psychologue, visites accompagnées et/ou médiatisées, ateliers, temps avec l'enfant + référente, échanges privilégiés : écoute, conseils, accompagnement, ... , avec chef de service, assistante socio-éducative, professionnels.
Ils s'inscrivent dans le projet de l'enfant, font partie de sa prise en charge. L'atelier parents-enfants permet également de favoriser le lien et accompagner la parentalité.

Parce qu'ils ont une place, parce qu'on les pousse à réfléchir sur eux, on les écoute, on essaye de les aider à cheminer sur qui ils sont en tant que parent.
On tente de laisser ce qu'ils savent déjà faire. On ne leur « vole » pas leurs compétences.
Le dispositif a été réfléchi dans ce sens. Les parents ont leur place dans l'établissement. (projet personnalisé, temps de rencontre, ...)
Les professionnels ont donc également un positionnement professionnel qui prend en compte le parent dans sa globalité (respect, écoute, bienveillance, ...)
<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien du lien familial - En mettant les compétences en avant et les reconnaître - En développant et en proposant le plus de dispositif possible pouvant soutenir la parentalité - Leur laisser la place - Les valoriser, les responsabiliser.

12.6.4. Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?

<ul style="list-style-type: none"> - Constater des valeurs et une éthique au niveau des professionnels des différentes équipes. - Repérer une curiosité intellectuelle et une volonté d'éclaircir les pratiques au niveau des équipes, des cadres... - Pouvoir partager mes priorités et projets professionnels avec mon équipe de cadres (travail et chef de service).
-
<ul style="list-style-type: none"> - Je suis émerveillée lorsque je suis témoin de l'évolution positive d'un enfant, d'un parent, d'une situation, et même des professionnels. - Je me sens enrichie par le travail avec les familles, la réflexion portée par l'équipe pluri-professionnelle, les échanges avec les partenaires.
Sensibiliser les professionnels et les parents à la dimension psychique de l'enfant.
La collaboration riche avec les enfants, les parents, l'équipe pluridisciplinaire, les partenaires,...
Relation aux autres, accompagner le développement de l'enfant, être témoin des évolutions de l'enfant, des parents, de l'environnement.
<ul style="list-style-type: none"> - Les relations humaines, les rencontres humaines ; - La compréhension et l'évolution de celles-ci ; - Le partage d'émotions ; - La remise en question perpétuelle.
Le champ des possibles. Nous ne sommes qu'au tout début du travail à la parentalité dans le champ de la protection de l'enfance.
« L'évolution » des situations même s'il ne s'agit pas en soi d'un objectif. (par exemple un enfant qui s'épanouit, une maman qui retrouve le sourire, ...). Ce sont souvent les petits moments du quotidien qui apportent de la satisfaction.
Puis le bilan de fin d'accueil permet également d'avoir une vue d'ensemble sur toutes « ces petites choses » qui ont été réalisées et qui misent bout à bout permettent de prendre conscience du cheminement effectué... Cela amène également une certaine satisfaction, une reconnaissance de notre travail...
<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui et un soutien aux professionnels - Relation avec les différentes familles : veiller à ce qu'elles soient bien accueillies et prises en compte. - Assurer le suivi des enfants dans leur globalité. - Travail avec les partenaires.

12.6.5. Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?

- Aspects budgétaires très contraignants - Manque de moyens en termes de temps pour réellement créer des groupes de réflexion collective.
-
- Les contraintes liées à l'organisation institutionnelle ; - La charge de travail ; - La gestion émotionnelle personnelle, besoin de développer des temps /espaces /lieux pour me ressourcer.
L'organisation qui parfois ne favorise pas la prise en compte de certaines possibilités parentales (par exemple accompagner un enfant chez le médecin).
Les moyens matériels et le manque de temps.
Parfois un manque de continuité dans le suivi, impuissance face à certains cas, certaines situations, recul, distanciation.
- L'épuisement psychique, la responsabilité de l'avenir d'enfants. - Les horaires ajustés aux besoins des usagers. - Le manque de moyen humain pour faire mieux et plus.
Les lenteurs des administrations pour répondre à la loi.
La rencontre avec l'Autre demande beaucoup d'énergie...surtout avec les enfants et les parents qui ont ou ont eu un attachement insécure.. « SE RENCONTRER » ne va pas de soi...Il est important de prendre soin de soi, de trouver des moyens de se ressourcer pour prendre soin des autres...sinon il y a un risque d'usure professionnel...
Beaucoup de tâches administratives qui ne permettent pas d'être aussi proche des équipes.

12.6.6. Commentaires sur l'accompagnement des parents

I have a dream : développer le pouvoir d'agir des parents, ouvrir à la culture, à la réflexion pour un avenir plus serein et adapté aux enfants accueillis.
- Accompagner c'est aller à la rencontre de - Travailler à partir de l'ici et maintenant
Continuer à favoriser l'accompagnement au lien parent-enfant (atelier parent-enfant), permettre aux parents de s'exprimer, échanger entre eux (groupes de parole), s'appuyer sur leurs compétences.
Il faudrait souligner, avant tout accompagnement, les savoirs et savoir-faire des parents plutôt que de souligner leurs difficultés.
Un bon projet d'établissement est important pour accompagner les familles mais pas suffisant... Les professionnels doivent être sensibilisés et formés à une certaine posture professionnelle, au-delà du savoir-faire, il y a le savoir-être (écoute, respect, non jugement, bienveillance, disponibilité psychique) pour travailler avec les parents.
La création d'un SEADR, l'ACB a répondu à l'appel. Mettre en place le plus possible des accompagnements proposé aux familles.

13. Annexe 13 : Retranscription des *focus group* auprès des professionnels

Documents remis sur clé USB.

Focus group 1 : Pouponnière « L'Envol »

Focus group 2 : MECS internat « Les Explorateurs »

Focus group 3 : MECS ouverte « La Courte-Echelle »

Focus group 4 : Placement à domicile « La Courte-échelle »

Focus group 5 : Maison d'accueil de jour de la petite enfance (MAJPE)

Focus group 6 : Centre maternel

Focus group 7 : Directeurs, chefs de service et psychologues

14. Annexe 14 : Schémas des réponses des *focus group*

14.1. Qu'est-ce qu'être parent ?

14.1.1. Schéma des réponses de la pouponnière

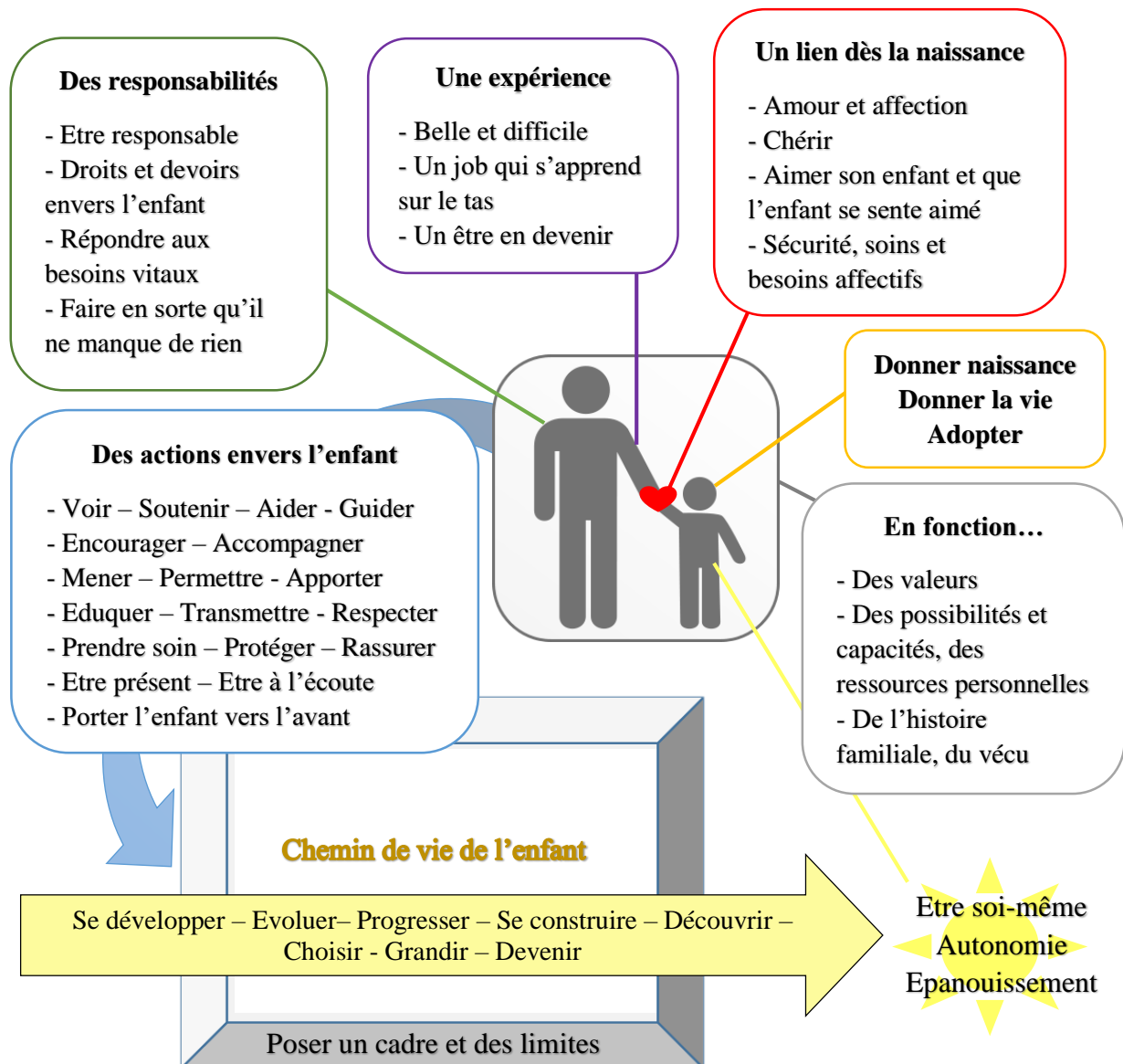


Figure 10 : Qu'est-ce qu'être parent, selon la pouponnière

Pour la pouponnière, être parent est avant tout une manière d'être et d'agir auprès de l'enfant pour l'accompagner dans son chemin de vie. Le parent est là pour aider l'enfant à se développer dans des objectifs d'autonomisation et d'épanouissement.

Tout le monde n'est pas d'accord sur le fait de « donner naissance, donner la vie », cela dépend le sens qui est mis derrière, l'adoption a été rajoutée. Par contre, plus de la moitié du groupe évoque le versant affectif et l'amour qui émane du fait d'être parent.

Etre parent est vu comme une responsabilité à la fois vis-à-vis des devoirs imposés par la loi et à la fois vis-à-vis de l'enfant qui a des besoins vitaux. C'est une expérience qui varie en fonction des possibilités, ressources et capacités du parent, de ses valeurs, de son histoire familiale et de son vécu.

14.1.2. Schéma des réponses de la MECS internat

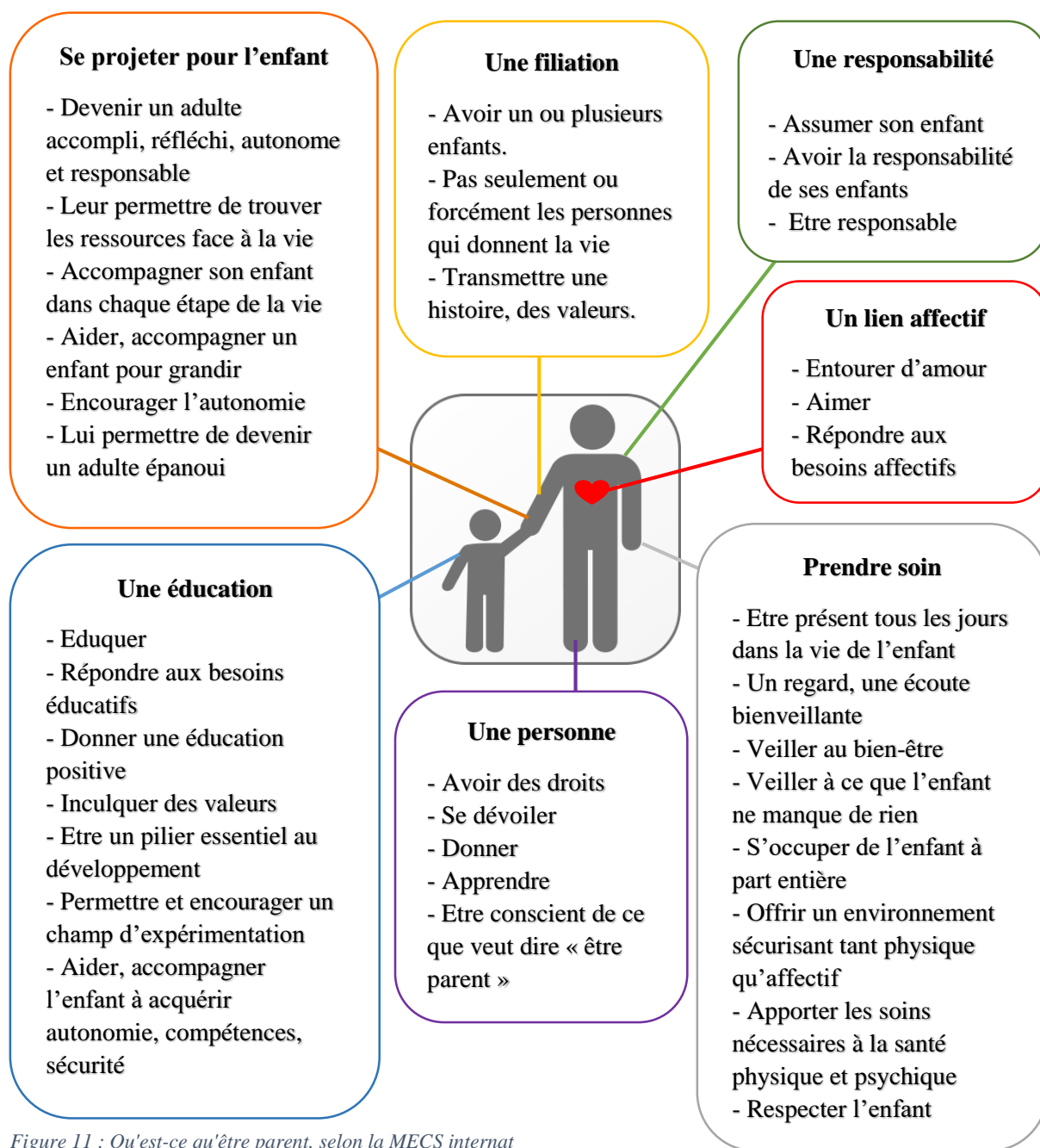


Figure 11 : *Qu'est-ce qu'être parent, selon la MECS internat*

Pour les professionnels de la MECS internat, être parent se traduit dans plusieurs domaines : une filiation, une responsabilité et surtout des actions envers l'enfant telles que se projeter, l'éduquer et prendre soin de lui. C'est également un lien affectif réciproque où le parent donne et reçoit. Enfin le parent est une personne qui a des droits, qui apprend et qui doit avoir conscience de ce que veut dire « être parent ». Ce qui ressort le plus dans les réponses est la prise en compte de la sécurité et des besoins de l'enfant : affectifs, physiques, éducatifs.

14.1.3. Schéma des réponses de la MECS ouverte et du service PAD

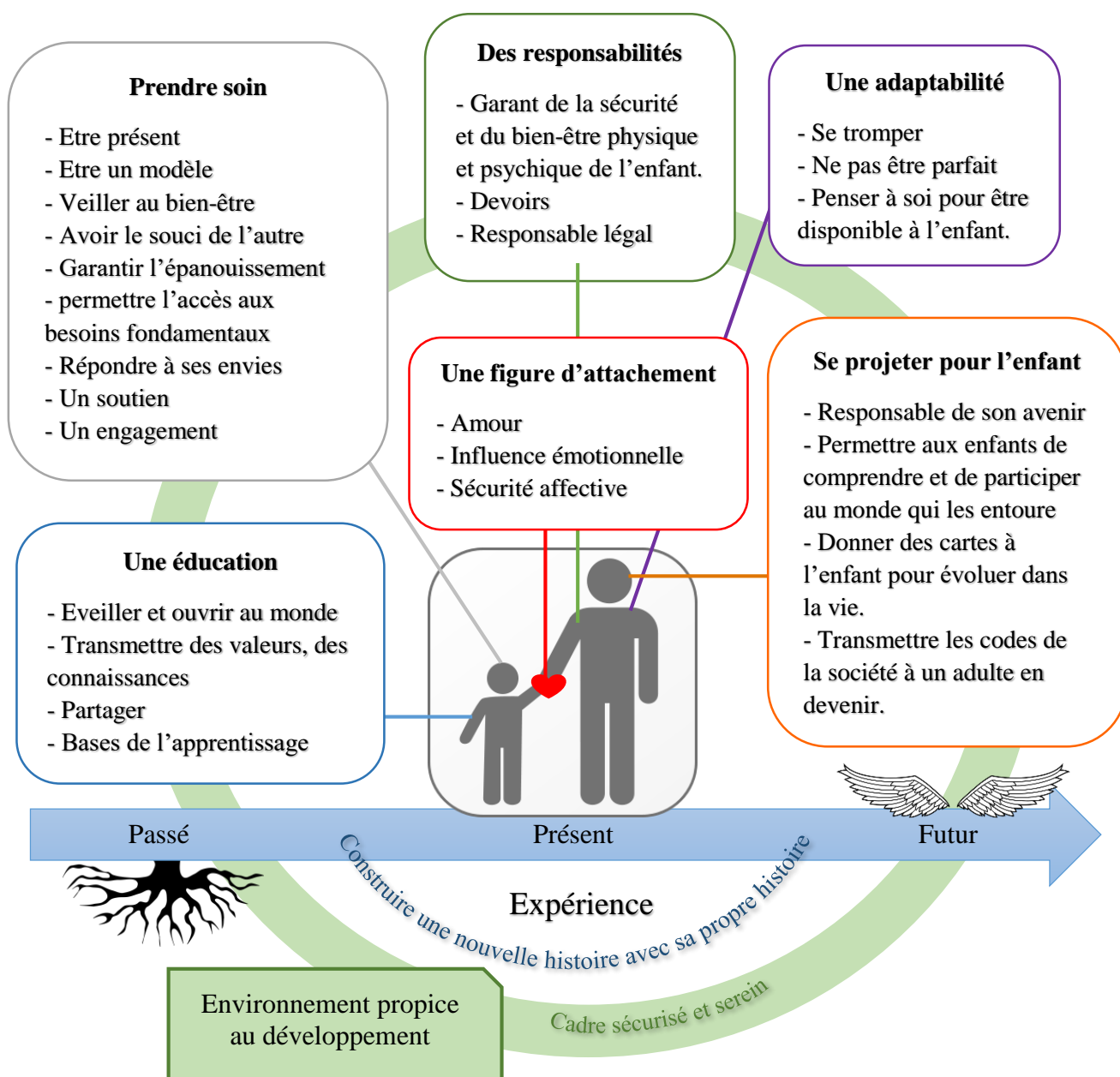


Figure 12 : Qu'est-ce qu'être parent, selon la MECS ouverte et le service PAD

Selon les professionnels de la MECS ouverte et du service de PAD, la question est large. Être parent est une expérience qui s'inscrit dans le temps à plusieurs niveaux :

- Le parent a sa propre histoire, un vécu avant d'être parent ;
- Le parent enrichit son expérience et la perception de son rôle au fur et à mesure du temps ;
- Le parent donne des racines et des ailes à l'enfant. Il doit se projeter pour permettre à l'enfant de se développer.

Etre parent est une responsabilité au sens légale et engendre des devoirs, notamment le fait d'être garant de la sécurité et du bien-être physique et psychique de l'enfant. Le parent est une figure d'attachement et doit penser l'environnement dans lequel va se développer l'enfant, comme un cadre sécurisé et serein.

Etre parent c'est ne plus jamais être seul. Il est celui qui s'engage à prendre soin au sens large (veiller, soutenir...) et à donner une éducation à travers la transmission, le partage et l'éveil. Pour cela, il doit faire preuve de maturité.

Le parent n'est pas parfait, il peut se tromper et a besoin de faire preuve d'adaptabilité et de disponibilité à son enfant, en pensant aussi à lui-même.

14.1.4. Schéma des réponses de la MAJPE

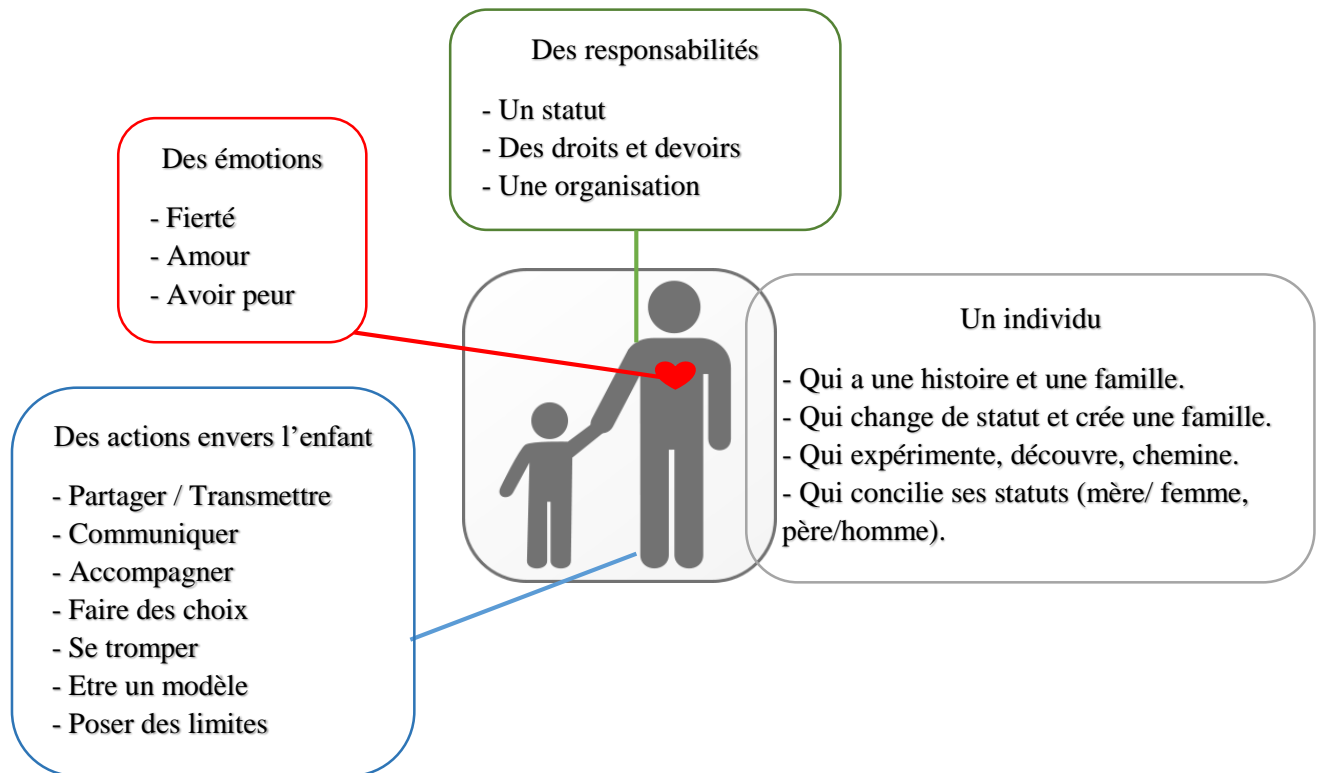


Figure 13 : Qu'est-ce qu'être parent, selon la MAJPE

L'équipe de la MAJPE évoque la difficulté à définir ce qu'est un parent : notion large et particulière à une situation.

Pour les professionnelles, un parent se définit par rapport à ses responsabilités, ses actions et ses émotions par rapport à son enfant. Mais il n'existe pas seulement au travers de son statut de parent : c'est un individu qui a eu un vécu avant la naissance de l'enfant. Il doit concilier son histoire de vie, ses origines familiales et ses autres statuts (époux, homme, fils, salarié, etc...) avec sa relation à son enfant et la prise en compte de ses besoins. Il est évoqué que le parent est faillible : il peut se tromper, avoir peur. Etre parent est un apprentissage, une expérimentation et un cheminement.

14.1.5. Schéma des réponses du centre maternel

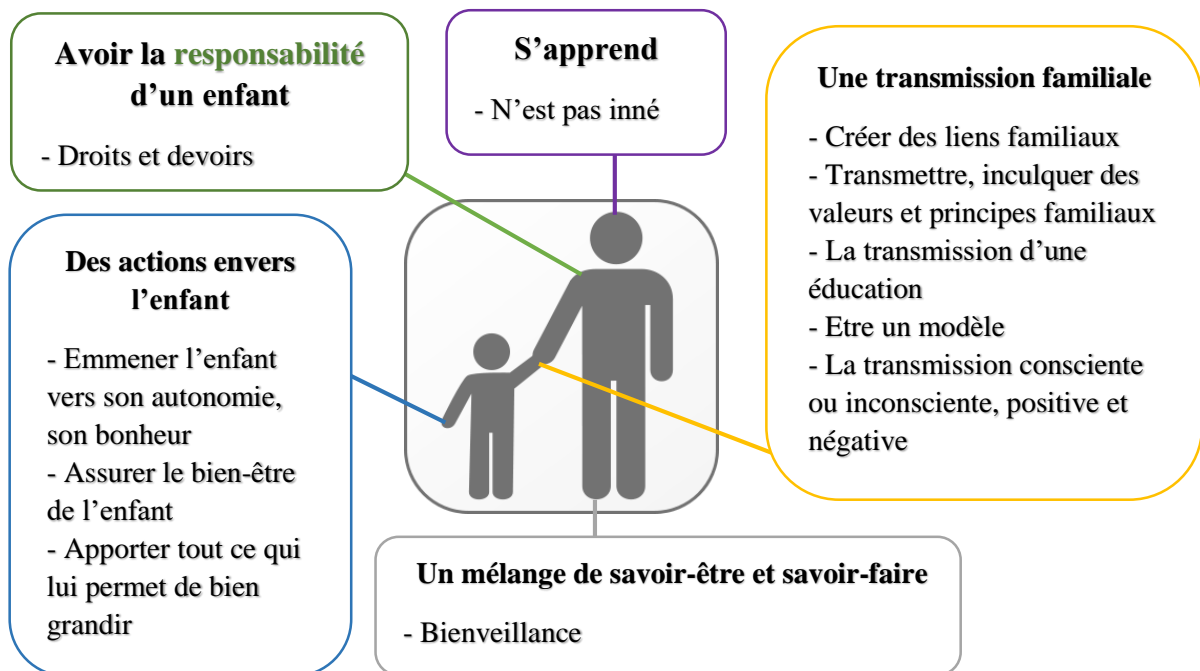


Figure 14 : Qu'est-ce qu'être parent, selon le centre maternel

Toutes les réponses se sont unanimement tournées vers la notion de responsabilité : « être responsable de quelqu'un d'autre que soit », « avoir la responsabilité d'un enfant ».

Etre parent se conçoit dans des actions envers l'enfant et dans une transmission familiale de valeurs, de principes et d'éducation. Ces actions sont issues d'un mélange entre savoir-être et savoir-faire qui ne sont pas innés : être parent s'apprend.

14.1.6. Schéma des réponses des directeurs, chefs de services et psychologues

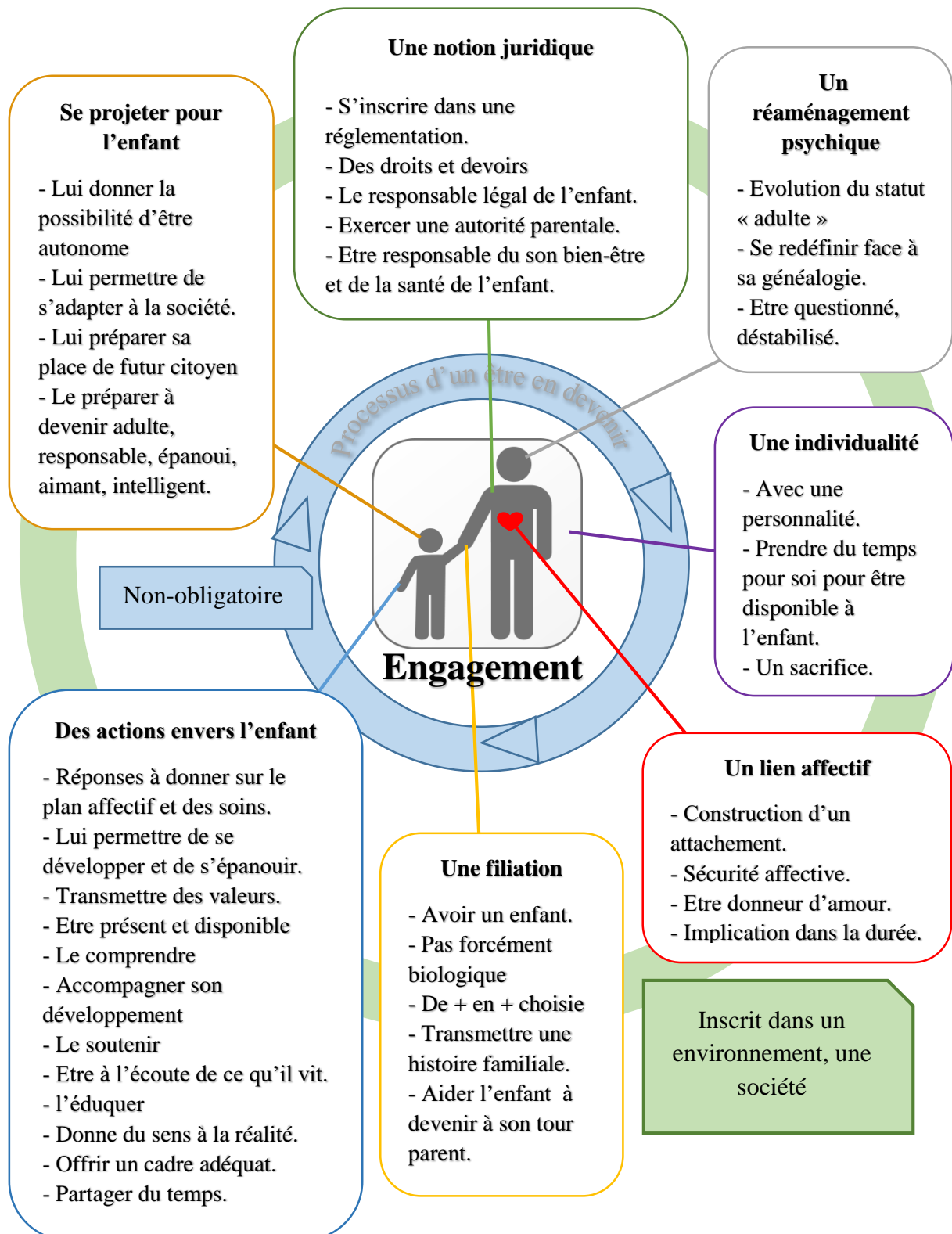


Figure 15 : Qu'est-ce qu'être parent, selon les directeurs, chefs de services et psychologues

Le groupe de travail souligne la complexité de définir ce qu'est un parent notamment au vu de l'hétérogénéité des situations familiales mais aussi parce que c'est un processus dynamique.

Etre parent est de plus en plus un statut choisi notamment grâce aux différents moyens de contraception. La réglementation instaure un statut légal du parent qui implique des droits et devoirs. Etre parent ne s'arrête pas à la biologie, ou à une délimitation juridique : c'est davantage le fait de remplir une fonction parentale. Sans avoir d'enfant, on peut adopter des comportements parentaux.

La fonction parentale se traduit par un engagement psychologique, moral et affectif sur du long terme. C'est être responsable, avoir le souci de. Elle s'inscrit dans une dimension historique : le parent se redéfinit par rapport à sa généalogie. C'est une évolution de son statut d'adulte, un réaménagement psychique.

Etre parent s'envisage comme avoir un rôle d'accompagnement de l'enfant vers l'âge adulte. Il lui donne la possibilité d'être autonome et responsable pour s'adapter à la société et ses attentes vis-à-vis du citoyen.

C'est dans cette optique de projet pour l'enfant, que le parent agit au travers de réponses affectives et dans la pratique de soins. Etre parent c'est être présent, soutenir, transmettre, comprendre être à l'écoute, éduquer, donner un sens à la réalité, offrir un cadre, partager du temps, etc. La parentalité comporte plusieurs dimensions dans lesquelles le parent est plus ou moins à l'aise. Il est souligné qu'être parent ce n'est pas synonyme d'être parfait. Le parent se questionne, est déstabilisé. Le parent est un être en devenir. Etre parent est donc un processus en évolution. Les parents ne sont pas les mêmes avec chacun de leurs enfants.

14.2. Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent ?

14.2.1. Schéma des réponses de la pouponnière

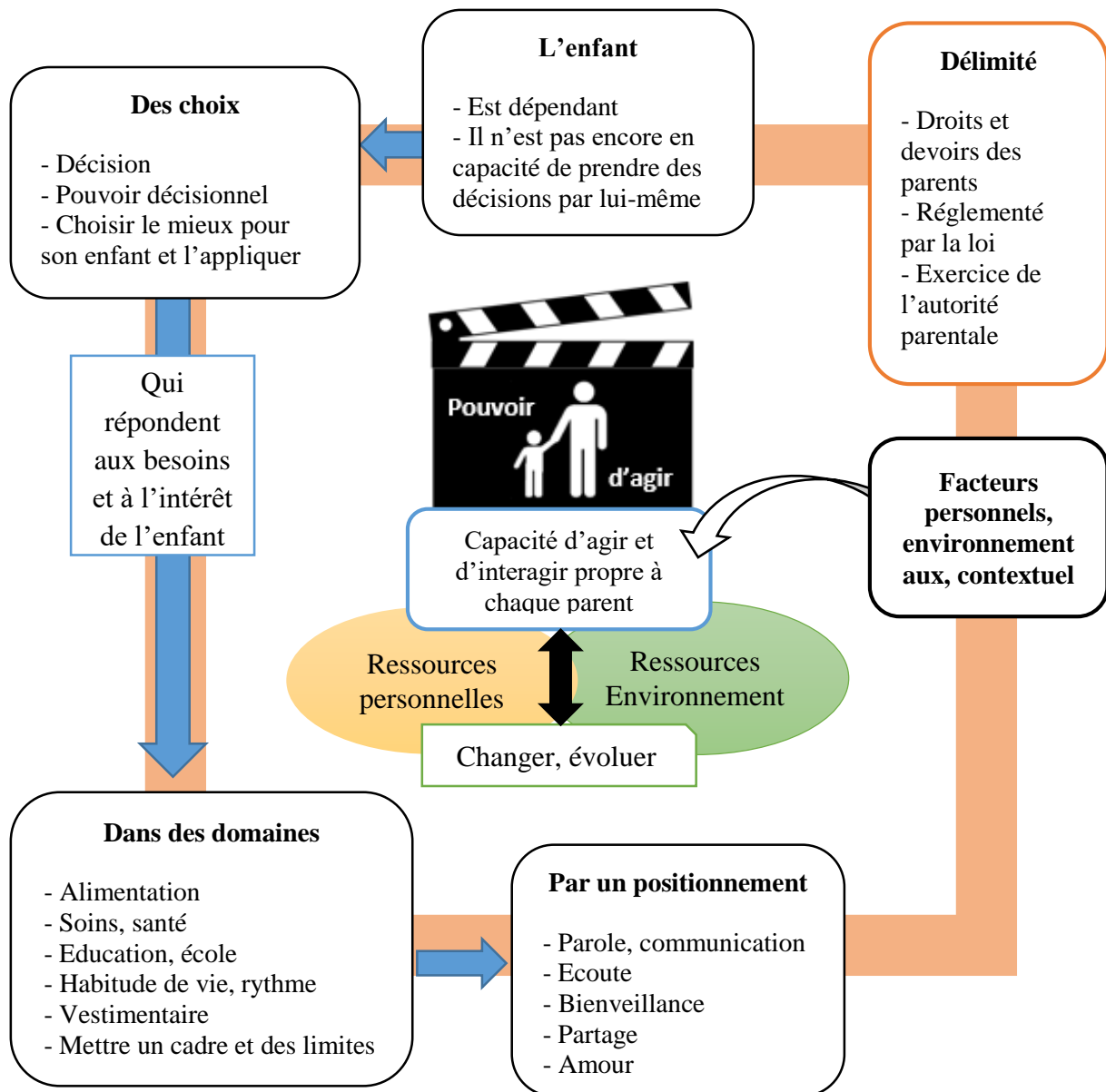


Figure 16 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon la pouponnière

Le pouvoir d'agir du parent vient du fait que l'enfant est dépendant et n'est pas en capacité de prendre des décisions par lui-même. Le parent a donc un pouvoir d'agir qui se traduit par des choix et décisions qui vont répondre aux besoins de l'enfant. Le pouvoir d'agir n'est pas un pouvoir sur autrui. Le pouvoir d'agir du parent s'exerce dans différents domaines tels que l'alimentation, la santé ou l'éducation par exemple. C'est par un positionnement spécifique que le parent exerce un pouvoir d'agir. Il peut aussi se traduire par le fait de « *laisser à l'enfant la possibilité de faire ses propres choix* ».

Le pouvoir d’agir du parent est délimité : c’est l’exercice de l’autorité parentale qui est règlementée par la loi au travers de droits et devoirs des parents. C’est la capacité propre à agir, grâce à différents facteurs (personnels, environnementaux, contextuels) et à changer, évoluer en s’appuyant sur ses ressources personnelles et sur celles de l’environnement.

14.2.2. Schéma des réponses de la MECS internat

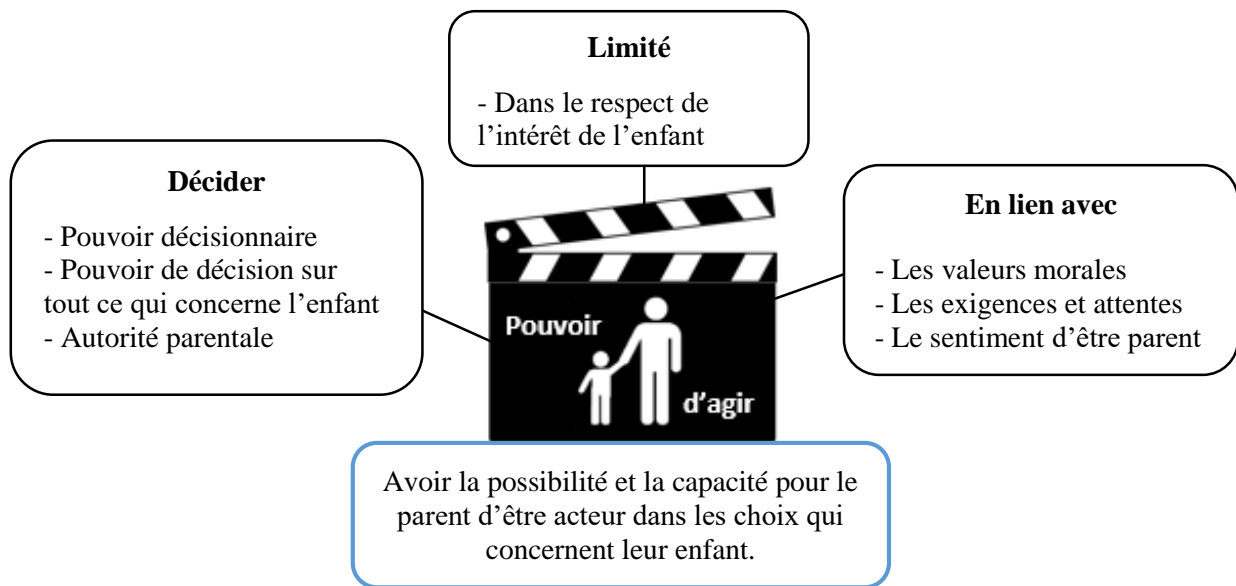


Figure 17 : Qu’est-ce que le pouvoir d’agir du parent, selon la MECS internat

Pour les professionnels de la MECS, le pouvoir d’agir est une notion complexe. Le mot pouvoir dérange. Le pouvoir d’agir est entendu, dans la majorité des réponses, comme le pouvoir décisionnaire. Le parent a l’autorité parentale et peut donc prendre des décisions pour son enfant à condition qu’elles respectent son intérêt. Le pouvoir d’agir du parent est lié aux valeurs morales, aux exigences et attentes du parent : en institution, cela se traduit par des exigences vestimentaires par exemple. Le pouvoir d’agir donne le sentiment d’« être parent ».

14.2.3. Schéma des réponses de la MECS ouverte et le service de PAD

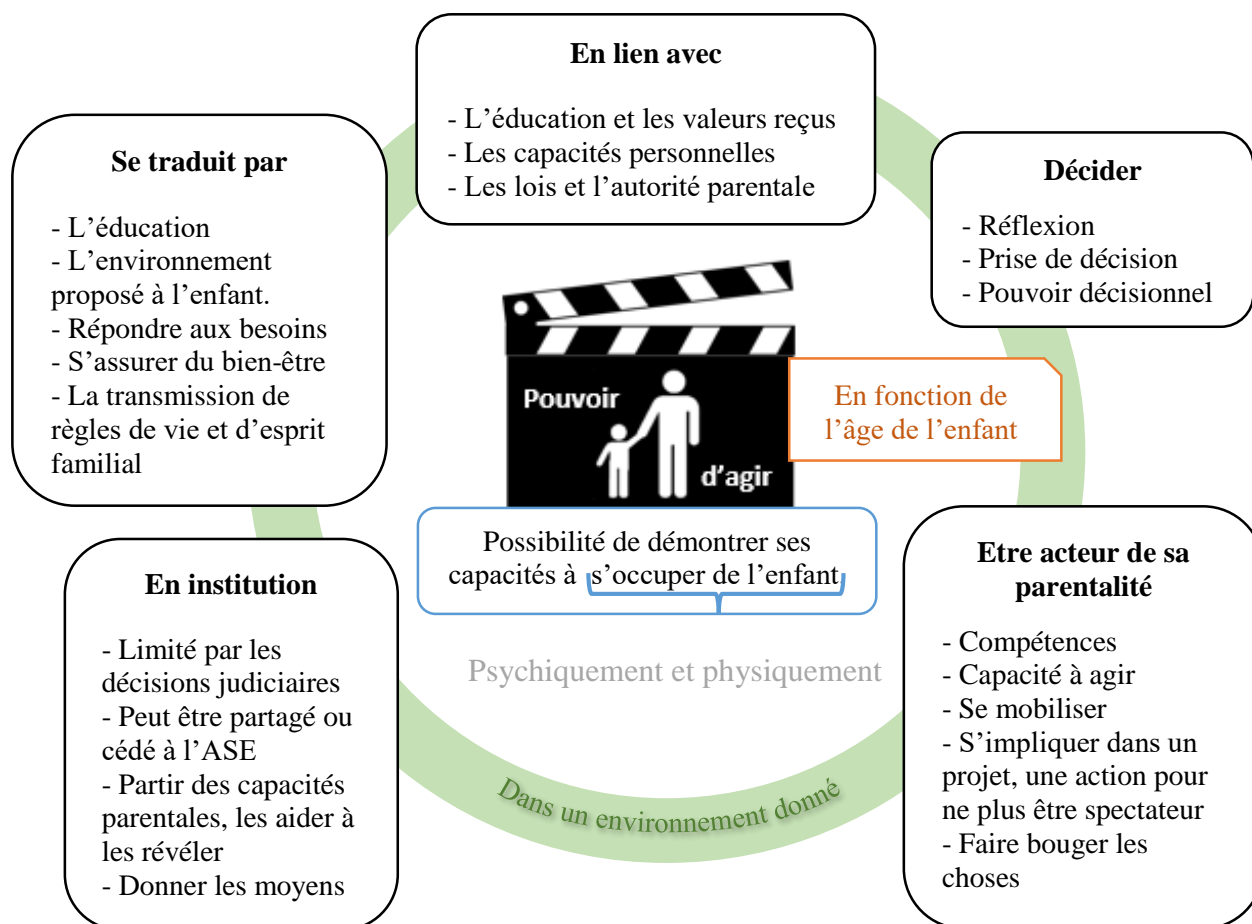


Figure 18 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon la MECS ouverte et le service PAD

Le pouvoir d'agir du parent est entendu comme la possibilité de démontrer ses capacités à s'occuper de son enfant psychiquement et physiquement. Il se traduit par l'éducation et le « prendre soin » évoqués précédemment pour définir le parent. Il est en lien avec un vécu, des capacités personnelles ainsi que des lois se rapportant à l'autorité parentale. Le pouvoir d'agir varie également en fonction de l'âge de l'enfant et de l'environnement.

Le pouvoir d'agir du parent c'est prendre des décisions réfléchies pour être acteur de sa parentalité, en se mobilisant, en s'impliquant et en faisant preuve de compétences.

En institution, le pouvoir d'agir du parent est parfois limité par des décisions judiciaires qui impliquent que le pouvoir d'agir est partagé ou cédé à l'ASE. Pour le développer, il faut donner les moyens aux parents de révéler leurs capacités, leur offrir un espace de possible.

14.2.4. Schéma des réponses de la MAJPE

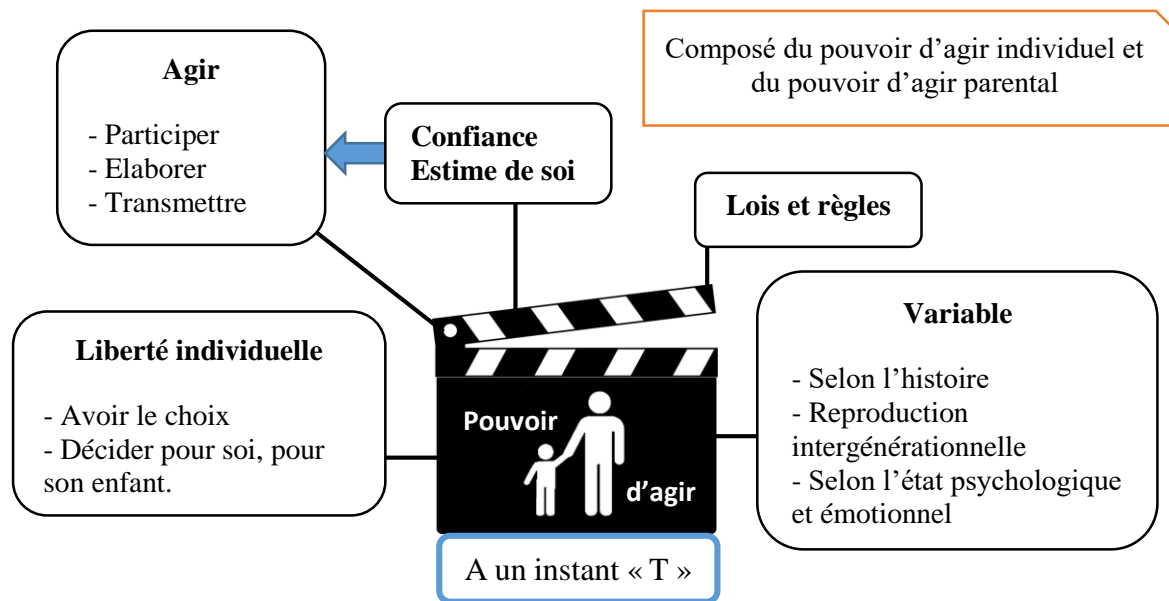


Figure 19 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon la MAJPE.

La question a été perçue comme complexe. A l'écrit, un seul membre de l'équipe présente lors du travail de groupe a répondu à la question sur le pouvoir d'agir.

Selon les professionnelles, le pouvoir d'agir se perçoit à un instant « T ». Il a une dimension individuelle et variable. Il est notamment évoqué l'importance de l'histoire du parent et de l'environnement législatif et réglementaire qui vont influencer ce pouvoir d'agir.

Le pouvoir d'agir est cité comme une liberté. Le pouvoir d'agir du parent considère les possibilités en termes de choix et de décisions à la fois pour l'enfant mais aussi pour le parent lui-même. Le parent doit déjà être capable de décider pour lui-même avant de décider pour son enfant.

L'agir passe par la participation, l'élaboration (notamment du projet en institution) et la transmission de valeurs. Il dépend de l'estime de soi et de la confiance que le parent ressent en situation.

Particularité en institution :

- Le parent doit justifier de son pouvoir d'agir, de ces décisions.
- Les choix sont parfois contraints : choisir le « moins pire ».
- Il y a des situations imposées dans l'intérêt de l'enfant.
- Le pouvoir d'agir du parent se traduit lorsqu'il ose dire « non » aux professionnels : « je ne suis pas d'accord », « je n'ai pas envie ».

14.2.5. Schéma des réponses des directeurs, chefs de services et psychologues

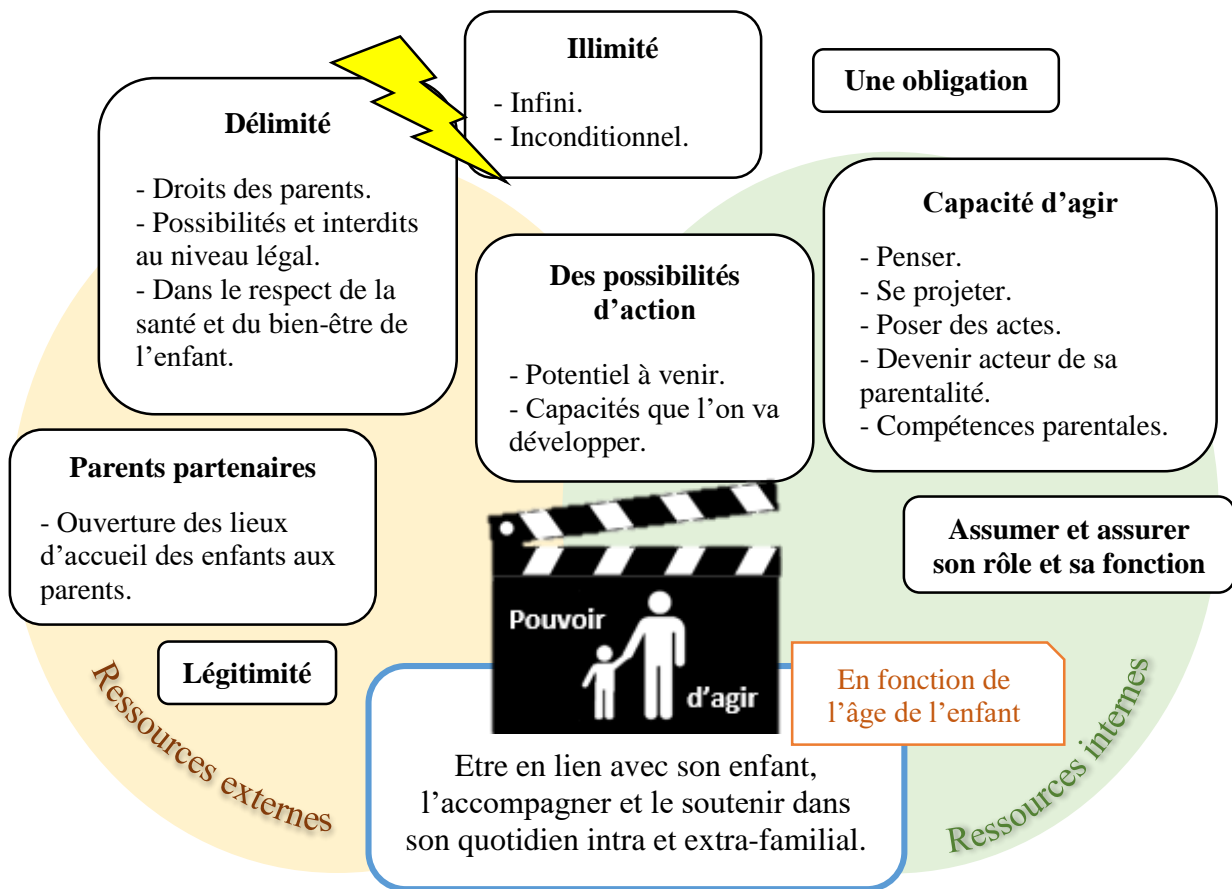


Figure 20 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon les directeurs, chefs de services et psychologues.

Le terme pouvoir d'agir demande un moment de réflexion au groupe. La question de la signification du « pouvoir » entendu comme possibilité ou comme rapport de force est soulevée. Différentes interprétations ont été faites de la question.

Le pouvoir d'agir est perçu comme la marge de manœuvre des parents dans la réponse aux besoins ou aux questions de leur enfant. C'est penser, se projeter et poser des actes auprès de son enfant.

Le pouvoir d'agir est à contextualiser : par exemple, quel âge à l'enfant ? En fonction de l'âge de l'enfant le pouvoir d'agir évolue et n'est pas le même entre un nourrisson, un jeune enfant, un ado et un adulte. Il est plus facile d'agir si l'enfant reconnaît son parent comme figure parentale. La notion de la légitimité revêt toute son importance :

- Le parent se sent-il légitime ?
- Est-il légitimité comme parent ayant ce pouvoir-là ?

Le pouvoir d'agir du parent est délimité par des lois mais il est illimité. Il peut avoir des effets négatifs sur l'enfant : il y a une « partie sombre » du pouvoir d'agir du parent (ex : maltraitance). C'est dans ce sens que le terme illimité est amené.

Il y a des profils parentaux différents. Le rôle des professionnels et de les aider à développer ce pouvoir d'agir, à en prendre conscience, à les rassurer par rapport à ça : « parfois, il faut les mettre en position de jouir de ce pouvoir d'agir ». Selon le type d'établissement, ce n'est pas le même accompagnement du pouvoir d'agir qui peut être fait.

A Caroline Binder :

- A la MECS internat, le travail consiste à permettre aux parents de considérer leurs enfants sont des sujets pensants. On est dans l'individualisation de l'enfant
- Certains parents ont des limitations aux niveaux de leur pouvoir d'agir. En cas de mesure judiciaire, ils ne se rendent pas compte qu'ils peuvent se défendre, interjeter, faire appel...
- Il faut penser le pouvoir d'agir dans l'intérêt de l'enfant.

14.3. Capacitant

14.3.1. Schéma des réponses de la pouponnière

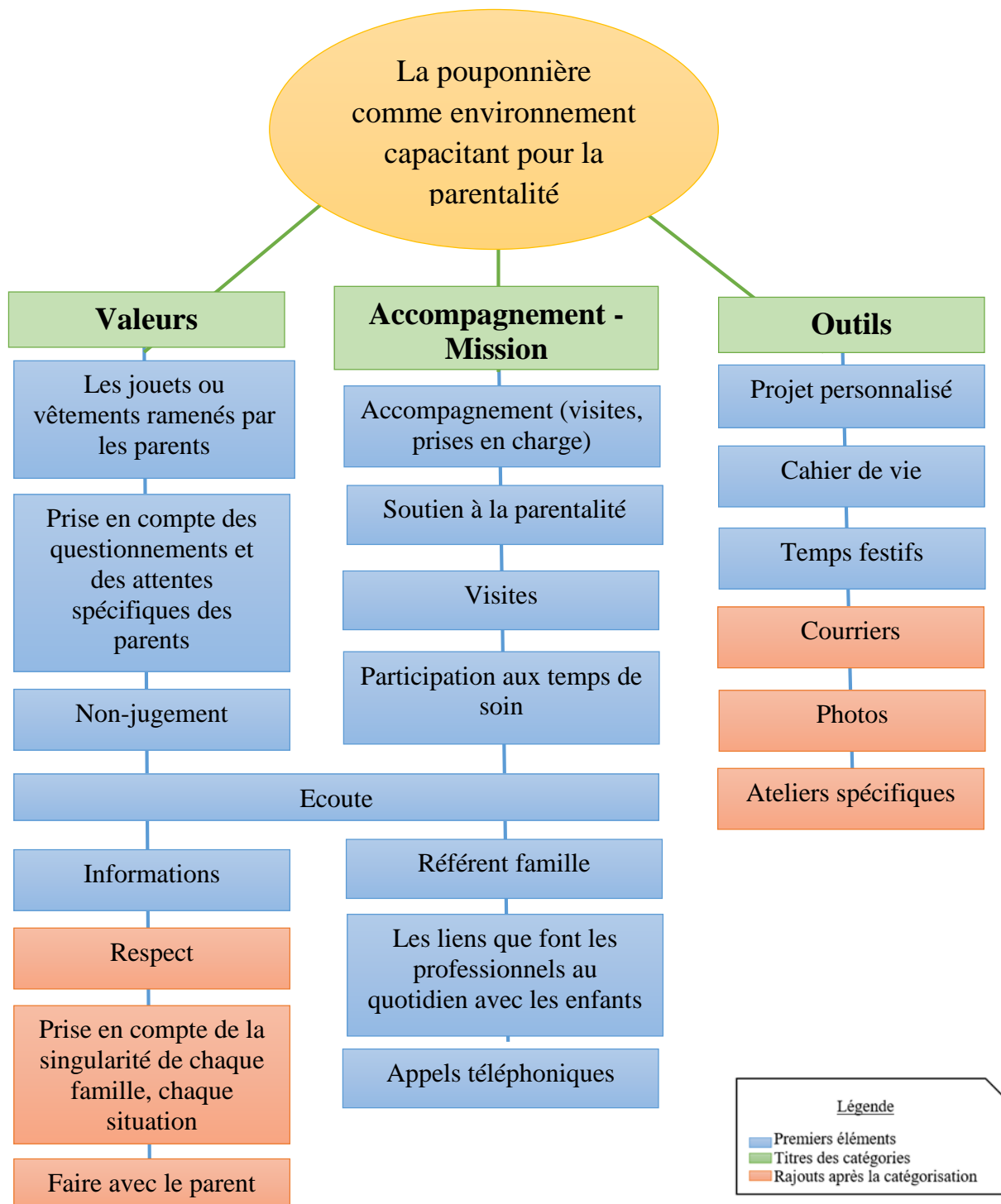


Figure 21 : Schéma de la pouponnière comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels

La pouponnière est favorable au développement du pouvoir d’agir des parents grâce à trois domaines : ses valeurs, sa mission d’accompagnement et ses outils.

Les valeurs :

- **Les jouets ou vêtements ramenés par les parents** font un lien avec la famille.
- **L’écoute** apportée aux parents.
- **La prise en compte des questionnements et attentes spécifiques des parents** : *« ils ont des attentes particulières concernant leurs enfant, nous on relaie au niveau des éducatrices et on essaye de tenir compte de tout ça et de mettre en place ce qu’ils veulent, de respecter une alimentation particulière, on est vraiment à l’écoute de ce qu’ils souhaitent pour leur enfant ».*
- Le **non-jugement** : les parents et enfants sont accueillis de la même façon quelle que soit leur histoire.
- Les **informations** qui sont données aux parents « pour tout ».
- **Le respect** vis-à-vis des parents.
- **Prise en compte de la singularité de chaque famille, chaque situation.**
- **Faire avec le parent** : *« importance de ne pas faire à la place du parent mais avec, tenir compte des capacités, partir de ce que sait faire le parent et ne pas avoir une lecture qui ne considérerait que les difficultés¹ ».*

La mission d’accompagnement :

- **L’accompagnement** des parents lors des visites et prises en charge.
- **Le soutien à la parentalité** : *« on est là pour répondre à leurs questions et aussi les accompagner dans ce qui eux, peuvent les mettre en difficulté encore une fois sans jugement en partant de là où ils en sont pour les aider à évoluer dans le lien avec leurs enfants ».*
- **Les visites** des parents à l’enfant.
- Les parents sont invités à **participer aux temps de soin** en compagnie de la référente ou seuls avec l’enfant (bain, repas, goûte).
- **Le référent famille** est une personne qui va permettre un accompagnement privilégié avec la famille, notamment en proposant des sorties parents-enfant. Il travaille la parentalité.

¹ Rajouté à l’écrit pas un professionnel, suite à la lecture du compte-rendu.

- **Les liens que font les professionnelles au quotidien avec les enfants** : « - *Il y a un lien qui ait fait quotidiennement même si les parents ne sont pas présents. On leur parle des parents. - On met des photos au-dessus de leur lit, aussi* ».
- Le parent peut effectuer des **appels téléphoniques** pour prendre des nouvelles de l'enfant.

Les outils :

- **Le projet personnalisé** : « on fait participer les parents, on leur lis le projet, comment est-ce qu'ils voient l'enfant, qu'est-ce que eux ils aimeraient mettre en place pour l'enfant, et on les inclut dedans et on leur parle de l'enfant, comment il est, qu'est-ce qu'on va mettre en place pour lui ».
- **Le cahier de vie** est réalisé sur toute la durée d'accueil de l'enfant. Il reflète, avec des photos, le vécu de l'enfant sur le groupe de vie. « *S'il retourne chez les parents il peut l'avoir. C'est les moments qu'ils manquent avec l'enfant, ils peuvent vraiment les voir avec des photos et ce qu'on écrit sur eux* ».
- **Les temps festifs** : tous les parents sont invités dans l'établissement pour des activités autour des temps fort de l'année (Noël, carnaval).
- **Les courriers** qu'envoient les parents aux enfants et qui permettent le lien.
- **Les photos** partagées réciproquement entre les parents et l'institution.
- **Les ateliers spécifiques** sont des ateliers parentalité (Zumba, sortie de Pâques).

Les professionnels soulignent qu'il faut trouver le juste équilibre entre protection des enfants et valorisation des compétences parentales.

14.3.2. Schéma des réponses de la MECS internat

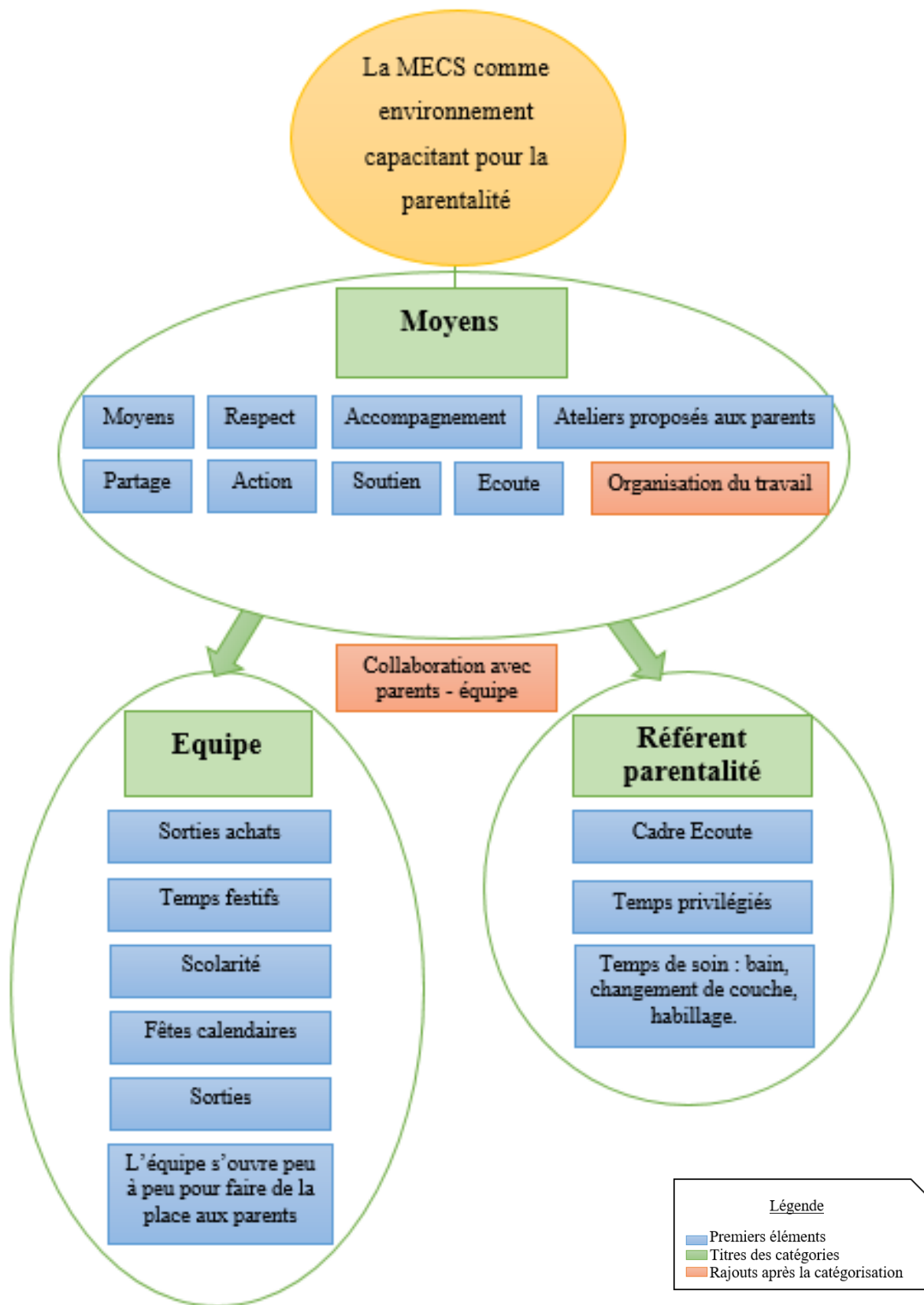


Figure 22 : Schéma de la MECS internat comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels

Le schéma de la MECS internat comme environnement capacitant est divisé en trois groupes : les moyens, l'équipe et le référent parentalité, reliés par la collaboration parents-équipe.

Les moyens que se donnent les professionnels :

- **Le respect** « *de chacun dans ce qu'il est et dans ce qu'il est en possibilité de donner. Et ça c'est vraiment important. Etre à l'écoute et dans le respect de chacun* ».
- **L'accompagnement** mis en place pour travailler la parentalité.
- Ateliers proposés aux parents
- **Le partage** avec les parents.
- **L'action** fait référence à la réactivité des professionnels par rapport aux demandes des parents.
- **Le soutien** à la parentalité proposé par l'équipe.
- **L'écoute**
- **L'organisation du travail** est repensée par rapport aux parents : « *depuis qu'on est dans cette ouverture, une réflexion autour de l'organisation, de l'articulation, du fonctionnement pour qu'on puisse justement laisser cette place aux parents* ».

L'équipe qui a un rôle dans le développement du pouvoir d'agir du parent :

- Les **sorties achats** où les parents sont invités à acheter des vêtements à leur enfant par exemple.
- **Des temps festifs** sont proposés pour les parents comme par exemple les barbecues d'été.
- **La scolarité** : « *je trouve qu'à partir du moment où l'enfant va à l'école il y a quelque chose de nouveau pour le parent. Et tout le côté scolaire c'est quelque chose d'important pour eux et on les sent vraiment présents là-dedans. Ils sont présents aux réunions, ils s'investissent plus et c'est quelque chose où on arrive à les mobiliser* ».
- **Les fêtes calendaires** comme Pâques ou Noël, sont des moments marqués à la MECS. Les parents sont invités notamment à faire des sorties aux marchés avec les professionnels et les enfants : « *c'est vrai qu'au moment des sorties type marché de Noël, il y a tellement de monde que là du coup on est un peu brassés. Et je pense qu'entre guillemets on passe plus inaperçu* ».
- **Les sorties** proposées aux parents.
- L'équipe qui est davantage ouverte qu'auparavant à la possibilité de **faire une place aux parents** : « *c'était dans le sens où il y a pas très longtemps, notre communication*

avec eux ça s'arrêtait à la porte et du coup, là maintenant, on propose aux parents de regarder l'armoire, d'enlever ce qui ne va plus, des moments de soins aussi sur le groupe ». « Et puis les référentes sont bien repérées par les parents. Ils demandent à voir les parents ».

Le référent parentalité « est un atout au niveau de la MECS parce que c'est quelqu'un qui est là, vraiment disponible pour eux sur leur temps de visite » :

- Le poste de référent parentalité permet une disponibilité propice à l'établissement d'un **cadre d'écoute** des parents dans leurs demandes, « ce qui engendre des conseils ». « Et aussi le fait que le parent ait un cadre, c'est souvent ce qui lui manque. Ils ne savent pas comment faire avec leur enfant, ils sont en difficulté ».
- **Les temps privilégiés** sont les moments où le parent est autorisé à prendre soin de l'enfant, à entrer dans son espace de vie ou à faire des sorties individualisées.
- Les parents sont invités à participer à des **temps de soins** (bain, change des couches, habillage).

14.3.3. Schéma des réponses de la MECS ouverte

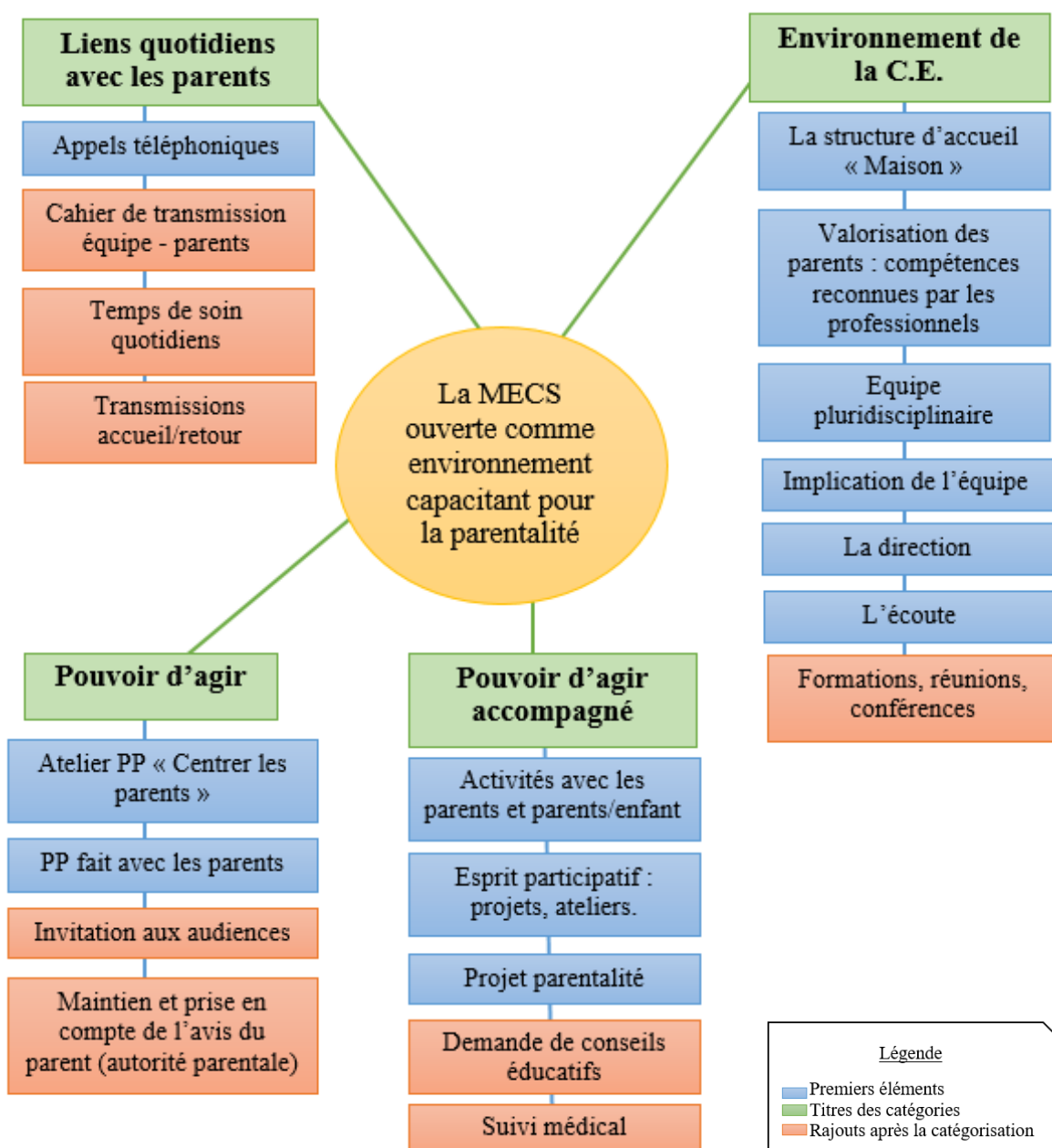


Figure 23 : Schéma de la MECS ouverte comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels

Les éléments favorables au développement du pouvoir d'agir des parents sont regroupés en quatre catégories.

L'environnement de la Courte-Echelle contient 7 éléments :

- **La structure** : « le fait qu'on soit dans une maison fait un peu moins conventionnel et rassure les parents ».
- **La valorisation des parents à travers la reconnaissance de leurs compétences** et un regard bienveillant porté sur leur situation.

- **La pluridisciplinarité de l'équipe** qui fait que chacun provient d'horizons différents avec des visions singulières. Chacun ne voit pas la même chose chez le parent et chacun a une affinité particulière avec un parent plutôt qu'un autre.
- **L'implication de l'équipe** : « *on est une équipe bienveillante et je trouve qu'on est super impliqués c'est à dire qu'on n'est pas là en se disant : je vais faire juste le strict minimum de mon travail. Si on va faire un projet, on va le faire à fond, on voudra que ça marche* ».
- **La direction** que prend l'accompagnement : « *tout est fait pour mettre le parent au centre de notre travail. C'est la mentalité de l'association Caroline Binder, et surtout de la Courte-Echelle. Les valeurs de la direction* ».
- **L'écoute** au quotidien des parents sur ce qu'ils ont à transmettre à propos de l'enfant ou sur leurs difficultés. « *Vraiment juste écouter, pas forcément répondre à leurs questions, pas forcément être là à leur apporter euh une réponse immédiate mais parfois juste de l'écoute ça accompagne la parentalité pour moi* ».
- Les **formations, réunions et conférences** suivies par les professionnels pour accompagner les familles.

Le pouvoir d'agir accompagné contient 5 éléments :

- Les **activités parents et parents-enfants**, l'**esprit participatif** et le **projet parentalité** font référence aux propositions constantes de projets et d'ateliers faites aux parents et permettent de créer des liens. « *On fait des activités sur place avec eux. On peut les inviter à faire de la cuisine, un bricolage, un apéritif dînatoire, ou on les emmène faire des sorties* ».
- Les parents ont la possibilité de demander des **conseils éducatifs** aux professionnels.
- **Suivi médical** : les parents assurent les rendez-vous médicaux de leur enfant.

Le pouvoir d'agir contient 4 éléments:

- **Atelier PP « centrer les parents »** : « *On essaye de faire pleins de projets avec les parents, on les investi dans ces projets. Parfois il y a l'enfant, mais parfois c'est juste le parent* ».
- Les **projets personnalisés** sont fait avec parents, ils peuvent fixer des objectifs.
- **Invitation aux audiences** : les parents ont la possibilité d'être présents.
- **Maintien et prise en compte de l'avis du parent** dans les décisions puisqu'il dispose de l'autorité parentale.

La catégorie « liens quotidiens avec les parents » contient 7 éléments:

- **Les appels téléphoniques** pour informer (sorties, école, malade...) et être informé des habitudes de l'enfant.
- Le **cahier de transmission équipe-parents** qui est un outil pour faire le lien.
- La participation aux **temps de soin quotidiens** comme le bain.
- Les **transmissions** réalisées à l'accueil et au retour de l'enfant dans le groupe.

14.3.4. Schéma des réponses du service de PAD

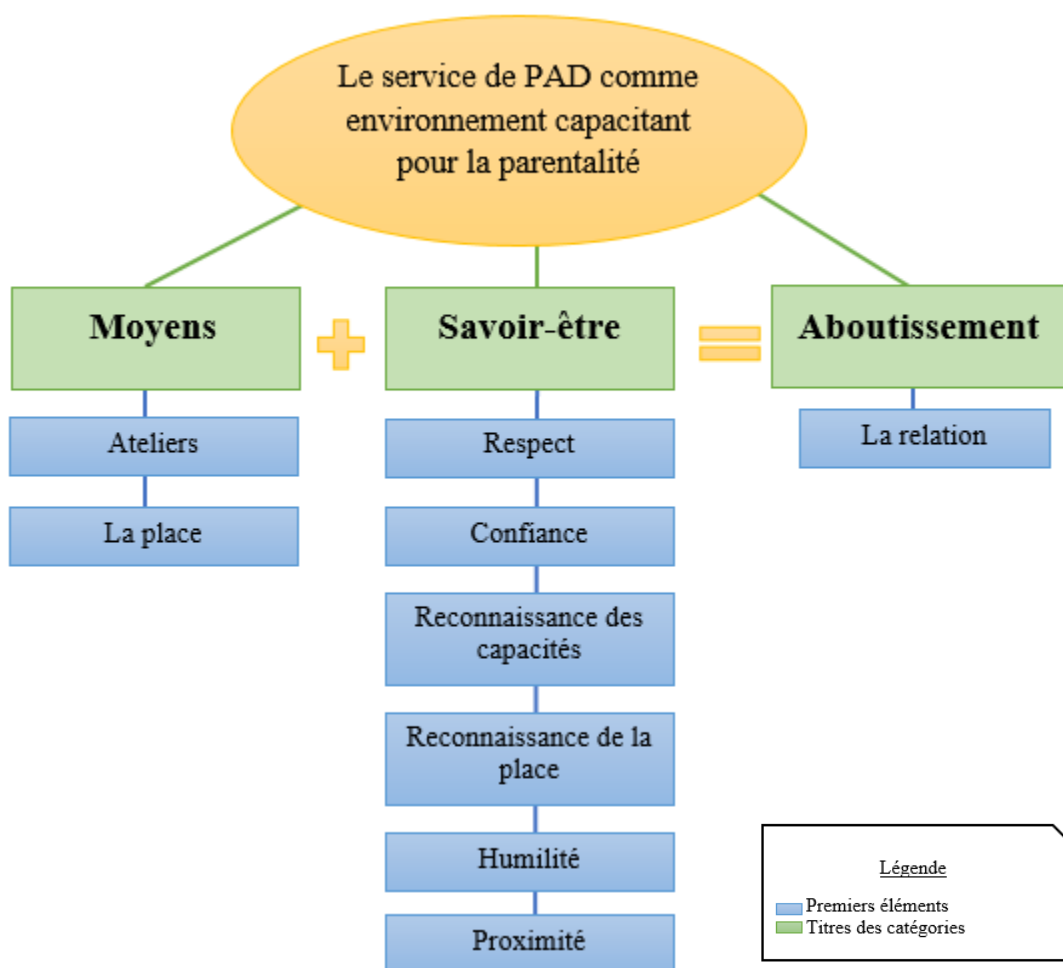


Figure 24 : Schéma du service de PAD comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels

Les atouts du service de placement à domicile de la CE, pour favoriser le pouvoir d’agir des parents, ont été pensés sous forme d’équation. L’accompagnement en PAD s’envisage comme capacitant s’il a pu aboutir à une relation avec les parents. La construction de la relation est la base de l’accompagnement des parents : « *essayer de partir d’aujourd’hui, et de créer quelque chose de nouveau pour savoir là où est-ce qu’ils sont maintenant. A partir du moment où on a créé cette relation avec le parent, on peut commencer à travailler* ». L’individualité des professionnels est un atout pour la construction d’une relation car chacun a une manière particulière d’entrer en relation. Cela répond aux différents profils des familles. « *Dans la relation je mets tout ça en fait : la vraie relation. C’est à dire on se regarde dans les yeux et on fait des choses. Pas la relation éducative et administrative qu’on attend parfois* ». La relation est vue comme égalitaire : « *on est dans une relation vraiment horizontale où on est tous au même niveau* ».

Les moyens :

- **Les ateliers** parents-enfant proposés : « *On vient pas juste faire de la peinture, du dessin, le support peut être divers et varié. On vient inclure le parent dans ces choses. Je me dis qu'on peut faire naître aussi des choses. Soit directement dans sa posture, aux parents dans la posture de parent, soit dans l'atelier dans le fait de s'ouvrir à tout ce qui peut exister en termes d'ateliers, en termes de ce qui est faisable avec l'enfant* ».
- **La place** qui est faite institutionnellement au parent (lecture des rapports) et dans le partage du quotidien de leur enfant (participation aux soins, à l'habillement de l'enfant).

Les savoir-être :

- **Le respect** est mutuel, lié à l'humilité. « *C'est déjà à nous de le mettre en place pour qu'ils l'appliquent aussi. C'est respecter leur place de parent, les respecter en tant qu'humain* ».
- **La confiance** dans son sens réciproque. Faire confiance aux parents (« *la confiance en ce qu'ils nous disent le, le fait de ne pas remettre en question tout de suite ce qui est dit* ») permet d'accéder à une relation de confiance.
- **Reconnaissance des capacités** : trouver chez les parents ce qu'ils font de positif pour l'enfant, et le souligner pour les valoriser.
- **La reconnaissance de la place** de parent au sens philosophique.
- **L'humilité** des professionnels : « *ne pas arriver en Bon Samaritain ou alors en expert de la protection de l'enfance, et de la petite enfance. Ça va avec le respect. On arrive quand même dans une famille, ils nous ouvrent leurs portes, on va chez eux. Rester à sa place en fait* ».
- **La proximité** est issue du temps passé avec les familles au domicile qui permet une connaissance mutuelle et une connaissance des habitudes : « *exemple, je connais comment les gens prennent les cafés : s'ils prennent un sucre, du lait...* ».

14.3.5. Schéma des réponses de la MAJPE

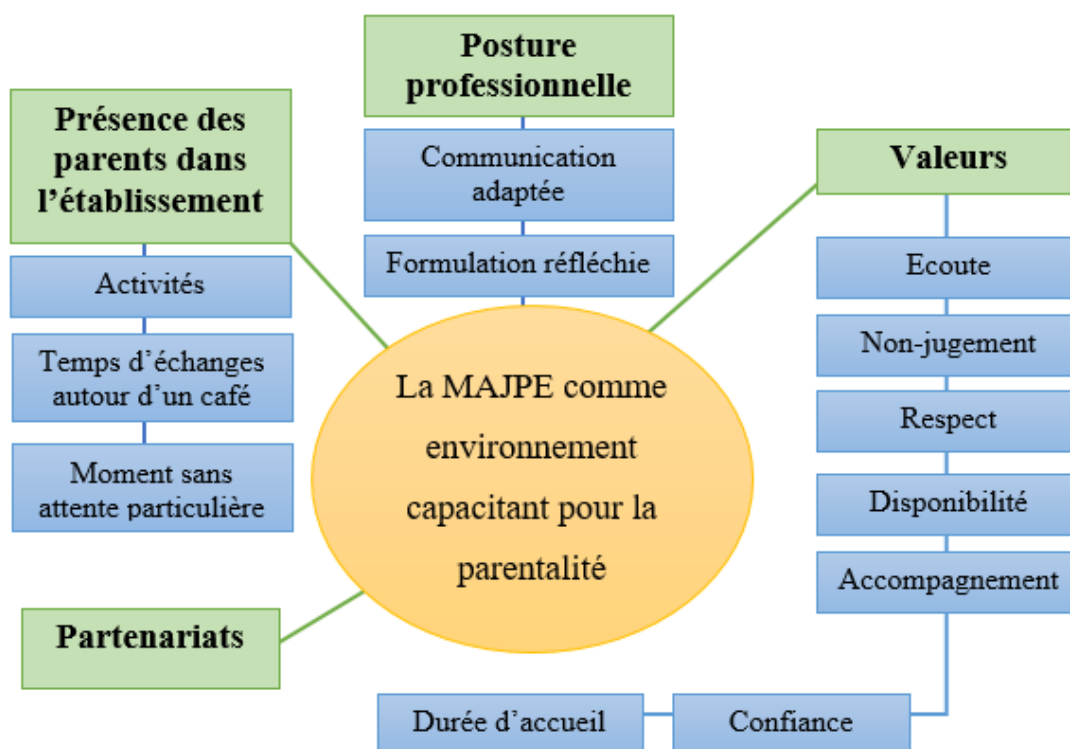


Figure 25 : Schéma de la MAJPE comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels

Les principaux atouts de la MAJPE pour favoriser le pouvoir d’agir des parents sont les partenariats, les valeurs de la structure, la posture professionnelle et la présence des parents dans l’établissement.

Les partenariats sont entendus comme les structures relais qui peuvent également accueillir et accompagner les parents et les enfants.

Il est important pour les professionnelles que les parents puissent venir au sein de l’établissement faire des activités ou partager des temps d’échanges autour d’un café. C’est au fur et à mesure de ces moments que les parents se sentent à l’aise. Elles soulignent que des moments de présence sans attentes particulières sont capacitants.

La posture professionnelle se réfère à la manière d’être des professionnelles vis-à-vis des parents. Elle inclue une réflexion sur la communication et de la formulation de manière à ce qu’elles soient adaptées aux situations parentales.

Les valeurs de la MAJPE qui contribuent à la parentalité :

- **Ecoute** : prendre le temps d’écouter chaque parent.
- **Non-jugement** : considérer les parents tels qu’ils sont.

- **Respect** : dans la lignée du non jugement. Respecter l'individualité des parents : « *on les respecte tels qu'ils sont. On les prend comme ils sont* ».
- **Disponibilité** : des professionnelles pour les parents et pour l'institution.
- **Accompagnement** : dans les difficultés. Il englobe les autres valeurs.
- **La confiance** « *c'est notre atout justement c'est à force d'écouter, d'être disponibles c'est de pouvoir donner une place à ces parents* ». Elle est entendue dans son double sens :
 - la confiance que les parents développent envers les professionnelles et qui est une ouverture aux interactions ;
 - la confiance en soi des parents qui est travaillée à la MAJPE, l'affirmation de soi et de son rôle de parent : « *certain parents au bout d'un moment, au bout d'un certain nombre de mois ou d'année prennent vraiment confiance en eux et osent s'affirmer, osent prendre leur rôle de parent. Tu vois un cheminement pour certains. [...] ils arrivent à avoir plus confiance en ce qu'ils disent, en ce qu'ils font, en ce qu'ils veulent* ».
- **Durée d'accueil** : la relation de confiance se crée dans la durée d'accueil. Il faut que cette durée soit assez longue pour travailler avec les parents.

14.3.6. Schéma des réponses du centre maternel

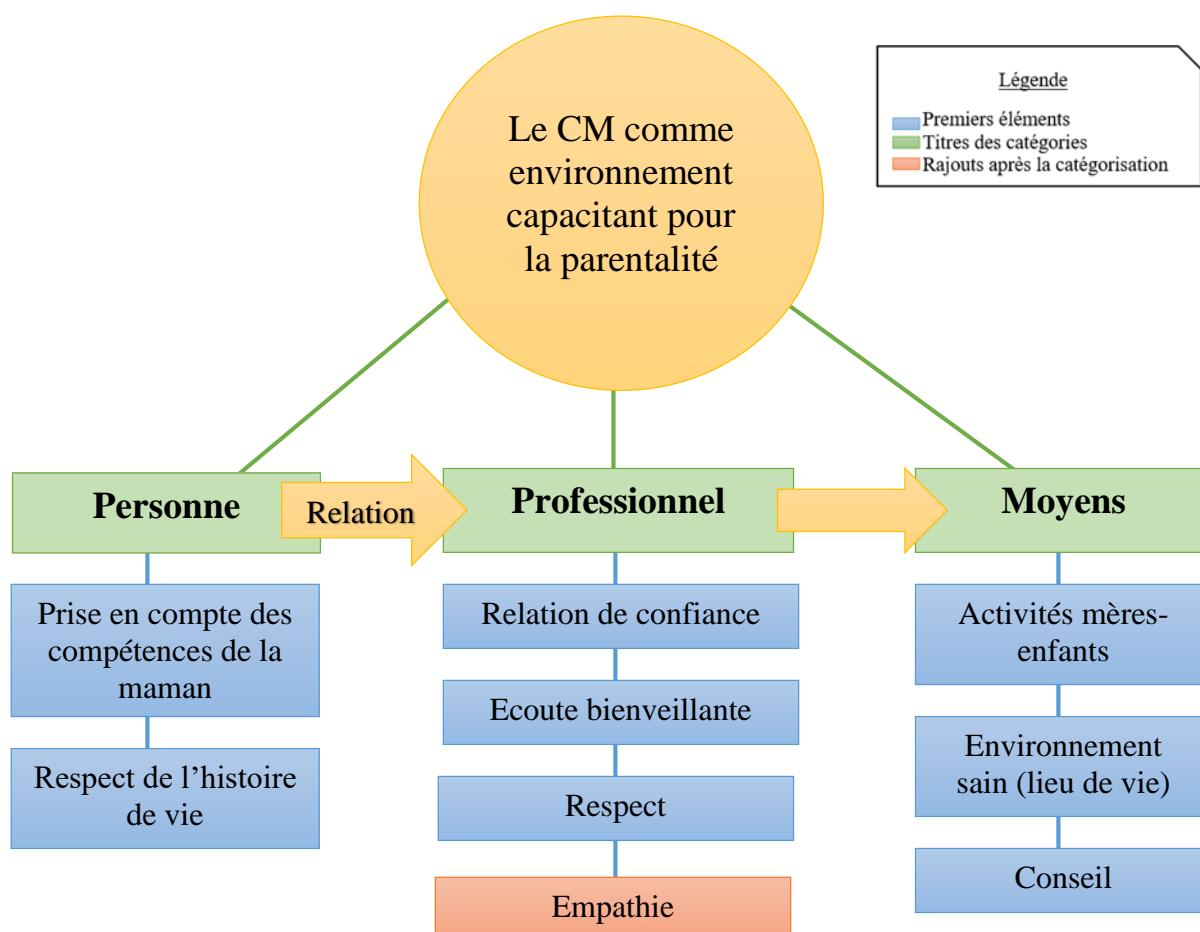


Figure 26 : Schéma du centre maternel comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels

Le centre maternel est perçu comme capacitant pour la parentalité à travers la relation entre la personne et le professionnel avec les moyens dont il dispose.

La personne est accueillie dans son individualité : elle est accompagnée dans la prise en compte de ses compétences et dans le respect de son histoire de vie : « *un parent c'est pas une boîte vide dans laquelle nous on rajoute des choses, c'est important de dire : on part du postulat il sait faire des choses, il a des savoirs il faut l'accompagner là-dedans, on n'est pas là pour tout lui amener. On part d'une base et c'est sa base à lui, sa culture* ».

Le professionnel crée un accompagnement sur la base de ces points :

- L'établissement d'une **relation de confiance** avec le parent est « *le premier maillon d'une relation et d'un début de travail* ».
- Les professionnelles font preuve d'une **écoute bienveillante** vis-à-vis des mères : « *ce n'est pas que l'écoute c'est aussi la façon d'être avec les gens, c'est global* ».

- Le **respect** est entendu comme le respect des cultures, des croyances, des histoires, des capacités et de la place de parents.
- **L'empathie.**

Les moyens d'actions des professionnels :

- Les **activités mères-enfants** sont diverses : éveil, comptines par exemple. *« Ça permet de continuer à favoriser le lien, de connaître son enfant, de connaître ses possibilités en tant que maman et peut-être d'être agréablement surpris par ses possibilités. C'est un moment favorable entre la mère et l'enfant ».*
- **L'environnement sain**, comme le lieu de vie permet un meilleur développement du lien parent-enfant.

Les professionnelles sont souvent sollicitées pour des **conseils** : *« elles viennent quand même beaucoup nous voir en nous demandant : qu'est-ce que vous feriez, ou comment, vous pensez que ça c'est bien... Après elles peuvent garder leurs avis ou prendre le nôtre ».*

14.4. Incapacitant

14.4.1. Schéma des réponses de la pouponnière

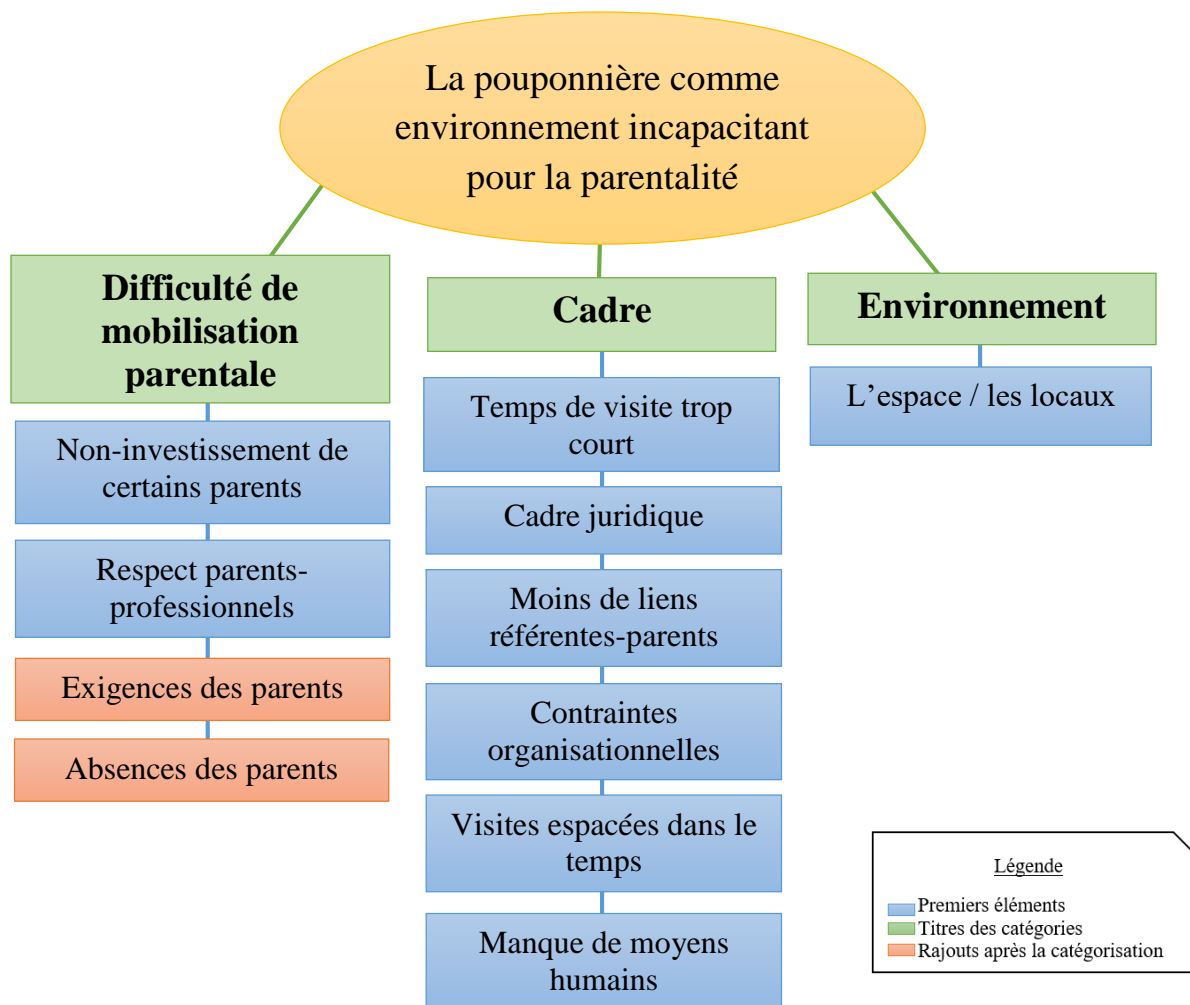


Figure 27 : Schéma de la pouponnière comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels

Trois domaines sont remis en cause pour développer le pouvoir d'agir des parents à la pouponnière : les difficultés de mobilisation, le cadre et l'environnement.

Les difficultés de mobilisation font référence aux comportements des parents :

- **Le non-investissement de certains parents** : « certains faut leur rappeler souvent qu'il y a ça ou ça. On les appelle et on leur demande de nous rappeler dans la matinée, on n'a jamais de retour ».
- **Le respect entre parents et professionnelles** : il arrive que des parents soient un peu agressifs et cela est difficile à gérer pour les professionnelles.
- Les parents ont parfois des **exigences** qu'il n'est pas possible de réaliser. « Peut-être que l'excès d'exigence c'est aussi l'expression d'une difficulté, par exemple celle de

communiquer ou celle d'être en adéquation avec la réalité. Par exemple, quelqu'un qui veut que son enfant ne tombe jamais avant deux ans ce n'est pas possible ».

- **Les absences des parents** : *« ils ne s'investissent pas pour x ou y raisons, ils ne peuvent pas venir, ils ne respectent pas le cadre des visites, ils ne viennent pas alors qu'ils ont le droit de venir toutes les semaines ils viennent qu'une fois par mois ou ils ne viennent plus ».*

Le cadre :

- **Les temps de visite sont trop courts et trop espacés dans le temps** : il est compliqué de créer un lien. *« Quand il y a visite tous les 15 jours je trouve que c'est compliqué au niveau des parents et au niveau des enfants. Soit c'est des parents qu'on est obligé de mobiliser, de rappeler, de dire venez à la prochaine visite et pour les enfants c'est trop éloigné dans le temps et là on doit reconstruire à chaque fois ».*
- **Le cadre juridique** : les droits accordés aux parents sont restreints. *« C'est le juge qui tranche ».*
- **Un manque de liens entre les référentes et les parents** est ressenti par les professionnelles. Les échanges se font rares : *« on a peut-être plus autant de temps, comme dit, ils viennent les chercher des fois à la porte, voilà on ne va pas non plus, en fait quand on ouvre la porte on arrive dans la cuisine... Et puis des fois on a la référente parentalité qui vient les chercher, donc du coup c'est elle qui ramène l'enfant au parent. Avant c'était nous qui ramenions l'enfant donc on pouvait prendre un temps avec les parents ».*
- **Les contraintes organisationnelles** se réfèrent au manque de temps : *« on pourrait organiser peut-être plus de chose avec les parents mais ça nous mobilise du temps pour écrire des projets, pour réunir du monde pour l'encadrement le jour même, ça peut mettre en difficulté ».*
- **Le manque de moyens humains** ne permet pas de prendre du temps pour se détacher du groupe et discuter avec les parents.

L'environnement est entendu comme **l'espace et les locaux** qui sont inadaptés car trop petits. Ils sont un frein pour le développement du pouvoir d'agir du parent notamment parce qu'il n'y a pas d'espace dédié aux parents : *« quand ils attendent, ils sont dans le couloir », « ça manque de chaleur, ça fait institutionnel du coup, on les accueille à la porte », « et puis c'est restreint, ils se retrouvent des fois plusieurs familles dans la salle de visite ».* Les professionnels aimeraient un service dédié à la parentalité.

14.4.2. Schéma des réponses de la MECS internat

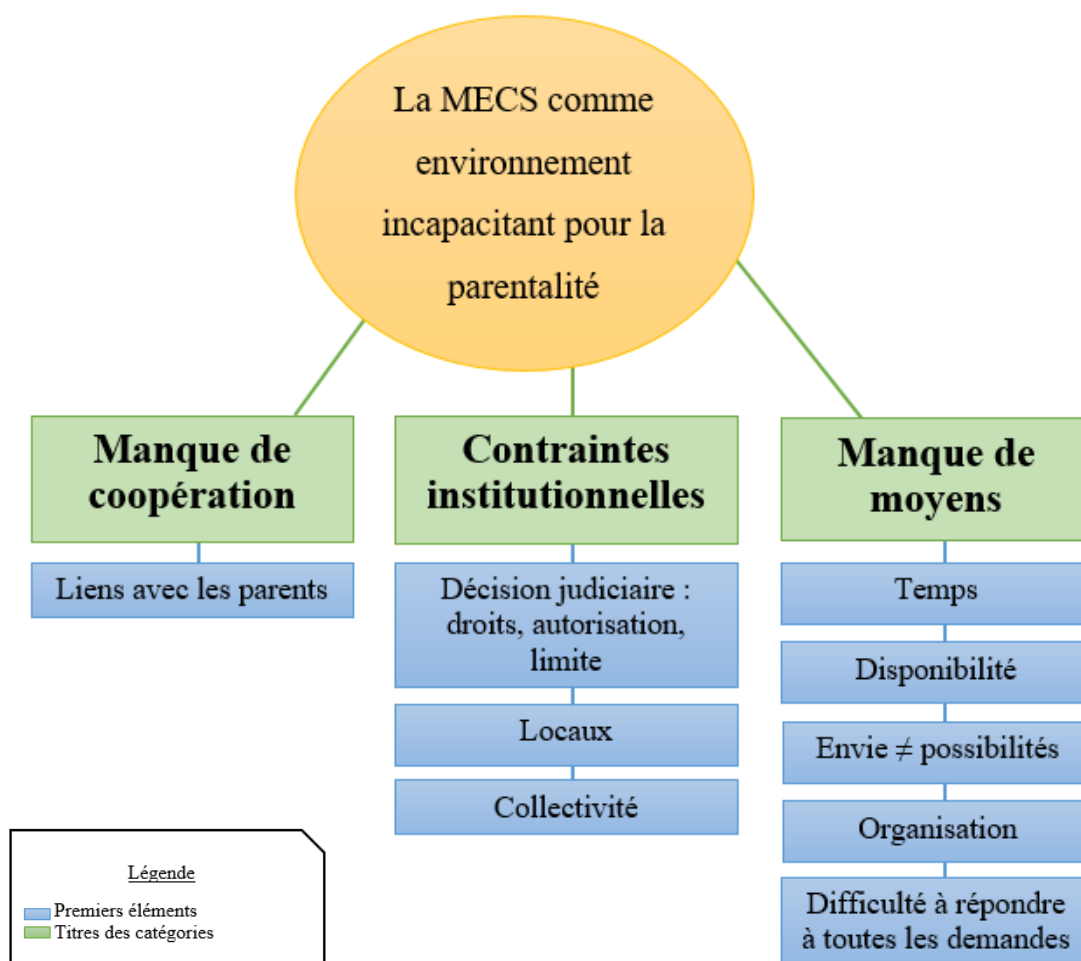


Figure 28 : Schéma de la MECS internat comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels

Le schéma de la MECS internat comme environnement incapacitant est divisé en trois groupes : le manque de coopération, les contraintes institutionnelles et le manque de moyens.

Le manque de coopération signifie que les parents ne sont pas toujours ouverts à la relation, ils sont dans le refus. Les liens avec les parents sont difficiles à créer : « *c'est compliquer de pouvoir travailler la parentalité avec un parent où tu n'as pas de lien* », « *on n'est pas du tout disponible même envers le parent* ».

Les contraintes institutionnelles :

- **La décision judiciaire** est déterminante dans l'accompagnement à la parentalité : « *on est obligés de se conformer à ce qui a été décidé pour pouvoir mettre en place. Si il est décidé que si cet enfant-là il a pas de droit il y aura forcément un frein* ».
- **Les locaux** qui manquent et qui ne sont pas adaptés : « *je trouve que ça manque de convivialité et en fait, ça donne pas envie. Je sais pas maintenant, d'inviter le parent à*

s'asseoir, à prendre un café, par exemple. Et vu que c'est un espace toujours ouvert, il y a toujours tous les enfants qui circulent ».

- **La collectivité** est difficile à concilier avec la création de liens avec les parents.

Le manque de moyens pour créer du lien :

- Le manque de **temps** pour faire des projets en direction des parents, et la **disponibilité** aux parents.
- **Les envies** des parents ne correspondent pas toujours aux **possibilités** : « *parfois les parents ils ont des envies pour des demandes et on peut pas forcément répondre parce qu'on n'a pas la possibilité par rapport à l'organisation, à la collectivité etc. ou alors leur envie elle est à côté de ce qui est de notre cadre à nous* ». Ce sont aussi les **difficultés à répondre à toutes les demandes**.
- **L'organisation** qui permet peu aux professionnels de se détacher du groupe pour accompagner les parents.

14.4.3. Schéma des réponses de la MECS ouverte

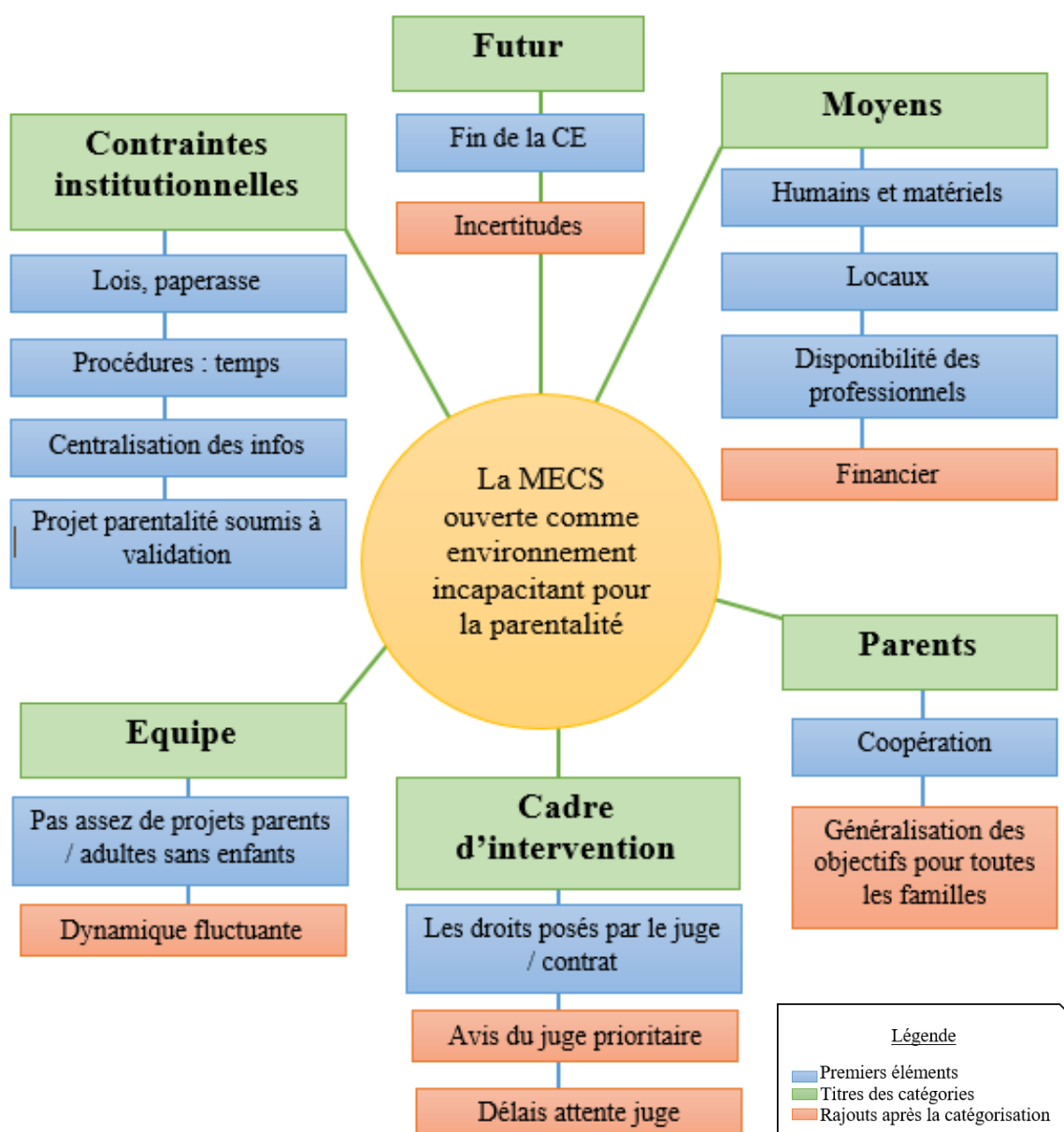


Figure 29 : Schéma de la MECS ouverte comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels

Les freins au développement du pouvoir d'agir des parents sont regroupés en six catégories :

- Le contexte de **fin de la Courte-Echelle** (réorganisation des services) qui génère de l'**incertitude** pour les professionnels et des difficultés à se projeter pour travailler la parentalité.
- Le manque de **moyens humains** (éducateur et psychologue) impactant la **disponibilité des professionnels** aux familles, **matériels** (salle, voiture) et **financiers**. Les **locaux** sont à la fois un atout et un frein : leur aspect « maison familial » est apprécié mais l'espace intérieur n'est pas organisé pour faire des ateliers avec les parents.

- Les parents qui sont peu **coopératifs** : « *On veut mettre des choses en place avec certaines familles, sur le coup elles sont d'accords, mais au final il n'y a personne* ». Il est également difficile de **généraliser des objectifs pour toutes les familles** lorsqu'une activité de groupe est proposée. Il faut individualiser les objectifs.
- Le cadre d'intervention avec les **droits posés par le juge** qui font office de contrat avec la CE et peuvent bloquer les projets en direction des parents : « *ça peut l'être quand c'est très stricte, de telle heure à telle heure, de tel jour à tel jour* ». **L'avis du juge est prioritaire** et ne tiens pas toujours compte de l'avis des professionnels. Les procédures judiciaires entraînent également un **délais d'attente** en terme de réponses : « *le fait d'être obligé d'attendre sur le juge par exemple pour les enfants qui veulent pendant les vacances, les parents font les demandes de droits et jusqu'au dernier moment les parents nous appellent : on n'a toujours pas de réponse* ».
- L'équipe ne **fait pas assez de projets à destination des parents, sans leurs enfants**. La **dynamique** est parfois **fluctuante** concernant l'accompagnement à la parentalité, notamment car il y a d'autres projets et d'autres écrits qui prennent du temps.
- Les contraintes institutionnelles incluent **les lois, la « paperasse », les procédures et les validations** qui enlèvent de la spontanéité dans les activités : « *il faut se projeter plusieurs mois à l'avance. Parfois on a des envies et la motivation sur le moment, mais il [le projet] met tellement de temps à être validé qu'au moment donné on a perdu la motivation* ». La **centralisation des informations** est aussi un point négatif par rapport au roulement des équipes qui entraîne des pertes d'informations.

14.4.4. Schéma des réponses du service de PAD

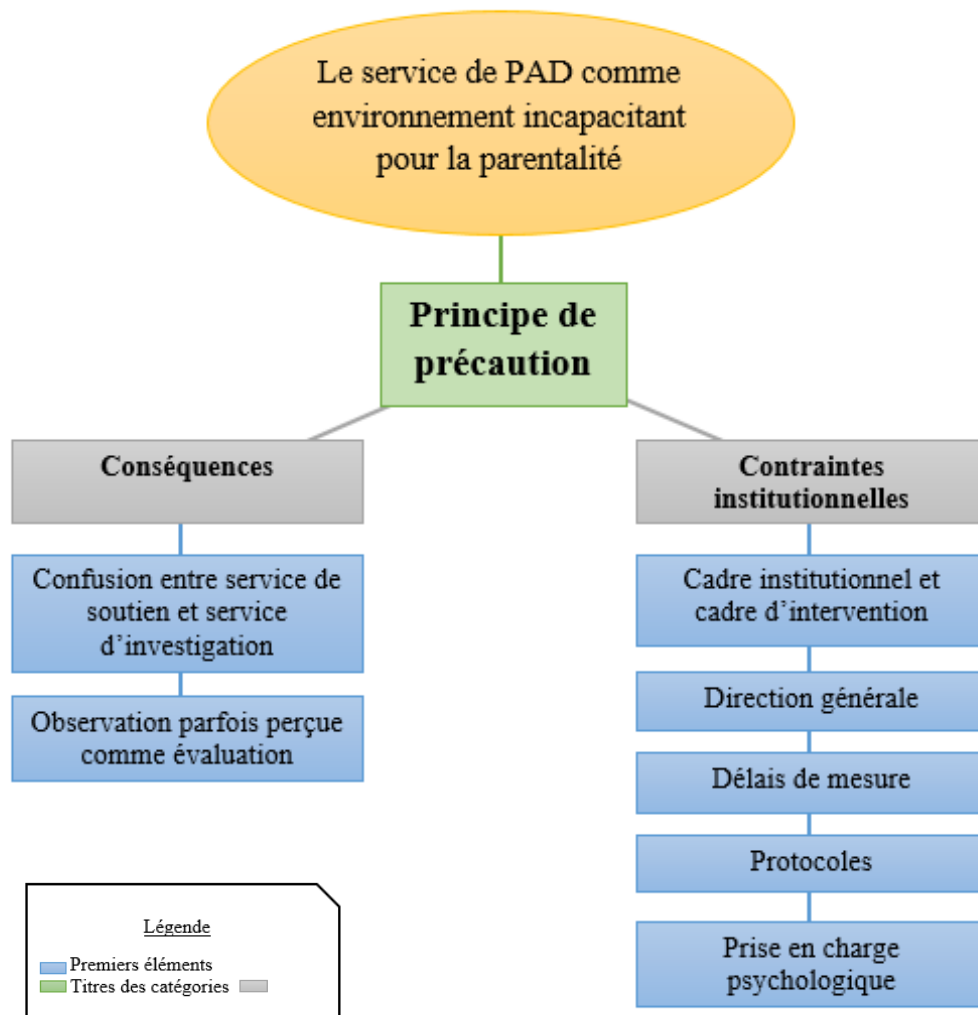


Figure 30 : Schéma du service de PAD comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels

Les freins au développement du pouvoir d'agir des parents du service PAD de la CE ont été pensés comme découlant du principe de précaution : « *attention parce que s'il arrive quelque chose à l'enfant... Mais est-ce qu'on peut être sûr que... ? Et d'ouvrir les parapluies comme ça, je trouve que c'est un frein* ». Le principe de précaution est une contrainte à la fois extérieure et institutionnelle.

D'un côté, ce principe de précaution a des conséquences sur la perception qu'ont les familles du service et des professionnels :

- **Une confusion entre service de soutien et d'investigation** : « *il y a une espèce d'hypocrisie autour de la manière dont on présente notre service et notre travail et entre les missions qu'on nous demande par moment* ». Les professionnels ont du mal à assurer leur mission de soutien s'ils doivent être dans la surveillance.

- **L'observation perçue comme évaluation par les parents** : les parents sont inquiets de ce qui est écrit sur leur situation et des conséquences que cela peut entraîner. Des éléments peuvent être retenus contre eux.

De l'autre côté, le principe de précaution gouverne les contraintes institutionnelles :

- **Le cadre institutionnel et d'intervention** : les professionnels ont obligation de rendre des comptes à l'ASE et au juge. Les conditions peuvent être un frein à l'accompagnement de la parentalité comme la durée de la mesure, les objectifs inscrits ou encore le fait de devoir faire une note d'information pour un évènement isolé. Le cadre institutionnel instaure une limite à la relation d'aide : les parents ne sont accompagnés que pendant les heures d'ouverture du service et non en fonction de leurs besoins.
- **La direction générale** est entendue dans un double sens : la direction générale de l'institution et la « DG ». Il y a une « *orientation de s'ouvrir à d'autres institution et s'agrandir et donc je prends souvent l'image qu'ils veulent faire de la production chinoise du travail social et que moi j'aimerais garder la qualité française* ». La direction générale est un frein à la création d'une relation de qualité avec les parents, en recherchant l'efficacité et la quantité de mesures.
- **Les délais de mesure** qui sont courts et enfermants. Les parents n'ont pas le temps de faire un travail sur eux-mêmes, sur leur histoire de vie et sur leur parentalité en 6 mois.
- **Des protocoles** doivent être suivis pour mettre en place des projets en direction des parents. Ils inhibent l'instinct et la spontanéité de l'accompagnement relationnel. Ils entraînent un délai et donc un report de l'action.
- **La prise en charge psychologique** est trop faible en direction des parents. La psychologue a trop de casquette (accompagnement de l'enfant, de la parentalité). Il faudrait qu'il y ait davantage un suivi individuel du parent.

14.4.5. Schéma des réponses de la MAJPE

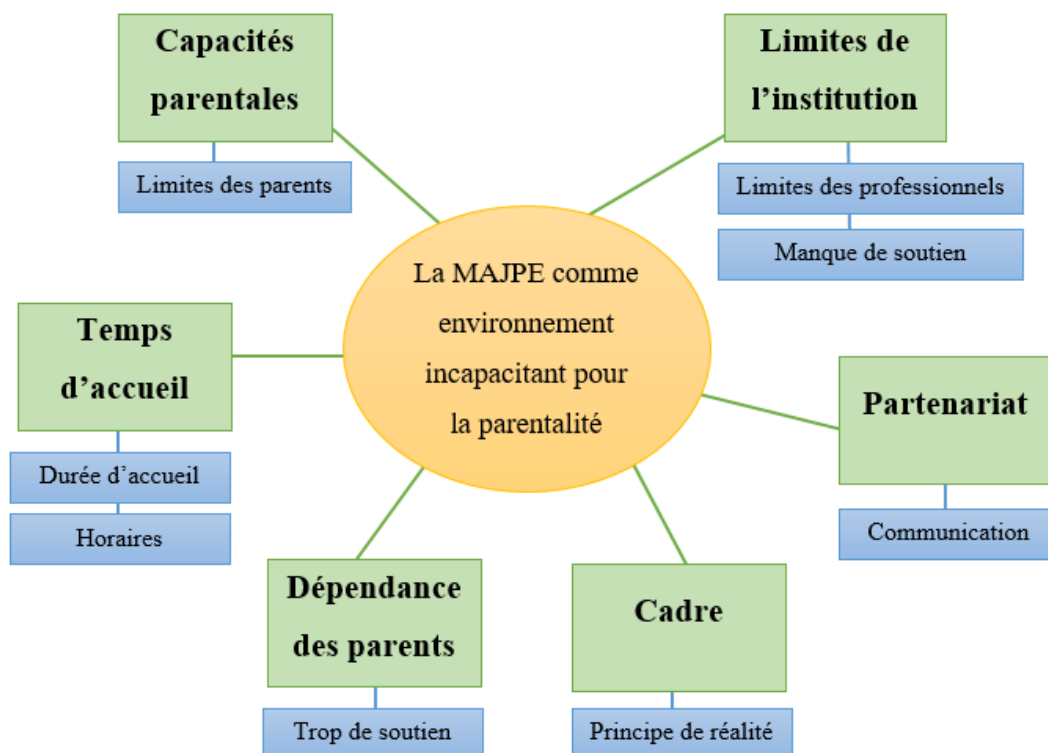


Figure 31 : Schéma de la MAJPE comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels

L'équipe a relevé six freins de la MAJPE pour favoriser le pouvoir d'agir des parents :

- **Les capacités parentales** : qui ont attrait aux limites des parents. L'accompagnement est parfois impacté par limites des parents. Ces limites sont prises en compte pour ne pas faire à leur place.
- **Le temps d'accueil** : se manifeste par la durée d'accueil et les horaires.
 - La durée d'accueil (de 6 mois à la base) est jugé trop courte pour créer une relation de confiance et pouvoir faire un véritable travail d'accompagnement.
 - Les horaires : la plage horaire d'accueil n'est pas très large ce qui peut poser problème aux parents pour participer aux ateliers ou encore de manière extérieure, pour trouver du travail.
- **La dépendance des parents** : lié au soutien parfois trop élaboré des professionnels vis-à-vis des parents : « *je trouve que des fois c'est très très très très étayé voire trop étayé* ». L'accompagnement est trop étayé, certaines choses sont faites à la place de et crée parfois une dépendance des parents par rapport à la MAJPE.
- **Le cadre** : est parfois trop souple pour les parents. La MAJPE s'adapte à leur principe de réalité alors qu'elle devrait les amener à la prise en compte d'un principe de réalité

social. Certaines difficultés parentales sont anticipées. « *Notre travail à long terme c'est de les renvoyer vers un principe de réalité sociale, les laisser dans leur principe de réalité. Et donc c'est les rendre acteur, responsable de leur rôle de parent et je trouve que parfois en, justement en faisant entre guillemets des choses à leur place, en anticipant des choses par rapport à leur place ce n'est pas forcément les aider* ».

- **Le partenariat** : est un frein au regard de la communication entre les partenaires. Chacun travaille de son côté et la circulation des informations sur les familles ne se fait pas toujours.
- **Les limites institutionnelles** : se manifestent par les limites des professionnels et le manque de soutien.
 - Les limites des professionnels, qui sont de deux ordres :
 - Les possibilités d'action limitée avec la volonté d'aller plus loin dans l'accompagnement. Elles sont limitées par le droit, les fonctions instituées et le système d'accueil.
 - Les limites personnelles en fonction des valeurs et de ce qui est acceptable ou non.
 - Le manque de soutien : dans la reconnaissance du travail des professionnels ainsi que dans les projets et actions menées visant le travail de la parentalité.

14.4.6. Schéma des réponses du centre maternel

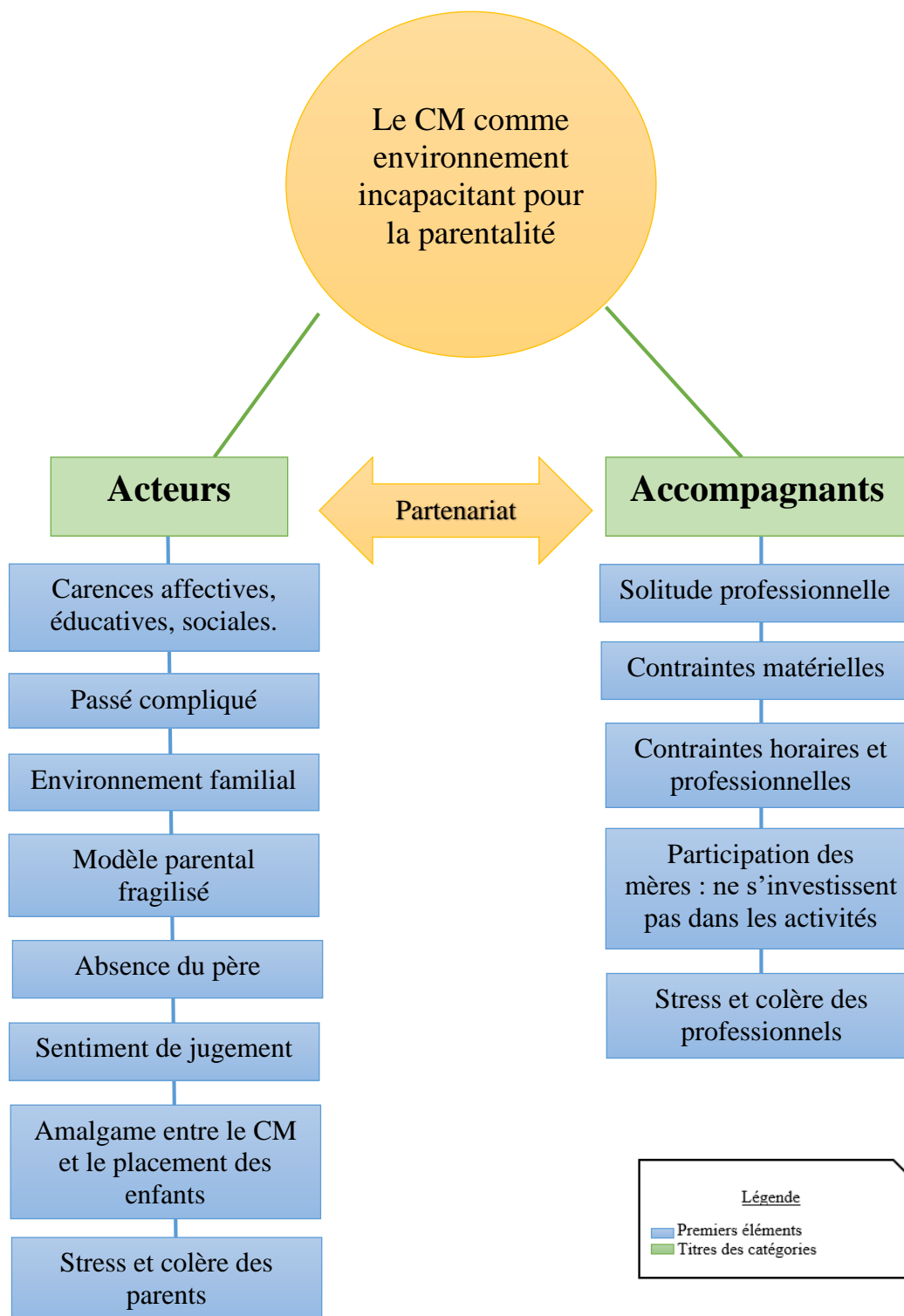


Figure 32 : Schéma du centre maternel comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels

Les freins du centre maternel pour favoriser le pouvoir d'agir des parents sont réunis en deux catégories : les acteurs et les accompagnants.

Les acteurs, c'est-à-dire les mères :

- Ils peuvent avoir des **carences affectives, éducatives et sociales** qui sont défavorables au développement de leur parentalité.
- **L'environnement familial et le passé compliqué** ont un impact sur la parentalité : « *on voit qu'elles arrivent pas des fois à être mères parce qu'elles sont prises par leur environnement familial, amical, conjugal* ».
- **Modèle parental fragilisé** : « c'est lié à leur vécu en tant qu'enfant et des transmissions ».
- **L'absence du père**, puisqu'il n'est pas autorisé à habiter au CM, ne permet pas d'accompagner la parentalité dans son ensemble.
- **Un sentiment de jugement** de la mère par rapport à son accueil au CM.
- Les parents font parfois **un amalgame entre CM et placement**.
- **Le stress et la colère des parents** les empêchent de développer leur parentalité.

En partenariat avec les accompagnants :

- **La solitude professionnelle et les contraintes horaires et professionnelles** : il arrive que les professionnelles soient seules à travailler et qu'elles aient beaucoup de choses à gérer.
- Les **contraintes matérielles** qui impliquent que certains projets ne peuvent pas être organisés.
- La **participation des mères** qui ne s'investissent pas dans les activités.
- **Le stress et la colère des professionnelles** sont liés aux contraintes et à la solitude professionnelle.

14.5. Capacitant/incapacitant : schémas des réponses des directeurs, chefs de services et psychologues par établissements

Le déroulement du groupe de travail avec les directeurs, chefs de services et psychologues a été organisé de manière légèrement différente que les autres groupes. Les participants ont dû se positionner à la fois sur leur établissement d'appartenance et à la fois sur les représentations qu'ils ont des autres établissements.

A la fin du groupe de travail, il n'y avait pas d'éléments défavorables identifiés par les autres, à la MAJPE et à la MECS ouverte. Après qu'un des participants l'ait souligné, des post-it ont été remis. Le tableau 1 représente le nombre de post-it capacitants et incapacitants positionnés par les membres internes ou externes à chaque établissement.

Tableau 8 : Répartition des réponses du travail de groupe selon les établissements

	Capacitant		Incapacitant		Total
	Interne	Externe	Interne	Externe	
MAJPE	6	4	5	3	18
CM	8	6	5	4	23
MECS ouverte	6	6	6	3	21
MECS –Poup.	8	2	5	4	19
Total	28	18	21	14	81

Le tableau laisse apparaître qu'il y a plus de réponses provenant des personnes internes à l'établissement. Il a été souligné que les difficultés de l'exercice se sont trouvées dans la réflexion sur les pratiques des autres établissements : « *c'est compliqué de dire les freins et les atouts pour les autres établissements que le nôtre car c'est en fonction de ce que l'on sait, de ce que l'on connaît des autres établissements* ». ; « *on est centré sur notre établissement alors ce n'est pas toujours facile de savoir pour les autres* ».

14.5.1. La pouponnière et la MECS internat

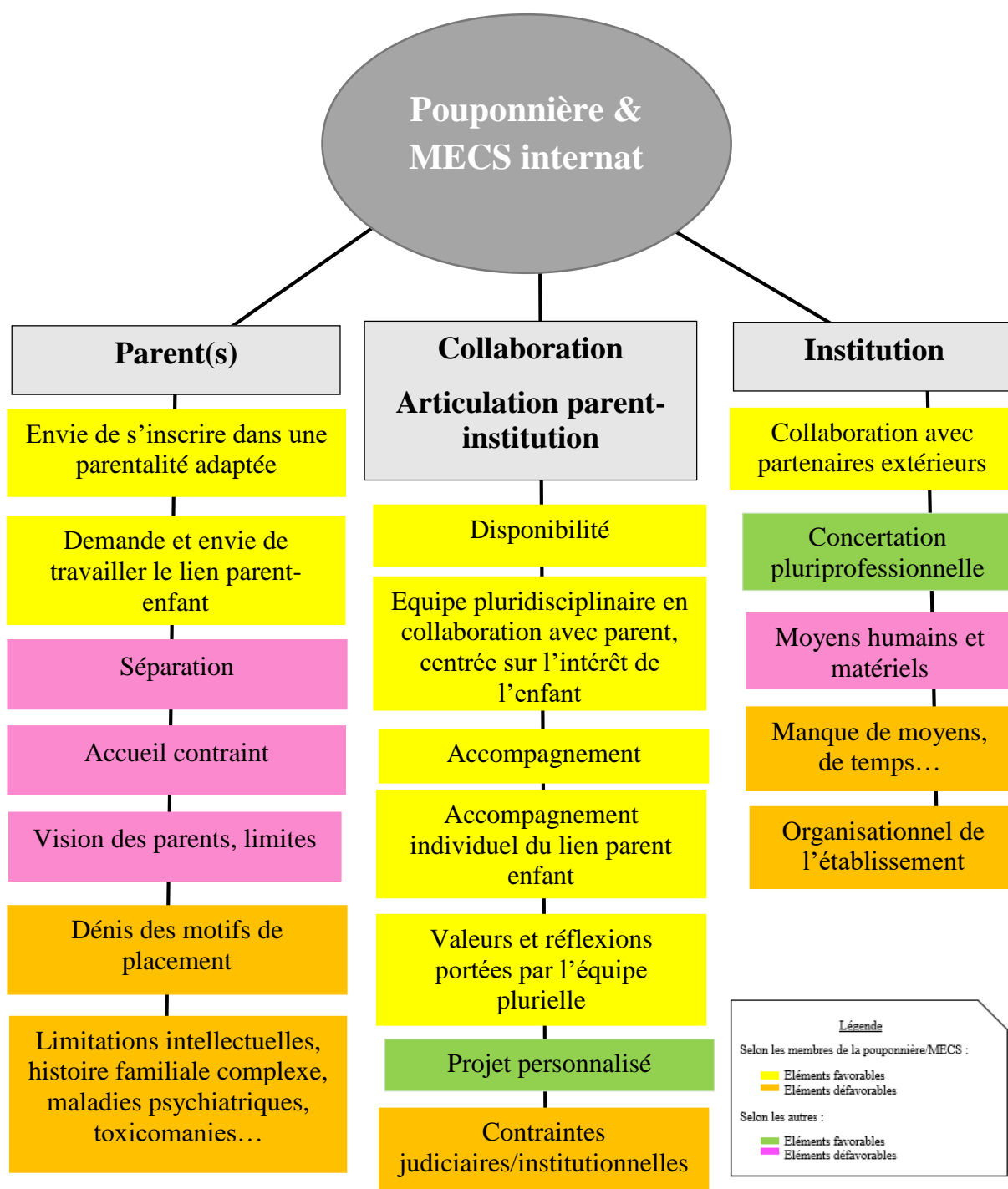


Figure 33 : Eléments capacitants et incapacitants de la pouponnière et de la MECS internat pour favoriser la parentalité, selon les directeurs, chefs de services et psychologues

Le schéma de la pouponnière et de la MECS internat est constitué de trois catégories reliées entre elles. D'un côté, on retrouve les parents, de l'autre, l'institution et entre ces deux entités, les tenants de leur collaboration.

Concernant les parents, ce qui est favorable au développement de leur pouvoir d'agir est qu'ils ont envie de s'inscrire dans un accompagnement à la parentalité. Les éléments incapacitants sont la séparation avec l'enfant, le caractère contraint de la mesure, le déni des motifs de placement et la complexité des situations parentales (limites).

Concernant l'institution, ces atouts sont les partenariats extérieurs et la concertation de l'équipe pluriprofessionnelle. Les limites de l'institution sont celles de l'organisation et des manques de moyens humains et matériels, de temps.

L'articulation parent-institution favorise la parentalité même si les contraintes judiciaires et institutionnelles sont soulevées. La pluridisciplinarité de l'équipe est mise en avant plusieurs fois, ainsi que l'accompagnement individualisé au moyen du projet personnalisé. Deux positionnements sont inscrits : la disponibilité et l'accompagnement.

Les items se répartissent de cette manière :

- 10 éléments capacitants : 8 internes et 2 externes.
- 9 Eléments incapacitants : 5 internes et 4 externes.

Les représentations des membres externes à la MECS et à la pouponnière sont davantage orientées vers les facteurs incapacitants : ils ne repèrent que deux éléments capacitants.

14.5.2. La Courte-Echelle : la MECS ouverte et le service de PAD

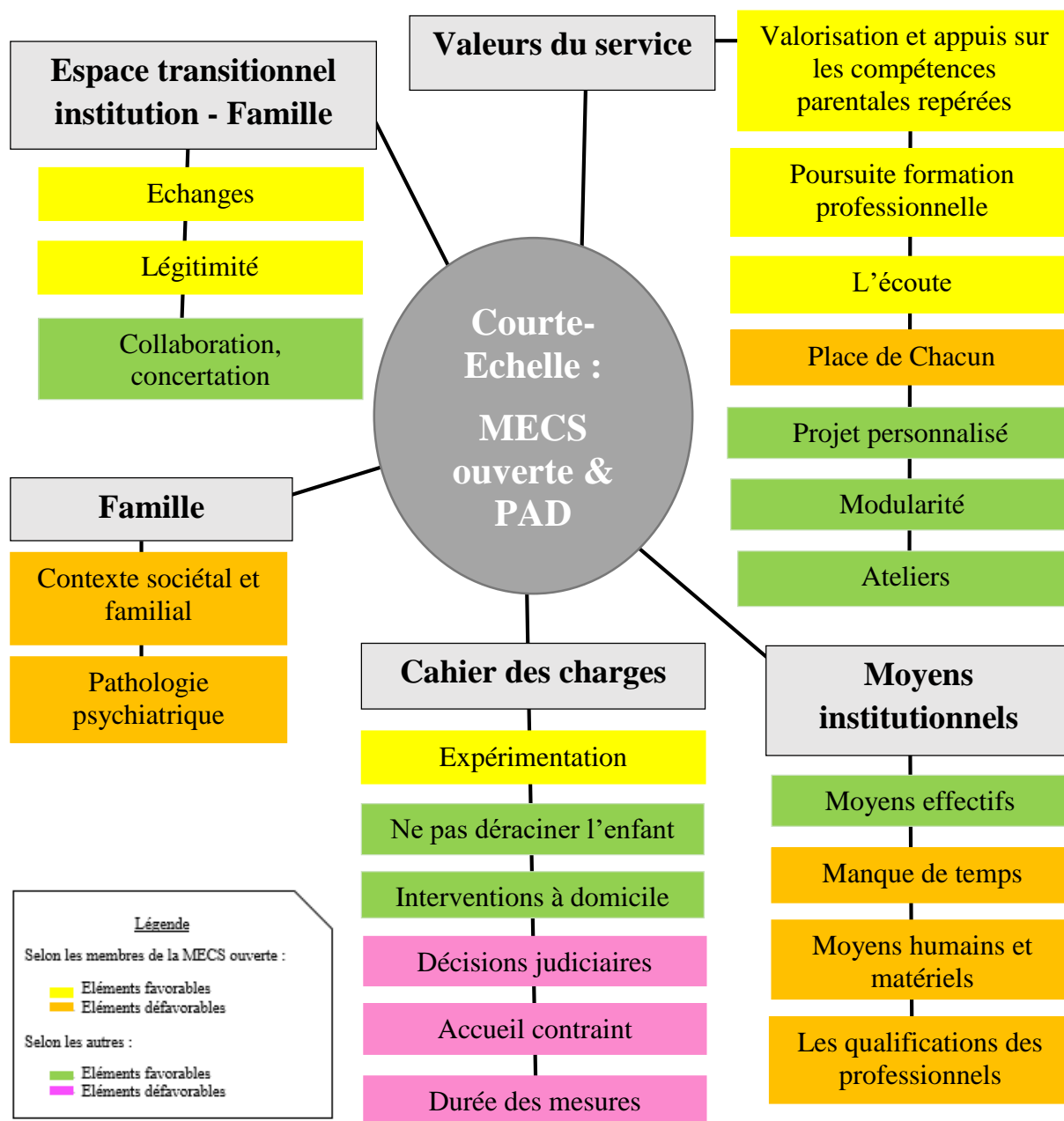


Figure 34 : Eléments capacitants et incapacitants de la Courte-Echelle pour favoriser la parentalité, selon les directeurs, chefs de services et psychologues

Le schéma de la MECS ouverte la « Courte-Echelle » (CE) est constitué de cinq catégories.

Les items se répartissent de cette manière :

- 12 éléments capacitants : 6 internes et 6 externes.
- 9 Eléments incapacitants : 6 internes et 3 externes.

Les éléments capacitants et incapacitants s'entremêlent dans les catégorisations, hormis pour :

- L'espace transitionnel institution-famille perçu comme capacitant avec les échanges entre les parents et les professionnels et la reconnaissance d'une légitimité réciproque. Pour les personnes externes à la CE, la collaboration et la concertation ont été relevées ;
- La famille perçue comme un frein pour elle-même au vu du contexte et de la pathologie psychiatrique.

Les trois autres catégories :

- Les valeurs du service sont presque toutes favorables au développement de la parentalité. La place de chacun est cependant relevée comme incapacitante.
- Les moyens institutionnels sont globalement incapacitants (moyens humains - dont la qualification des professionnels, matériels et temporels) mais des moyens effectifs sont soulignés comme favorisant la parentalité, sans être explicités en détail.
- Le cahier des charges de la CE est mitigé avec des éléments capacitants et incapacitants pour moitié.
 - Les parents ont la possibilité d'être dans l'expérimentation, l'enfant n'est pas déraciné de son milieu familial et les interventions à domicile vont dans ce sens.
 - Les décisions judiciaires entraînent un accueil contraint et la durée des mesures qui est de 6 mois ne permet pas d'approfondir l'accompagnement.

14.5.3. La MAJPE

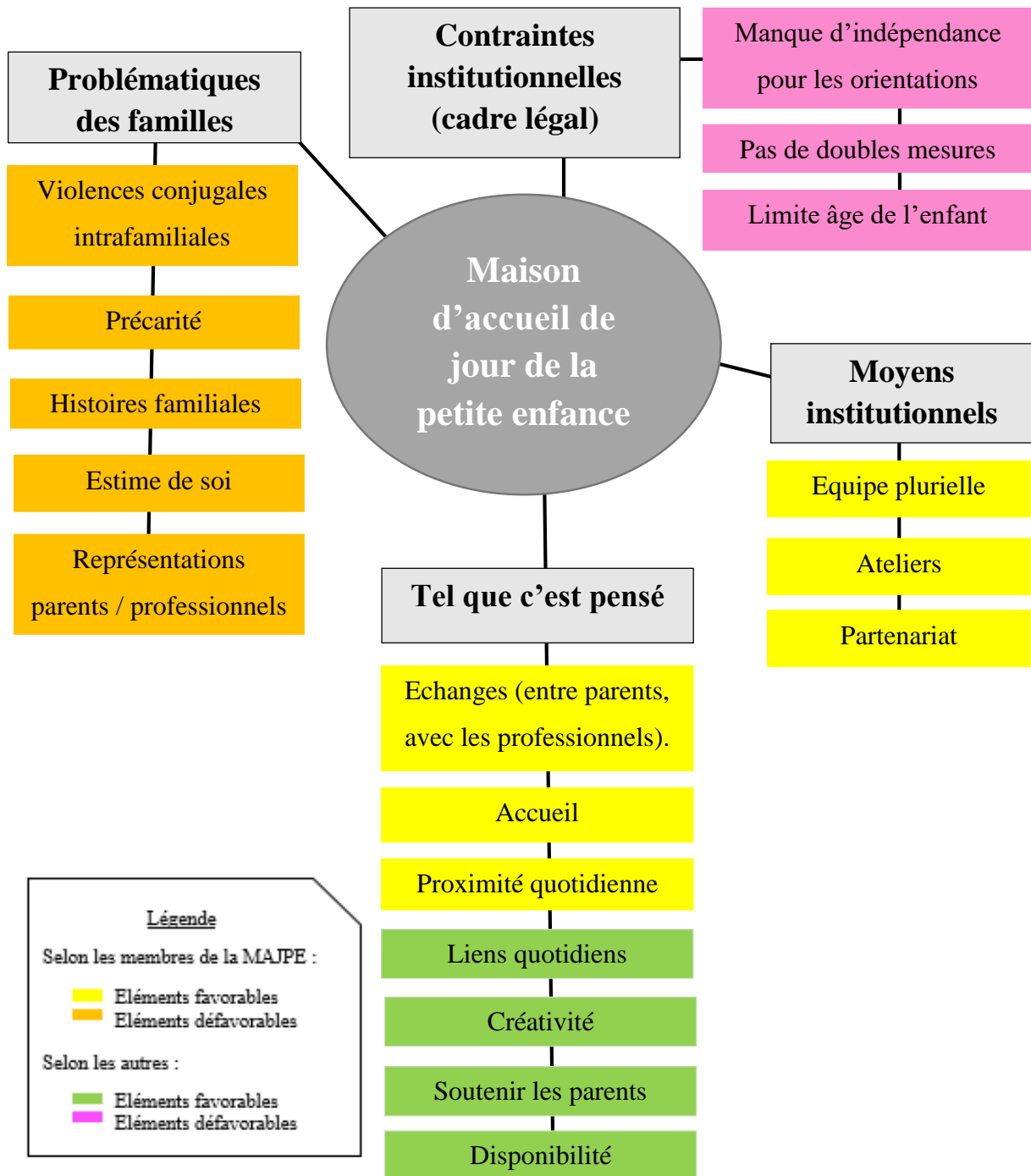


Figure 35 : Eléments capacitants et incapacitants de la MAJPE pour favoriser la parentalité, selon les directeurs, chefs de services et psychologues

Le schéma de la Maison d'accueil de jour de la petite enfance (MAJPE) est constitué de quatre catégories qui se regroupent en freins et atouts :

- Deux catégories perçues comme capacitanes : les moyens institutionnels et la MAJPE telle qu'elle est pensée.
- Deux catégories perçues comme incapacitantes : les contraintes institutionnelles et les problématiques des familles.

Respectivement, les membres de la MAJPE et les autres répartissent équitablement les catégories entre freins et atouts avec, pour tous les deux, un atout supplémentaire par rapport aux freins.

Les items se répartissent de cette manière :

- 10 éléments capacitanes : 6 internes et 4 externes.
- 9 Eléments incapacitantes : 5 internes et 3 externes.

Concernant les éléments capacitanes, les moyens institutionnels ont tous été soulevés par les membres de la MAJPE : l'équipe plurielle avec différentes formations professionnelles, les ateliers parents-enfants proposés et le partenariat avec les établissements extérieurs. La seconde catégorie fait référence à la manière dont a été pensée la MAJPE dans son fonctionnement, qui répond à l'objectif de favoriser la parentalité. Il ressort d'après les deux groupes (interne et externe à la MAJPE), que l'accueil quotidien et la proximité sont propices au développement du pouvoir d'agir des parents.

Concernant les éléments incapacitantes, les membres de la MAJPE soulignent que ce sont les problématiques des familles qui sont le plus un frein dans l'accompagnement de la parentalité tandis que les personnes extérieures à la MAJPE relèvent que ce sont les contraintes institutionnelles qui sont limitantes. Parmi elles :

- Le manque d'indépendance des orientations puisque c'est un comité qui choisit qui peut ou non bénéficier d'un accompagnement à la MAJPE ;
- Pas de double mesure : l'accueil à la MAJPE n'est pas conciliable avec une mesure d'AEMO par exemple ;
- La limite d'âge de l'enfant : l'accompagnement prend fin aux six ans de l'enfant et non lorsque les objectifs sont atteints.

14.5.4. Le centre maternel

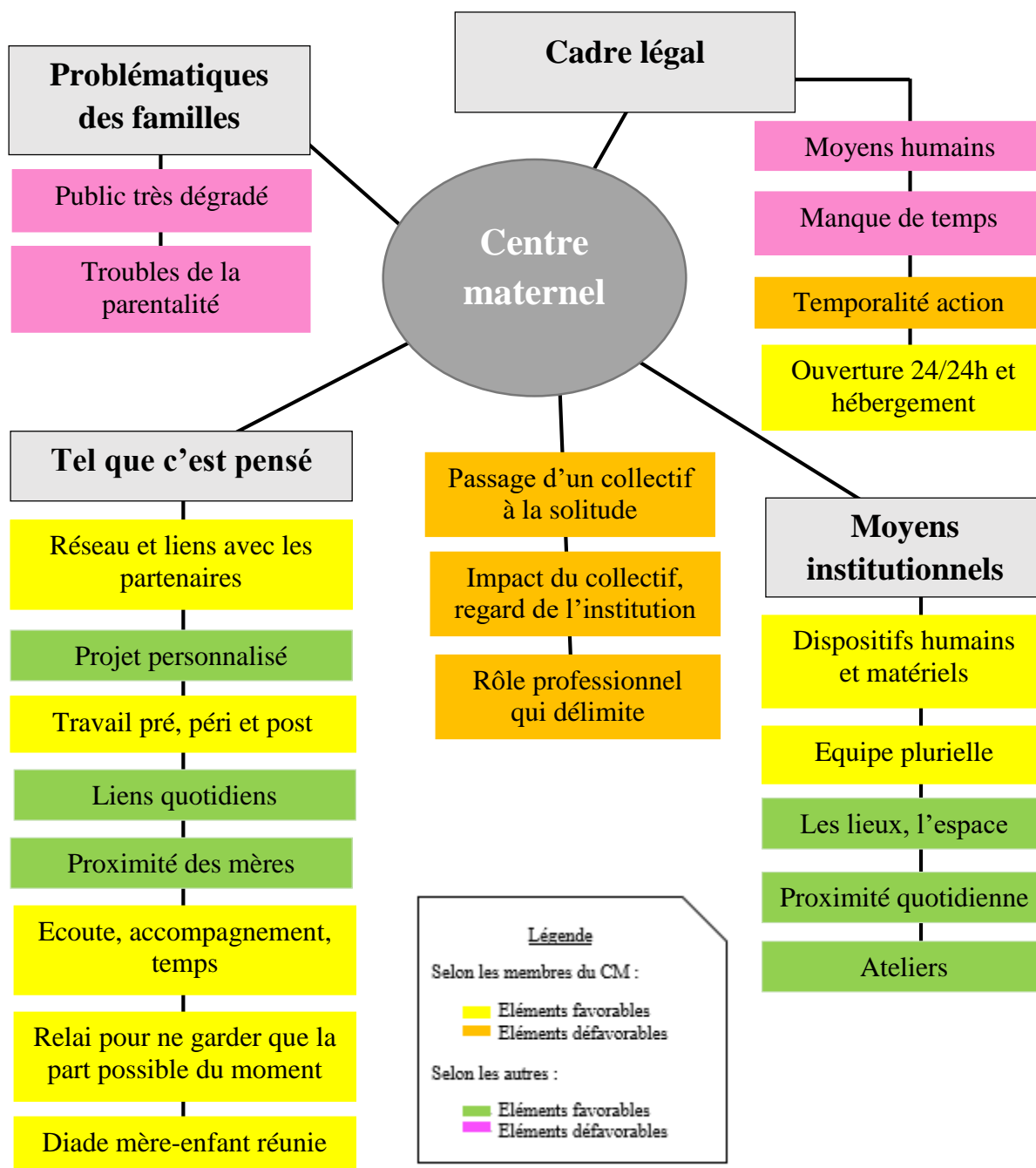


Figure 36 : Eléments capacitants et incapacitants du centre maternel pour favoriser la parentalité, selon les directeurs, chefs de services et psychologues

Le schéma du centre maternel (CM) est constitué de cinq catégories se basant sur les mêmes catégorisations que celles de la MAJPE, avec l'ajout d'un groupement de réponses sans titre.

De même que sur le précédent schéma, on retrouve la distinction atouts/freins :

- Deux catégories perçues comme capacitantes : les moyens institutionnels et le CM tel qu'il est pensé.
- Trois catégories perçues comme incapacitantes : les problématiques des familles, le cadre légal (comportant tout de même un atout) et le regroupement de réponses non titrées.

Les réponses des participants, qu'ils soient internes ou externes à l'établissement s'imbriquent globalement les unes dans les autres, hormis pour les problématiques des familles relevées uniquement par les autres et pour le regroupement non titré, créé par les membres du CM.

Les items se répartissent de cette manière :

- 14 éléments capacitants : 8 internes et 6 externes.
- 9 Eléments incapacitants : 5 internes et 4 externes.

Concernant les éléments capacitants, les moyens institutionnels humains (l'équipe, sa proximité et les ateliers qu'elle propose) et matériels (notamment les lieux) sont envisagés comme des ressources pour la parentalité. La seconde catégorie fait référence à la manière dont a été pensée le CM dans son fonctionnement, qui répond à l'objectif de favoriser la parentalité. Il ressort d'après les deux groupes (interne et externe au CM), que l'accompagnement des parents au quotidien et dans une optique de projet contribue au développement de leur pouvoir d'agir.

Concernant les éléments incapacitants, le cadre légal est globalement envisagé comme un frein à la parentalité : peu de moyens humains, un manque de temps pour l'accompagnement et un travail de la parentalité dirigé uniquement vers la mère. En revanche, l'hébergement et la latitude d'ouverture du CM sont des points positifs. Selon les autres, les difficultés du public sont un frein à l'accompagnement. Selon les membres du CM, d'autres points sont relevés comme incapacitant :

- La fin de l'accompagnement au CM pouvant être vécu comme un moment de solitude ;
- Le regard de l'institution et du collectif sur les situations familiales privées ;
- Le rôle du professionnel qui délimite l'agir du parent.

15. Annexe 15 : Retranscription des entretiens semi-directifs auprès des parents

Documents remis sur clé USB.

- **Entretien n°1 : Maman pouponnière**

30/10/2018	Pouponnière	Durée : 40 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Texte en gris = réponses écrites		
Profil		
<u>Date de naissance</u> :	<u>Naissance enfant</u> :	<u>Entrée établissement</u> :
08/04/1976	23/09/2016	23/06/2017
<p>Jade² est la troisième fille de madame. Elle a déjà deux filles de 12 et 14 ans. Elles ont été confiées à leur père suite à une expertise psychiatrique de la mère.</p> <p>L'acte de naissance de Jade ne comporte que l'identité de la mère. Les parents font des recours juridiques pour respectivement reconnaître et contester la paternité.</p> <p>Madame et monsieur étaient en couple depuis 2 ans. En 2016, madame fait une décompensation et quitte le domicile, enceinte de 3 mois. Elle est retrouvée dans le sud de la France où elle alterne hébergements en foyers et chez des amis. Elle est hospitalisée puis retourne et repart du domicile familial à plusieurs reprises. Une IP est réalisée par l'assistante sociale en février 2017, à l'initiative de monsieur.</p> <p>En mars 2017, madame est accueillie au centre-maternel.</p> <p>Elle comparait en mai 2017 pour conduite d'un véhicule sans assurance, avec usage et détention de produits stupéfiants, sa fille se trouvant dans le véhicule.</p> <p>Les conflits conjugaux et l'attente de la décision du JAF concernant la résidence de l'enfant, entraîne le placement de Jade en pouponnière en juin 2017.</p>		

- **Entretien n°2 : Parents pouponnière**

01/10/2018	Pouponnière	Durée : 35 minutes
I = interviewer ; PI1 = maman ; PI2 = papa		
Profil		
<u>Date de naissance</u> :	<u>Naissance enfant</u> :	<u>Entrée établissement</u> :
Papa : 31/07/1998	16/04/2017	20/06/2017
Maman : 21/06/1996		+ 6 mois
<p>Julie est la première fille de monsieur, la seconde de madame. La première fille de madame est placée chez son grand-père. Ce sont de jeunes parents qui avaient respectivement 19 et 21 ans à la naissance de leur fille.</p> <p>Une FRIP a été déposée alors que Julie avait 4 jours. Madame surconsommait de la codéine et s'énervait rapidement lorsque sa fille pleurait. Elle a été agressive vis-à-vis du personnel de l'hôpital, en refusant de voir un médecin.</p>		

² Tous les prénoms cités ont été modifiés afin de préserver l'anonymat.

Au 2 mois de l'enfant, une seconde FRIP a été rédigée suite à une visite médicale : Julie présente une plaie à la langue et des hématomes que les parents ne peuvent justifier. Julie est accueillie à la pouponnière depuis maintenant un peu plus d'un an. Actuellement, les parents ont par alternance un droit de visite médiatisée tous les 15 jours et un droit de sortie avec une TISF tous les 15 jours. Ils participent régulièrement aux activités proposées.

- **Entretien n°3 : Parents pouponnière**

02/10/2018	Pouponnière	Durée : 15 minutes
I = interviewer ; PI1 = maman ; PI2 = papa		

Profil		
<u>Date de naissance :</u> Papa : 07/07/1990 Maman : 24/05/1983	<u>Naissance enfant :</u> 07/03/2018	<u>Entrée établissement :</u> 06/04/2018
<p>Agathe a été accueillie d'urgence à l'âge de 1 mois. Elle est la seule fille du couple. Madame et monsieur présentent tous deux des déficiences mentales et sont sous mesure de tutelle. La grossesse a été découverte tardivement. La mère a été hospitalisée suite à une décompensation et un rejet de sa fille. Ils refusaient l'aide des travailleurs sociaux. Actuellement, les parents ont un droit de visite accompagnée deux fois par semaine et sont en attente d'un droit de sortie avec TISF à raison d'une fois par semaine.</p>		

- **Entretien n°4 : Maman MECS internat**

09/10/2018	MECS internat	Durée : 20 minutes
I = interviewer ; PI = maman		

Profil		
<u>Date de naissance :</u> Maman : 12/07/1988	<u>Naissance enfant :</u> 13/11/2014	<u>Entrée établissement :</u> 19/05/2015
<p>Elsa a été accueillie à l'âge de 6 mois à la pouponnière. Elle a aujourd'hui bientôt 4 ans et est accompagnée à la MECS. Elle est le deuxième enfant de madame, qui l'a eu à l'âge de 26 ans. Elle a eu précédemment un fils qui est décédé.</p> <p>En janvier 2015, une FRIP est adressée à la CRIPS par l'hôpital : les parents sont venus consultés parce qu'Elsa ne cesse de pleurer. Le pédiatre constate des hématomes que les parents ne peuvent justifier. Le père est condamné à une peine d'emprisonnement pour avoir été violent à l'encontre d'Elsa. Il dira plus tard qu'il a souhaité protéger sa compagne et n'était pas en cause.</p> <p>A la suite d'une OPP, mère et fille sont hospitalisées toutes les deux en Unité Mère-Enfant Madame manifeste des troubles dépressif et sa fille a une pathologie cardiaque. Madame et menaçante et violente vis-à-vis du personnel, parfois vis-à-vis de sa fille. Elle n'assume ni sa sécurité, ni ses besoins et la met en danger.</p> <p>Elsa est placée en Pouponnière en mai 2015. Les parents sont séparés mais honorent chacun leurs temps de visite. Madame a accouchée d'une seconde fille fin 2017.</p>		

Actuellement, le père dispose d'un droit de visite et d'hébergement pendant les congés scolaires ainsi qu'à chaque week-end du samedi au lundi matin. La mère a un droit de visite une fois par semaine avec une TISF.

- **Entretien n°5 : Maman MECS internat**

20/10/2018	MECS internat	Durée : 12 minutes
I = interviewer ; PI = maman		

Profil		
<u>Date de naissance :</u> 19/03/2000	<u>Naissance enfant :</u> 24/06/2016	<u>Entrée établissement :</u> 16/04/2018
<p>Madame a été accueillie en avril 2016 dans un centre maternel de Mulhouse, à l'âge de 16 ans, enceinte et sous une mesure de placement judiciaire. Auparavant, elle était accompagnée en foyer. Lucas est né 2 mois après. Sa relation à son fils est fluctuante selon sa disponibilité psychique. Il en était de même avec le père de l'enfant qui a une reconnaissance MDPH.</p> <p>En janvier 2018, des altercations physiques ont eu lieu entre monsieur et madame. Madame a retrouvé un nouveau compagnon avec antécédents judiciaires. Quelques mois avant ses 18 ans, madame démontre qu'elle ne sait ni gérer son budget ni le quotidien avec son fils. Cela a un impact sur le développement et l'état psychique de Lucas.</p> <p>Lucas est placé à la pouponnière en avril 2018 puis passe en MECS au vu de son âge.</p> <p>Madame est investie dans l'accompagnement de son fils. Ses droits évoluent et elle accueille actuellement Lucas à domicile tous les week-ends.</p>		

- **Entretien n°6 : Maman MECS internat**

24/10/2018	MECS internat	Durée : 18 minutes
I = interviewer ; PI = maman		

Profil		
<u>Date de naissance :</u> 19/05/1974	<u>Naissance enfant :</u> 11/06/2016	<u>Entrée établissement :</u> 17/07/2018
<p>Hélène est née en juin 2016. En mai 2017, le couple se sépare et une mesure d'investigation est mise en place. Hélène vit chez son père alors que monsieur a une alcoolisation quotidienne. Elle ne voit plus sa mère.</p> <p>En juillet 2017, Hélène est confiée à ses grands-parents maternels, par décision judiciaire.</p> <p>En juillet 2018, une note d'incident a été rédigée par le service d'AEMO. Monsieur est menaçant vis-à-vis de madame depuis qu'elle l'a quitté (menace de suicide de lui et de sa fille, de « punir » madame, dégradation de véhicule, harcèlement téléphonique). Il a été condamné à de l'emprisonnement suite aux menaces de mort envers madame.</p> <p>Un jugement ordonne le placement de l'enfant ailleurs que chez ses grands-parents car ils sont confrontés à des irruptions violentes du père. De plus, madame a un positionnement ambivalent quant à sa relation avec monsieur.</p> <p>Actuellement, la mère dispose d'un droit de week-end prolongé du vendredi au lundi ainsi que d'une sortie libre le mercredi.</p>		

- **Entretien n°7 : Maman accueil séquentiel – PAD**

15/11/2018	MECS ouverte	Durée : 53 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Profil		
<u>Date de naissance</u> :	<u>Naissance enfant</u> :	<u>Entrée établissement</u> :
1978	24/03/2013	03/11/2016
<p>Sarah est la première fille du couple. Les parents travaillent tous les deux. Sarah est atteinte de neurofibromatose comme son papa. Elle est suivie par le CAMSP et va à l'école tous les matins. C'est justement le CAMSP qui a orienté la famille vers le PAD parce que le rythme de vie de Sarah était peu structuré et les stimulations peu adaptées. Début 2018, Sarah a été accueillie en placement d'urgence à causes de l'internement de sa mère en hôpital psychiatrique pour cause de troubles psychologiques.</p> <p>Depuis, Sarah est actuellement accueillie du mercredi au samedi en séquentiel. Un accompagnement à domicile est également réalisé en parallèle. Les mesures sont administratives. De plus, elle est suivie au CAMSP et est scolarisée en milieu ordinaire.</p>		

- **Entretien n°8 : Maman PAD**

08/11/2018	MECS ouverte - PAD	Durée : 14 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Profil		
<u>Date de naissance</u> :	<u>Naissance enfant</u> :	<u>Entrée établissement</u> :
01/10/1998	22/10/2014	08/11/2017
<p>Madame débute sa grossesse en janvier 2014, alors âgée de 15 ans. Monsieur est incarcéré (stupéfiants) et sera libéré après la naissance. Madame intègre un centre maternel, accouche d'un petit garçon, Paul, et continue ses études en parallèle. En juillet 2017, elle quitte le centre maternel et s'installe en appartement avec monsieur.</p> <p>En raison de leur jeune âge pour leur expérience de parents, des accès de colère de la mère et du passé pénal de monsieur, une mesure judiciaire d'accueil éducatif à domicile est ordonnée en septembre 2017 et sera effective en novembre de la même année. En mai 2018, les parents ont souhaité reconduire l'accompagnement.</p>		

- **Entretien n°9 : Papa PAD**

15/11/2018	MECS ouverte - PAD	Durée : 18 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Profil		
<u>Date de naissance</u> :	<u>Naissance enfant</u> :	<u>Entrée établissement</u> :
09/03/1987	17/09/2013	01/10/2018
<p>Carla est la fille unique du couple. Elle a été accueillie à la MAJPE de ses 1an à ses 3 ans et 10 mois, avant d'entrer en maternelle. Elle connaît des retards sur les plans psychomoteurs et cognitifs. Depuis 2017, elle est suivie par le CAMSP et un orthophoniste.</p>		

Les parents évoquent des conflits conjugaux récurrents. De plus Carla présente des signes de mal-être qui ont un impact sur son développement et son comportement. Monsieur a connu le placement durant son enfance et souhaite être aidé dans sa parentalité. Les parents viennent tout juste de faire la demande d'accompagnement à domicile, à raison de deux fois par semaine. Ils souhaitent des conseils dans la prise en charge du quotidien de Carla.

- **Entretien n°10 : Maman MAJPE**

02/10/2018	MAJPE	Durée : 34 minutes
I = interviewer ; PI = maman		

Profil		
<u>Date de naissance :</u> 21/01/1994	<u>Naissance enfant :</u> 22/09/2017	<u>Entrée établissement :</u> 08/01/2018
<p>Tom est le premier enfant du couple. A la naissance, la mère est âgée de 23 ans et le père de 32 ans. Une demande d'accueil à la MAJPE est réalisée en novembre. Tom est effectivement accueilli à la MAJPE à l'âge de 3 mois et demi.</p> <p>Les parents sont bouleversés dans leur quotidien depuis la naissance, ils sont souvent en conflits. D'autre part, madame montre beaucoup de stress et ne parvient pas à établir un lien affectif, ni à répondre de manière adaptée au besoin de Tom. Elle fait deux séjours en hôpital psychiatrique.</p> <p>Les parents évoluent et sont réceptifs à l'aide proposée, ils sont ouverts à l'accompagnement à la MAJPE. Leur participation aux ateliers est freinée au vue de leurs horaires de travail.</p>		

- **Entretien n°11 : Maman MAJPE**

08/10/2018	MAJPE	Durée : 32 minutes
I = interviewer ; PI = maman		

Profil		
<u>Date de naissance :</u> 17/03/1986	<u>Naissance enfant :</u> 03/09/2016	<u>Entrée établissement :</u> 05/09/2017 + 6 mois
<p>Madame est la maman de Chloé (2 ans et 1 mois), sa fille unique. A la naissance, la mère est âgée de 30 ans. Elle est séparée du papa depuis avril 2017. Au début de l'accueil, elle habitait chez ses parents et était en recherche de logement. Elle a des antécédents de dépression et a été suivie en psychiatrie depuis l'âge de 15 ans. Elle est atteinte d'une sclérose en plaque. Chloé a été accueillie à la MAJPE à l'âge de un an. L'accompagnement ayant pour objectif sa socialisation ainsi que de permettre à Madame de se reposer et de bénéficier des conseils des professionnelles.</p> <p>Aujourd'hui, madame ne se rend presque jamais à la MAJPE et n'a participé que rarement à des ateliers.</p>		

- **Entretien n°12 : Maman MAJPE**

30/10/2018	MAJPE	Durée : 20 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Profil		
<u>Date de naissance</u> : 04/12/1973	<u>Naissance enfants</u> : 28/10/2016	<u>Entrée établissement</u> : Avril 2018
<p>Romain et Léo sont les premiers enfants de madame. Le papa a des enfants majeurs qui vivent au Portugal, son pays d'origine. Madame quant à elle est originaire du Brésil et est arrivée en France en juin 2016.</p> <p>Elle se sent isolée, loin de sa famille avec un réseau social limité. Malgré l'accompagnement de la TISF et de la PMI, ainsi que la venue de sa mère pendant 2 séjours de 3 mois, madame se sent épuisée et culpabilise de s'occuper plus de l'un par rapport à l'autre.</p> <p>Elle a mis fin à un accueil en crèche pour manque de confiance.</p> <p>Le projet d'accompagnement est de lui permettre de se reposer, de prendre soin d'elle et de réaliser des projets personnels (apprentissage de la langue et reconnaissance de son diplôme).</p>		

- **Entretien n°13 : Maman Centre maternel**

13/08/2018	Centre maternel	Durée : 15 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Profil		
<u>Date de naissance</u> : 26/06/97	<u>Naissance enfant</u> : 11/03/18	<u>Entrée établissement</u> : 04/06/18
<p>La maman est arrivée à l'âge de 21 ans avec un fils âgé de 3 mois. Cela fait 2 mois qu'elle est au centre maternel. Elle a eu une grossesse difficile avec des complications médicales. Le papa ne voulait pas de cet enfant et était violent vis-à-vis d'elle. Après la naissance et à cause des difficultés conjugales, la maman est passée par des épisodes de dépression et d'alcoolisation qui l'ont conduite à une hospitalisation. L'enfant a été placé en famille d'accueil, ce qui l'a poussé à l'orientation en CM.</p>		

- **Entretien n°14 : Maman Centre maternel**

13/08/2018	Centre maternel	Durée : 17 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Profil		
<u>Date de naissance</u> : 31/08/95	<u>Naissance enfant</u> : 23/02/2016	<u>Entrée établissement</u> : 20/07/18
<p>La maman est arrivée il y a 3 semaines au centre maternel. Elle a 23 ans et est accompagnée de sa fille de 2 ans et demi. Elle a été accueillie car elle n'avait pas de logement après que sa sœur l'ait obligée à quitter son domicile.</p> <p>C'est un accompagnement administratif.</p>		

- **Entretien n°15 : Maman Centre maternel**

19/11/2018	Centre maternel	Durée : 16 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Profil		
<u>Date de naissance</u> :	<u>Naissance enfant</u> :	<u>Entrée établissement</u> :
02/09/2001	07/06/2018	29/06/2018
<p>La maman est arrivée au centre maternel âgée de presque 17 ans, accompagnée de sa fille de moins d'un mois.</p> <p>La maman fait elle-même l'objet d'un placement judiciaire. Elle est en conflit avec ses parents, et fait une demande une émancipation.</p> <p>Elle refuse d'être accompagnée par le centre maternel car elle veut être avec son compagnon. De son côté, celui-ci pense que le centre maternel est la meilleure solution. Il est suivi par le SPIP et a un logement portail mais n'a pas le droit d'héberger d'autre personne.</p> <p>Leur fille a été placée dans un premier temps placée en accueil familial, quelques jours jusqu'à ce que la maman accepte d'être accompagnée par le centre maternel.</p>		

- **Entretien n°16 : Maman avec pluralité d'établissements**

09/10/2018	Actuellement : MAJPE et MECS ouverte Précédemment : Pouponnière, MECS internat, CM	Durée : 15 minutes
I = interviewer ; PI = maman		
Profil		
<u>Date de naissance</u> :	<u>Naissance enfants</u> :	<u>Entrée établissement</u> :
Maman : 04/10/1990	Léa : 06/01/2014 Anna : 27/05/2015 Alice : 11/03/2017	Pouponnière et MECS (Léa et Anna) : 11/02/2016 MECS ouverte (Léa et Anna) : 13/05/2016 Centre maternel (Alice) : 31/07/2017 MAJPE (Alice) : 06/09/2018
<p>Madame est la maman de quatre filles : Agnès (8 ans), Léa (4 ans et 9 mois), Anna (3 ans et 5 mois) et Alice (19 mois). Depuis 2012, elle ne voit plus du tout sa grande fille, qui habite chez son père. Ses trois autres filles sont issues de sa relation avec un autre conjoint, avec qui elle est mariée depuis 2013.</p> <p>Monsieur et madame vivent dans une situation précaire (sans emploi, logement insalubre et isolement social) et leurs comportements vis-à-vis de leurs filles ne sont pas toujours adaptés à leur sécurité. La naissance d'Anna n'était pas souhaitée. Ils ne reconnaissent pas – surtout monsieur - leur difficultés et refusent les propositions d'accompagnement. Léa et Anna sont placées judiciairement en février 2016 à la Pouponnière et à la MECS, puis un PAD est décidé en mai 2016 à la MECS ouverte.</p>		

Après la naissance d’Alice, qui n’était pas désirée, la situation conjugale se détériore. Des violences conjugales graves, entraîne l’annulation du PAD et Léa et Anna ont été placées judiciairement à la MECS ouverte, en juillet 2017. Madame se sépare du papa et passe une petite année au centre maternel avec sa fille Alice. Un jugement a retiré l’autorité parentale au père et institué une injonction d’éloignement vis-à-vis de madame.

Actuellement, elle a trouvé un appartement et y vit avec sa fille Alice, qui est inscrite à la MAJPE depuis 1 mois. Elle voit Léa et Anna deux fois par semaine pendant 1h. Madame est en demande de soutien dans sa parentalité, elle participe volontiers aux activités proposées.

16. Annexe 16 : Analyse lexicométrique par établissement

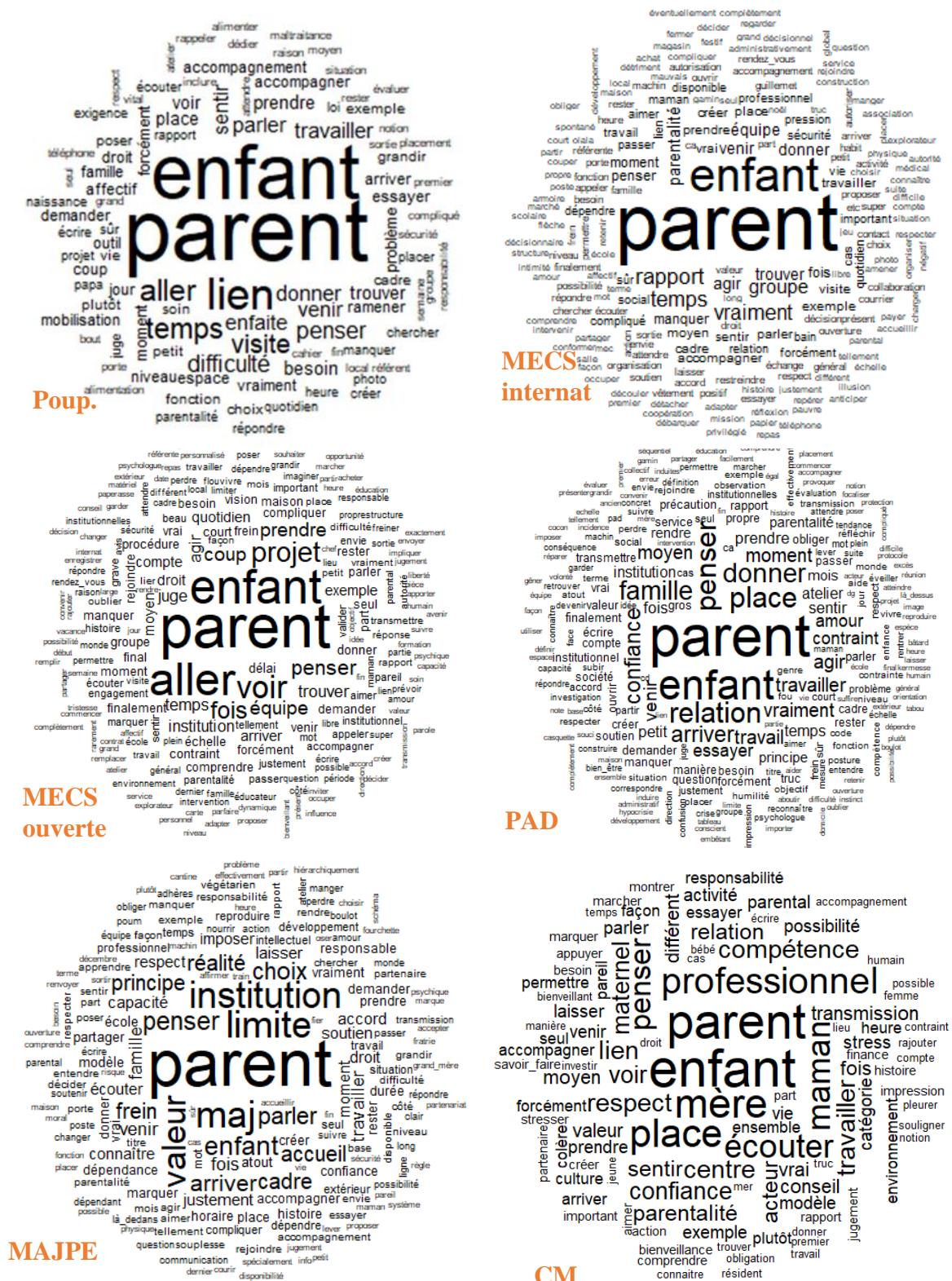


Figure 37 : Nuages de mots des entretiens collectifs selon l'établissement

16.2. La MECS internat

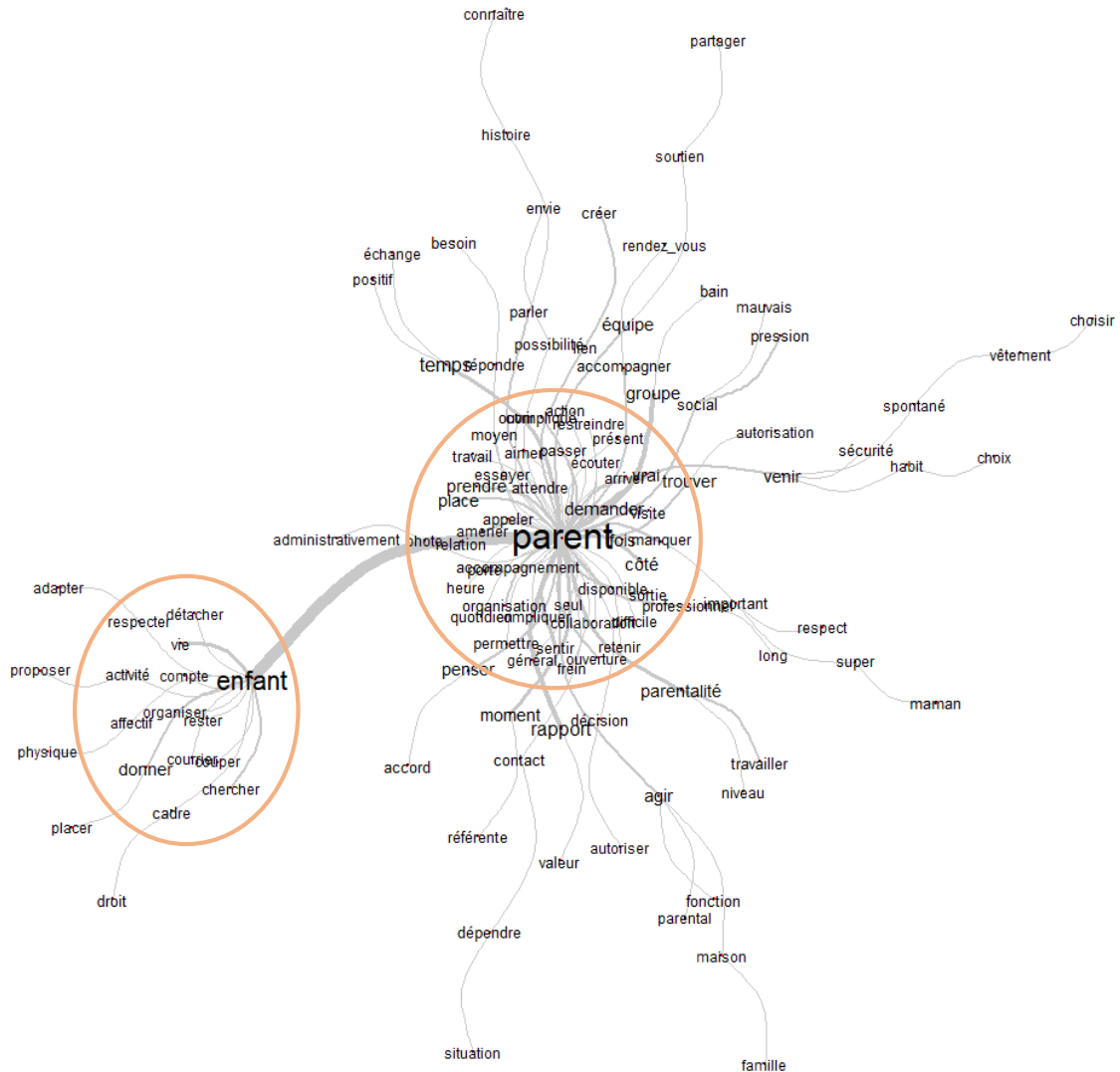


Figure 39 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif de la MECS internat

La figure 39 représente une analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif de la MECS internat. La réflexion était fortement tournée autour du parent et dans une moindre mesure, de l'enfant. Parent et enfant sont les termes les plus souvent cités ensemble : quand l'équipe parle du parent elle fait presque systématiquement le lien avec l'enfant. La plupart des termes émanent du parent et les nombreuses ramifications montrent que les réponses aux questions étaient nombreuses et nuancées.

16.5. La MAJPE

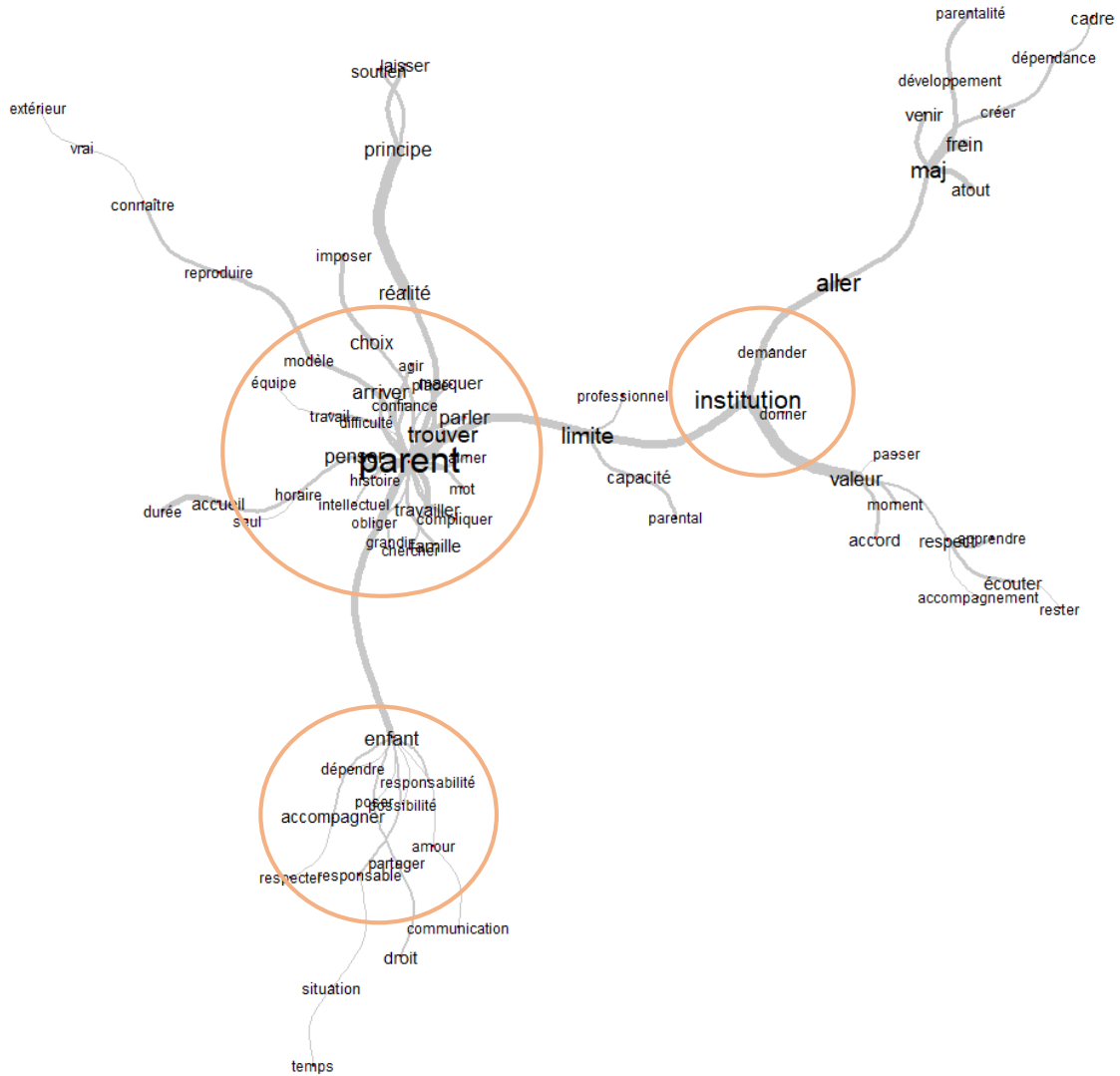


Figure 42 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif de la MAJPE

La figure 42 représente une analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif de la MAJPE. La réflexion était fortement tournée autour du parent, en lien avec son enfant et l'institution. Comme pour les autres établissements, parent est souvent cité avec le terme enfant, en revanche ce n'est pas le lien le plus marquant : l'équipe évoque le plus souvent le parent avec l'institution, elle-même fortement reliée à la notion de valeur.

16.6. Le centre maternel

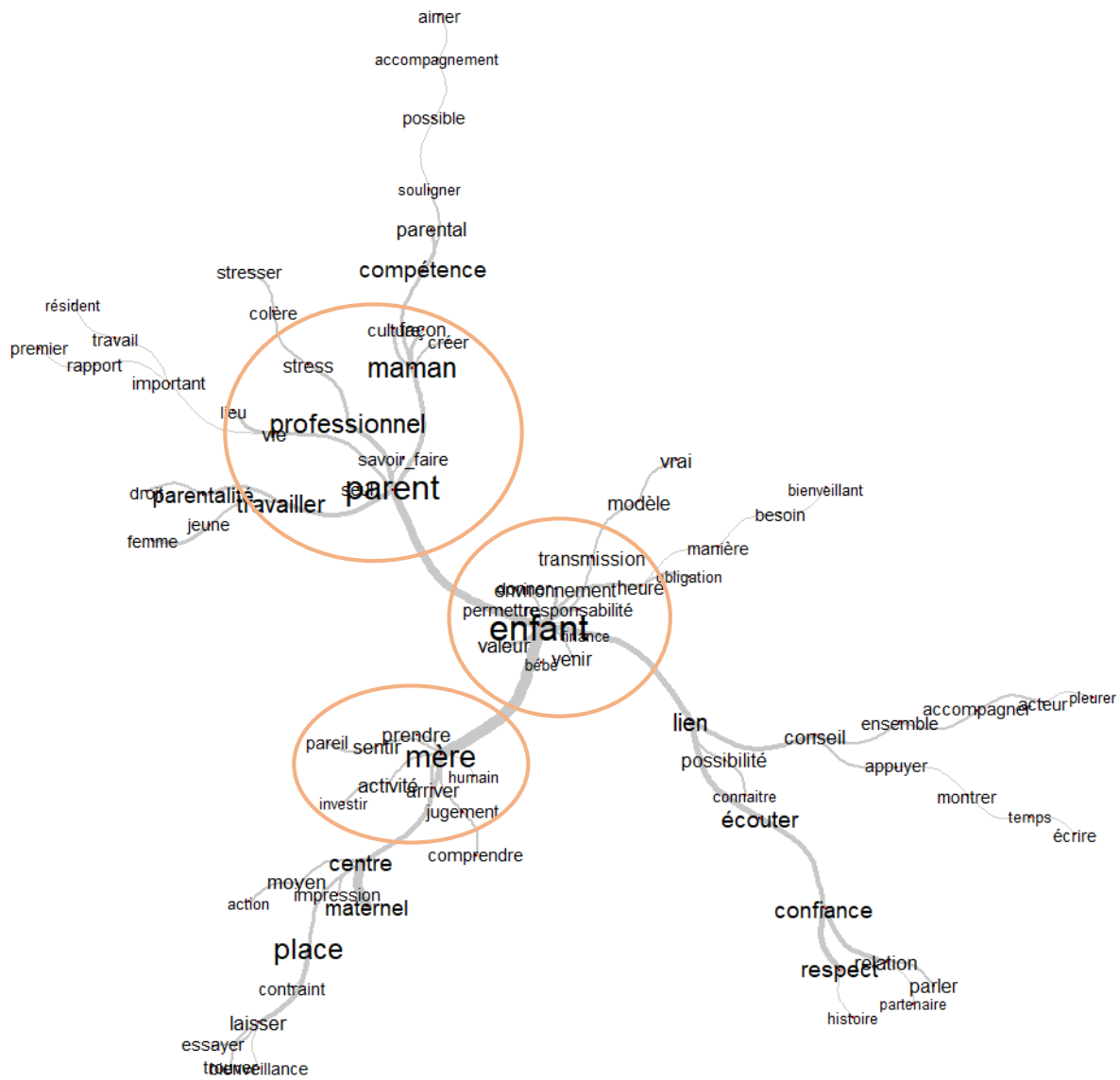


Figure 43 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif du centre maternel

La figure 43 représente une analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif du centre maternel. La réflexion était fortement tournée autour du parent, de l'enfant et de la mère. Enfant et mère sont les termes les plus souvent cités ensemble. En bas à droite, des ramifications autour du mot « lien » se tissent : elles montrent une réflexion sur l'accompagnement et les valeurs. En bas à gauche, d'autres ramifications découlent du questionnement sur la place au centre maternel.

Dans les *focus group*, différentes représentations de ce qui peut être accompagné chez le parent ressortent (cf. tableau 9).

Tableau 9 : Ce qui peut être accompagné ou non chez le parent selon les focus group

	On accompagne le parent dans ...	On ne peut pas accompagner...	Débat
Pouponnière	- Les responsabilités - L'affectivité, le lien	-	-
MECS internat	- Les liens - La sécurité de l'enfant	-	-
MECS ouverte	- Les responsabilités - La prise de conscience qu'un parent n'est pas parfait, peut se tromper. - Le bonheur d'avoir un enfant	L'engagement	-
Service de PAD	- Le respect des codes de la société	Le souci de l'enfant	L'amour
MAJPE	- Le partage - La fierté - Les responsabilités - Accompagnement physique, psychique et moral de l'enfant - La communication	L'amour	-
Centre maternel	- La responsabilité, les droits et devoirs - Le lien mère-enfant - Les soins à l'enfant	-	-

17. Annexe 17 : Analyse de discours des professionnels par catégorisation

Une analyse de contenu qualitative est réalisée à l'aide du logiciel MaxQDA. Les retranscriptions des entretiens collectifs réalisés avec les équipes de 7 établissements représentent nos données brutes. Pour en fournir une analyse, le choix d'une analyse par catégorisation a été fait.

Les axes principaux relatifs à la question de recherche ont été préalablement définis et sont en lien avec les quatre questions traitées durant les entretiens collectifs : la définition du parent, la définition du pouvoir d'agir du parent, les éléments capacitants et incapacitants des établissements pour le développement de la parentalité. Deux axes ont été rajoutés, permettant le recueil des représentations directement liées aux parents accompagnés et à leur pouvoir d'agir.

Chaque axe comporte des catégories et des sous-catégories. Au total, 34 catégories, 141 sous-catégories et 1241 codes ont été attribués aux entretiens (cf. tableau 10).

Tableau 10 : Nombre de catégories, sous-catégories et codes attribués à chacun des axes de recherche

	Définition du parent	Représentations des parents accueillis	Pouvoir d'agir	Pouvoir d'agir en institution	Capacitant	Incapacitant
Nombre de catégories	7	5	7	5	5	5
Nombre de sous-catégories	23	21	16	8	36	37
Nombre de codes attribués	219	120	183	97	297	325

Sept entretiens collectifs ont été analysés, ils réunissent 44 participants répartis dans leur établissement respectif. Le tableau 11 montre la distribution des 1241 codes selon les groupes de travail.

Tableau 11 : Nombre de codes attribués à chacun des axes de recherche en fonction des groupes de travail

	Définition du parent	Représentations des parents accueillis	Pouvoir d'agir	Pouvoir d'agir en institution	Capacitant	Incapacitant	Total
Pouponnière	16	17	22	4	31	27	117
MECS internat	17	8	20	33	62	83	223
MECS ouverte	35	29	20	9	37	75	205
Service de PAD	15	21	20	7	54	43	160
MAJPE	28	24	32	14	44	53	195
Centre-maternel	25	12	19	3	48	27	134
Directeurs, chefs et psy.	83	9	50	27	21	17	207
Total	219	120	183	97	297	325	1241

La figure 44 offre une représentation graphique de la répartition de ces codes.

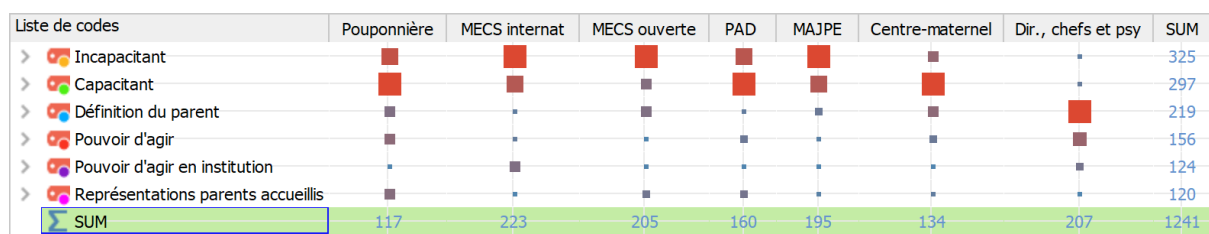


Figure 44 : Navigateur de la matrice des codes des axes répertoriés

Pour chaque catégorie et sous-catégorie, les codes ont fait l'objet d'une analyse de leur provenance afin de cerner les multiples évocations par une seule et même personne. Cela permet de déterminer combien de participants différents abordent les catégories dans leur discours. C'est à partir du nombre de personnes qui se prononce dans les catégories et sous-catégories que l'analyse c'est orientée. Chaque axe est décrypté par l'exploration de ses principales catégories et sous-catégories (fréquence d'apparition). Les trois premières catégories de chacun des axes sont détaillées sous forme de tableaux par établissement, ainsi que celles comptabilisant plus de 15 personnes.

17.1. Axe 1 : Définition du parent

L'axe 1 "définition du parent", correspond à tout ce qui se rapporte au fait d'être parent de manière général. Il se divise en 7 catégories regroupant 20 sous-catégories. La figure 45 donne une illustration de l'importance accordée à chaque catégorie : plus la taille du carré est importante, plus les professionnels se sont exprimés à ce sujet.

Liste de codes	Pouponnière	MECS internat	MECS ouverte	PAD	MAJPE	Centre-maternel	Dir., chefs et psy	SUM
▼ Définition du parent								2
> Positionnements et actes envers l'enfant	■	■	■	■	■	■	■	58
> Inscrit dans une historicité	■	■	■	■	■	■	■	40
> Un engagement	■	■	■	■	■	■	■	35
> Une personne	■	■	■	■	■	■	■	34
> Un positionnement évolutif	■	■	■	■	■	■	■	25
> Inscrit dans une société	■	■	■	■	■	■	■	16
> Notion vague	■	■	■	■	■	■	■	9
Σ SUM	16	17	35	15	28	25	83	219

Figure 45 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 1 des focus group

Le tableau 12 représente la répartition des différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe. Seulement six catégories y figurent, la septième se rapportant à la difficulté de définir le concept de parent. Dans chaque groupe de travail (sauf celui de la pouponnière), au moins une personne déclare que le « parent » est un concept large : « *c'est tellement vaste* » (G6§41)³, « *je suis honnêtement incapable de répondre comme ça c'est tellement une question large et immense* » (G7§5), « *en fait on s'est rendu compte qu'au final en donnant chacune de réponse on obtient une définition plus riche peut-être de ce que c'est un qu'un parent. [...] Je pense qu'en fait la définition de qu'est-ce que c'est qu'un parent elle varie d'une personne à l'autre* » (G4§103). D'autre part, deux participants évoquent la différence entre parent, fonction maternelle ou paternelle (G7§34) et parentalité (G7§121).

Tableau 12 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 1 dans leur discours

	Une personne	Positionnement et actes envers l'enfant	Inscrit dans une société	Inscrit dans une historicité	Positionnement évolutif	Un engagement
Pouponnière	2	5	2	3	0	2
MECS internat	3	4	0	3	1	2
MECS ouverte	3	4	2	3	1	3
Service de PAD	1	3	0	2	0	1
MAJPE	3	3	3	5	1	3
Centre-maternel	0	5	4	3	2	5
Directeurs, chefs et psy.	6	6	2	6	6	7
Total	18	30	13	25	11	23

Une catégorie se distingue par le nombre de personnes l'évoquant : 30 participants décrivent le parent par son positionnement et ses actes envers l'enfant. Les suivantes : "inscrit dans une historicité", "un engagement" et "une personne" sont évoquées par une vingtaine de personnes.

³ Ces chiffres indiquent : le numéro de l'entretien et le paragraphe qui fait référence à la citation énoncée.

Enfin, le parent "inscrit dans une société" et ayant un "positionnement évolutif" sont les catégories les moins abordées dans l'ensemble.

Le tableau 13 présente les détails du nombre de segments et de personnes se rapportant aux sous-catégories.

Tableau 13 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Définition du parent"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Définition du parent	2	2	2
Notion vague	9	7	7
Un positionnement et des actes envers l'enfant			30
Respecter l'enfant	1	1	
Etre un modèle	4	3	
Accompagnement socio-éducatif	18	16	
Assurer le bien-être et la sécurité	23	17	
Etre présent	1	1	
Veiller à son autonomie, son avenir	11	10	
Inscrit dans une historicité			
Transmission d'histoire et de valeurs	22	15	
Filiation et biologie	15	11	
Constitution d'une famille	3	2	
Un engagement	9	9	23
Dans le temps, sur la durée	3	3	
Choix ou non-choix	2	2	
Des sacrifices	4	2	
Des responsabilités	17	16	
Une personne			18
Avec des représentations	1	1	
Besoin individuels des parents	3	3	
Faillible et imparfaite	11	7	
Sentiments et émotions liés à la fonction	19	14	
Inscrit dans société			13
Normativité, normalité	6	6	
Contexte juridique et législatif	12	9	
Un positionnement évolutif	1	1	11
Maturité et évolution du statut	6	3	
Adaptation et questionnements	3	3	
Un apprentissage, des savoirs	7	5	
Selon enfant	8	4	

17.1.1. Un positionnement et des actes envers l'enfant

Le parent est avant tout décrit comme celui qui agit auprès de l'enfant. Son statut, sa fonction et son rôle s'envisage au regard de son rapport à l'enfant. La catégorie "un positionnement et des actes envers l'enfant" regroupe 6 sous-catégories (cf. tableau 14).

Tableau 14 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « un positionnement et des actes envers l'enfant » dans leur discours

Un positionnement et des actes envers l'enfant						
	Respecter l'enfant	Etre un modèle	Accompagnement socio-éducatif	Assurer le bien-être et la sécurité	Etre présent	Veiller à son autonomie, son avenir
Pouponnière			2	3		1
MECS internat	1		1	2		1
MECS ouverte		1	2	3		3
Service de PAD			2	2		2
MAJPE		2	2			
Centre-maternel			3	3		1
Directeurs, chefs et psy.			4	4	1	2
Total	1	3	16	17	1	10

Tous les groupes de travail évoquent le parent comme celui qui accompagne le développement social et éducatif de l'enfant. Il est celui qui éduque (3§18 ; 4§14 ; 1§53 ; 6§94 ; 7§41), transmet (3§18 ; 6§89 ; 6§94), guide (1§53 ; 7§41§42§43) et éveil (4§15 ; 3§18) l'enfant : « permettre à ses enfants de comprendre et de participer au monde qui l'entoure » (3§17). La question du cadre et des limites à donner à l'enfant est évoquée deux fois (1§87 ; 2§53). Cet accompagnement se fait par une posture d'écoute, de partage et de communication (5§29).

Le rôle du parent est selon 17 participants, d'assurer le bien-être et la sécurité de l'enfant. Tous les groupes de travail hormis celui de la MAJPE l'ont souligné. La MAJPE étant le seul établissement qui ne relève pas de l'ASE, ses actions se situent davantage dans le développement éducatif et social de l'enfant. Ce qui imprègne possiblement le discours des professionnels sur le parent. Les personnes qui ont parlé de sécurité et de bien-être de l'enfant les associaient avec les termes physiques (3§4 ; 2§62), psychologiques (3§4 ; 7§57), affectifs (3§9§4 ; 2§62 ; 7§57). Il est aussi question de soins, de rassurer, de protéger.

L'autonomie et l'avenir de l'enfant sont abordés par 10 personnes différentes. Cette catégorie découle des précédentes : les codes s'y rapportant se situent souvent après ceux relatifs à l'accompagnement socio-éducatif et au bien-être et à la sécurité. Il est question de grandir dans une perspective évolutive développementale : « leur donner des ailes » (4§15), « emmener un enfant vers son autonomie et son bonheur » (6§83). Mais aussi dans une perspective

d'adaptation à la société : « *une école de la société. Un adulte en devenir* » (4§14), « *permettre à l'enfant d'être adapté à la société* » (7§49).

Enfin, trois autres positionnements parentaux ont été évoqués : être un modèle, être présent et respecter l'enfant.

17.1.2. Inscrit dans une historicité

Plus de la moitié des participants font référence à l'histoire du parent comme quelque chose qui le définit. Il est à la fois l'héritier d'une histoire familiale et celui qui la perpétue en constituant une nouvelle famille à laquelle il transmet les valeurs. Cette citation en est évocatrice : « *c'est construire une nouvelle histoire avec sa propre histoire* » (3§21). La catégorie "inscrit dans une historicité" regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 15).

Tableau 15 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « inscrit dans une historicité » dans leur discours

Inscrit dans une historicité			
	Transmission d'histoire et de valeurs	Filiation et biologie	Constitution d'une famille
Pouponnière		3	
MECS internat		3	
MECS ouverte	3		
Service de PAD	2		
MAJPE	3		2
Centre-maternel	3		
Directeurs, chefs et psy.	4	5	
Total	15	11	2

La transmission est évoquée comme un « *partage* » (5§7§29 ; 3§17) d'histoire, de valeurs, de principes, de savoirs. Le terme « *donner* » est également souvent employé et associé à deux reprises aux « *racines* » (4§15 ; 7§84). Un participant aborde les caractéristiques de la transmission, le parent pouvant être considéré comme un « *modèle [de] transmission consciente et inconsciente positive et négative* » (6§92). Ce qui est transmis peut se faire par volonté ou à l'insu du parent et peut avoir un impact positif ou négatif sur l'enfant.

La question de la filiation et de la biologie a été abordée dans trois groupes. Dans celui de la pouponnière deux personnes réfutent l'affirmation « *un parent c'est celui qui donne naissance* » (1§53). Dans le groupe MECS internat, la question de la filiation biologique est mise à l'écart dans ce qui constitue le parent : « *le parents c'est pas forcément la personne qui donne la vie* » (2§48), « *avoir des enfants qui soient naturels ou pas* » (2§49), « *ça marche aussi pour les enfants éventuellement adopté* » (2§62). Enfin, dans le groupe des directeurs, chefs de services et psychologues, les participants adoptent le même point de vue que ceux de la MECS internat

mais emploient des propos dont le sens peut se contredire : « *il est père, il est parent à temps plein mais ce n'est pas son enfant* » (7§29), « *il y a des pères qu'ils sont plus père que le vrai père* » (7§31), « *avoir un enfant cela n'implique pas forcément que ce soit le sien* » (7§33). Ces discours sous-entendent un questionnement sur « être l'enfant de », « avoir un enfant » et plus généralement, sur : à qui appartient l'enfant ? L'ambivalence entre la fonction parentale et la filiation interpelle dans ce qui définit le parent.

17.1.3. Un engagement

La catégorie "un engagement" se rapporte au caractère engageant de la fonction parentale. Elle regroupe 4 sous-catégories (cf. tableau 16).

Etre parent constitue un engagement. Le terme est évoqué directement par 6 personnes et sous-entendu deux fois comme le don de soi (2§54 ; 7§105) et une fois comme le fait de « *ne plus jamais être seul* » (4§14).

Tableau 16 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « un engagement » dans leur discours

Un engagement (9)				
	Des responsabilités	Dans le temps, sur la durée	Choix ou non-choix	Des sacrifices
Pouponnière	2			
MECS internat	1	2		
MECS ouverte	3			
Service de PAD	1			
MAJPE	3			
Centre-maternel	5			
Directeurs, chefs et psy.	1	1	2	2
Total	16	3	2	2

L'engagement est perçu par 3 personnes comme inscrit dans le temps, sur la durée et par 2 personnes comme le fait de se sacrifier, faire des sacrifices. Deux personnes s'arrêtent sur le choix d'être parent : « *ça [peut] devenir un choix avec l'évolution de la société, les progrès médicaux etc.* » (7§24), « *ce n'est pas forcément un choix pour tout le monde* » (7§47). Le premier commentaire souligne la possibilité de choisir d'être parent, sans toutefois être catégorique et le second propos se positionne sur le non-choix. Des situations qui peuvent être rencontrées auprès des parents accompagnés : déni de grossesse, viol ou conditions psychologiques et/ou éducatives qui n'ont pas permis le recours aux méthodes contraceptives.

Ce sont surtout les responsabilités qui sont unanimement citées par les groupes, et surtout par celui du centre maternel. Les participants parlent d'« *être responsable* », d'« *avoir la responsabilité* », de « *se sentir responsable* » et de « *devenir responsable* ». La responsabilité

est évoquée de manière générale ou en lien avec le positionnement et les actes envers l'enfant : « être responsable du bon développement physique, psychique et moral de son enfant » (5§19).

17.1.4. Une personne

La catégorie "une personne" se rapporte à l'individualité de chaque parent. Elle regroupe 4 sous-catégories (cf. tableau 17).

Tableau 17 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « une personne » dans leur discours

Une personne				
	Avec des représentations	Sentiments et émotions liés à la fonction	Faillible et imparfaite	Besoin individuels des parents
Pouponnière		1	1	
MECS internat		3		
MECS ouverte		3	2	
Service de PAD		1		1
MAJPE		3		
Centre-maternel				
Directeurs, chefs et psy.	1	3	4	2
Total	1	14	7	3

Tous les établissements sauf le centre-maternel évoque l'individualité du parent. C'est principalement la considération du parent comme un être pourvu d'émotion et de sentiments qui ressort des discours. Parmi les sentiments et émotions évoqués, ce sont l'amour, l'attachement, le bonheur et la fierté, qui se détachent. L'amour est évoqué à 12 reprises. Etre parent c'est donner de l'amour, en recevoir, mais aussi « être sous influence émotionnelle, répondre à ses propres émotions » (G3§25).

Sept personnes perçoivent le parent comme faillible : « avoir le droit de se tromper, de pas être parfait » (G3§11), « on peut aussi se sentir en difficulté d'être parents » (G1§88), « il y a aussi la notion de dimensions dans lesquels nous pouvons être à l'aise, et d'autres où on ne peut pas être à l'aise » (G7§45), « là on est en train de décrire le parent parfait, or il y a la question du manque, la question des ratés, la question de toutes les choses que l'on ne sait pas faire » (G7§65).

Evoqués par moins de personnes, les représentations (G7§122) et les besoins individuels des parents constituent aussi la personne du parent. L'acceptation de soi (G7§67§90) et la considération de soi permet une meilleure relation à l'enfant : « être parent c'est aussi penser à soi pour être disponible pour eux » (G4§7).

17.1.5. Inscrit dans une société

La catégorie "inscrit dans une société" se réfère à la fonction et au statut parental qui sont à la fois soumis à des règles explicites (lois) et implicites (normes). Elle est évoquée par 13 personnes.

Les propos relatifs à la législation qui ont été mentionnés sont les « droits et les devoirs » (5§6 ; 1§65 ; 7§94 ; 3§39), l'« autorité parentale » (3§37 ; 7§105) ou de manière plus large un statut légal, « *s'inscrire dans une certaine réglementation en lien avec une certaine société* » (7§48).

Les normes implicites remontent dans les discours sur ce que le parent devrait être (5§47), l'idéal (5§55), le normal : « *les parents entre guillemets normaux* » (6§125). Les professionnels parlent avec précaution et une certaine prise de conscience que les normes peuvent provenir d'eux-mêmes : « *ça peut être des critères d'évaluation pour évaluer le lien du parent et son enfant c'est un peu nos normes à nous* » (1§84), « *il n'y a pas de bon ou de pas bon* » (6§126).

17.1.6. Un positionnement évolutif

Onze professionnels parlent d'être parent dans un processus évolutif. Être parent est perçu au travers de la maturité et de « *l'évolution de son statut d'adulte, avec des réaménagements dans §sa tête* » (G7§26). Au centre maternel, cela questionne par rapport aux mamans encore « enfant » (G6§109). D'autre part, l'évolution se ressent aussi selon le contexte : on n'est pas le même parent selon l'âge de l'enfant (G7§72), selon la place de l'enfant dans la fratrie (G7§73) et la relation à l'enfant (G7§76). L'histoire de vie sous-tend la parentalité.

Cette évolution est rattachée au fait de s'adapter et de se questionner (G3§21 ; G7§89§91). Ainsi plusieurs professionnels considèrent le lien avec les apprentissages et savoirs : « *être parent s'apprend, n'est pas inné* » (6§94).

17.2. Axe 2 : Représentation des parents accompagnés

L'axe 2 "représentation des parents accompagnés", rassemble les propos des professionnels concernant les parents qu'ils accompagnent dans leur établissement. Il se divise en 5 catégories regroupant 16 sous-catégories. La figure 46 donne une illustration de l'importance accordée à chaque catégorie : plus la taille du carré est importante, plus les professionnels se sont exprimés à ce sujet.

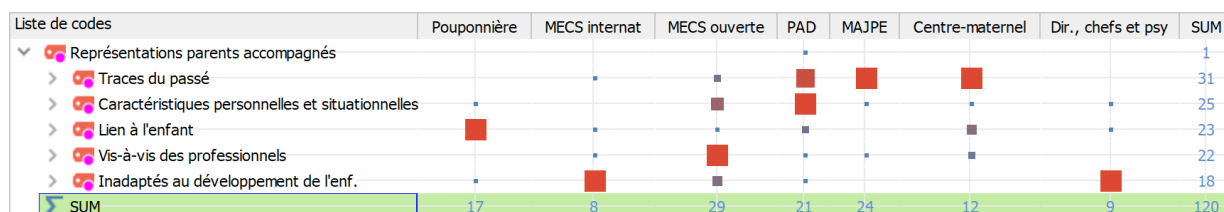


Figure 46 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 2 des focus group

Le tableau 18 représente la répartition des différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 18 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 2 dans leur discours

	Caractéristiques personnelles et situationnelles	Lien à l'enfant	Inadaptés au dév. de l'enfant	Traces du passé	Vis-à-vis des professionnels
Pouponnière	2	4	2	0	0
MECS internat	0	1	3	1	1
MECS ouverte	4	1	4	3	6
Service de PAD	3	2	1	2	1
MAJPE	2	0	0	4	2
Centre-maternel	1	2	0	3	1
Directeurs, chefs et psy.	2	1	2	0	0
Total	14	11	12	13	11

Les personnes se répartissent équitablement dans les catégories, mais les segments qui reviennent les plus fréquemment dans les discours sont ceux des catégories "traces du passé" (31) et "caractéristiques personnelles et situationnelles" (25) (tableau 19).

Tableau 19 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Représentation des parents accompagnés"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Représentation des parents accompagnés	1	1	1
Caractéristiques personnelles et situationnelles			14
Négatives	3	3	
• Marginaux	9	6	
• Immatures, irresponsables	5	2	
• En difficulté, défailants	3	3	
Positives	3	3	
• Compétents			
Neutres	2	2	
Traces passé	1	1	13
Héritage, reproduction	16	8	
Carences			
• Générales	4	3	
• Educatives	5	5	
Manque d'un modèle	5	4	
Inadapté au développement de l'enfant	3	3	12
Non-réponse aux besoins vitaux, manque de soins	2	2	
Non-sécurisants	7	6	
Enfant objet	6	3	
Vis-à-vis de leur relation aux professionnels	3	3	11
Points de vue divergents	11	7	
En demande de conseils	3	3	
Evolution lente et difficile	2	1	
Relation affective	3	1	
Lien à l'enfant			11
Absent	13	8	
Présent	10	7	

17.2.1. Caractéristiques personnelles et situationnelles

La catégorie "caractéristiques personnelles et situationnelles" se rapporte aux propos tenus sur les parents par rapport à leur manière d'être parents. Elle regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 20).

Tableau 20 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « caractéristiques personnelles et situationnelles » dans leur discours

Caractéristiques personnelles et situationnelles					
	Négatives (3)			Positives	Neutres
	Marginaux	Immatures, irresponsables	En difficulté, défaillants	Compétents	
Pouponnière	2				
MECS internat					
MECS ouverte	1	1	1	1	2
Service de PAD	3			2	
MAJPE		1	1		
Centre-maternel			1		
Directeurs, chefs et psy.					
Total	6	2	3	3	2

La MECS internat est le seul groupe à ne pas évoquer de caractéristiques personnelles et situationnelles des parents accompagnés.

La plupart des caractéristiques citées sont issues de représentations négatives à l'encontre du parent et/ou de sa situation. Les directeurs, chefs de services et psychologues parlent de caractéristiques particulières : une mauvaise estime de soi (G7§334), du despotisme (G7§146). Parmi tous les groupes, six professionnels qualifient les parents de marginaux : « *difficulté d'être en adéquation avec la réalité* » (1§300), « *pas comme une société parallèle mais presque, à suivre leur propre code* » (G4§66). Il est également question de difficultés parentales : « *ils sont accueillis chez nous parce qu'il y a justement des défaillances* » (G3§47). Ces difficultés sont davantage associées à la situation qu'au parent lui-même : « *ils sont tellement dans de telles difficultés* » (G5§167). Deux professionnels attribuent directement aux parents l'immaturité et l'irresponsabilité dont ils font preuve. A la MAJPE, une personne évoque la manque de tolérance et d'ouverture des parents (G5§317).

Les représentations positives sont liées au concept de compétence : « *les parents sont des personnes compétentes [...] ils sont capables [...] on part pas de personnes complètement incompetentes* » (G3§238), « *chaque parent à un poire d'agir. C'est pas réservé à une élite, tout le monde peut agir pour son enfant pour être parents* » (G4§104).

Les professionnels de la MECS ouverte évoquent des représentations plutôt neutres, une caractéristique personnelle : la timidité (G3§377) ; et une caractéristique structurelle : des contraintes financières (G3§374).

17.2.2. Traces du passé

La catégorie "traces du passé" se rapporte au passé encombrant des parents accompagnés. Elle regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 21).

Tableau 21 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « traces du passé » dans leur discours

Traces du passé (1)				
	Héritage, reproduction	Carences		Manque d'un modèle
		Générales	Educatives	
Pouponnière				
MECS internat			1	
MECS ouverte	1		2	
Service de PAD	2			2
MAJPE	3	2	2	1
Centre-maternel	2	1		1
Directeurs, chefs et psy.				
Total	8	3	5	4

La pouponnière ainsi que les directeurs, chefs de services et psychologues n'ont pas évoqués cette catégorie, bien qu'ils aient parlé de l'histoire dans la définition générale du parent⁴.

Huit professionnels abordent l'héritage et la reproduction intergénérationnelle dans lesquels sont pris les parents : « il y a beaucoup d'enfants qu'on retrouve placés et qui eux-mêmes ont des parents qui étaient placés. Il y a une espèce de transmission générationnelle du placement » (G4§33), « c'est une grand-mère qu'on accueillait elle m'avait dit : moi j'ai été placée ici, ma maman m'avait placé ici » (G5§183), « elles font avec ce qu'on leur a donné » (G6§167).

Lié à cet héritage, les professionnels parlent de carences, de manquements, souvent rattachés à l'éducation qu'ils ont reçus et entraînant des limites intellectuelles. Les parents ont été en manque d'un modèle : « la principale difficulté des parents c'est cette transmission de l'éducation, du cadre que eux-mêmes ils n'ont pas eu » (G4§37), « ils ont pas connu de parents parfois aussi donc comment ils peuvent reproduire quelque chose qu'ils n'ont pas connu ? » (G5§170).

⁴ Voir partie 17.1.2.

17.2.3. Inadaptés au développement de l'enfant

La catégorie "inadaptés au développement de l'enfant" se rapporte aux défaillances parentales par rapport à l'enfant. Elle regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 22).

Tableau 22 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « inadaptés au développement de l'enfant » dans leur discours

Inadaptés au développement de l'enfant (3)			
	Non-réponse aux besoins vitaux, manque de soins	Non-sécurisant	Enfant « objet »
Pouponnière	1	1	
MECS internat		3	
MECS ouverte	1	2	
Service de PAD			1
MAJPE			
Centre-maternel			
Directeurs, chefs et psy.			2
Total	2	6	3

La MAJPE et le centre maternel ne font pas référence au parent inadapté au développement de l'enfant, dans leurs discours. Des commentaires généraux sur la manière d'être des parents sont évoqués : « *ils transpirent leurs émotions sur leurs enfants et des fois ça fait un peu des dégâts quand même* » (G3§62), « *ils ne savent pas comment faire avec leur enfant, ils sont en difficulté* » (G2§317).

La plupart des professionnels qui trouvent les parents inadaptés au développement de l'enfant qualifient les parents de non-sécurisants. Ce sont les services liés à l'ASE qui l'emploient dans leurs discours : « *c'est vraiment au niveau de la sécurité physique et affective parce que quand les enfants sont chez nous dans n'importe quel service, c'est la sécurité en priorité qui va faire que l'enfant puisse être chez nous* » (G2§82), « *on retrouve beaucoup des défaillances au niveau de la sécurité en réponse aux besoins primaires du coup c'est un peu les deux grands points qui fait que après découle d'autres choses* » (G2§81). Dans cette continuité, le manque de soins et d'attention aux besoins de l'enfant sont soulignés.

Parfois, les professionnels indiquent que l'enfant est perçu comme un objet « *il y a plusieurs situation de parents où l'axe de travail c'est déjà de permettre aux parents considérer que l'enfant est un sujet pensant* » (G7§173), « *la mère commencé à réaliser que l'enfant n'était pas un objet* » (G4§45).

17.2.4. Lien à l'enfant

En parlant des parents qu'ils accompagnent, les professionnels évoquent souvent le lien à l'enfant. C'est à la pouponnière que les professionnels parlent le plus de la question du lien. Les professionnels soulignent que le lien parent enfant est présent malgré la maltraitance (G1§108), malgré le placement (G1§106§111).

Deux visions s'entrecroisent : soit le lien est présent, soit il ne l'est pas ou est défaillant. Sept professionnelles s'expriment sur la présence du lien : « *souvent quand même l'affectif il est là, ce qu'on essaye c'est que ce lien ne se perde pas de par la séparation que le parent et l'enfant vivent* » (G1§95), il facilite le travail de la parentalité « *quand tu rentres dans une famille et que tu sens qu'il y a quand même un amour et un investissement du parents pour son enfant [...] où on sent qu'il y avait vraiment une complicité, des échanges, tu sais que tu vas pouvoir travailler quelque chose avec ces familles-là parce qu'elles vont se donner les moyens de les faire* » (G4§45).

Huit professionnels abordent le travail du lien parent-enfant comme une de leur mission puisqu'il est absent ou inadaptés : « *le parent crois l'avoir avec l'enfant mais l'enfant ne l'a peut-être pas avec le parent* » (G1§98), « *ils aiment pas comme il faudrait* » (G3§64)

17.2.5. Vis-à-vis des professionnels

Onze professionnels abordent la relation qu'ils ont avec les parents accompagnés. Sept d'entre eux considèrent qu'il y a une divergence de points de vue, notamment par rapport à l'enfant : « *on va peut-être voir un engagement de notre côté mais eux n'auront pas du tout la même vision de cet engagement-là. Pour eux, un engagement c'est peut être juste les nourrir et leur faire des câlins et fini quoi. Que de notre côté un engagement c'est de prendre soin d'eux c'est complètement différent* » (G3§55), « *ils ont leurs principes* » (G5§427), « *ils transmettent un certain nombre de valeurs [...] qui sont peut-être pas forcément celle qu'on pourrait imaginer qu'on aimerait qu'ils transmettent* » (G4§40), « *elles-mêmes n'ont pas eu la notion de parents telle que nous on la voit, parce qu'il y a aussi le parent que nous personnellement on le voit après il y a professionnellement* » (G6§118).

Trois professionnels des MECS indiquent que les parents sont en demande de conseils pour s'occuper de leur enfant (G2§405, G3§300§304). Une professionnelle de la MAJPE pense que les parents les perçoivent sous une relation affective de type familiale (G5§194).

17.3. Axe 3 : Définition du pouvoir d'agir du parent

L'axe 3 "définition du pouvoir d'agir du parent", réunit les idées des professionnels sur ce qu'est le pouvoir d'agir du parent, de manière générale. Il se divise en 7 catégories regroupant 16 sous-catégories. La figure 47 donne une illustration de l'importance accordée à chaque catégorie : plus la taille du carré est importante, plus les professionnels se sont exprimés à ce sujet.

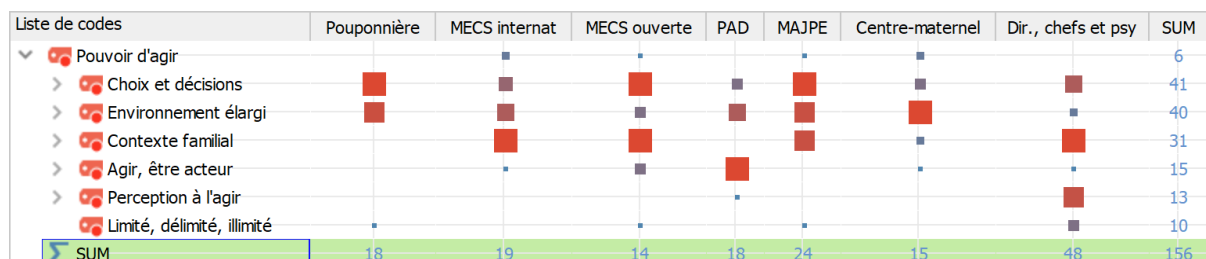


Figure 47 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 3 des focus group

Le tableau 23 représente la répartition des différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 23 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 3 dans leur discours

	Perception à l'agir	Contexte familial	Environnement élargi	Agir, être acteur	Choix et décisions	Limité, délimité, illimité
Pouponnière	0	0	4	0	5	1
MECS internat	0	4	4	1	3	0
MECS ouverte	0	2	2	2	3	1
Service de PAD	2	1	2	3	2	0
MAJPE	0	2	4	0	3	1
Centre-maternel	0	2	3	1	3	0
Directeurs, chefs et psy.	5	5	3	4	5	4
Total	7	16	22	11	24	7

Comme pour la définition du parent, une des catégories n'est pas représentées dans ce tableau. Elle correspond aux propos sur la difficulté de concevoir le pouvoir d'agir du parent. Ce sont au total 18 personnes qui ont exprimé leur méconnaissance du concept à l'oral : « moi je savais pas trop comment prendre cette question », « j'ai rien dit parce que je ne savais pas », « j'ai pas trop compris le sens ». Dans les questionnaires, sur 58 personnes, 17 personnes n'ont pas répondu à cette question (cf. tableau 24).

Tableau 24 : Réponses au questionnaire, à la question "qu'est-ce que le pouvoir d'agir d'un parent ?"

	Réponse	Non-réponse	Total
Pouponnière	11	3	14
MECS internat	7	4	11
MECS ouverte	7	-	7
Service de PAD	2	1	3
MAJPE	3	4	7
Centre-maternel	1	5	6
Directeurs, chefs et psy.	10	-	10
Total	41	17	58

Le tableau 25 représente le détail du nombre de segments et de personnes se rapportant aux sous-catégories.

Tableau 25 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Définition du pouvoir d'agir du parent"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Pouvoir d'agir	6	5	5
Méconnaissance	27	18	18
Choix, décision et liberté d'agir	13	9	24
Investissement, motivation et volonté	2	2	
Actions et décisions pour enfant	26	19	
Inscrit dans un environnement élargi	2	2	22
Les médias et le numérique	4	2	
Lieux d'accueil de l'enfant et du parent	9	7	
Sociétés, normes et législation	22	16	
Justification de son P.A. parental	3	3	
Inscrit dans un contexte familial	1	1	16
Nombre d'enfants	1	1	
Différencié, individuel	3	2	
Culture	4	3	
Histoire et valeurs	14	8	
Age de l'enfant	7	4	
Etre acteur	8	7	11
Compétences à agir	7	7	
Limité, délimité	10	7	7
Perception à l'agir	0	0	7
Conscience de l'agir et de ses limites	4	3	
Reconnaissance et légitimité du parent	4	3	
Se projeter	5	3	

17.3.1. Choix et décisions

La catégorie "choix et décisions" regroupe les propos des professionnels qui perçoivent le pouvoir d'agir du parent comme un choix, une décision. Elle regroupe 2 sous-catégories (cf. tableau 26).

Tableau 26 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « choix et décisions» dans leur discours

Choix et décisions (9)		
	Investissement, motivation et volonté	Actions et décisions pour l'enfant
Pouponnière		5
MECS internat		3
MECS ouverte		3
Service de PAD	1	1
MAJPE		3
Centre-maternel		2
Directeurs, chefs et psy.	1	2
Total	2	19

- *Actions et décisions pour l'enfant*

De nombreux professionnels pensent que le pouvoir d'agir parental se traduit par les actions et les décisions faites pour l'enfant. Le parent décide pour l'enfant : « *tu décides quand même de quasiment de tout pour tes enfants quand même* » (G5§97). Il a un pouvoir d'agir « *sur tout ce qui concerne sa santé, son éducation, son quotidien* » (G7§160). Il a aussi un rôle d'accompagnateur dans la vie : « *dès la naissance donner du sens à l'enfant l'inscrire dans une réalité* », « *répondre à ses besoins* » (G3§100). A ce titre plusieurs termes ressortent : éduquer, transmettre, apprendre qui sont associés aux valeurs, au respect, à l'esprit familial, aux règles de vie et parfois à des postures : être à l'écoute de son enfant (G7§138).

- *Investissement, motivation et volonté*

Deux personnes évoquent que le pouvoir d'agir parental est lié à l'investissement, la motivation et la volonté du parent : « *quand un parent il investit son enfant il est plus dans l'action que quand en fait il ne l'investit pas, il lâche quoi* » (G7§150), « *c'est sa propre volonté de se poser un jour la question [...] qu'est-ce que j'ai envie d'être comme parent ?* » (G4§93).

17.3.2. Environnement élargi

La catégorie "environnement élargi" se rapporte aux éléments contextuels externes à la famille, qui impactent le pouvoir d'agir du parent. Elle regroupe 4 sous-catégories (cf. tableau 27).

Tableau 27 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « environnement élargi » dans leur discours

Environnement élargi (2)				
	Les médias et le numérique	Lieux d'accueil de l'enfant et du parent	Sociétés, normes et législation	Justification de son pouvoir d'agir parental
Pouponnière		1	4	
MECS internat			4	
MECS ouverte			2	
Service de PAD		2	1	
MAJPE		1	3	3
Centre-maternel	2	1	1	
Directeurs, chefs et psy.		2	1	
Total	2	7	16	3

- *Sociétés, normes et législation*

Au moins un professionnel de chaque équipe a lié le pouvoir d'agir parental à la société, aux lois et aux normes. Les plus nombreux à aborder cette dimension sont rattachés à la pouponnière, la MECS internat et la MAJPE. Le parent a des devoirs qui sont liés à l'autorité parentale : « *il y a quand mais il y a quand même un droit à la base il vient quand même te limiter, quand toi tu deviens parents dans une société c'est pas illimité il y a quand même une société qui pose des choses* » (G7§193). Pour les professionnels, le pouvoir d'agir ne signifie pas la pleine liberté, il s'inscrit dans un environnement social : « *il y a toujours ces deux notions qui sont toujours en balance, à la fois la responsabilité et le pouvoir du parent car son enfant est dépendant de lui et qu'il a besoin de lui pour s'autonomiser et à la fois l'intérêt supérieur de l'enfant qui fait que normalement c'est ça qui prime* » (G1§145). Outre les lois, une dimension implicite apparaît : celle de la pression sociale (G2§119).

- *Lieux d'accueil de l'enfant et du parent*

Des lieux d'accueils pensés en direction de l'enfant ou de la famille peuvent aussi avoir un impact sur le pouvoir d'agir. Des institutions ou des personnes peuvent influencer le pouvoir d'agir parental : la scolarité (G1§127, G5§98, G7§196), le pédiatre ou les professionnels (G6§149). Le pouvoir d'agir parental est aussi lié à la prise de conscience du soutien pouvant émaner de la communauté : « *mon pouvoir d'agir il est là, c'est dans fait être conscient de ça et d'aller trouver pour mes enfants des personnes des activités des lieux qui vont pouvoir donner ce que moi je n'arrive pas à donner* » (G4§96).

- *Justification de son pouvoir d’agir parental*

Trois professionnelles de la MAJPE soulignent la contrainte de devoir parfois justifier de son pouvoir d’agir parental au regard de la société (G5§118§119§122). Elles donnent l’exemple de l’instruction à domicile.

- *Les médias et le numérique*

De manière plus isolée, deux professionnelles du centre maternel aborde la question des médias et du numérique qui impactent le pouvoir d’agir parental : « *on est tellement envahi par ce que le pédiatre dit, les professionnelles disent, les médias disent, les revues disent les parents sont perdus et c'est vrai qu'on sait plus du coup* » (G6§149). L’une d’entre elles déplore la surinformation : « *on s'écoute même plus en tant que parent et on n'écoute plus forcément son enfant non plus, parce qu'on est tellement pollué* » (G6§151).

17.3.3. Inscrit dans un contexte familial

La catégorie "inscrit dans un contexte familial" se rapporte aux facteurs familiaux qui peuvent influencer le pouvoir d’agir du parent. Elle regroupe 5 sous-catégories (cf. tableau 28).

Tableau 28 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « inscrit dans un contexte familial » dans leur discours

Inscrit dans un contexte familial (1)					
	Nombre d'enfants	Différencié, individuel	Culture	Histoire et valeurs	Age de l'enfant
Pouponnière					
MECS internat			2	3	
MECS ouverte				1	1
Service de PAD		1			
MAJPE		1		2	
Centre-maternel			1		
Directeurs, chefs et psy.	1			2	3
Total	1	2	3	8	4

- *Histoire et valeurs*

Pour huit professionnels, le pouvoir d’agir parental est lié à leur histoire et aux valeurs qu’ont leur a transmises : « *en fonction de nos valeurs propre on agit aussi peut-être chacun d'une façon différente* » (G2§126). Les parents s’appuient sur des modèles, sur des figures éducatives qui les ont entourés (G3§91) et dont ils sont plus ou moins conscients (G7§200). Pour une professionnelle de la MAJPE, le choix individuel se mêle à l’histoire vécue : « *t'es pas obligé de reproduire le modèle que tu as connu* » (G5§177).

- *Age de l'enfant, nombre d'enfants*

Le pouvoir d'agir parental varie en fonction de l'âge de l'enfant : « avec un petit nourrisson le pouvoir d'agir c'est déjà assumé son bien-être, sa sécurité etc ... avec un ado ça va être autre chose, avec un jeune adulte ça va être encore autre chose » (G7§151), « plus l'enfant grandit, plus le pouvoir d'agir du parent diminue selon moi » (G3§80). Une psychologue souligne aussi l'impact du nombre d'enfant : « s'il y en a un il y a plus de possibilités d'agir que si il y en a deux car là il va falloir faire force ! » (G7§42).

- *Différencié, individuel*

La MAJPE signale que le pouvoir d'agir parental est dépendant du contexte c'est pourquoi il est individuel, différencié (G5§85§87§176).

17.3.4. Agir, être acteur

Tous groupes confondus, 11 personnes envisagent le pouvoir d'agir sous l'angle de l'agir et d'être acteur. La MAJPE et la pouponnière sont les seuls groupes où cela n'a pas été abordé. Le pouvoir d'agir parental c'est : « poser des actes » (G7§143), « la possibilité d'être acteurs de sa parentalité, de faire bouger les choses » (G4§84), « ce qui permet d'agir sur tout ce qui concerne l'enfant et sa vie » (G2§114). L'agir est aussi rapproché de la capacité et de la compétence : « laissé à un parent la possibilité de démontrer ses capacités à s'occuper de son enfant au sens physique et psychique » (G3§98). Les volets de l'élaboration et de la pratique se rencontrent : « la capacité à penser » (G7§143), « ce qu'on est capable de faire en fait, de mettre en place » (G6§139).

17.3.5. Perception à l'agir

La perception à l'agir est abordée par 7 personnes des groupes du service de PAD et des directeurs, chefs de services et psychologues. Elle regroupe trois sous-catégories :

- La conscience de l'agir et ses limites : « on n'agit pas si on ne sait pas pourquoi on agit » (G7§138), « le pouvoir d'agir c'est aussi être conscient de ses propres limites et de se dire ok moi je peux pas » (G4§96).
- La reconnaissance, la légitimité du parent : « est-ce que lui se sent légitime où est-ce qu'il est légitimé en tant que parents ayant ce pouvoir-là ? » (G7§159).
- La capacité à se projeter : « se projeter concernant son enfant » (G7§149).

17.3.6. Limité, délimité, illimité

Pour 7 personnes, le pouvoir d'agir se conçoit dans une réflexion sur les limites : « les parents ils ont un pouvoir d'agir qui est grand mais qui reste quand même limité » (G3§80), « *jusqu'où peut aller un parent ?* » (G5§92). Un débat sur limité, illimité et délimité a eu lieu dans le groupe des directeurs, chefs de services et psychologues : « *il est délimité mais il est illimité pour moi* » (G7§191), « *dans ton côté illimité je suis d'accord, en fait on peut sortir, faire n'importe quoi. Mais tu ne le feras pas car tu es structuré pour ne pas le faire même si tu as envie de le faire* » (G7§202).

17.4. Axe 4 : Représentation du pouvoir d’agir des parents accompagnés

L’axe 4 "représentation du pouvoir d’agir des parents accompagnés", fait référence au discours des professionnels sur le pouvoir d’agir des parents qu’ils accompagnent. Il se divise en 5 catégories regroupant 8 sous-catégories. La figure 48 donne une illustration de l’importance accordée à chaque catégorie : plus la taille du carré est importante, plus les professionnels se sont exprimés à ce sujet.

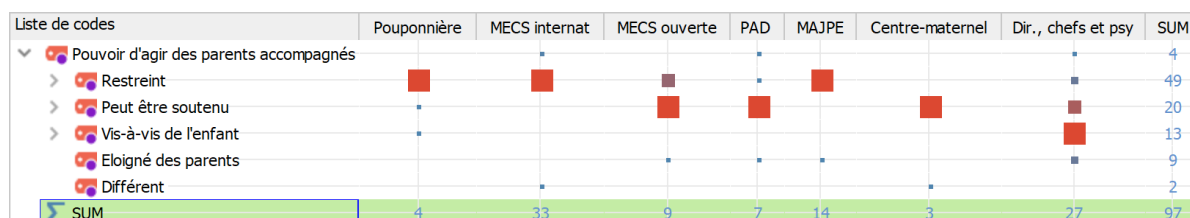


Figure 48 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 4 des focus group

Le tableau 29 représente la répartition des différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l’axe.

Tableau 29 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 4 dans leur discours

	Vis-à-vis de l'enfant	Restreint	Eloigné des parents	Peut être soutenu	Différent
Pouponnière	1	2	0	1	0
MECS internat	2	6	0	0	1
MECS ouverte	0	1	1	3	0
Service de PAD	1	1	1	2	0
MAJPE	0	4	2	0	0
Centre-maternel	1	0	0	2	1
Directeurs, chefs et psy.	5	3	3	3	0
Total	10	17	7	11	2

Le tableau 30 présente le détail du nombre de segments et de personnes se rapportant aux sous-catégories.

Tableau 30 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Représentation du pouvoir d'agir des parents accompagnés"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Pouvoir d'agir en institution	4	3	3
Restreint	8	5	17
Injonctions, choix imposés, illusion d'agir	15	8	
Restreint par le cadre judiciaire	11	8	
Restreint par l'institution	10	7	
• Se conformer	5	2	
Peut être soutenu	13	7	11
Possibilité agir	4	4	
Offrir un espace	3	2	
Vis-à-vis enfant			10
Dans l'intérêt	5	4	
Négatif	8	4	
Eloigné des parents	9	7	7
Différent	2	2	2

17.4.1. Restreint

La catégorie "restreint" se rapporte à la restriction du pouvoir d'agir et aux éléments qui s'y rapporte. Elle regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 31).

Tableau 31 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « restreint » dans leur discours

Restreint (5)			
	Injonctions, choix imposés, illusion d'agir	Restreint par le cadre judiciaire	Restreint par l'institution (7)
			Se conformer
Pouponnière		1	
MECS internat	3	4	2
MECS ouverte		1	
Service de PAD	1		
MAJPE	4		
Centre-maternel			
Directeurs, chefs et psy.		2	
Total	8	8	2

- *Injonctions, choix imposés, illusion d'agir*

Pour 8 professionnels, le pouvoir d'agir des parents accompagnés est restreint par l'imposition de la mesure. Celle-ci peut être imposée plus ou moins explicitement. Malgré la non-judiciarisation, la MAJPE est consciente que certains parents sont là par ce que les professionnelles nomment un choix imposé : « on a l'exemple d'une famille ben je pense que clairement on lui a fait comprendre que soit ils viennent ici, soit il y a risque de placement »

(G5§141). Parfois, on choisit pour les parents. C'est en cela que, dans son contexte, une professionnelle de la MECS internat souligne l'illusion d'agir : « moi j'ai l'impression des fois on leur fait croire que, ce qui du coup les autorise des fois à avoir des demandes qui sont peut-être pas toujours adaptée alors que finalement bon, on va être réaliste : l'enfant il est placé, il est placé hein » (G2§191). Elle fait référence à la particularité du pouvoir d'agir en contexte contraint.

- *Restreint par le cadre judiciaire*

Dans le cadre d'une judiciarisation, le pouvoir d'agir est limité par la loi et « les décisions du juge qui vont faire que les parents même si ils veulent avoir leur enfant plus ce ne sera pas forcément possible » (G1§152), « ils peuvent venir que quand c'est leur droit de visite et du coup ça reste moindre » (G2§140). Aussi, le directeur du centre maternel relève que la reconnaissance juridique du statut de parent est particulièrement décisive dans l'exercice du pouvoir d'agir parental : « parfois des pères, qui sont très pères mais qui n'ont pas fait les papiers juridiques » (G7§188).

- *Restreint par l'institution*

Quelques professionnels mettent en avant l'institution comme un frein au pouvoir d'agir du parent. Les règles et le fonctionnement de l'établissement régissent la capacité de décider du parent (G1§142, G7§213). En pouponnière ou MECS internat le parent a par exemple peu de possibilité effective de s'occuper de son enfant (G1§150, G2§171). Il y a une volonté institutionnelle sous-jacente : « si l'institution ne veut pas que les parents puissent... Si on faisait que des projets où on n'inviterait jamais les parents ben leur pouvoir d'agir il serait beaucoup plus limité. C'est lié à l'enfant, lié à l'institution et lié aux parents » (G3§119).

17.4.2. Peut être soutenu

La catégorie "peut être soutenu" se rapporte à la possibilité de soutenir le pouvoir d'agir des parents accompagnés. Elle regroupe 2 sous-catégories (cf. tableau 32).

Tableau 32 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « peut être soutenu » dans leur discours

Peut-être soutenu (7)		
	Possibilité d'agir	Offrir un espace
Service de PAD	1	1
Centre-maternel	2	0
Directeurs, chefs et psy.	1	1
Total	4	2

11 professionnels évoquent le fait que le pouvoir d’agir peut être soutenu dans une perspective d’accompagnement : « *je pense que tu peux travailler mais que rien ne peut se faire sans la personne* » (G1§85), « *nous on doit les aider à pouvoir prendre ce pouvoir d'agir* » (G7§164), « *les aider à révéler leurs capacités* » (G4§84). Les professionnels parlent de pouvoir d’agir évolutif (G3§116), accompagné (G3§300).

- *Possibilité d’agir*

Pour accompagner le pouvoir d’agir, les professionnels doivent donner aux parents des possibilités d’agir : « *pour moi le point d'agir c'est donner la possibilité aux parents* » (G4§82), « *c'est souligner les possibles ce qu'elles savent faire les compétences parentales* » (G6§140).

- *Offrir un espace*

L’accompagnement résulte aussi de l’espace de possible : « *leur donner cet espace parce que sinon si tu leur dis pas qu'ils peuvent agir ils ne le prennent pas quoi* » (G4§91), « *qu'est-ce qu'on sent qui est possible de mettre à sa disposition pour qu'il arrive lui-même à développer son pouvoir d'agir ?* » (G7§221).

17.4.3. Vis-à-vis de l’enfant

La catégorie « vis-à-vis de l’enfant » se rapporte au pouvoir d’agir parental qui se traduit dans l’intérêt ou le désintérêt de l’enfant. Elle regroupe 2 sous-catégories (cf. tableau 33).

Tableau 33 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « vis-à-vis de l’enfant » dans leur discours

Vis-à-vis de l’enfant		
	Dans l’intérêt	Négatif
Pouponnière		1
Directeurs, chefs et psy.	4	3
Total	4	4

Le pouvoir d’agir des parents accompagnés vis-à-vis de leur enfant a été abordé par deux volets : un pouvoir d’agir positif, qui va dans l’intérêt de l’enfant et à l’inverse un pouvoir d’agir négatif.

- *Dans l’intérêt*

Pour les directeurs, chefs de service et psychologue, le pouvoir d’agir parental doit tout de même être orienté dans l’intérêt de l’enfant au vu de leurs missions : « *on est quand même responsable, on nous les a confié sur ces questions, il faut que l'on puisse développer ou en tout cas réfléchir à des choses qui vont dans ce sens-là, dans l'intérêt de l'enfant* » (G7§219).

- *Négatif*

Le pouvoir d'agir parental peut parfois être négatif pour l'enfant : « *si on n'a pas envie de l'alimenter on l'alimente pas* » (G1§118), « *je viens plus voir mon enfant c'est un acte c'est un pouvoir d'agir de parent, de couper les liens avec son enfant* » (G7§204), « *on voit le pouvoir d'agir en positif, mais on peut le faire en négatif aussi : le pouvoir d'agir de téléphoner de lui balancer juste une phrase catastrophique, de ne plus venir le voir, d'oublier son anniversaire, d'oublier plein de choses* » (G7§206), « *de pouvoir l'enfermer dans une cave pendant 15 ans, c'est du fait divers mais ça fait partie du pouvoir d'agir du parent* » (G7§207). C'est ainsi qu'une psychologue met en garde contre la toute-puissance (G7§188).

17.4.4. Eloigné des parents et différent

Pour certains professionnels, le pouvoir d'agir est un élément trop éloigné des parents qu'ils rencontrent, tellement ils connaissent de difficultés (G3§114, G4§89). Les professionnels soulignent que les parents ne sont pas en possibilité de faire des choix ou d'agir : « *certains sont même pas là-dedans* » (G5§151), « *ils arrivent même pas à faire des choix pour eux-mêmes* » (G5§155), « *nous on a des parents ils sont parents mais ils n'agissent pas quoi, ils baignent pas, ils nourrissent un peu mais quand même ils peuvent pas...* » (G7§161).

Deux personnes sous-entendent que le pouvoir d'agir du parent "lambda" n'est pas le même que le pouvoir d'agir du parent accompagné : « *là je parle de manière générale, je parle pas de la MECS* » (G2§114), « *moi je pensais que c'était plus d'une manière général pas forcément ici* » (G6§141).

17.5. Axe 5 : Eléments capacitants pour la parentalité

L'axe 5 "éléments capacitants pour la parentalité", centralise les éléments que les professionnels pensent favorable au développement du pouvoir d'agir des parents dans leurs établissements respectifs. Il se divise en 5 catégories regroupant 36 sous-catégories. La figure 49 donne une illustration de l'importance accordée à chaque catégorie : plus la taille du carré est importante, plus les professionnels se sont exprimés à ce sujet.

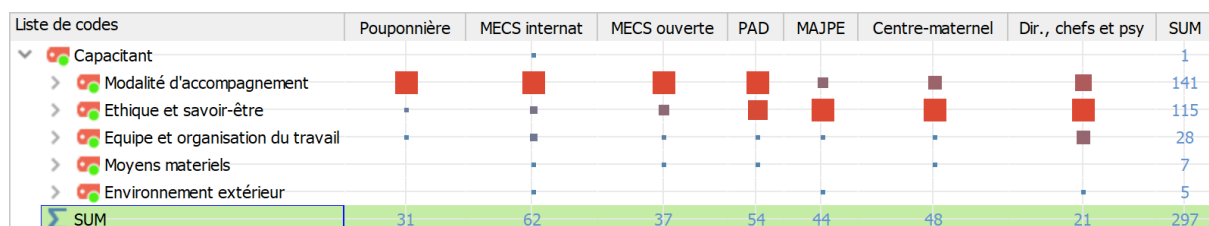


Figure 49 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 5 des focus group

Le tableau 34 représente la répartition des différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 34 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 5 dans leur discours

	Ethique et savoir-être	Modalités d'accompagnement	Equipe et organisation du travail	Moyens matériels	Environnement extérieur
Pouponnière	2	7	2	0	0
MECS internat	5	5	3	1	2
MECS ouverte	4	5	3	2	0
Service de PAD	3	3	2	1	0
MAJPE	5	3	2	0	1
Centre-maternel	7	6	2	1	0
Directeurs, chefs et psy.	5	3	3	0	2
Total	31	32	17	5	5

Deux catégories se distinguent nettement : "modalités d'accompagnement" et "éthique et savoir être" qui comptabilisent respectivement 32 et 31 participants les évoquant. Le travail d'équipe est cité par 17 personnes. Deux catégories sont moins représentatives, 5 personnes pointent les moyens matériels et l'environnement extérieur comme des éléments capacitants.

Le tableau 35 présente le détail du nombre de segments et de personnes se rapportant aux sous-catégories.

Tableau 35 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Éléments capacitants"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Capacitant	1	1	
Modalités d'accompagnement			32
Donner un cadre et des objectifs	3	2	
Accompagnement social	1	1	
Individualisation et adaptabilité	14	10	
Place et participation des parents	18	11	
• Présence dans l'établissement	2	2	
○ Activités au sein de l'étab.	11	8	
○ Sorties extérieures	10	8	
○ Participation au quotidien	11	10	
• Prise en compte des attentes, choix pour l'enfant	8	4	
○ Soins, habits, jouets de l'enfant	6	6	
○ Volet administratif	7	4	
❖ Projet perso	4	4	
Informations et outils de transmission	5	4	
• Cahier de vie, photos	4	4	
• Courriers	2	2	
• Appels téléphoniques	2	2	
Durée d'accompagnement, cheminement	7	3	
Posture d'accompagnement	15	12	
• Partir des besoins de l'enfant	2	1	
• Travail du lien parent-enfant	4	2	
• Redonner confiance et estime de soi	4	2	
Ethique et savoir-être			31
Proximité et relation de confiance	23	10	
Ecoute, disponibilité et conseils	21	15	
Valeurs personnelles et institutionnelles	23	12	
• Respect, non-jugement et humilité	20	13	
○ Professionnel non-détenteur du savoir	7	7	
○ Regard sur les parents, reconnaissance	14	8	
○ Non-stigmatisation	3	3	
Equipe et organisation du travail			17
Implication	3	3	
Référente parentalité	6	4	
Diversité des professionnels	9	8	
Référents enfants	2	1	
Moyens matériels			5
Locaux	7	5	
Environnement extérieur			5
Partenaires	4	4	

17.5.1. Modalités d'accompagnement

La catégorie "modalités d'accompagnement" se rapporte à la manière dont les professionnels travaillent avec les parents de manière factuel (outils, postures, etc.). Elle regroupe 7 sous-catégories (cf. tableau 36).

Tableau 36 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « modalités d'accompagnement » de l'axe 5 dans leur discours

Modalités d'accompagnement							
	Donner un cadre, des objectifs		Acc. social	Individualisation, individualité	Place et participation des parents (11)		
					Présence dans l'établissement	Prises en compte attentes, choix pour l'enfant	
Pouponnière				1	4	3	
MECS internat	1			1	4	4	
MECS ouverte				2	4	2	
Service de PAD	1		1	2	2	1	
MAJPE					1		
Centre-maternel				2	1	1	
Directeurs, chefs et psy.				2	1	1	
Total	2		1	10	17	12	
	Information et outils de transmission (4)			Durée d'accompagnement cheminement	Posture d'accompagnement (12)		
	Cahier de vie	Courriers	Appels		Partir des besoins de l'enfant	Travail du lien parent-enfant	Redonner confiance et estime
Pouponnière	3	1				1	
MECS internat		1	1	1			
MECS ouverte	1		1				
Service de PAD					1		1
MAJPE				2			1
Centre-maternel						1	
Directeurs, chefs et psy.							
Total	4	2	2	3	1	2	2

- *Place et participation des parents*

La sous-catégorie "place et participation des parents" est évoquée unanimement par tous les *focus group*. Les professionnels déclarent que favoriser le pouvoir d'agir du parent dépend de la place qui lui est faite dans l'établissement, au niveau de sa présence effective mais aussi d'un

point de vue administratif. La présence du parent est insufflée par des invitations à participer à des activités et des ateliers au sein ou en-dehors de l'établissement. Ce sont principalement les activités liées au quotidien de l'enfant et à l'exercice de la parentalité qui sont, selon les professionnels, les plus adaptées au développement du pouvoir d'agir du parent : « *on les inclut dans un temps avec la référence et l'enfant, même des fois tout seul, pour un bain, lui donner le repas, lui donner le goûter, il est vraiment acteur* » (G1§162). La présence des parents reste l'élément principal, selon les professionnels : « *accompagner ça veut bien dire être à deux* » (G6§455).

Une place est aussi faite au parent dans la prise en compte de ses attentes et de ses choix pour l'enfant. En accueil internat, les professionnels citent le choix des habits, de la coiffure, de l'alimentation, de la décoration de la chambre (G1§189 ; G2§176§179 ; G4§126 ; G6§158). Administrativement, l'outil du projet personnalisé est évoqué pour y répondre, tout comme la possibilité pour le parent de donner son autorisation pour les sorties (G1§149), le droit à l'image, et d'apposer son avis lors de la lecture des rapports (G4§126).

La place est aussi celle qui est laissée aux parents par rapport à une posture professionnelle : « *c'est elles les mamans et nous nous avons l'expérience professionnelle et que c'est ensemble que nous allons trouver la meilleure solution, la réponse la plus adaptée pour vraiment leur donner une place et qu'elle soit actrice de ce qu'elles font avec leurs enfants* » (G6§158). Les professionnels sont attentif à ne pas faire à la place des parents (G5§238 ; G6§295).

Il est question de : donner une place (G5§317 ; G6§158), laisser une place (G6§296 ; G4§126), garder sa place (G3§177), redonner sa place (G4§148), avoir une place (G4§128). La place est une réelle préoccupation des équipes, moins des directeurs, chefs de services et psychologues.

- *Posture d'accompagnement*

La posture d'accompagnement est exprimée de manière générale par douze professionnels, et de manière plus particulière par "redonner confiance et estime de soi", le "travail du lien parent-enfant" et "partir des besoins de l'enfant".

Redonner confiance et estime de soi est souligné par deux professionnels : « *avoir plus confiance en ce qu'ils disent, en ce qu'ils font, en ce qu'ils veulent* » (G5§320), « *valoriser la personne qu'on a en face de nous et lui redonner confiance, et qu'elle puisse reprendre sa place* » (G4§142).

Le travail du lien parent enfant est aussi abordé par deux professionnels comme capacitant. Le lien parent-enfant est aussi transversal aux autres axes. Il est perçu comme la première étape du travail avec les parents : « *s'il y a un lien ça va amener tout le reste, ça va aider tout le reste car s'il y a un lien avec l'enfant le parent va vouloir qu'il soit en sécurité, il va vouloir répondre à ses besoins vitaux, il va comprendre le sens du droit et du devoir c'est le lien qui va être à mon sens initiateur chose* » (G1§103). Mais tous les professionnels ne sont pas d'accord à ce sujet.

Partir des besoins de l'enfant dans le but de développer le pouvoir d'agir du parent, n'est exprimé que par une professionnelle du service de PAD, elle explique « *j'ai un enfant en face de moi : qu'est-ce qui va, qu'est-ce qui va pas ? Et à partir de là essayer de trouver qu'est-ce qui chez le parent va déclencher ce qui ne va pas ?* ». Se centrer sur le bien-être de l'enfant permettrait de faire fi de ses représentations personnelles sur le bien/le mal, pouvant aller à l'encontre du pouvoir d'agir parental.

- *Individualisation et adaptabilité*

Une dizaine de professionnels parlent d'individualisation et/ou d'adaptabilité. C'est un thème transversal à toutes les équipes hormis celle de la MAJPE. Il fait référence à la pluralité des situations et à l'impossibilité de généraliser des pratiques : « *pas tout travailler en même temps en fonction de chaque famille en fonction des problématiques* » (G1§83), « *ça dépend vraiment des situations ici, des histoires* » (G2§105), « *c'est au cas par cas, il y a des profils différents* » (G7§163).

- *Informations et outils de transmission*

Les informations sont entendues par les professionnels comme les éléments qui sont donnés aux parents sur ce que l'enfant vit lorsqu'ils ne sont pas là. Ils les appellent transmissions. Cette sous-catégorie est développée uniquement par la pouponnière et les MECS, l'absence du parent étant plus fréquente. Une professionnelle exprime l'importance de faire vivre le parent en dépit de son absence : « *on parle souvent des parents aux enfants [...] Il y a un lien qui est fait quotidiennement même si les parents ne sont pas présents* » (G1§170). La présence dans l'absence contribue indirectement au pouvoir d'agir du parent par la continuité du lien à l'enfant.

Les transmissions se font via des outils tels que le cahier de vie et les photos qui à la fois retracent le vécu de l'enfant et permettent de faire le lien en l'absence du parent. Les courriers et les appels téléphoniques font partie de ces médias : « *on peut créer un lien avec les courriers* » (G1§232), « *on les appelle régulièrement si on a des questions à leur poser par rapport à leur enfant et pour leur dire par exemple s'il n'a pas école, s'il est malade, s'il y a un changement de rendez-vous* » (G3§175).

- *Durée d'accompagnement, cheminement*

En partageant des expériences vécues avec des familles, les professionnels certifient que l'accompagnement s'inscrit dans une temporalité. La durée d'accompagnement permettrait un cheminement et une appréhension des difficultés parentales. Ce temps est souligné à plusieurs reprises par des professionnelles de la MAJPE : « *quand on a des fratries je trouve que les familles qu'on a suivies trois ou quatre ans, là on voit un cheminement vraiment conséquent. Les familles qu'on accueille un an, par exemple qui arrivent à 1,2,3 soleil, qui viennent juste quelques mois, cette progression on la voit pas des masses* » (G5§323). C'est au fil du temps que les parents vont faire confiance puis prendre confiance en eux et en leur parentalité : « *le fait d'être plus longtemps dans l'institution, d'être dans des équipes, ils connaissent tous les visages [...] le long terme je pense que c'est l'atout de la MAJ* » (G5§326).

- *Donner un cadre et des objectifs et accompagnement social*

Quelques professionnels mettent en avant l'importance de donner un cadre, des objectifs (G2§317 ; G4§69). Certains s'épanchent sur le projet personnalisé comme un support au travail collaboratif : « *on fait participer les parents, on leur lit le projet. Comment est-ce qu'ils voient l'enfant ? Qu'est-ce qu'eux aimeraient mettre en place pour l'enfant ? On les inclut dedans, on leur parle de l'enfant, comment il est, ce qu'on va mettre en place pour lui* » (G1§187). Ici, le projet personnalisé est vu comme un outil qui rassemble les parents et les professionnels autour de l'intérêt de l'enfant, de la coéducation. Il n'est pas question d'un projet porté sur le développement de la parentalité.

Une professionnelle du service de PAD aborde l'accompagnement social comme un moyen de lutter contre la marginalisation : « *c'est plus le fait d'éveiller les parents au code de la société* » (G4§66).

17.5.2. Ethique et savoir-être

La catégorie "éthique et savoir-être" se rapporte aux valeurs, au positionnement et à la déontologie professionnelle. Elle est transversale à la catégorie précédente et regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 37).

Tableau 37 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « éthique et savoir-être » dans leur discours

Ethique et savoir-être (4)			
	Proximité et relation de confiance	Ecoute, disponibilité et conseils	Valeurs personnelles et institutionnelles
			12
			Respect, non-jugement et humilité
Pouponnière		2	2
MECS internat	3	3	1
MECS ouverte		1	4
Service de PAD	3		3
MAJPE	1	5	1
Centre-maternel	2	3	6
Directeurs, chefs et psy.	1	1	3
Total	10	15	20

- *Valeurs personnelles et institutionnelles*

Les professionnels sont nombreux à identifier les valeurs comme un atout pour l'accompagnement à la parentalité. Ils en parlent à 67 reprises. Dans le *focus group* de la MAJPE, les professionnelles se questionnent sur la provenance de ces valeurs : sont-elles personnelles ou institutionnelles ? « *Ce sont les valeurs que toi tu portes mais ce sont les mêmes que l'institution, que l'institution te demande. Parce que si t'as pas ces valeurs-là ben ça passe pas* » (G5§176). Il y aurait des valeurs portées par l'association, l'établissement et la hiérarchie (G3§186 ; G4§144 ; G7§429), traduites dans le projet d'établissement (G6§140).

Pour les professionnels, le respect est perçu comme une valeur humaine qui implique d'accueillir les parents tels qu'ils sont, là où ils en sont : « *respecter leurs cultures, leurs croyances, leurs histoires et leurs capacités* » (G6§179), « *respect de chacun dans ce qu'il est et dans ce qu'il est en possibilité de donner* » (G2§321). Ils abordent la question de l'humilité, notamment lors de visites à domicile, à propos de la sphère privée : « *ne pas arriver en Bon Samaritain ou alors en expert de la protection de l'enfance, et de la petite enfance. Ça va avec le respect. On arrive quand même dans une famille, ils nous ouvrent leurs portes, on va chez eux. Rester à sa place en fait* » (G4§140). Les professionnels (G4, G6, G7) parlent d'égalité et veillent à ne pas induire de hiérarchisation des savoirs : « *on est surtout entre humains, on n'est pas les experts, on n'est pas là pour vous juger* » (G4§144). Le regard porté sur les situations, la non-stigmatisation et la reconnaissance des parents sont liés à la valeur de respect.

- *Ecoute, disponibilité et conseils*

L'écoute, la disponibilité et les conseils sont directement abordés par 15 professionnels de tous les *focus group*, hormis celui du PAD.

L'écoute est souvent citée. D'une part, pour elle-même : « *l'écoute est importante. Pas forcément répondre à leurs questions, pas forcément être là à leur apporter une réponse immédiate mais parfois juste de l'écoute ça accompagne la parentalité* » (G3§184). Une écoute qui s'apparente à l'approche rogérienne. L'empathie est d'ailleurs citée (G6§266). Une professionnelle du centre maternel souligne que les mamans sont tout de même en attente de conseils : « *elles viennent beaucoup quand elles ne savent pas ou qu'elles ont un doute ou envie d'en savoir plus. Elles viennent quand même beaucoup nous voir en nous demandant : qu'est-ce que vous feriez, ou comment ? Vous pensez que ça c'est bien ? Après elles peuvent garder leurs avis ou prendre le nôtre* » (G6§177).

La MAJPE relie ce savoir-être à la place du parent : « *c'est à force d'écouter, d'être disponibles c'est de pouvoir donner une place à ces parents* » (G5§317).

- *Proximité et relation de confiance*

Une dizaine de professionnels abordent la proximité et la relation de confiance, sauf dans les groupes de la pouponnière et de la MECS ouverte.

La confiance s'entend dans son sens réciproque. Faire confiance aux parents (« *la confiance en ce qu'ils nous disent, le fait de ne pas remettre en question tout de suite ce qui est dit* » (G4§130)) permet d'accéder à une relation de confiance : « *il faut travailler sur le fait que les parents aient confiance en nous pour pouvoir nous parler, échanger* » (G5§324). Pour les professionnels, ce n'est seulement qu'« *à partir du moment où on a créé cette relation avec le parent [qu']on peut commencer à travailler* » (G4§144), « *il faut d'abord créer un lien de confiance sinon on accède ni à l'enfant ni à la maman. C'est pour moi la priorité, c'est le premier maillon d'une relation et d'un début de travail* » (G6§182). Les moments passés avec les familles, comme les sorties ou les ateliers, y contribuent. Ce sont la connaissance et la proximité avec le parent qui amènent à une relation de confiance (G2§348 ; G7§341).

17.5.3. Equipe et organisation du travail

La catégorie "équipe et organisation du travail" se rapporte à tous les éléments concernant le travail d'équipe et ses caractéristiques dans un objectif commun d'accompagnement à la parentalité. Elle regroupe 4 sous-catégories (cf. tableau 38).

Tableau 38 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « travail d'équipe » dans leur discours

Equipe et organisation du travail (7)				
	Implication	Référente parentalité	Diversité des professionnels	Référents enfants
Pouponnière	1	1		
MECS internat		3	1	1
MECS ouverte	1		2	
Service de PAD			1	
MAJPE				
Centre-maternel			1	
Directeurs, chefs et psy.	1		3	
Total	3	4	8	1

- *Diversité des professionnels*

La diversité des professionnels est évoquée par 8 professionnels, principalement par les directeurs, chefs de services et psychologues. Il est question d'équipe plurielle (G7§341) mais aussi de l'intérêt de leurs formations, de leurs qualifications : « *la formation continue qu'on a chacun pour accompagner les familles d'une certaine manière, d'une autre, voir les visions...* » (G3§289), « *on a toutes des formations, des parcours différents, on a travaillé dans d'autres structures et c'est ça qui fait la force* » (G6§124).

Les caractéristiques individuelles des professionnels sont aussi mises en avant : « *on est une équipe de 10 professionnels donc chacun d'entre nous a sa personnalité pour pouvoir créer du lien avec quelqu'un ou pas* » (G2§429), « *je trouve que nous on a chacune une personnalité bien différente et du coup c'est un atout parce que chacun peut rentrer en relation d'une manière particulière et on a essayé souvent de privilégier ça au niveau des profils des familles qu'on avait* » (G4§144).

- *Référente parentalité et référents enfants*

Les professionnels de la MECS internat et de la pouponnière mettent en avant le poste de référent parentalité qui est dédié à l'accompagnement des parents et qui permet de se détacher du groupe, d'être plus disponible : « *c'est l'accompagnement des parents plus privilégié entre le référent et la famille, enfin c'est comme ça que je le ressens, il permet de proposer des sorties avec l'enfant et les parents* » (G1§190), « *je pense que le poste référent parentalité c'est un atout au niveau de la MECS parce que c'est quelqu'un qui est là vraiment disponible pour eux,*

sur leur temps de visite. Sans ça il y aurait beaucoup moins de choses qui seraient faites » (G2§260).

Une professionnelle de la MECS internat souligne aussi le rôle du référent de l'enfant : *« les référentes sont bien repérées par les parents [...] il y a un travail de fait avec »* (G2§313§366).

- *Implication*

Les professionnels soulignent leur motivation et leur implication à travailler la parentalité : *« je trouve qu'on est super impliqués c'est à dire que on n'est pas là en se disant : je vais faire juste le strict minimum de mon travail, c'est que...Enfin si on va faire un projet, on va le faire à fond, on voudra que ça marche »* (G3§234), *« on essaie de faire au mieux »* (G1§166), *« de mon regard extérieur de la MAJ, j'ai l'impression qu'ils sont plein d'idées »* (G7§326).

17.5.4. Moyens matériels et environnement extérieur

Les catégories "moyens matériels" et « environnement extérieur" ont été abordées par une minorité de professionnels : chacune par 5 personnes.

Dans les moyens matériels, on retrouve les locaux. Les professionnels de la MECS ouverte et du service PAD soulignent que la maison dans laquelle ils accueillent les familles est un élément positif par son apparence non-institutionnelle : *« le fait qu'on soit dans une maison, je pense que ça aide les parents parce qu'ils ont moins l'impression de venir comme là dans une structure. Ça fait un peu moins conventionnel »* (G3§181), *« les parents l'appellent la maison jaune ou la villa et du coup ils avaient un repère. Et en plus en dehors de l'institution donc il y a la facilité de venir sans croiser tout ce qui est cadre et tout ça...Voilà ce petit cocon »* (G4§294). Le centre maternel parle du lieu de vie comme un environnement sain pour la relation mère-enfant (G6§187).

L'environnement extérieur comme capacitant est lié aux partenariats qui peuvent être des relais dans l'accompagnement (G5§332). Pour la MECS internat, la scolarité est un moyen de mobiliser le parent : *« je trouve qu'à partir du moment où l'enfant va à l'école il y a quelque chose de nouveau pour le parent. Et tout le côté scolaire c'est quelque chose d'important pour eux et on les sent vraiment présents là-dedans. Ils sont présents aux réunions, ils s'investissent plus »* (G2§262). Les directeurs, chefs de services et psychologues abordent le cadre légal comme un élément en faveur de la parentalité (G7§352).

17.6. Axe 6 : Eléments incapacitants pour la parentalité

L'axe 6 "éléments incapacitants pour la parentalité", regroupe les éléments que les professionnels associent défavorablement au développement du pouvoir d'agir des parents dans leurs établissements respectifs. Il se divise en 5 catégories regroupant 37 sous-catégories. La figure 50 donne une illustration de l'importance accordée à chaque catégorie : plus la taille du carré est importante, plus les professionnels se sont exprimés à ce sujet.

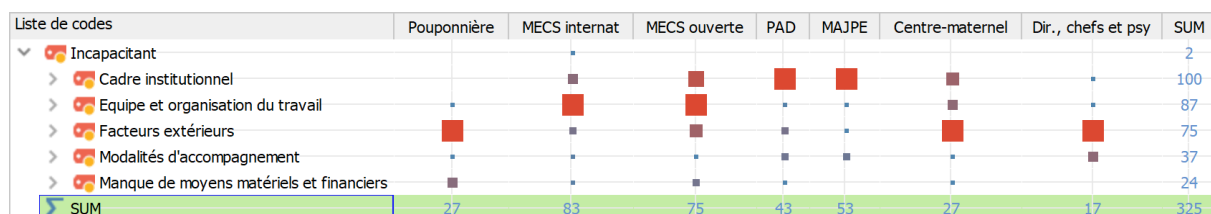


Figure 50 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 6 des focus group

Le tableau 39 représente la répartition des différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 39 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 6 dans leur discours

	Facteurs extérieurs	Cadre institutionnel	Modalités d'accompagnement	Equipe et organisation du travail	Manque de moyens matériels et financiers
Pouponnière	3	0	3	2	4
MECS internat	5	5	2	5	3
MECS ouverte	5	5	2	5	4
Service de PAD	3	3	2	1	1
MAJPE	2	5	4	4	0
Centre-maternel	5	4	1	4	1
Directeurs, chefs et psy.	3	1	4	1	0
Total	26	23	18	22	13

Dans cet axe, la répartition du nombre de propos des participants dans les catégories est plus homogène. La catégorie la plus évoquée est celle des facteurs extérieurs. Elle est suivie de près par le "cadre institutionnel", "l'équipe et l'organisation du travail", puis les "modalités d'accompagnement". Le manque de moyens matériels et financier est évoqué dans une moindre mesure, par 13 participants.

Le tableau 40 présente le détail du nombre de segments et de personnes se rapportant aux sous-catégories.

Tableau 40 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Eléments incapacitants"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Incapacitant	2	2	
Facteurs extérieurs			26
Environnement extérieur			
• Orientation	6	2	
• Image renvoyée par l'établissement	2	2	
• Partenariats extérieurs	4	3	
• Contraintes judiciaires	24	13	
Les parents et leur comportement	11	9	
• Difficultés personnelles invasives	5	4	
• Non-collaboration	23	15	
Cadre institutionnel			23
Cadre trop strict	1	1	
• Paperasse, procédures	18	6	
Incohérence des missions	5	5	
• Limites d'intervention	8	6	
• Orientation de la Direction	12	5	
• Se centrer sur enfant	6	3	
• Mission d'évaluation	19	10	
Cadre trop souple	6	5	
• Faire à la place des parents	15	7	
• Trop de soutien, dépendance	10	4	
Equipe et organisation du travail			22
Fragilités des professionnels	5	3	
• Manque de reconnaissance	5	2	
• Limites personnelles	3	3	
• Stress	3	3	
Transmissions	2	2	
Difficulté de faire, absence de projets	10	5	
• Manque liens avec les parents	17	7	
• Indisponibilité, manque de temps	18	13	
○ Gestion collectivité et quotidien	23	8	
Modalité d'accompagnement			18
Temps accompagnement			
• Horaires restreintes	11	6	
• Fréquence	5	3	
• Durée	9	4	
○ Limite d'âge	2	2	
Manque d'accompagnement psycho.	4	4	
Pas de doubles mesures	3	2	
Manque de moyens matériels et financiers			13
Financier	2	2	
• Financier	4	3	
Locaux			
• Inadaptés	8	6	
• Manque place	10	6	

17.6.1. Facteurs extérieurs

La catégorie "facteurs extérieurs" se rapporte aux éléments contraignants qui ne sont pas directement liés aux établissements en eux-mêmes. Elle regroupe 2 sous-catégories comprenant plusieurs aspects (cf. tableau 41). C'est la catégorie citée par le plus de professionnels dans les éléments incapacitants. Elle apparaît à 75 reprises dans les discours.

Tableau 41 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « facteurs extérieurs » dans leur discours

Facteurs extérieurs						
	Environnement extérieur				Les parents et leur comportement (9)	
	Orientation	Image renvoyée	Partenaires extérieurs	Contraintes judiciaires	Difficultés perso. invasives	Non-collaboration
Pouponnière				2		3
MECS internat				1		5
MECS ouverte				5		2
Service de PAD			1	3		2
MAJPE			2			
Centre-maternel		2			3	3
Directeurs, chefs et psy.	2			2	1	
Total	2	2	3	13	4	15

- *Les parents et leur comportement*

Les parents et leur comportement sont remis en cause dans le processus de capacitation au travers deux éléments : la non-collaboration et les difficultés personnelles invasives.

La non-collaboration est mise en avant par 15 professionnels, dont un tiers appartiennent à la MECS internat. Il est question de refus, de parents réfractaires, fermés : « *le parent qui n'est pas forcément ouvert à une relation* » (G2§463). Les professionnels proposent un accompagnement mais « *les familles elles se saisissent pas forcément de ça* » (G4§99). Ils se retrouvent devant des refus et de l'absentéisme, démunis quant à la non-participation des parents : « *on les appelle et on leur demande de nous rappeler dans la matinée, on n'a jamais de retours* » (G1§275), « *j'ai une famille comme ça qui me dit oui, oui, tout le temps et en fait il n'y a jamais personne* » (G3§358). Pour certains professionnels, il y a un manque d'investissement des parents (G1§299 ; G6§432), de coopération (G2§472), d'engagement (G3§52). La MAJPE est le seul établissement qui ne souligne pas la non-collaboration.

Concernant les difficultés personnelles invasives, elles sont décrites principalement dans le groupe du centre maternel. Plusieurs éléments sont décrits : « *on voit que elles arrivent pas des*

fois à être mères parce qu'elles sont prises par leur environnement familial, amical, conjugal... » (G6§318), « tout ce qui est lié aux violences conjugales, la précarité, l'histoire familiale » (G7§332).

Des propos généralistes sur la difficulté d'accompagner les parents sont cités : *« quels sont les freins ? Parfois les parents eux-mêmes » (G3§629), « on est un peu limité à la réalité des parents » (G5§238). Les professionnels peuvent être mis à mal par rapport aux réactions des parents : « on a des parents qui sont un peu agressifs ou qui hausse le ton, et des fois ça peut être difficile pour nous » (G1§277). Au centre maternel, les professionnels font des inférences sur les sentiments éprouvés par les mères : sentiment d'être jugées (G6§330), stress (G6§344), colère (G6§347).*

- *Environnement extérieur*

L'environnement extérieur comprend plusieurs dimensions. Ce sont les contraintes judiciaires qui sont le plus souvent citées comme incapacitantes, par les établissements qui sont confrontés à des mesures judiciaires : *« c'est les droits restreint, une heure de visite par semaine » (G1§259), « on est obligés de se conformer à ce qui a été décidé pour pouvoir mettre en place. Si il est décidé que si cet enfant-là, il a pas de droit ou, il y aura forcément un frein » (G2§444), « c'est déjà arrivé qu'un juge prenne une décision sans tenir compte de nos réticences » (G3§713). Les professionnelles parlent d'une dépendance aux décisions du juge, leur action est limitée par l'ouverture/la fermeture des droits et par le délai d'attente (G3§726). Les mesures ordonnées influent aussi sur la durée de l'accompagnement selon la possibilité d'un renouvellement (G4§328). A propos de la MAJPE, c'est le manque d'indépendance dans les orientations qui est relevé : les familles sont orientées uniquement sur accord d'une commission (G7§288).*

Deux professionnelles parlent de l'image renvoyée par le centre maternel, avant même que les mamans soient accueillies : il y aurait un *« amalgame entre centre maternel et le placement d'enfants » (G6§430).*

Les partenariats extérieurs sont abordés par 3 professionnelles. Pour la MAJPE, sous le signe de l'enclavement institutionnel : *« chacun travaille de son côté » (G5§256). Le service de PAD met en avant un aspect important qui touche le travail social : « le principe de précaution fait que comme on va pas dans le même sens que le reste de nos partenaires sociaux, on pourrait être remis en question dans notre jugement » (G4§340).*

17.6.2. Cadre institutionnel

La catégorie « cadre institutionnel » se rapporte à l’environnement mis en place par l’institution, à la fois dans son organisation globale associative et plus spécifiquement par établissement. Elle regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 42).

Tableau 42 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « cadre institutionnel » dans leur discours

Cadre institutionnel							
	Cadre trop strict (1)	Incohérence des missions (5)				Cadre trop souple (5)	
	Paperasse, procédures	Limites d'intervent ^o	Orientation de la direction	Se centrer sur l'enfant	Mission d'éval.	Faire à la place des parents	Trop de soutien, dépendance
Pouponnière							
MECS internat	1	1			3	5	
MECS ouverte	4	1	1	1			
Service de PAD	1	1	1	2	3	1	
MAJPE		3	3		1	1	4
Centre-maternel					3		
Directeurs, chefs et psy.							
Total	6	6	5	3	10	7	4

- *Incohérence des missions*

Tous les *focus group*, sauf celui de la pouponnière trouvent qu'ils rencontrent de l'incohérence dans leurs missions. Le groupe des directeurs, chefs de services et psychologues soulignent juste le problème de l'accueil du père au centre maternel, qui ne peut être hébergé (G7§374). Un aspect repris par l'équipe du CM (G6§359§368). Le service de PAD aborde l'exigence de perfection qui pèse sur la parentalité : « *des fois j'ai l'impression qu'on leur demande plus d'être parent que moi en fait. D'être meilleur parent que ce que je peux l'être moi-même* » (G4§317).

Ce qui revient le plus fréquemment est la mission d'évaluation qui nuit à l'accompagnement des parents. La MECS internat fait référence à l'accompagnement parent-enfant pour faire des achats : la relation est dénaturée (G2§183). La MAJPE parle de surveillance (G5§268). Les professionnelles du service PAD se sentent toutes dans une ambivalence par rapport à leur mission : « *on n'est pas là dans le jugement même si on l'est. Forcément, à un moment donné on est obligé de se positionner. Finalement c'est un peu un leurre aussi* » (G4§299), « *en fait je trouve que c'est nul parce que ça complique tout notre travail, ça complique le fait que ben c'est des parents qui vont plus avoir confiance. Ça va être compliqué de mettre en place une*

relation de confiance et une relation de travail parce qu'à tout moment ils vont être dans la suspicion de "mais en fait est-ce qu'elle me dit ça, est-ce qu'elle est là et elle va me soutenir, est-ce que tout ce que je vais dire va être retenu contre moi ? ". Et en fait cette confusion je trouve qu'elle est préjudiciable à notre travail et au développement de la parentalité qu'on peut faire avec les familles qu'on suit » (G4§338). Au centre maternel, la valeur de non-jugement est soulevée mais difficile à appliquer dans ce contexte : « c'est une visée le non jugement mais parfois on juge malgré tout » (G6§331).

Six professionnels trouvent que le cadre institutionnel limite les interventions en faveur du développement de la parentalité : « il y a pas assez de liberté pour être spontané » (G3§439), « moi parfois j'ai l'impression de mettre des œillères, je voudrais faire plus. Je sais que je suis limitée à ne pas pouvoir faire plus mais j'ai du mal à l'accepter » (G5§252). La MAJPE est très impactée par ce volet incapacitant.

Les professionnels de la MAJPE ont aussi l'impression que les valeurs institutionnelles prennent une autre orientation et qu'elles ne s'y retrouvent plus (G5§541). Une professionnelle du service de PAD déplore la distance entre les directives et le terrain : « là j'ai l'impression que la DG est plutôt sur l'orientation de s'ouvrir à d'autres institutions et s'agrandir, et donc je prends souvent l'image qu'ils veulent faire de la production chinoise du travail social et que moi j'aimerais garder la qualité française ». Elle ne comprend pas la divergence entre les besoins du terrain et les décisions institutionnelles. Dans une phase de restructuration de l'association, un professionnel de la MECS ouverte va aussi dans ce sens en ne percevant pas les bienfaits du projet (G3§492).

Enfin, les missions des professionnels doivent se centrer sur l'enfant mais cela peut être un frein au développement de la parentalité puisque cette dimension est occultée : « on est plus dans des projets d'enfants là que dans les projets parents » (G3§654), « on a tendance à se dire : il faut se focaliser sur l'enfant [...] on a tendance à oublier que l'enfant il est ce qu'il est parce qu'il a les parents qu'il a et parce qu'il subit, il vit ce qu'il vit avec ses parents » (G4§336).

- *Cadre trop strict ou trop souple ?*

Les MECS et le service de PAD déplorent le cadre institutionnel trop rigide : « c'est rarement spontané. On est toujours obligé de caler quelque chose de l'ordre de l'organisation » (G2§299). Ce sont surtout les procédures et protocoles qui engendrent beaucoup de « paperasse » qui, selon eux, font perdre du temps et impactent l'accompagnement à la

parentalité : « on est obligés de suivre des protocoles, de mettre en place des projets qui doivent être validés par la psychologue, relus par le chef de service en fait ça me bloque. En ce moment je sais pas pourquoi mais les projets ils ont pas le temps. Ton projet il va se mettre en place dans 2 mois et dans 2 mois ça sera trop tard parce que du coup on agit que sur 6 mois ! Donc tous ces protocoles ça me gonfle un peu parce que du coup ça casse vraiment tout ce qui est instinct, prise en charge du moment » (G4§334), « faut se projeter trois mois à l'avance alors que, pour moi vraiment c'est compliquer. Et parfois c'est long et du coup ça peut être décourageant et souvent on en parle en équipe, en fait on a des envie mais on est un peu...freinés, découragés » (G3§435).

D'un autre côté, les professionnels trouvent que le cadre peut être trop souple. A la MAJPE, les professionnelles pensent qu'un cadre doit être imposé aux parents pour qu'il n'y ait pas de dérives. Par exemple : « en acceptant les retards, en acceptant les demandes de transport à la minute [...] on dit jamais non, pour moi c'est pas les aider et c'est les laisser dans leur principe de réalité à eux. Pour moi c'est un frein parce que ça les fait pas changer » (G5§274). Un professionnel de la MECS ouverte s'interroge sur la nécessité d'imposer aux parents de venir : « il faudrait peut-être que l'institution impose un peu plus le truc » (G3§364). Sept professionnels trouvent que l'institution anticipe et fait parfois à la place du parent (G2§165 ; G5§270), est dans l'assistanat (G5§421 ; G4§82). Presque toutes les professionnelles du *focus group* de la MAJPE (4/5) trouvent qu'il y a trop de soutien et que cela crée un sentiment de dépendance chez les parents (G5§266§405§434).

17.6.3. Equipe et organisation du travail

La catégorie "équipe et organisation du travail" se rapporte à tous les éléments concernant le travail d'équipe et les difficultés qu'il génère dans l'objectif d'accompagnement à la parentalité. Elle regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 43).

Tableau 43 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « équipe et organisation du travail » dans leur discours

Equipe et organisation du travail						
	Fragilités des professionnels (3)			Transmissions	Difficulté de faire, absence de projet (5)	
	Manque de reconnaissance	Limites perso.	Stress		Manque de lien avec parents	Indisponibilité, manque de temps
Pouponnière					2	2
MECS internat	1		1		5	5
MECS ouverte				1		5
Service de PAD				1		1
MAJPE	1	2				1
Centre-maternel			2			2
Directeurs, chefs et psy.		1				
Total	2	3	3	2	7	16

- *Difficulté de faire, absence de projet*

La difficulté d’accompagner les parents et l’absence de projet sont évoqués par toutes les équipes de terrain. C’est principalement la MECS internat et la MECS ouverte qui souligne ces aspects. Une des difficultés est de penser des projets parentalités qui s’adressent à tous les parents alors qu’ils ont différents profils et qu’ils ne sont pas accompagnés pour les mêmes raisons (G3§691).

Le manque de temps est ce qui ressort le plus : « on est débordé de plein de choses » (G3§403), « par moment on n'a plus le temps de réfléchir » (G4§171), « on pourrait organiser peut-être plus de chose avec les parents mais ça nous mobilise du temps pour écrire des projets, pour réunir du monde pour l’encadrement le jour même, ça peut mettre en difficulté » (G1§236), « on aimerait faire oui mais quand et comment ça va être compliquer. Après on essaye mais le temps c'est vraiment aussi un frein » (G2§450). Cette indisponibilité est due à la gestion du quotidien de l’accueil collectif, relevée par les MECS et le centre maternel (G6§409). Les moments où le parent est présent sont compromis par la prise en charge du groupe d’enfants : « on est quand même pris dans un quotidien avec des enfants et on peut pas forcément se détacher juste pour un parent et un enfant » (G2§260), « comment prendre du temps de créer un lien avec le parent quand tu as un groupe de 5 enfants et que les 5 ils sont derrière la porte et que toi tu fais le départ ? » (G2§429).

Ce manque de temps ne permet pas de créer du lien avec le parent et donc de l’accompagner : « c'est compliquer de pouvoir travailler la parentalité avec un parent avec qui tu n'as pas de lien » (G2§422), « moi il y a des parents que je n'ai jamais vu » (G2§360). Le poste de référent parentalité de la pouponnière et de la MECS internat est un atout mais aussi une contrainte pour

créer du lien avec les familles : « *il y a toi qui est entre l'équipe et les parents donc cette ouverture du travail de parentalité entre l'équipe et parent, il faut passer par [toi]* » (G2§350).

- *Fragilités des professionnels*

Quelques professionnels parlent de leurs fragilités. Ils évoquent le stress, leurs limites personnelles et le manque de reconnaissance : « *des fois ça nous touche même personnellement parce qu'on est vraiment impliqué* » (G3§234), « *quand on est stressé, quand on est en colère ça peut être défavorable* » (G6§350), « *il y a un manque de soutien aux professionnels de l'institution* » (G5§337). Les professionnels de la MECS ouverte soulignent leur imperfectibilité (G3§419-421).

- *Transmissions*

Deux professionnels parlent des transmissions d'informations au sein de l'équipe. Une évoque une difficulté par rapport au turn-over des professionnels : « *ça arrive des infos qui passent à la trappe ou des trucs qu'on n'a pas vu, qu'on a oublié ou qu'on croit avoir fait, on se demande si quelqu'un l'a fait* » (G3§491). L'autre raconte que les transmissions ne peuvent pas suffire pour se relayer dans l'accompagnement des parents : « *ça pourrait marcher en se disant qu'il y a un relais du reste de l'institution sauf qu'on est seul à connaître nos situations, à connaître ce qui s'y passe, les détails de ce qui s'y passe. On a beau l'écrire, il y a des choses qui sont de l'ordre du vécu et du ressenti et qu'on pourra jamais transcrire à l'écrit. C'est compliqué* » (G4§332).

17.6.4. Modalités d'accompagnement

La catégorie "modalités d'accompagnement" se rapporte à la manière dont les professionnels travaillent avec les parents de manière factuel. Elle regroupe 3 sous-catégories (cf. tableau 44).

Tableau 44 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « modalité d'accompagnement » de l'axe 6 dans leur discours

Modalité d'accompagnement (3)					
	Temps d'accompagnement			Manque d'accompagnement psychologique	Pas de double mesure
	Horaires	Fréquence	Durée		
Pouponnière	1	2			
MECS internat		1	2		
MECS ouverte				2	
Service de PAD	1		2	1	
MAJPE	3		1		
Centre-maternel	1				
Directeurs, chefs et psy.			1	1	2
Total	6	3	6	4	2

- *Temps d'accompagnement*

Le temps d'accompagnement peut être problématique sur les questions d'horaires, de fréquence et de durée.

Pour les professionnels, un accompagnement ne peut se faire dans un laps de temps restrictif : « *on va leur demander de venir réparer quelque chose qu'ils ont subie pendant 18, 20, 30 ans en 6 mois ! C'est une aberration !* » (G4§320). Le cadre d'accueil, de par les mesures ordonnées ou la limite d'âge, contraint la continuité du parcours (G2§207 ; G5§328 ; G7§438). Il y a une différence entre le temps institutionnel et le temps de cheminement individuel de chaque parent.

Les horaires sont restrictives pour l'accompagnement à la parentalité, elles ne vont pas toujours dans ce sens : « *sur les week-ends, il n'y a personne les visites ne sont pas autorisées, donc pour des parents certes il y en a très peu, qui travaille, des fois c'est compliqué, et ça peut poser problème* » (G1§269), « *on est dans une relation d'aide et en même temps ben normalement, elle devrait jamais prendre fin en fait. Prendre fin dans le sens où il y a pas d'heure pour que les parents aient besoin de notre soutien. Et je trouve que ce qui manque ici c'est qu'on devrait un minima [...] garder une espèce d'astreinte téléphonique* » (G4§332). C'est surtout le cas à la MAJPE où deux types d'horaires rentrent en jeu :

- Les horaires d'ouvertures : « *clairement les horaires sont un frein pour les parents, pour certains parents pour trouver du travail. Clairement. Parce que nos horaires ne sont pas du tout adaptés pour les personnes qui travaillent* » (G5§288).
- Les horaires des ateliers parents-enfants proposés : « *quand on fait des activités, des ateliers c'est quand même assez restreint* » (G5§281).

La MECS et la pouponnière dénoncent la fréquence de l'accompagnement des parents : « *les visites éloignées dans le temps : quand il y a visite tous les 15 jours je trouve que c'est compliqué au niveau des parents et au niveau des enfants. Soit c'est des parents qu'on est obligé de mobiliser, de rappeler, de dire venez à la prochaine visite et pour les enfants c'est trop éloigné dans le temps et là on doit reconstruire à chaque fois* » (G1§270), « *des rencontres festives mais c'est moins d'une fois par mois c'est pas non plus...* » (G2§90).

- *Manque d'accompagnement psychologique*

Trois professionnels abordent le manque d'accompagnement psychologique des parents (G3§543, G7§300). C'est la place et le rôle du psychologue qui sont questionnés : « *je trouve que chez nous on a une psychologue, mais à qui on fait porter tellement de casquettes qu'au*

final elle-même s'en perd, ne sait plus vraiment la place qu'elle est sensée prendre. Et je trouve que dans plusieurs familles elle aurait sa place à devenir thérapeute du parent. [...] Ben oui la posture, la relation elle est pas la même en fonction de ce qu'elle va...Mais du coup peut-être que c'est à réfléchir, peut-être qu'effectivement il faut plusieurs psy ou peut-être que... La solution, j'en aurai plusieurs mais je trouve qu'en tout cas à l'heure actuelle l'organisation qui est faite autour de ça elle est un frein » (G4§336).

- *Pas de double mesure*

La question des doubles mesures a été uniquement abordée par le *focus group* des directeurs, chefs de services et psychologues. Pour eux, les accompagnements proposés en établissement peuvent être complémentaires : « *une mère et un enfant qui sont en centre maternelle, l'enfant ne peut pas être à la MAJ* » (G7§311), « *ça c'est un sacré frein. L'AEMO et la MAJ pourrait faire un bon binôme* » (G7§313).

17.6.5. Manque de moyens matériels et financiers

Les moyens financiers sont brièvement abordés : « *pour certains projets des fois on se stop on se dit euh financièrement ça passera jamais ou alors faut trouver un moyen de gagner de l'argent mais ça devient un peu compliquer* » (G3§674).

Concernant les moyens matériels, une professionnelle du service PAD parle d'un souci de véhicule qui freine ses actions (G4§366). Ce sont surtout les locaux qui sont décrits comme un frein à l'accompagnement de la parentalité parce qu'ils sont inadaptés ou qu'il y a un manque de place. Les locaux sont uniquement abordés par les groupes pouponnière et MECS : « *c'est tout petit il n'y a pas d'espace dédié aux parents* » (G1§241), « *si on veut travailler le quotidien il nous faudrait un appartement ou quelque chose pour travailler ce quotidien ou on n'interviendrait pas sur les groupes* » (G2§416), « *quand ils attendent ils sont un peu dans le couloir* » (G1§242), « *ça manque de convivialité et en fait, ça donne pas envie. Je sais pas maintenant, d'inviter le parent à s'asseoir, à prendre un café, par exemple. Et vu que c'est un espace toujours ouvert, il y a toujours tous les enfants qui circulent* » (G2§419), « *ça manque de chaleur, ça fait institutionnel du coup, les accueils à la porte* » (G1§243).

18. Annexe 18 : Analyse de discours des parents par catégorisation

Comme pour les *focus group*, une analyse par catégorisation est réalisée à l'aide du logiciel MaxQDA. Sept axes sont ressortis de l'analyse. Chaque axe comporte des catégories et des sous-catégories.

Tableau 45 : Nombre de catégories, sous-catégories et codes attribués à chacun des axes de recherche

	Capacitant	Incapacitant	Difficultés parentales	Apports de l'accompagnement	Situation de placement	Autre
Nombre de catégories	4	5	5	6	6	4
Nombre de sous-catégories	26	26	20	4	3	7
Nombre de codes attribués	238	141	133	50	69	66

Un septième axe "émotions et sentiments" a été rajouté de manière transversale aux autres catégories : il reprend parfois certains codes déjà classés, s'ils sont associés à un ressenti.

Tableau 46 : Nombre de catégories, sous-catégories et codes attribués à l'axe Emotions et sentiments

Emotions et sentiments	
Nombre de catégories	4
Nombre de sous-catégories	3
Nombre de codes attribués	66

Seize entretiens auprès de 18 parents ont été analysés. Au total, 34 catégories, 89 sous catégories et 763 codes ont été attribués aux entretiens (cf. tableau 45 et 46). La figure 51 montre la distribution des 763 codes selon les personnes interrogées.

Liste de codes	Ent. 1	Ent. 2	Ent. 3	Ent. 4	Ent. 5	Ent. 6	Ent. 7	Ent. 8	Ent. 9	Ent. 10	Ent. 11	Ent. 12	Ent. 13	Ent. 14	Ent. 15	Ent. 16
> Capacitant	26	21	20	10	17	13	8	18	10	17	9	20	16	12	7	14
> Incapacitant	3	39	3	10	2	2	16	5		4	22	3	5	18	9	
> Difficultés parentales	5	10	6	4	5	7	17	5	8	15	13	17	4	6	2	9
> Apports accompagnement	5	2	6	7	1	1	5	2	1		5	2	3	2	3	5
> Situation de placement	4	40	2	2	3	5	7	3	1				1			1
> Autres thèmes	4	14		3	3	9	9	4	2	6	4	1	1	1	2	3
> Emotions et sentiments	3	19	4	2		6	7			12	3	6	2		1	1
SUM	50	145	41	38	31	43	69	37	22	54	56	49	32	39	24	33

Figure 51 : Navigateur de la matrice des codes des axes répertoriés en fonction des entretiens

La figure 52 offre une représentation graphique de la répartition de ces codes.

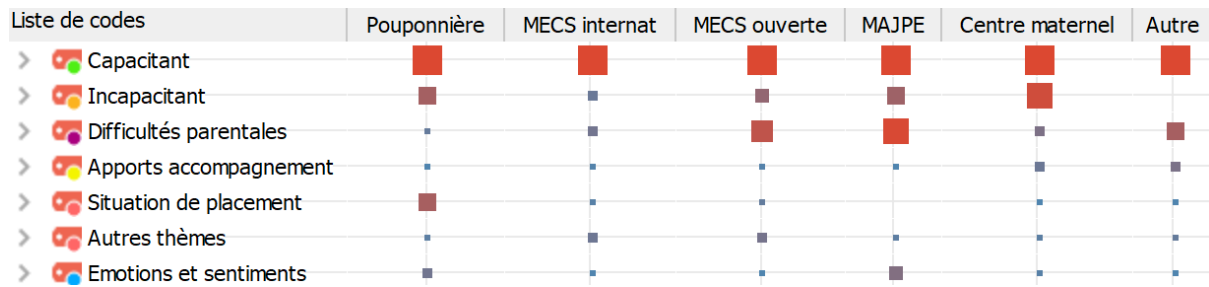


Figure 52 : Navigateur de la matrice des codes des axes répertoriés en fonction des établissements

Pour chaque catégorie et sous-catégorie, les codes ont fait l'objet d'une analyse de leur provenance afin de cerner les multiples évocations par une seule et même personne. Cela permet de déterminer combien de participants différents abordent les catégories dans leur discours. C'est à partir du nombre de personnes qui se prononce dans les catégories et sous-catégories que l'analyse c'est orientée. Chaque axe est décrypté par l'exploration de ses principales catégories et sous-catégories (fréquence d'apparition). Les trois premières catégories de chacun des axes sont détaillées, ainsi que celles comptabilisant plus de la moitié des parents c'est-à-dire au moins 9.

18.1. Axe 1 : Capacitant

L'axe 1 "capacitant", centralise les représentations positives des parents à l'égard de leur accompagnement en établissement. Il se divise en 4 catégories regroupant 26 sous-catégories (cf. tableau 47).

Tableau 47 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Capacitant"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Capacitant	10	-	8
Aspects relationnels et savoir-être			
Ecoute, disponibilité, conseils	22	12	18
Accueil, sourire, gentillesse	19	10	
Proximité, connaissance, relation de confiance	18	10	
Respect, non-jugement et compréhension	9	4	
• Liberté de parole du parent	4	2	
Rassurant	5	4	
Franchise, honnêteté	4	2	
• Equité, impartialité	1	1	
Modalités d'accompagnement			
Posture d'accompagnement	3	3	18
• Accompagnement psychologique	4	4	
• Accompagnement social	6	4	
• Accompagnement juridique	5	4	
• Partir des besoins de l'enfant	2	2	
Donner un cadre, des objectifs, du sens	10	5	
Place des parents dans l'établissement	-	-	
• Présence et participation des parents	20	12	
• Prise en compte des attentes des parents	9	8	
Informations et explications	14	5	
Durée d'accompagnement, cheminement	7	5	
Cadre institutionnel			
Statut des professionnels	1	1	14
• Référent de l'enfant	18	10	
• Légitimité, compétences	13	6	
• Direction	3	2	
• Référente parentalité	3	3	
Liens avec d'autres parents	3	2	
Locaux	1	1	
Sentiment que l'enfant y est bien	24	-	10

La figure 53 donne une illustration du positionnement des parents interrogés par rapport aux 4 catégories : plus la taille du carré est importante, plus les parents se sont exprimés à ce sujet. Elle montre que les parents orientent différemment leurs discours : les aspects relationnels sont au cœur des préoccupations de 7 d'entre eux (ent. 1, 3, 7, 12, 13, 14, 16), les modalités

d'accompagnement (ent. 5, 6, 8, 9, 10, 15). Les catégories "sentiment que l'enfant y est bien" et "cadre institutionnel" sont plutôt secondaires hormis pour les parents des entretiens 4, 11 et 2.

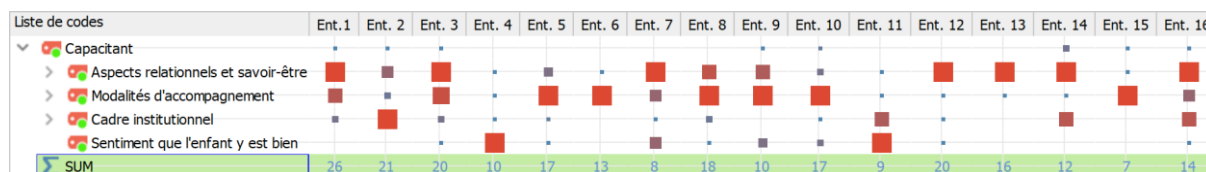


Figure 53 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 1 des entretiens parentaux

10 propos de parents ont été classés dans l'axe 1 mais non dans les catégories : ils représentent des propos positifs généralistes, comme par exemple « on est bien, on se sent bien ici » (3§27), « je suis à l'aise avec tout le monde » (16§84).

Le tableau 48 représente la répartition des différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 48 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 1 dans leur discours

	Aspects relationnels et savoir-être	Modalités d'accompagnement	Cadre institutionnel	Sentiment que l'enfant s'y sent bien
Pouponnière	5	5	5	1
MECS internat	3	3	2	2
MECS ouverte	3	3	2	3
MAJPE	3	3	3	3
Centre-maternel	3	3	1	0
Autre	1	1	1	1
Total	18	18	14	10

Les catégories "aspects relationnels et savoir-être" et "modalités d'accompagnement" ont été évoquées au moins une fois par chaque parent. Le "cadre institutionnel" est aussi dans le discours de la majorité des parents. La catégorie "sentiment que l'enfant se sent bien" est légèrement moins évoquée et ne l'est pas du tout par les mamans du centre maternel, probablement parce qu'elles sont accueillies en même temps que leur enfant.

18.1.1. Aspects relationnels et savoir-être

La catégorie "aspects relationnels et savoir-être" regroupe les propos qu'ont tenus les parents à propos de la manière d'être des professionnels, de leur positionnement. Tous les parents ont au moins évoqué un versant relationnel dans leur discours. 8 sous-catégories se distinguent (cf. figure 54).

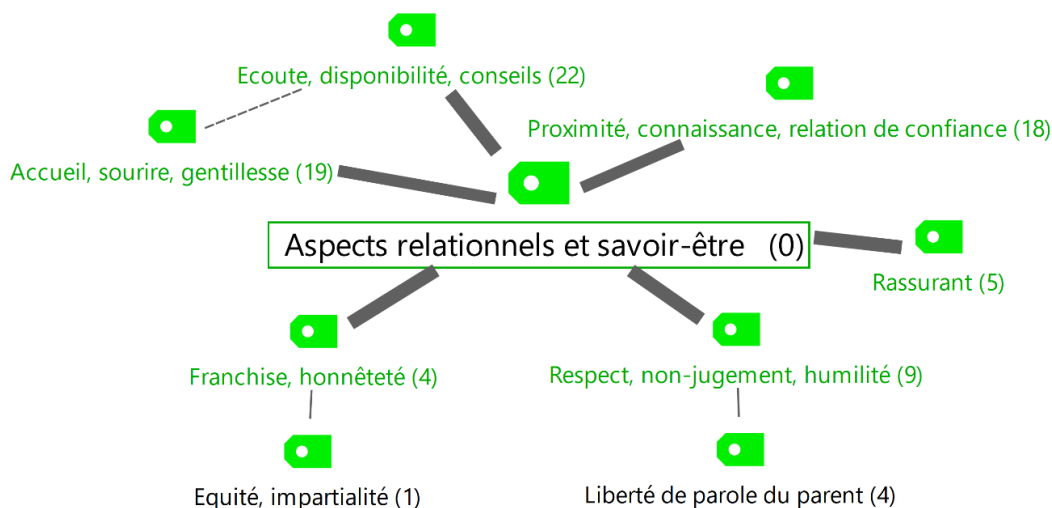


Figure 54 : Sous-catégories de la catégorie "aspects relationnels et savoir-être"

- *Ecoute, disponibilité, conseils*

« Ecoute, disponibilité, conseils » est la sous-catégorie qui a été évoquée le plus souvent, et par le plus grands nombre de parents : 12 (cf. tableau 47). Elle est en intersection avec la sous-catégorie « accueil, sourire, gentillesse ».

Certains parents ciblent un professionnel en particulier ou encore le directeur (14§18), la psychologue (10§64 ; 6§48) alors que d'autres parlent de manière générale : « *Ils nous donnent des conseils pour nous-mêmes et aussi pour l'enfant. Parce qu'il y avait des moments où j'étais pas bien ici et ils m'ont pris à part, ils m'ont parlé, conseillé, ils ont réussi à m'apaiser donc...* » (13§90), « *ils font attention, ils écoutent et si maintenant ils répondent pas, ils réfléchissent et après ils nous le disent* » (3§80), « *ils prennent leur temps de parler enfin je veux dire par exemple quand je dépose Lucas et ben ils sont là à savoir comment ça s'est passé. Ils s'intéressent en fait. Ils sont à l'écoute aussi, ils sont ouais super.* » (5§72).

Les propos font ressortir à la fois un besoin d'être reconnu digne d'intérêt et un besoin d'être rassuré : « *quand j'avais des inquiétudes, je posais des questions elles étaient toujours disponibles pour y répondre, elles prenaient leur temps malgré qu'elles avaient beaucoup de choses à faire. Pour moi c'est déjà bien qu'ils aient pris du temps pour moi* » (13§32), « *ils sont là, ils nous disent pourquoi elle pleure. C'est plus facile* » (3§154).

Les parents de la MECS et de la pouponnière mettent en avant le poste de référent parentalité qui est dédié à l'accompagnement des parents et qui permet de se détacher du groupe, d'être plus disponible (ent. 2, 3, 4).

- *Accueil, sourire, gentillesse*

Cette catégorie est directement en lien avec l'écoute, la disponibilité et les conseils. Plus de la moitié des parents se livrent sur leurs représentations par rapport au comportement des professionnels. Ils ont parfois des difficultés à mettre des mots sur leurs ressentis et parlent de *feeling*, de se sentir les bienvenus, accueillis, voire intégrés. Les propos sont généraux et font état d'une atmosphère bienveillante : « *elles sont adorables, elles sont hyper gentilles, avec le sourire, elles nous accueillent* » (2§40), « *une dame qui était très gentille, très douce* » (12§56), « *c'était plutôt chaleureux* » (13§10). Une maman emploie même un terme affectif en qualifiant les professionnels d'« *amours* » (14§47).

- *Proximité, connaissance, relation de confiance*

Du côté des parents, la confiance s'entend comme "faire confiance" : « *de base j'arrive pas du tout à parler, j'ai du mal à donner ma confiance à une personne. Avec elle j'ai senti tout de suite que je pouvais* » (13§56). Elle s'exprime aussi à propos de la prise en charge de l'enfant, de sa sécurité. Les parents ont le sentiment que les professionnels les connaissent : « *elles connaissent toute mon histoire* » (16§130), « *on a appris à se connaître, on a tissé des liens, on a établi un lien de confiance* » (2§54). Ainsi, plus de la moitié des parents interrogés déclarent se sentir proche, en confiance. Une maman évoque les professionnels comme une famille (4§34).

- *Respect, non-jugement et compréhension*

Les parents énoncent la compréhension, la souplesse, la déculpabilisation, le non-jugement : « *il n'y a pas de jugement, on se sent pas "oh la honte". Moi en tout cas j'ai jamais ressenti ça. On peut vraiment se comprendre, se parler* » (6§20), « *pourquoi on est là ? C'est suite à des difficultés, il n'y a pas une autre raison. Et eux ils essayent de moins accentuer* » (1§12). Certains se sentent libre de parler et de donner leur avis : « *ils sont très ouverts si on n'est pas d'accord sur quelque chose ben il faut leur dire* » (13§74). Une maman raconte qu'elle n'a pas l'impression que les professionnels imposent des choses, elle ne les voit pas comme des gendarmes (6§74).

- *Rassurant, franchise et honnêteté*

Quatre parents qualifient les professionnels de rassurants, dans leur manière de dire les choses : « *elle m'a rassuré tout de suite au téléphone. Parce qu'en temps normal, elle me l'aurait dit* »

d'une autre façon, j'étais là la seconde d'après » (10§72) ; et par le contenu de leurs propos : « *ils nous rassurent qu'on ne fait pas des mauvaises choses* » (3§117), « *ça me rassure que quelqu'un puisse plus me détailler les choses avec Lucas* » (5§46). La peur et la remise en question sont des émotions qui ont été relevées fréquemment dans le discours des parents (cf. axe 7).

Si les parents ont besoin d'être rassurés et confortés dans leur rôle, ils recherchent aussi de l'honnêteté et de la franchise : « *si jamais je fais quelque chose qui est pas bien par rapport à Carla, il faut me le dire* » (9§114), « *elle nous dit les choses, elle est honnête. Ce qui ne va pas elle nous le dit, ce qui va elle nous le dit* » (2§196).

Une maman du centre maternel énonce à plusieurs reprises son besoin d'impartialité et d'équité : « *ils ne font pas de différence entre tout le monde. Ils sont pareils avec chaque personne. Il n'y a pas plus un que l'autre, tout le monde a les mêmes droits* » (14§39). Des propos qui s'inscrivent dans un contexte d'accueil en collectivité décrit comme difficile par les trois mamans interrogées.

18.1.2. Modalités d'accompagnement

La catégorie "modalités d'accompagnement" se réfère aux propos qu'ont tenus les parents sur l'accompagnement qui leur est proposé. Tous les parents ont au moins évoqué un aspect factuel de l'accompagnement dans leur discours. 11 sous-catégories se distinguent (cf. figure 55).

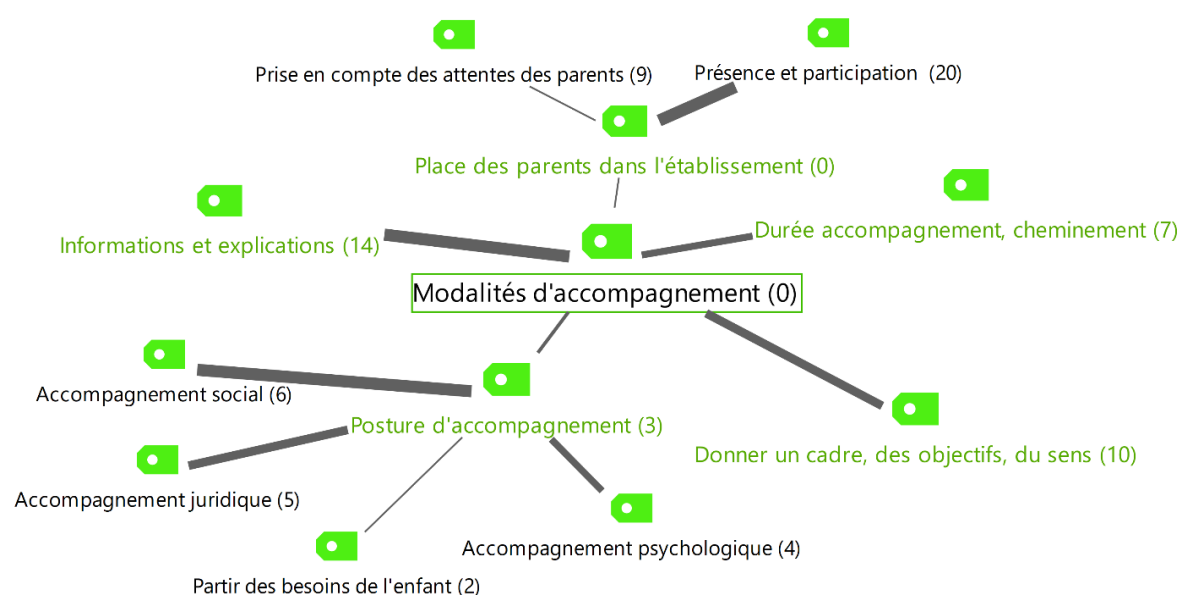


Figure 55 : Sous-catégories de la catégorie "modalités d'accompagnement" de l'axe 1

Les modalités d'accompagnement sont la plupart du temps reliées à un besoin ou à un élément de développement personnel. Par exemple, un papa se confie : « *comment la tenir quand elle mange ou quand elle boit ? Quand elle était bébé, j'avais trop peur de la prendre dans les bras* » (2§332). Il fait référence à un accompagnement gestuel auprès de son enfant en lien avec un manque de confiance en lui. Ainsi, on constate que les parents, font du lien entre leurs difficultés, l'accompagnement proposé et la manière dont il va être amené par les professionnels.

- *Place des parents dans l'établissement*

Certains parents reconnaissent l'importance de leur présence au sein de l'établissement : « *le travail s'accomplit au quotidien en fonction de la présence des parents* » (1§30). Les parents racontent les expériences auxquelles ils ont été invités en se focalisant sur les sorties et les journées festives, et dans une moindre mesure sur les ateliers : « *Quand ils faisaient des ateliers, avec les Kaplas tout ça. C'était agréable parce que des fois il y avait père et fille, après il y avait mère et fille. Des fois on était ensemble, il y avait moi, il y avait la maman, il y avait Carla. C'était bien quoi.* » (9§84).

Une maman relate quelques jours passés à plusieurs kilomètres de chez elle, avec les professionnels. Une expérience qu'elle n'avait pas encore pu vivre avec sa fille, évoquant notamment l'aspect financier. Elle exprime du lien social mais aussi un espace de possible qui sort de son ordinaire par les termes « *on fait autre chose* » :

« *On était parti 3 jours, on a été à Gérardmer. On avait rien à payer et on était 2 mamans, il y avait moi encore et une avec sa maman, elle est venue avec sa fille. On était entre filles ! On n'était que 6 personnes. [...] Franchement ça c'était bien, c'était une expérience à faire. Moi ça faisait tellement longtemps que j'étais pas partie, avec la petite c'était la première fois. Franchement c'était pas mal. Ils font aussi des sorties comme dit au parc, des petites sorties quoi. Parfois des ateliers, c'est pas mal. On fait autre chose* » (7§16).

La prise en compte des attentes des parents est soulignée : « *c'est la première chose qu'ils demandent notre avis. Ils nous imposent pas des choses* » (8§61), « *tout est fait en concertation* » (6§58).

- *Posture d'accompagnement*

La posture d'accompagnement est évoquée par trois parents au travers d'exemples concrets. Parmi eux, une maman du centre maternel relate un accompagnement dans son exercice de la parentalité : « *avant que je vienne ici, j'arrivais pas à comprendre ses pleurs. [...] Je suis restée*

une journée avec eux. Et commencer la journée, il a pleuré donc elles m'ont dit observez bien, comment il réagit pour voir quelle pleure veut dire quoi » (13§96).

4 types d'accompagnement sont abordés :

- L'accompagnement social est souligné principalement par les mamans accueillies au centre maternel : recherche d'emploi, de logement, d'un mode de garde....
- L'accompagnement psychologique et la relation avec la psychologue sont abordés par 4 parents.
- L'accompagnement juridique où les parents se sentent encouragés et aidés dans les démarches afférentes au placement judiciaire.
- Partir des besoins de l'enfant dans le but de développer le pouvoir d'agir du parent, n'est exprimé que par deux parents : un de la MECS ouverte et un de la MECS internat. Une maman déclare, *« j'ai vraiment l'impression qu'ils mettent l'enfant au centre de l'intérêt de tout le monde » (6§60).*

- *Informations et explications*

L'importance d'être informé et d'avoir des explications sont repris par 5 parents à 14 reprises. Certains outils de transmission sont appréciés par les parents comme le téléphone (10§72 ; 3§89) ou des documents écrits : *« je reçois toujours une feuille en disant à quelle heure il a dormi, à quelle heure il s'est réveillé, ce qu'il a mangé » (10§68).* Plusieurs parents indiquent l'importance d'être tenus informés sur ce qui se passe pour leur enfant, et surtout concernant sa santé et son développement. Cela les rassure. Ils apprécient également de visiter les lieux (5§68).

- *Donner un cadre, des objectifs, du sens*

Les parents dévoilent l'importance de comprendre la situation et de pouvoir se projeter. Surtout une maman de la MECS internat qui le formule tout au long de son discours : *« ils sont vraiment formés pour rendre les parents plus conscients de la situation » (1§18), « tout le monde se cadre avec des règles. C'est en vue de progresser, de faire un retour de Jade à la maison. C'est notre objectif » (1§5).* Par l'emploi des pronoms « nous », « on », les parents montrent qu'ils sont associés à la démarche : *« on fixe des objectifs, on a des bilans tous les trois ou six mois et ensuite en fonction des objectifs, on améliore ce qu'il y a à améliorer, on change ce qu'il y a à changer » (8§43).* Il est question de faire évoluer la situation, de réfléchir à des projets.

- *Durée d'accompagnement*

Plusieurs parents mettent en corrélation la durée d'accompagnement et le relationnel avec les professionnels : « ça fait un an que je suis suivie donc on s'entend bien » (8§29), « ça fait un moment que je les connais donc je suis vraiment à l'aise avec eux » (16§84). Ils associent également la durée d'accompagnement à leur sentiment d'évoluer.

18.1.3. Cadre institutionnel

La catégorie "cadre institutionnel" aborde les points positifs par rapport à l'environnement institutionnel, relevés par les parents. 14 parents y font référence. La catégorie s'organise en 7 sous-catégories (cf. figure 56).

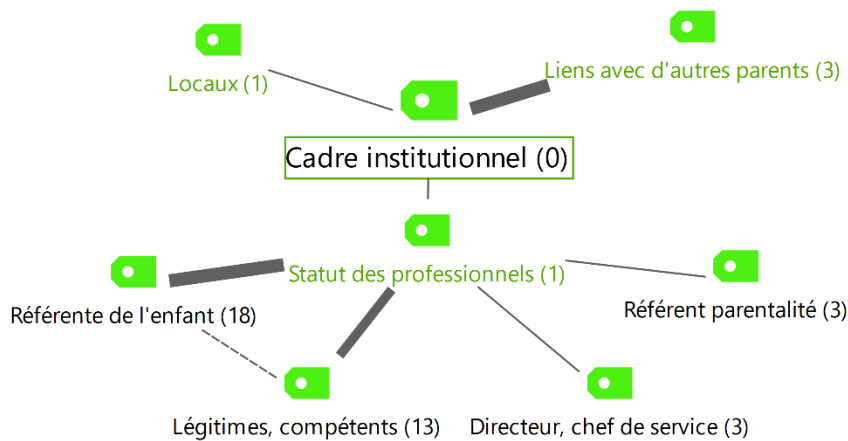


Figure 56 : Sous-catégories de la catégorie "cadre institutionnel" de l'axe 1

- *Statut des professionnels*

Le statut des professionnels est la sous-catégorie la plus souvent énoncée. Les parents citent des personnes liées à des postes en particulier : le directeur (8§59 ; 14§18), la référente parentalité (2§48 ; 3§46 ; 4§52), l'éducateur famille (2§48). Plus de la moitié d'entre eux abordent le référent de l'enfant (de soi-même pour le CM) : « j'ai fait mon projet personnalisé avec ma référente au centre maternel et on a réussi à faire quelques petits trucs » (16§76) et en le reliant à la question de la légitimité « la mieux oui c'est (prénom), ça c'est vrai. C'est la référente de Julie. Elle est hyper gentille » (2§48). De manière générale, 6 parents soulignent la légitimité et la compétence des professionnels. Certains parlent de leur formation : « ils sont bien formés » (12§86), « ils sont vraiment formés pour rendre les parents plus conscients de la situation et surtout ne pas les culpabiliser » (1§18) ou d'expérience (1§27), d'implication (11§108), de compétences (12§4).

- *Liens avec d'autres parents et locaux*

L'institution donne la possibilité de créer des liens avec d'autres parents. Deux parents l'évoquent favorablement : pour la MAJPE comme une occasion d'échanger (12§70) et pour le centre maternel comme un sentiment d'intégration (14§16).

Les locaux ne sont évoqués positivement que par une maman : « à la MAJPE, ils ont une grande salle de jeu, je la connais parce que je viens ici tous les mercredis dans la même salle justement, pour faire les ateliers. Donc je connaissais déjà la salle, on se sent à l'aise dedans » (16§124).

18.1.4. Sentiment que l'enfant s'y sent bien

Comme son nom l'indique, la catégorie "sentiment que l'enfant s'y sent bien" regroupe les propos des parents sur leur ressenti sur le bien-être de l'enfant dans l'établissement. Elle est évoquée explicitement 24 fois par 10 parents (ent. 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16). Elle peut être classée parmi les éléments capacitants pour la parentalité puisque le parent se sent rassurés et perçoit l'établissement et les professionnels comme des ressources dans ce qu'ils peuvent apporter à l'enfant. A ce titre, plusieurs parents développent un discours sur la socialisation (7§25 ; 12§94 ; 4§127 ; 8§41 ; 11§54) ainsi que sur les apprentissages et l'évolution de l'enfant. Ils reconnaissent que les professionnels prennent soin de leur enfant.

18.2. Axe 2 : Incapacitant

L'axe 2 "incapacitant", regroupe les éléments que les parents associent défavorablement au développement de leur pouvoir d'agir dans leurs établissements respectifs. Il se divise en 5 catégories regroupant 26 sous-catégories (cf. tableau 49).

Tableau 49 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Incapacitant"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Incapacitant	3	1	1
Cadre institutionnel	2	2	12
Lien avec d'autres parents	3	3	
• Vie en collectivité	5	1	
Travail d'équipe	-	-	
• Nombre de professionnels, turn-over	5	4	
• Transmission des informations	2	1	
Locaux	3	3	
Mésentente avec la direction	4	2	
Mission d'évaluation, surveillance, jugements	3	2	
Modalités d'accompagnement	1	1	10
Temps d'accompagnement	-	-	
• Créneaux et horaires proposés	5	3	
• Durée d'accompagnement	3	2	
Ateliers	4	2	
Changement de référent, de groupe	4	3	
Manque d'informations	5	2	
Se centrer sur l'enfant	2	1	
Préoccupation pour la sécurité et le bien-être de l'enfant	23	-	9
Facteurs extérieurs			8
Image renvoyée par l'établissement	4	3	
Refus des parents	3	3	
Trop de rendez-vous	3	3	
Aspects relationnels	1	1	7
Comportements	1	1	
• Choix imposés, non-prise en compte de l'avis	9	6	
• Manque d'impartialité	7	1	
• Distance, méfiance	10	4	
• Manque d'empathie, de compréhension	6	3	
Manque de liens	12	6	
Illégitimes	4	3	
Points de vue divergents	3	2	

La figure 57 représente le positionnement des parents interrogés par rapport aux 5 catégories. De prime abord, on remarque que les propos sont moins denses que pour les aspects capacitants (cf. figure 53). Effectivement, presque 100 codes de moins ont été sélectionnés (141 contre 238). Les aspects relationnels sont récurrents dans 5 entretiens (ent. 2, 4, 7, 11, 14) par contre, ils ne sont évoqués presque uniquement par eux (avec ent. 3). C'est-à-dire que les parents qui font références aux aspects relationnels ne sont pas les plus nombreux mais que ce versant revêt une importance considérable à leurs yeux. Les autres catégories sont plus disparates : 2 parents pour les modalités d'accompagnement (ent. 8 et 13) et la préoccupation pour la sécurité et le bien-être de l'enfant (ent. 1 et 12), 1 pour le cadre institutionnel (ent. 15) et les facteurs extérieurs (ent. 13). Il est à souligner que 2 parents n'évoquent aucun aspect incapacitant (ent. 9 et 16) et que 4 en parle sporadiquement (ent. 3, 5, 6 et 10).

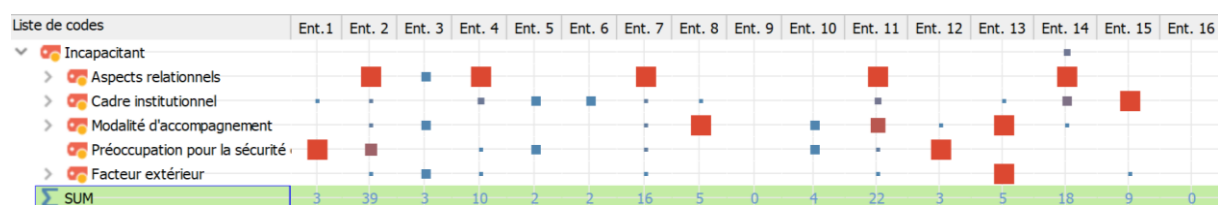


Figure 57 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 2 des entretiens parentaux

Le tableau 50 répartit les différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 50 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 2 dans leur discours

	Cadre institutionnel	Modalités d'accompagnement	Préoccupation sécurité et bien-être de l'enfant	Facteurs extérieurs	Relations avec les professionnels
Pouponnière	3	3	3	3	3
MECS internat	3	0	2	1	1
MECS ouverte	2	2	1	1	1
MAJPE	1	3	3	1	1
Centre-maternel	3	2	0	2	1
Autre	0	0	0	0	0
Total	12	10	9	8	7

Les catégories sont plutôt équitables en termes de répartition totale des parents interrogés. La maman ayant fréquenté tous les établissements (ici nommée "autre") ne relève aucun facteur incapacitant. Le "cadre institutionnel" se distingue comme étant la catégorie évoquée par le plus de parents et ce, dans tous les établissements. Les catégories "modalités d'accompagnement" et "préoccupation pour la sécurité et le bien-être de l'enfant" sont aussi évoquées par la majorité

des parents mais non-représentées pour certains établissements. Pour la première, les parents de la MECS internat ne soulignent pas de défaillance. Pour la seconde, les mamans du centre maternel n'évoquent pas cette préoccupation, étant donné qu'elles sont aux côtés de l'enfant au quotidien.

18.2.1. Cadre institutionnel

La catégorie "cadre institutionnel" regroupe les propos qu'ont tenus les parents à propos des points négatifs de l'environnement institutionnel. 12 parents l'ont évoqué dans leur discours. 8 sous-catégories se distinguent, elles sont abordées chacune de manière plutôt équivalente par 2, 3 ou 4 parents (cf. figure 58).

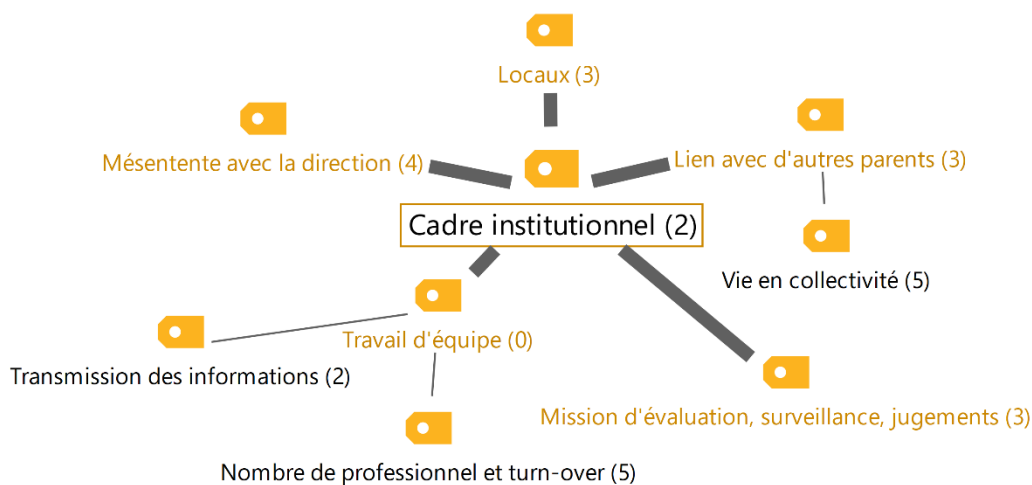


Figure 58 : Sous-catégories de la catégorie "cadre institutionnel" de l'axe 2

De manière général, le cadre institutionnel est abordé par deux mamans du centre maternel comme étant une entrave à leur liberté individuelle, car elles doivent se soumettre aux règles mais surtout aux horaires de l'établissement : « je trouve qu'on n'a pas beaucoup d'horaires de sortie donc on se sent déjà très enfermés ici » (14§73), « ils en ont marre entre guillemets de rester enfermer ici. Ils ont besoin de sortir. Et du coup les horaires fixés ça dérange » (13§64).

- *Liens avec les autres parents*

La vie en collectivité au centre maternel se retrouve également dans le lien avec les autres parents : « ici, il y a tout aussi qui se passe bien à part avec les résidentes, après ils peuvent pas changer ça. C'est quand on est trop avec des personnes, c'est pas bon quoi. Et ça j'arrive plus à supporter, je dors plus » (15§84). Plus largement, trois mamans de différents établissements expriment ne pas se lier avec d'autres parents, l'une d'entre elle exprimant une

disparité entre eux : « *c'est pas trop mon milieu où je cherche des amis quoi !* » (6§54). Le sujet se retrouve dans l'axe 6 où 4 parents parlent de l'hétérogénéité des situations familiales.

- *Travail d'équipe*

Le travail d'équipe est évoqué comme un élément négatif principalement par le nombre élevé de professionnels et leur rotation : les parents ne parviennent pas à avoir des repères. Une maman raconte : « *j'ai un peu de mal avec l'équipe encadrante, ouais les animatrices parce qu'elles changent souvent et il y en a beaucoup* » (6§44). Une difficulté qui semble être en partie compensée par le rôle de référent (cf. axe 1). De manière isolée, une maman pointe la circulation des informations qui ne se fait pas toujours au sein de l'équipe (11§119).

- *Mission d'évaluation, surveillance, jugements*

Deux mamans expriment le sentiment que l'établissement surveille les parents. La première du centre maternel, rapporte que « *les autres mamans d'ici n'osent pas trop parce que ici ils écrivent tout : le moindre geste, le moindre fait, tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait. Et eux c'est vrai parce qu'ils ont des suivis par des juges et tout ça, ils osent pas trop dire les choses par peur que ça joue sur leurs enfants ou sur leur placement* » (14§63). La seconde, de la MECS internat, confie que l'évolution de ses droits lui a permis de créer plus de lien avec sa fille, le domicile permettant de développer une intimité : « *je trouve que maintenant on crée beaucoup plus de lien, depuis qu'elle vient à la maison. Après voilà on est plus dans une intimité même s'il y a la TISF. [...] Des fois elle nous laisse tout seul, ça veut dire elle a confiance en nous. Des fois elle me laisse lire une histoire avec Elsa dans sa chambre. Qu'ici voilà... Des fois ils me laissaient mais c'était pas pareil* » (4§76).

- *Autres sous-catégories*

Les deux parents de l'entretien n°2 abordent brièvement mais à plusieurs reprises leur mécontentement avec la chef de service (2§36§50§296). Ce sont les seuls.

Les locaux sont évoqués par 3 mamans dont une par rapport à sa fille (4§90). Une maman de la MAJPE associe l'établissement à un labyrinthe (11§100) et une maman du centre maternel trouve que « *dans les appartements, on n'a rien* » (14§73).

18.2.2. Modalités d'accompagnement

La catégorie "modalités d'accompagnement" se réfère aux propos qu'ont tenus les parents sur les défaillances de l'accompagnement qui leur est proposé. 10 parents ont évoqué un aspect factuel négatif de l'accompagnement dans leur discours. 7 sous-catégories se distinguent (cf. figure 59).

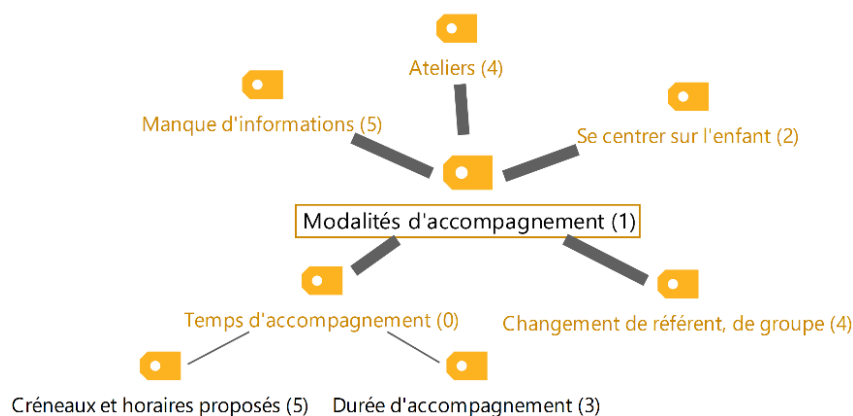


Figure 59 : Sous-catégories de la catégorie "modalités d'accompagnement" de l'axe 2

- *Temps d'accompagnement*

Les temps d'accompagnement et d'activités ne sont pas toujours adaptés aux horaires des parents, notamment ceux qui travaillent : « *tout dépend les heures, c'est pas facile. Des fois je suis du matin, des fois je suis d'après-midi* » (7§46). Les horaires peuvent même avoir un impact sur la vie professionnelle des parents : « *je suis obligée de finir à 15h pour venir le chercher à 15h30 donc ça commence à poser problème avec mon employeur* » (10§20).

Deux parents de la pouponnière évoquent la durée d'accompagnement comme insuffisante pour développer leur parentalité : « *on n'a qu'une heure déjà avec la petite. On n'a pas le temps de profiter et comme on a dit, on fait plus de ballade. On peut même plus lui donner à manger* » (3§109), « *on veut profiter de Julie, on veut lui faire des câlins, on veut lui faire des bisous. On n'a pas le temps de faire des activités* » (2§160).

- *Autres catégories*

Le changement de groupe ou de personne référente est exprimé comme difficile par 3 mamans (8§53 ; 11§20 ; 12§56). L'une d'entre elle avait créé une relation particulière avec la référente de ses enfants : « *c'est dommage les enfants ne sont pas restés avec elle, parce qu'elle pensait beaucoup à moi au début quand les enfants étaient là-bas* » (12§56).

2 mamans parlent du manque de proposition d'ateliers par rapport à leur fréquence et leur contenu – l'une d'entre elle ne se sentait pas à l'aise avec l'activité proposée (11§44 ; 14§31).

2 parents relatent un manque d'information qui leur donne le sentiment d'être mis à l'écart de leur enfant : « *on n'est pas vraiment concernés dans ce que notre fille vit ici. On sait pas trop en fait, on sait pas tout. On sait pas tout sur sa santé, on sait rien. On sait pas vraiment* » (2§17). Une maman aimerait plus d'informations sur la journée de son enfant à la MAJPE : « *c'est des petits détails mais pour moi ça me paraît important* ». (11§117).

Enfin, une maman du centre maternel confie que l'injonction de se centrer sur l'enfant est compliquée à vivre par rapport à son identité personnelle : « *c'est pas du tout pensé pour les mamans. C'est que pour les bébés et du coup on a l'impression que parce qu'on est une maman on doit s'effacer, s'oublier. Juste se concentrer à 100% sur notre enfant* » (13§82).

18.2.3. Préoccupation pour la sécurité et le bien-être de l'enfant

La moitié des parents interrogés font allusion à la sécurité et au bien-être de l'enfant dans l'établissement. Une catégorie en lien avec celle de l'axe 1 : "sentiment que l'enfant s'y sent bien". Dans cette catégorie, on retrouve beaucoup de propos afférents à la sécurité physique de l'enfant : « *le principal c'est la sécurité de notre fille. Mais la prochaine fois que ma fille elle a une morsure, ou un bleu, ou un œil au beurre noir, je te jure que là je pète tout* » (2§199), « *il faudrait qu'ils apprennent à mettre une couche, surtout quand c'est une couche culotte. C'est pas compliquer à mettre. Parce que j'ai quand même récupéré ma fille quatre fois elle avait fait caca et elle en avait partout quoi* » (11§22). On peut y percevoir un lien avec la question de la légitimité du professionnel à prendre soin de l'enfant, alors même que l'accueil de l'enfant dans l'établissement n'est pas anodin puisque des négligences ou violences parentales ont été constatées. Certains parents se focalisent sur la moindre faiblesse des professionnels, ils n'ont pas le droit à l'erreur (7§92) et sont remis en cause dans leurs compétences : « *ils savent pas surveiller les enfants* » (2§308).

D'autre part, une maman ne remet pas en cause les compétences des professionnels mais s'inquiète de la sécurité de ses enfants vis-à-vis des personnes qui peuvent rentrer dans l'établissement au moment de l'accueil (12§76).

D'autres parents soulignent que les locaux (1§38 ; 5§66), et même les jouets (4§90) ne sont pas adaptés à leurs enfants.

18.3. Axe 3 : Difficultés parentales

L'axe 3 "difficultés parentales", reprend les difficultés dont on fait part les parents durant leur entretien. Il se divise en 5 catégories regroupant 20 sous-catégories (cf. tableau 51).

Tableau 51 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Difficultés parentales"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Difficultés parentales			
Liées à l'enfant	5	5	17
Premiers mois de l'enfant	5	5	
• Gestes de puériculture	6	5	
Gestion des colères, pose de limites	8	6	
Les nuits	7	4	
Implication et disponibilité constante	6	4	
Organisation du quotidien et des tâches	6	5	
Santé	4	3	
Liées à des caractéristiques personnelles	2	2	11
Immaturité, jeunesse	3	3	
Santé et bien-être			
• Instabilité émotionnelle, troubles psychologiques	11	4	
• Fatigabilité	8	4	
• Dénî, grossesse non-désirée, baby-blues	3	3	
• Maladie	3	1	
Liées au contexte économique et matériel			11
Logement	9	7	
Emploi	8	3	
Transports	7	4	
Financières	5	4	
Liées au contexte familial et social	1	1	11
Relation avec l'autre parent	5	4	
• Conflits conjugaux	12	5	
Solitude, isolement, manque de soutien	7	5	
Multiples	2	1	1

La figure 60 donne une illustration du positionnement des parents interrogés par rapport aux 5 catégories. Au cœur des discours de 5 parents, on retrouve les difficultés directement liées à l'exercice de la parentalité (ent. 3, 4, 5, 8, 12), d'autres parents relatent à plusieurs reprises des empêchements personnels (ent. 7, 10, 13). Le contexte est aussi perçu comme une entrave centrale à la parentalité : environnement social et familial (ent. 1, 6, 10, 16) ainsi qu'économique

(1, 2, 9, 11). Globalement, les parents lorsqu'ils se livrent à propos d'une difficulté le font à plusieurs reprises au fil de leur discours, sauf une maman (ent. 15).

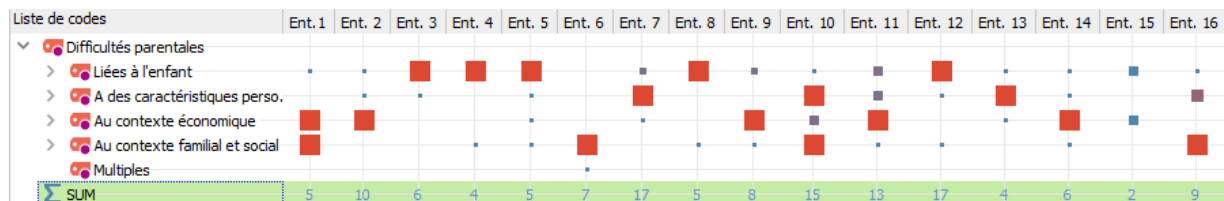


Figure 60 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 3 des entretiens parentaux

Le tableau 52 répartit les différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 52 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 3 dans leur discours

	Liées à l'enfant	Liées à des caractéristiques personnelles	Liées au contexte familial et social	Liées au contexte économique et matériel	Multiples
Pouponnière	5	3	1	3	0
MECS internat	2	1	3	1	1
MECS ouverte	3	1	2	2	0
MAJPE	3	3	3	2	0
Centre-maternel	3	2	1	3	0
Autre	1	1	1	0	0
Total	17	11	11	11	1

Toutes les catégories sont unanimement évoquées au moins par un parent de chaque établissement, hormis la catégorie difficultés "multiples" qui n'a été évoquée que par une maman de la MECS internat (ent. 6). Cette maman est aussi la seule à ne pas aborder les difficultés parentales "liées à l'enfant".

18.3.1. Liées à l'enfant

La catégorie "liées à l'enfant" regroupe les propos qu'ont tenus les parents à propos des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice direct de leur parentalité, auprès de leur enfant. 17 parents l'ont évoqué dans leur discours. 7 sous-catégories se distinguent (cf. figure 61).

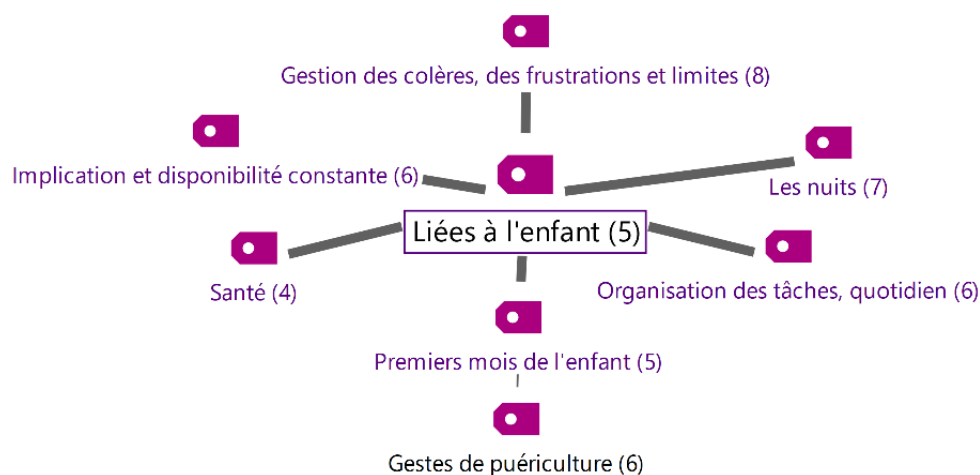


Figure 61 : Sous-catégories de la catégorie "liées à l'enfant"

5 parents évoquent les difficultés liées à l'enfant de manière singulière. Une maman de la pouponnière dit qu'elle ne sait pas quoi faire comme activité en présence de sa fille (2§159), une autre maman de la pouponnière est préoccupée par la responsabilité de l'avenir de ses enfants (1§46), une maman de la MECS ouverte ne sait pas comment moduler son comportement de surprotection pour laisser une place au père (8§45), une maman de la MAJPE ne parvient pas à faire du moment du repas un moment convivial (12§88) et enfin, une autre maman de la MAJPE aborde la difficulté de comprendre l'enfant et de trouver un équilibre : « de comprendre son enfant, c'est pas facile. Des fois de dire : mais qu'est-ce que tu as ? Pourquoi tu es comme ça ? Qu'est-ce qui va pas ? Il y a quelque chose qui ne va pas, je le sens, je le vois. Ça c'est le plus dur et en même temps de trouver le juste milieu entre faire trop et pas assez » (11§53).

- Premiers mois de l'enfant

6 parents confient qu'ils sont ou ont été en difficulté par rapport aux premiers mois de l'enfant. Cela est dû à la fragilité de l'enfant qui déstabilise les parents : « parce que là on a encore des peurs de la faire tomber » (3§168), « t'avais peur de la casser. C'est ce qu'il disait à chaque fois : j'ai peur de la casser en deux ! » (2§333). Cette peur (que l'on retrouve dans l'axe 7 émotions et sentiments) met les parents en difficulté dans les gestes de puériculture : « au début c'était un peu compliquer d'habiller une petite crevette qui faisait 47cm pour 2kg800. Même pour lui changer la couche » (10§76), « au départ c'était hop maman gère. Il osait pas. Pour changer les couches, quelque chose, non, non. » (7§33), « comment la tenir quand elle mange ou quand elle boit quand elle était bébé... Parce que j'avais trop peur de la prendre dans les bras » (2§332).

- *Gestion des colères, pose de limites*

La gestion des colères de l'enfant et la pose de limites sont vécus comme une difficulté pour 6 parents, dans les établissements où l'enfant a déjà atteint un certain âge : les parents de la pouponnière et du centre maternel n'évoquent pas cette difficulté.

Face à certains comportements de l'enfant, les parents se sentent démunis : « *c'est dur parce que des fois Carla elle m'écoute pas* » (9§104), « *la patience c'est des fois difficile quand il fait une crise ou des caprices, tout ça ça commence donc c'est un peu compliqué* » (5§98). Ces mamans savent qu'elles doivent poser un cadre et des limites mais sont en difficulté : « *ne pas céder quand on dit non et qu'il fait une crise, qu'il se jette par terre* » (8§117), « *être une maman c'est compliquer pour mettre des règles* » (12§104).

- *Organisation du quotidien et des tâches*

5 parents mentionnent la multiplicité des tâches qui incombent au rôle de parent. En découle une difficulté à s'organiser : « *j'ai pas trop le temps avec la petite. C'est pas évident de tout gérer* » (4§40), « *ce qui est compliqué d'être parent c'est quand on a un enfant et on a des projets ou autre chose à faire, des rendez-vous ben c'est compliqué de gérer tout, plus l'entretien de la maison c'est... Il faut avoir de l'organisation* » (13§110). Cela génère des émotions négatives qui ont pu être à l'origine de l'accompagnement : « *le stress aussi je dirais. Il y a beaucoup de pression pour une mère pour tout gérer dans la journée* » (8§117), « *je m'occupe des enfants, je m'occupe de la maison, de mon mari, de tout. Et à l'époque j'ai craqué* » (12§8).

- *Implication et disponibilité constante*

En lien avec la sous-catégorie précédente, 4 parents mettent en avant la nécessité d'être constamment disponible pour l'enfant : « *on fait attention tout le temps, et ils peuvent pas rester seuls* » (12§34). Cette implication génère un épuisement : « *elle peut pas se poser, il faut toujours lui trouver une activité pour la faire poser c'est pas évident* » (4§101), « *elle parle beaucoup, beaucoup et (souffle) des fois c'est dur* » (9§98).

- *Les nuits*

Un épuisement aussi lié aux difficultés à gérer les nuits. Cette sous-catégorie est en lien direct avec la sous-catégorie "fatigabilité" des difficultés liées à des caractéristiques personnelles. 4 parents en parlent : « *avec Elsa c'était très compliqué les nuits, je devais marcher dans tout le*

couloir pendant toute la nuit » (4§117). Pour cette maman de jumeaux, les nuits impactent toute la famille : « *on n'arrive pas à avoir une nuit tranquille, on n'arrive pas ! Par exemple si Romain va bien, Léo ça va pas. Si Léo va bien, Romain ça va pas. Moi je me réveille beaucoup : sa tétine est plus là, il fait beaucoup de cauchemars...* » (12§16). Elle essaye plusieurs alternatives : changer la place du lit, dormir avec, sans être satisfaite d'une solution.

- *Santé*

La santé de l'enfant est abordée par 3 parents comme une difficulté. Une maman en parle d'une manière empathique : « *voir l'enfant pleurer, les blessures, quand il est malade* » (8§117). Les deux autres mamans évoquent la difficulté d'avoir un enfant avec une maladie chronique ou un handicap (7§159 ; 14§90).

18.3.2. Liées à des caractéristiques personnelles

La catégorie "liées à des caractéristiques personnelles" se réfère aux difficultés liées aux parents eux-mêmes. 11 parents ont évoqué un aspect qui les caractérise et qui est une entrave à leur parentalité. 6 sous-catégories se distinguent (cf. figure 62).

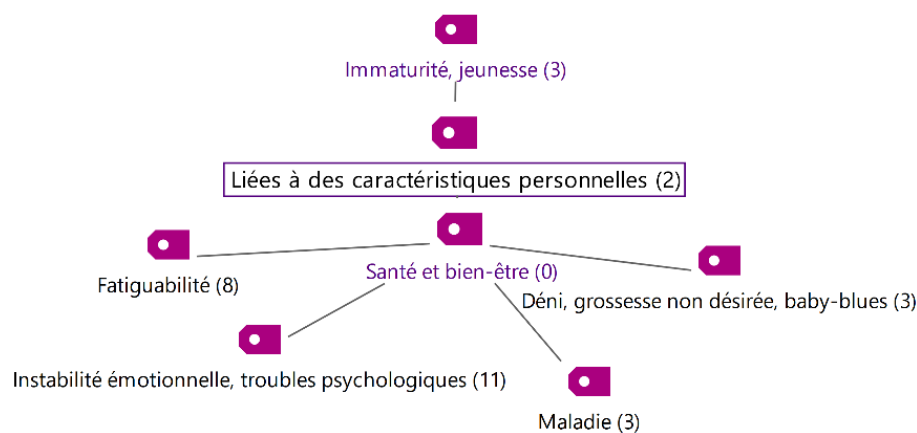


Figure 62 : Sous-catégories de la catégorie "liées à des caractéristiques personnelles"

2 mamans évoquent des difficultés liées à elles-mêmes : une sur sa relation fusionnelle et protectrice vis-à-vis de son fils (10§74) et l'autre sur une difficulté à s'exprimer et à s'expliquer sur son comportement, qui serait dû selon elle au placement (2§4).

- *Santé et bien-être*

Au niveau de la santé et du bien-être des parents, 4 parents s'expriment sur leur fatigabilité : « *pas la fatigue, je suis épuisée* » (12§100), « *maman est très très très fatiguée* » (16§144). Elle est directement liée à la gestion des nuits et aux tâches qui incombent aux parents.

D'autres parents s'expriment plus ou moins directement sur leur instabilité émotionnelle, troubles psychologiques ou de l'humeur : « *ça dépend de comment je suis, ça dépend de mon humeur* » (2§372), « *moi je suis souvent à fleur de peau donc je suis assez fragile, il me faut pas grand-chose pour que je pète un câble* » (7§102).

Des réactions psychologiques par rapport à la parentalité, comme le déni, la grossesse non-désirée ou le baby-blues sont évoqués par 3 mamans : « *j'étais enceinte, grossesse non-désirée là cette année et j'avais vraiment besoin d'aide* » (16§16), « *j'avais fait le baby-blues* » (10§18), « *j'étais pas au courant que j'étais enceinte, j'ai fait un déni de grossesse* » (3§4).

Une maman évoque à plusieurs reprises sa maladie (sclérose en plaque) qui l'handicape dans l'accompagnement de sa fille et dans sa participation aux activités proposées par l'établissement (ent. 11).

- *Immaturité, jeunesse*

3 parents évoquent la difficulté de concilier leur rôle de parent avec leur jeune âge : « *surtout mon âge* » (5§98), « *on est jeunes parents, on a besoin d'aide* » (2§31), « *j'ai 21 ans, je suis aussi une maman mais il faut aussi que je m'amuse* » (13§76).

18.3.3. Liées au contexte familial et social

La catégorie "liées au contexte familial et social" se réfère aux difficultés que rencontrent les parents dans leur milieu familial et social. Elle est évoquée par 11 parents et regroupée en 3 sous-catégories (cf. figure 63).

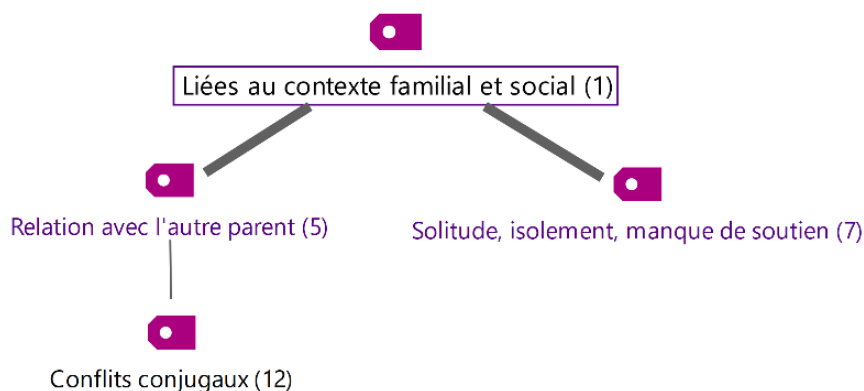


Figure 63 : Sous-catégories de la catégorie "liées au contexte familial et social"

Une maman évoque brièvement une partie de son histoire familiale : « *mon histoire c'est très très compliqué. J'ai déjà eu un fils mais il est pas là, il est décédé* » (4§95)

- *Relation avec l'autre parent*

Certaines mamans font référence à leur relation avec le papa de l'enfant, sous le signe du manque d'implication et de soutien : « *mon homme il était là mais la veille il avait picolé un peu, c'était un peu compliqué de le réveiller. Pourtant je l'ai secoué, j'y suis pas allée de main morte mais même comme ça il s'est pas réveillé et moi j'étais en panique totale* » (10§84), « *il s'implique beaucoup moins dans ce qu'il faisait, dans ce qu'il avait promis de faire* » (11§34). Une maman remet en cause le positionnement du papa : « *il le prend plus, on va dire comme un cousin ou un petit frère. Je veux dire dans ses paroles ou dans ses gestes. Il va pas montrer forcément le bon exemple* » (8§115).

5 parents font référence à des désaccords et à une relation conflictuelle avec l'autre parent : « *le plus compliqué c'est du genre que moi quand je dis non, maman elle dit oui. Et après des fois on s'engueule* » (9§106), « *le problème qui se pose c'est que monsieur il veut en quelque sorte me commander sauf que comme il n'y arrive pas, parce que moi je me laisse pas faire, ça clash à la maison. On essaye de faire, on évite de faire ça devant Tom mais ça reste compliquer* » (10§84). Relation conflictuelle qui se manifeste pour certains, sous forme de violence conjugales : « *l'année dernière j'ai failli mourir sous les coups de mon mari* » (16§28) et violence psychologique : « *les seuls doutes que j'ai pu avoir c'est lui qui me les a mis dans la tête. C'est compliquer aussi d'être sous emprise. A l'entendre comme ça on n'imagine pas ce que c'est. Il faut vraiment le vivre pour savoir ce que c'est. C'est quelque chose de terrible quoi. C'est compliquer d'élever un enfant quand on reste sous cette emprise. Le fait, dès le départ, il faut s'en rendre compte. Il faut quitter la situation mais après il faut se reconstruire aussi* » (10§60).

- *Solitude, isolement, manque de soutien*

5 parents se confient sur leur sentiment de solitude, d'isolement et/ou de manque de soutien : « *avant j'avais pas de soutien* » (16§142), « *j'ai toujours été habituée à être seule avec ma fille* » (14§51), « *c'est compliquer d'être parent déjà. Moi j'ai déjà eu 2 autres enfants et j'ai jamais été parent seul. Là je découvre ce que c'est d'être parent seul* » (6§100).

18.3.4. Liées au contexte économique et matériel

La catégorie "liées au contexte économique" se rapporte aux difficultés qui touchent les parents sur leurs conditions de vie. Elle est évoquée par 11 parents et regroupée en 4 sous-catégories (cf. figure 64).

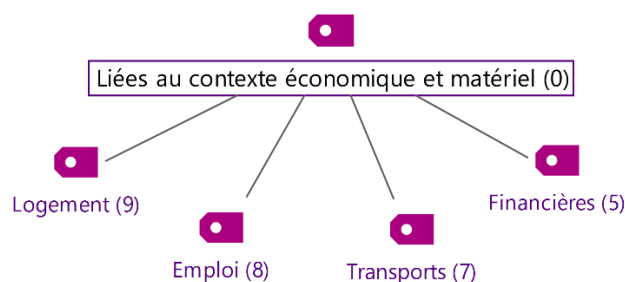


Figure 64 : Sous-catégories de la catégorie "liées au contexte économique et matériel"

- *Logement*

Le logement est évoqué par 7 parents comme une difficulté. Certains parents racontent qu'ils ne savaient pas où aller : « *j'ai été mis à la rue par ma sœur* » (14§6), « *j'ai été confrontée à une situation instable d'hébergement* » (1§3)

Ces papas, eux, de quartier mal fréquenté et s'inquiètent pour leurs enfants : « *déménager d'ici parce que déjà pour le moment on va dire dans un quartier où c'est pas fait pour un enfant parce qu'un enfant il entend beaucoup de choses et après avec les gros-mots et tout ça alors c'est pour ça que moi je compte déménager et partir d'ici* » (9§92), « *on habite à la ZUP, et moi ayant vécu à la cité, je veux pas ça pour mes enfants. Je sais comment c'est. Je sais c'est quoi la galère, je sais* » (2§359)

Le logement pouvant même les mettre directement en difficulté dans leur parentalité : les parents de l'entretien n°2 expliquent que le juge leur a demandé de trouver un logement qui ne soit pas insalubre et qui puisse accueillir leurs filles. Hors, le système les met en difficulté : « *ils nous on dit que tant qu'on n'a pas les enfants à la charge à la maison, ils peuvent pas nous reloger dans un F3 ou F4. Ils sont obligés de nous donner plus petit parce qu'on n'a pas nos enfants à charge donc du coup on est coincés...* » (2§358). Ils se retrouvent dans un cercle vicieux.

- *Difficultés financières*

4 parents font rapidement référence à l'aspect financier dans leurs propos : « *mettre de l'argent de côté, des fois c'est difficile pour des gens de notre âge parce qu'on a souvent tendance à piocher dedans* » (14§73), « *après faut l'argent et on n'est pas riche non plus* » (2§384), « *je me retrouve toujours dans le rouge à la fin du mois [...] Et puis bien sûr, comme Chloé grandit ben les habits, les saisons changent aussi. Donc les habits, les jouets qui faut adapter* » (11§84),

« *c'est vrai que Tom je veux qu'il ne manque de rien, quitte que moi je laisse un peu mes factures de côté* » (10§80).

- *Emploi et transports*

L'emploi est abordé non pas sous le versant du chômage mais comme difficilement conciliable avec le rôle de parent : « *le problème c'est que la maman travaillait* » (9§66), « *c'est pas une situation facile. Je finis parfois tard, je finis parfois à 9 heures. Je rentre, je suis crevée. C'est pas évident* » (7§19), « *c'est déjà la course parce que je dois laisser Tom à 9h et que je suis sensée commencée à 9h30 et que je travaille en plein centre-ville* » (10§62).

4 parents disent que ne pas avoir de voiture les met en difficulté. Ils viennent à pied, prennent le bus ou le train pour venir dans l'établissement (1§29 ; 5§80 ; 9§66 ; 11§34).

18.4. Axe 4 : Apport de l'accompagnement

L'axe 4 "apport de l'accompagnement", rassemble ce que les parents ont eu l'impression d'apprendre et/ou d'acquérir dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'établissement. Il est transversal à l'axe 1 "capacitant". Il se divise en 6 catégories regroupant 4 sous-catégories (cf. tableau 53).

Tableau 53 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Apports de l'accompagnement"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Apports de l'accompagnement	12	9	9
Développement de l'enfant	3	3	12
Gestes, moments du quotidien	11	7	
Poser un cadre	2	2	
Sentiment d'évoluer, d'apprendre	9	5	5
Lien d'attachement adapté			4
Détachement	1	1	
Proximité à l'enfant	3	3	
Confiance en soi	4	3	3
Répit	4	3	3
Médiation conjugale	1	1	1

La figure 65 donne une illustration du positionnement des parents interrogés par rapport aux 6 catégories. 2 parents restent dans des propos généralistes, comme « *ils m'aident beaucoup* », mais les réitèrent à plusieurs reprises (ent. 3 et 16). Dans la même optique, 3 parents appuient sur le sentiment d'évoluer, d'apprendre (ent. 1, 4, 13). Deux parents explicitent plus concrètement ce qu'ils ont appris pour accompagner le développement de l'enfant (ent. 7 et 15). Le sentiment d'avoir pris confiance en soi est au cœur du discours d'une maman de la MECS (ent. 4). Les autres catégories sont évoquées plus ponctuellement.

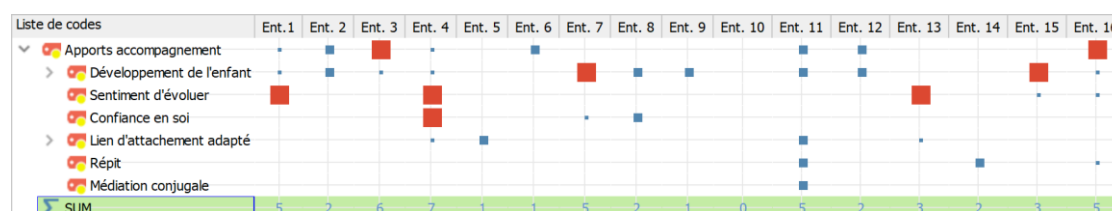


Figure 65 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 4 des entretiens parentaux

Le tableau 54 répartit les différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 54 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 4 dans leur discours

	Développement de l'enfant	Sentiment d'évoluer	Lien d'attachement adapté	Confiance en soi	Répétition	Médiation conjugale
Pouponnière	4	1	0	0	0	0
MECS internat	1	1	2	1	0	0
MECS ouverte	3	0	0	2	0	0
MAJPE	2	0	1	0	1	1
Centre-maternel	1	2	1	0	1	0
Autre	1	1	0	0	1	0
Total	12	5	4	3	3	1

La catégorie "développement de l'enfant" est celle qui est citée par le plus grand nombre de parents et qui se retrouve dans tous les établissements. Les autres catégories sont moins souvent évoquées par les parents. On remarque que c'est au centre maternel que les mamans expriment le plus le sentiment d'évoluer, que c'est à la MECS internat que le plus de parents trouvent que leur lien à l'enfant a été modifié et que c'est à la MECS ouverte qu'il est davantage question de confiance en soi.

18.4.1. Développement de l'enfant

La catégorie "développement de l'enfant" se réfère à l'accompagnement qui a aidé les parents à comprendre et adapter leur posture au développement de l'enfant. 12 parents l'ont évoqué, à travers 2 sous-catégories.

La première est constituée des apports concernant les gestes et les moments du quotidien avec l'enfant : apprendre à porter l'enfant (2§332), à lui faire des soins (15§88), à l'accompagner dans son alimentation (7§122 ; 11§106), à adapter les jeux et jouer avec l'enfant (3§123 ; 7§120). La seconde, celle du cadre éducatif, est évoquée par deux mamans : « j'ai appris à dire non et rester sur ma position en fait au lieu de céder » (8§89) ; « pour donner un petit peu de limites à mes enfants parce que parfois je n'arrive pas et je demande comment je fais » (12§88).

18.4.2. Sentiment d'évoluer, d'apprendre

De manière générale, 5 parents racontent qu'ils ont le sentiment d'apprendre, que leur situation évolue : « j'apprends beaucoup de choses » (16§110), « j'ai évoluée franchement oui, c'est peut-être aussi grâce à ici que ça marche » (4§115), « cette situation que moi j'ai actuellement, qui est progressive, elle va dans la bonne voie » (1§33). Deux mamans du centre maternel parlent de maturité (15§72 ; 13§76).

18.4.3. Lien d'attachement adapté

4 parents se confient sur l'apport de l'accompagnement concernant leur lien à l'enfant. 3 mamans se sentent plus proche de leurs enfants grâce à l'accompagnement proposé : « *depuis qu'elle est là, moi je trouve que je crée plus un lien avec elle* » (4§76), « *là en fait je prends le temps de passer du bon temps avec lui et aller au parc, faire des activités* » (5§74), « *je suis plus proche de mon fils, beaucoup plus proche. Parce qu'avant qu'il y ait le centre maternel, j'étais aussi proche mais pas autant que maintenant* » (13§76). Une maman indique, à l'inverse, que l'accompagnement à la MAJPE lui a permis de réguler une relation trop dépendante à sa fille : « *j'arrive plus à me détacher quand même. Quand elle va à la crèche, ouais je suis moins triste on va dire qu'avant. Ça me fait du bien quand même* » (11§102).

18.5. Axe 5 : Situation de placement

L'axe 5 "situation de placement", ne concerne que les parents qui font l'objet d'une mesure judiciaire et/ou qui ont un enfant accueilli en internat. Il se divise en 6 catégories regroupant 3 sous-catégories (cf. tableau 55).

Tableau 55 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Situation de placement"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Situation de placement	5		
Distance à l'enfant	22	5	5
Manque de cohésion familiale	7	3	
Conception de la situation			9
Compréhension de la situation	12	7	
Incompréhension de la situation	5	4	
Adoption d'un langage juridique	9	4	4
Fatalisme	5	3	3
Refus d'une famille d'accueil	2	2	2
Difficulté de projection	2	2	2

La figure 66 donne une illustration du positionnement des parents dont l'enfant est accueilli en internat et/ou sous mesure judiciaire, par rapport aux 6 catégories. La distance à l'enfant est récurrente dans les propos de 2 parents (ent. 2 et 7). On peut également relever que 3 parents évoquent souvent qu'ils comprennent la situation de placement et leurs difficultés (ent. 1, 6, 8).

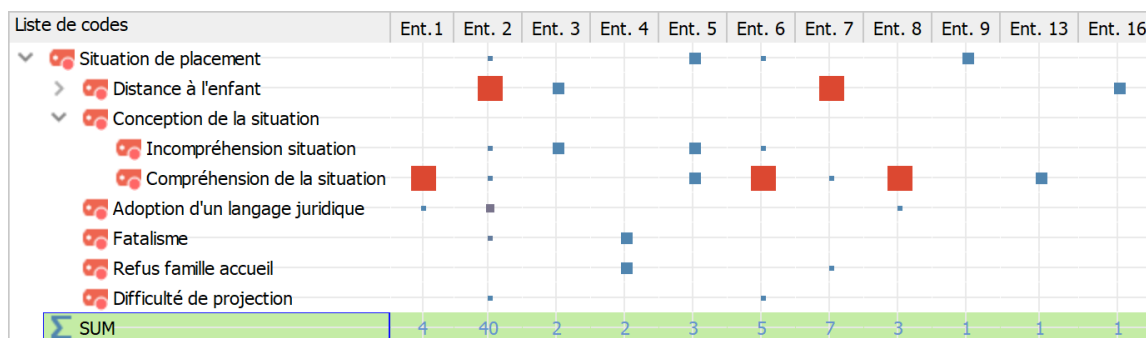


Figure 66 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 5 des entretiens parentaux

Le tableau 56 répartit les différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 56 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 5 dans leur discours

	Conception de la situation	Distance à l'enfant	Adoption d'un langage juridique	Fatalisme	Refus famille d'accueil	Difficulté de projection
Pouponnière	4	3	3	2	0	1
MECS internat	2	0	0	1	1	1
MECS ouverte	2	1	1	0	1	0
Centre-maternel	1	0	0	0	0	0
Autre	0	1	0	0	0	0
Total	9	5	4	3	2	2

Presque tous les parents concernés par une mesure judiciaire et/ou un placement de leur enfant en internat donnent leur avis sur leur acceptation ou leur refus de la situation. Sur 10 parents dont l'enfant est accueilli en internat, 5 évoquent la distance à l'enfant. Il est à relever qu'aucun parent de la MECS internat ne le relève dans leurs propos. Ce sont les parents de l'entretien n°2 qui se sont le plus exprimés dans cet axe, et pour chaque catégorie hormis celle du refus d'une famille d'accueil, qui ne les concerne pas.

18.5.1. Conception de la situation de placement

Sur les 9 parents concernés par une mesure judiciaire et/ou un placement de leur enfant en internat, 7 ont des propos tournés vers la compréhension de la situation. Parfois, ils remettent en cause leur comportement : « *j'ai fait une bêtise* » (13§4), « *avant ils nous aidaient mais sauf que c'est nous on était trop cons pour ouvrir les yeux* » (2§303). Certains sont conscients qu'ils doivent modifier certains aspects de leur vie pour le bien-être de l'enfant : « *j'ai dû avoir un appartement, essayer de trouver un travail. Normal pour un enfant aussi, pour l'accueillir dans des bonnes circonstances parce que je peux pas l'accueillir si j'ai pas d'appartement* » (5§90). D'autres conçoivent l'importance de l'accompagnement bien qu'ils soient dans une posture ambivalence : « *je le comprends mais c'est pour le bien de l'enfant mais bon après je me dis : d'un côté je suis un peu pour mais de l'autre côté non. Parce qu'après je la vois quand la gosse ?* » (7§145), « *même s'ils ont renouvelé encore deux fois... C'est un peu chiant mais je comprends c'est pour que ça se passe bien entre nous et que son père il s'occupe correctement de son fils* » (8§75). La compréhension peut être partielle.

Justement, parmi les parents ayant pourtant exprimé comprendre la situation, il persiste des incompréhensions : « *il y a beaucoup de parents avec qui j'ai déjà discuté, même eux ils*

comprennent pas le placement de leur enfant » (2§31), « on n'a rien compris, on était tous choqués par ça » (3§8).

18.5.2. Distance à l'enfant

Pour les parents, leur présence et leur participation au sein de l'établissement est fondamentale pour engager un travail sur la parentalité. Les parents dont les enfants sont placés en internat soulignent l'impact de la distance sur leur place de parent : *« elles sont placées, je les ai pas tous les jours, il y a le manque. On n'a pas le rôle de maman à part deux fois dans la semaine » (16§104).* Avec ses mots, un papa explique que c'est au contact de l'enfant, qu'il développe son expérience et sa parentalité : *« de ne pas avoir ses enfants, c'est le plus compliqué parce qu'on ne peut pas apprendre et apprendre à nos enfants. En fait eux ils grandissent et nous on apprend encore davantage. Quand ils grandissent ben nous aussi on grandit en apprenant » (2§407).* Il parle de blocage, de ne pas trouver sa place, de ne pas pouvoir faire de projet. Sa compagne ajoute : *« on l'aime notre fille mais pour nous c'est une enfant qu'on garde quand on l'a la journée... » (2§259).*

Ces parents ainsi qu'une maman de la MECS ouverte soulignent également l'impact du placement sur la cohésion familiale : *« Julie elle a jamais vu sa famille. Sa famille la connaît pas, ils l'ont jamais vu. C'est compliqué les relations avec la famille, ils comprennent pas pourquoi ils peuvent pas voir la petite » (2§74), « la famille elle veut quand même la voir encore. C'est pas facile » (7§56).*

18.5.3. Adoption d'un langage juridique

4 parents abordent une connaissance de la loi : *« c'est marqué dans la loi. J'ai dû lire tout ça de code pénal » (2§353), « le prolongement c'est une dérogation » (8§37),* et adoptent un langage, des tournures juridiques : *« un jugement de la juge aux affaires familiales a été prononcé le 17 juillet 2018 dont fixe la résidence de Jade au domicile de la mère » (1§3).*

18.6. Axe 6 : Autre

L'axe 6 "autre", classe les propos récurrents en 4 catégories et 7 sous-catégories. Ce sont des propos annexes qui ne sont pas directement induits par les questions posées et qui cependant se retrouvent dans plusieurs discours (cf. tableau 57).

Tableau 57 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Autre"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Autre	2	2	2
Représentations autres établissements	2	2	10
Hôpital	3	3	
Centre maternel	2	2	
TISF	2	2	
Ecole	1	1	
Système judiciaire	3	3	
Légitimité du parent	8	8	
Etre parent s'apprend	7	2	
Ressources sociales	2	2	7
Soutien familial	5	5	
Différence entre les parents	4	4	4

La figure 67 donne une illustration du positionnement des parents interrogés par rapport aux 4 catégories. La légitimité du parent est au cœur du discours de 4 parents (ent. 2, 6, 7, 8). Ce sont aussi 4 parents qui parlent fréquemment d'autres établissements (juridique, scolaire, etc.). Une maman parle plusieurs fois de ressources sociales qui l'aident dans sa parentalité.

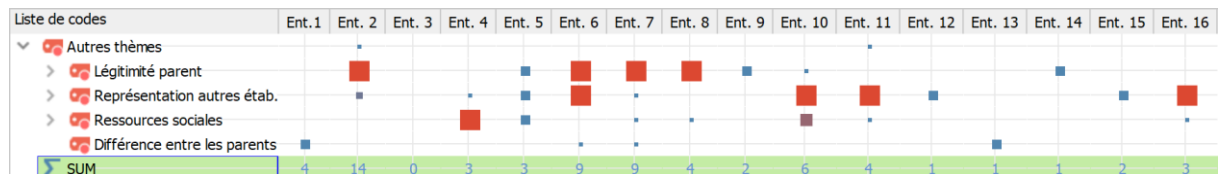


Figure 67 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 6 des entretiens parentaux

Le tableau 7 répartit les différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 7 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 6 dans leur discours

	Représentations des autres établissements	Légitimité du parent	Ressources sociales	Différence entre les parents
Pouponnière	1	2	0	1
MECS internat	3	2	2	1
MECS ouverte	1	3	2	1
MAJPE	3	1	2	0
Centre-maternel	1	1	0	1
Autre	1	0	1	0
Total	10	9	7	4

Plus de la moitié des parents interrogés évoquent un autre établissement ou une personne intervenant auprès d'eux. Ils sont aussi une majorité à tenir des propos sur la légitimité de leur position de parent. L'identification de ressources sociales est moins dominante et les parents de la pouponnière et du centre maternel ne l'évoquent pas dans leur discours. La dernière sous-catégorie révèle qu'au moins un parent par établissement – hormis à la MAJPE – se compare aux autres parents accompagnés en se trouvant différent.

18.6.1. Représentations d'autres établissements

La catégorie "représentations d'autres établissements" comptabilise les propos des parents sur d'autres établissements. 10 parents y font référence. 5 sous-catégories se distinguent (cf. figure 68).

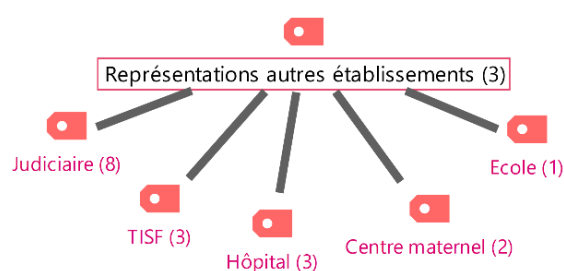


Figure 68 : Sous-catégories de la catégorie "représentations d'autres établissements"

Spontanément, une dizaine de parents évoquent d'autres établissements ou des personnes du secteur médico-social durant leur entretien. Ce sont souvent des accompagnements complémentaires : CMPP, TISF, CAMSP, service psychiatrique. Ou des établissements auxquels ont eu affaire les parents avant leur accueil : crèche, établissement judiciaire, hôpital,

centre maternel. Et même, pour une maman de la MAJPE, un futur établissement : l'école (12§96). Chaque parcours de parent est ponctué d'expérience avec un ou plusieurs établissements (cf. annexe 9).

Au niveau judiciaire, deux parents remettent en cause les compétences du juge : « *placement abusif* » (2§5), « *ils ont du mal à trancher qui c'est qui a raison, qui c'est qui a tort* » (6§12§72). A l'inverse, une maman du centre maternel a une bonne expérience du système judiciaire (15§114).

Deux parents expriment une mauvaise expérience de l'hôpital (2§15 ;10§76). Deux mamans apprécient le lien créé avec les TISF lors de leur accompagnement à domicile (4§76 ; 11§106§131)

18.6.2. Légitimité du parent

La question de la légitimité va au-delà du versant institutionnel évoqué dans l'axe 1, puisqu'il est aussi question de la légitimité du parent : « *je suis maman, je sais comment faire !* » (7§108), « *je suis quand même un père de famille, je sais ce qu'il faut que je fasse* » (9§114), « *j'ai rien à me reprocher sur l'éducation de ma fille* » (14§63), « *je fais comme ça point. Si ça vous plaît pas ben c'est la même, c'est ma fille* » (2§339).

Les parents de l'entretien n°2 répètent à 7 reprises qu'être parent s'apprend et considèrent que ce n'est pas parce qu'on est faillible qu'on est un mauvais parent : « *oui on peut dire que c'est un bon papa. Avec des difficultés mais un bon papa. Comme on dit, on ne naît pas avec un mode d'emploi. Et on apprend à devenir parent* » (2§416).

18.6.3. Ressources sociales

Deux mamans perçoivent des personnes extérieures à leur famille ou des établissements comme des ressources : « *je connais beaucoup de personnes donc c'est un avantage* » (7§147), « *si ça va pas je demande conseil à ma puéricultrice. De temps en temps quand j'étais enceinte j'allais au centre maternel, je demandais des conseils. J'allais pleurer chez eux en fait. Je me suis ouverte et voilà* » (16§140).

Bien qu'ils ne parlent pas de ressources extérieures, 5 parents parviennent à trouver du soutien auprès de leur famille, que ce soit auprès du conjoint : « *on se relaye avec papa* » (4§119), ou auprès de leurs propres parents : « *les liens sont toujours là avec mes parents. C'est ça qui est important aussi au niveau de cette épreuve* » (5§86), « *dès qu'il y a un truc avec Tom j'appelle ma mère et je lui demande conseil* » (10§76).

18.7. Axe 7 : Emotions et sentiments

L'axe 7 "émotions et sentiments", a été rajouté à l'analyse afin d'identifier les composantes affectives à l'œuvre dans le discours des parents interrogés. Il se découpe en 4 catégories et 3 sous-catégories (cf. tableau 58).

Tableau 58: Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Emotions et sentiments"

	Nombre de codes	Nombre de personnes dans les sous-catégories	Nombre de personnes dans les catégories
Emotions et sentiments	1	1	1
Démuni, perturbé	4	2	9
Remise en question, culpabilité	10	7	
Choc	2	2	
Peur	18	7	7
Tristesse	10	6	6
Déception	2	1	
Colère	19	5	5

La figure 69 donne une illustration des affects des parents interrogés par rapport aux 4 catégories. Les parents de l'entretien 2 sont fréquemment dans un positionnement agité, voire agressif. Une maman évoque souvent des peurs et une incertitude par rapport à elle-même et aux personnes qui entourent son enfant (ent. 10). De manière récurrente, 3 parents se sentent démuni, perturbé voire coupable (ent. 6, 7, 11). La tristesse est aussi l'émotion dominante dans le discours de 3 parents (ent. 1, 3, 7). Il est à souligner que 4 parents prennent une distance affective avec leur discours, et ne laissent transparaître aucun propos émotif (ent. 5, 8, 9, 14).

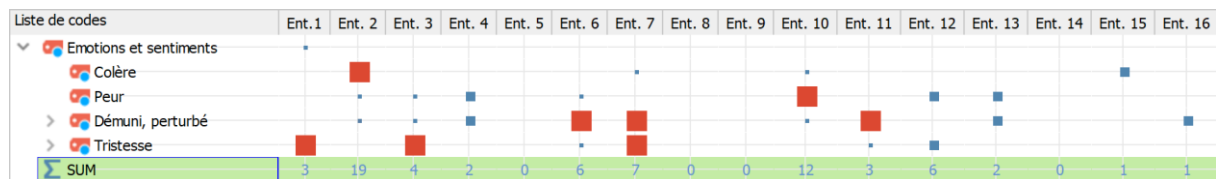


Figure 69 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 7 des entretiens parentaux

Le tableau 59 répartit les différentes personnes qui se sont exprimées en fonction de leur établissement de rattachement et des catégories de l'axe.

Tableau 59 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 7 dans leur discours

	Démuni, perturbé	Peur	Tristesse	Colère
Pouponnière	2	2	2	2
MECS internat	2	2	1	0
MECS ouverte	1	0	1	1
MAJPE	2	2	2	1
Centre-maternel	1	1	0	1
Autre	1	0	0	0
Total	9	7	6	5

La majorité des parents, et quel que soit l'établissement dont ils relèvent, exprime à un moment de leur discours qu'ils sont ou ont été démunis, perturbés. Les autres émotions sont perceptibles à chaque fois par au moins un parent de chaque établissement sauf un : la peur n'est pas relevée dans le discours des parents de la MECS ouverte, la tristesse pas chez les mamans du centre maternel et la colère pas chez les parents de la MECS internat.

18.7.1. Démuni, perturbé

Une maman se sent démunie par rapport à la manière d'expliquer à ses enfants la situation de placement (2§134). Une autre quant à son impossibilité de projection : « *en attendant je sais pas si la petite elle restera là ou si... Je sais pas trop. J'y suis pas encore, c'est encore loin pour moi parce que vraiment je... (souffle) c'est au jour le jour quoi* » (6§86). Cette maman est aussi perturbée par la tournure qu'a pris la situation : « *j'étais surprise, je me suis dit mais mince, comment on peut faire ? Parce que lui tout ce qui est juridique il connaît très bien et moi c'était la première fois que j'avais affaire à la justice donc je savais pas trop comment réagir vous voyez ? Il faudrait prendre un avocat. Ah bon ? Il faudrait que je prenne un avocat mais pourquoi ? Qu'est-ce que j'ai fait de mal ? Tout ça, vous voyez, tout ça c'était surprenant pour moi et nouveau et j'ai pas su trop sur le moment et voilà...* » (6§14). Ce sentiment se retrouve chez deux autres parents qui ont été choqués, pris de court (3§8 ; 7§84).

Parmi les parents interrogés, 7 se remettent en question et/ou expriment un sentiment de culpabilité. Ce sentiment peut être lié à la situation : « *j'aurais peut-être dû dire quelque chose aussi mais je me suis retranchée sur moi-même alors que j'aurais pas dû. J'aurais dû ouvrir ma bouche quoi, même si ça aurait été dur mais... Qu'ils voient qu'on est déterminés, qu'on... C'est pas facile* » (7§84) ; ou à la manière de se comporter vis-à-vis de l'enfant : « *des fois je*

culpabilise parce que je me dis mince, j'aurai pas dû faire comme ça, j'aurai pas dû dire ça... » (11§141).

18.7.2. Peur

La peur est exprimée par 7 parents. Elle se situe principalement au niveau d'une préoccupation pour la sécurité de l'enfant (10§82 ; 12§76), liée à une peur sur la manière de s'y prendre (4§32 ; 3§168 ; 2§332). Une maman s'inquiète pour la santé mentale de son enfant s'il côtoie son père : *« j'ai peur qu'elle se fasse monter la tête par son père » (6§102).*

Des peurs sont également exprimés sur le fait de trouver un mode de garde (10§18). Ou encore, une maman exprime une peur de l'inconnu vis-à-vis du centre maternel et de ce qu'elle a pu entendre avant d'y être accueillie (13§12).

18.7.3. Tristesse

La tristesse est exprimée par 6 parents. Elle se situe dans les réactions suite à la décision judiciaire de placement et par rapport à l'éloignement de l'enfant : *« on était en pleurs » (3§7), « au début c'était compliqué quand il fallait la porter, la séparation se faisait difficilement forcément. Il y avait des larmes et tout » (6§64), « on doit apprendre aussi à se forger et pas tomber dans une dépression traduite par des pleurs, qui puisse préjudicier aussi la visite de l'enfant » (1§12).*

Une maman exprime sa déception vis-à-vis du manque de soutien des professionnels de l'établissement lors d'une réunion ASE : *« là ils m'ont déçu franchement je pensais pas. Ils nous ont même pas... Comment dire ? Etre avec nous, ils étaient contre nous » (7§80).*

Table des illustrations

• Figures

Figure 1 : Dispositif de protection de l'enfance en France (ONPE, 2014).....	4
Figure 2 : Répartition géographique des moyens mobilisés en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin et mis en œuvre par des prestataires publics ou privés (Conseil Général du Haut-Rhin, 2012).....	9
Figure 3 : Répartition géographique des services d'aide à domicile mobilisés en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin (Conseil Général du Haut-Rhin, 2012).....	10
Figure 4 : Répartition géographique des structures d'accueil mobilisées en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin (Conseil Général du Haut-Rhin, 2012).....	11
Figure 5 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers de la pouponnière.....	22
Figure 6 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers de la MECS internat.....	22
Figure 7 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers de la MECS ouverte.....	23
Figure 8 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers de la MAJPE.....	23
Figure 9 : Difficultés familiales recensées dans les dossiers du centre maternel.....	24
Figure 10 : Qu'est-ce qu'être parent, selon la pouponnière.....	63
Figure 11 : Qu'est-ce qu'être parent, selon la MECS internat.....	65
Figure 12 : Qu'est-ce qu'être parent, selon la MECS ouverte et le service PAD.....	66
Figure 13 : Qu'est-ce qu'être parent, selon la MAJPE.....	68
Figure 14 : Qu'est-ce qu'être parent, selon le centre maternel.....	69
Figure 15 : Qu'est-ce qu'être parent, selon les directeurs, chefs de services et psychologues.....	70
Figure 16 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon la pouponnière.....	72
Figure 17 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon la MECS internat.....	73
Figure 18 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon la MECS ouverte et le service PAD.....	74
Figure 19 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon la MAJPE.....	75
Figure 20 : Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent, selon les directeurs, chefs de services et psychologues.....	76
Figure 21 : Schéma de la pouponnière comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels.....	78
Figure 22 : Schéma de la MECS internat comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels.....	81

Figure 23 : Schéma de la MECS ouverte comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels.....	84
Figure 24 : Schéma du service de PAD comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels.....	87
Figure 25 : Schéma de la MAJPE comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels.....	89
Figure 26 : Schéma du centre maternel comme environnement capacitant, élaboré par les professionnels.....	91
Figure 27 : Schéma de la pouponnière comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels.....	93
Figure 28 : Schéma de la MECS internat comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels.....	95
Figure 29 : Schéma de la MECS ouverte comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels.....	97
Figure 30 : Schéma du service de PAD comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels.....	99
Figure 31 : Schéma de la MAJPE comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels.....	101
Figure 32 : Schéma du centre maternel comme environnement incapacitant, élaboré par les professionnels.....	103
Figure 33 : Eléments capacitants et incapacitants de la pouponnière et de la MECS internat pour favoriser la parentalité, selon les directeurs, chefs de services et psychologues	106
Figure 34 : Eléments capacitants et incapacitants de la Courte-Echelle pour favoriser la parentalité, selon les directeurs, chefs de services et psychologues.....	108
Figure 35 : Eléments capacitants et incapacitants de la MAJPE pour favoriser la parentalité, selon les directeurs, chefs de services et psychologues	110
Figure 36 : Eléments capacitants et incapacitants du centre maternel pour favoriser la parentalité, selon les directeurs, chefs de services et psychologues.....	112
Figure 37 : Nuages de mots des entretiens collectifs selon l'établissement.....	122
Figure 38 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif de la pouponnière.....	123
Figure 39 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif de la MECS internat.....	124
Figure 40 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif de la MECS ouverte.....	125
Figure 41 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif du service de PAD	126
Figure 42 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif de la MAJPE	127

Figure 43 : Analyse de graphe de la totalité de l'entretien collectif du centre maternel.....	128
Figure 44 : Navigateur de la matrice des codes des axes répertoriés	131
Figure 45 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 1 des focus group	132
Figure 46 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 2 des focus group	139
Figure 47 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 3 des focus group	145
Figure 48 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 4 des focus group	152
Figure 49 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 5 des focus group	157
Figure 50 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 6 des focus group	167
Figure 51 : Navigateur de la matrice des codes des axes répertoriés en fonction des entretiens	178
Figure 52 : Navigateur de la matrice des codes des axes répertoriés en fonction des établissements.....	179
Figure 53 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 1 des entretiens parentaux.....	181
Figure 54 : Sous-catégories de la catégorie "aspects relationnels et savoir-être"	182
Figure 55 : Sous-catégories de la catégorie "modalités d'accompagnement" de l'axe 1	184
Figure 56 : Sous-catégories de la catégorie "cadre institutionnel" de l'axe 1	187
Figure 57 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 2 des entretiens parentaux.....	190
Figure 58 : Sous-catégories de la catégorie "cadre institutionnel" de l'axe 2	191
Figure 59 : Sous-catégories de la catégorie "modalités d'accompagnement" de l'axe 2	193
Figure 60 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 3 des entretiens parentaux.....	196
Figure 61 : Sous-catégories de la catégorie "liées à l'enfant"	197
Figure 62 : Sous-catégories de la catégorie "liées à des caractéristiques personnelles"	199
Figure 63 : Sous-catégories de la catégorie "liées au contexte familial et social"	200
Figure 64 : Sous-catégories de la catégorie "liées au contexte économique et matériel"	202
Figure 65 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 4 des entretiens parentaux.....	204
Figure 66 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 5 des entretiens parentaux.....	207
Figure 67 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 6 des entretiens parentaux.....	210
Figure 68 : Sous-catégories de la catégorie "représentations d'autres établissements"	211
Figure 69 : Navigateur de la matrice des codes de l'axe 7 des entretiens parentaux.....	213

• Tableaux

Tableau 1 : Source • DREES, enquête ES enfants en difficulté sociale 2012.....	5
Tableau 2 : Place des parents dans la loi 2007-293.....	6
Tableau 3 : Place des parents dans la loi 2016-297.....	8
Tableau 4 : Organisation des phases du pré-test du focus group	14
Tableau 5 : Indicateurs, items et questions des entretiens auprès des parents	16
Tableau 6 : Situation institutionnelle actuelle et passée des parents interrogés.....	18
Tableau 7 : Difficultés parentales recensées dans les dossiers (en nombre et pourcentage)....	21
Tableau 8 : Répartition des réponses du travail de groupe selon les établissements	105
Tableau 9 : Ce qui peut être accompagné ou non chez le parent selon les focus group	129
Tableau 10 : Nombre de catégories, sous-catégories et codes attribués à chacun des axes de recherche	130
Tableau 11 : Nombre de codes attribués à chacun des axes de recherche en fonction des groupes de travail.....	131
Tableau 12 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 1 dans leur discours ...	132
Tableau 13 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Définition du parent"	133
Tableau 14 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « un positionnement et des actes envers l'enfant » dans leur discours	134
Tableau 15 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « inscrit dans une historicité » dans leur discours	135
Tableau 16 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « un engagement » dans leur discours	136
Tableau 17 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « une personne » dans leur discours	137
Tableau 18 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 2 dans leur discours ..	139
Tableau 19 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Représentation des parents accompagnés".....	140
Tableau 20 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « caractéristiques personnelles et situationnelles » dans leur discours	141
Tableau 21 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « traces du passé » dans leur discours	142
Tableau 22 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « inadaptés au développement de l'enfant » dans leur discours.....	143

Tableau 23 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 3 dans leur discours ...	145
Tableau 24 : Réponses au questionnaire, à la question "qu'est-ce que le pouvoir d'agir d'un parent ?"	146
Tableau 25 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Définition du pouvoir d'agir du parent"	146
Tableau 26 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « choix et décisions» dans leur discours.....	147
Tableau 27 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « environnement élargi » dans leur discours.....	148
Tableau 28 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « inscrit dans un contexte familial » dans leur discours	149
Tableau 29 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 4 dans leur discours ...	152
Tableau 30 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Représentation du pouvoir d'agir des parents accompagnés"	153
Tableau 31 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « restreint » dans leur discours...	153
Tableau 32 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « peut être soutenu » dans leur discours.....	154
Tableau 33 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « vis-à-vis de l'enfant » dans leur discours.....	155
Tableau 34 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 5 dans leur discours ...	157
Tableau 35 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Eléments capacitants"	158
Tableau 36 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « modalités d'accompagnement » de l'axe 5 dans leur discours	159
Tableau 37 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « éthique et savoir-être » dans leur discours.....	163
Tableau 38 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « travail d'équipe » dans leur discours	165
Tableau 39 : Nombre de personnes évoquant les catégories de l'axe 6 dans leur discours ...	167
Tableau 40 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Eléments incapacitants" ...	168
Tableau 41 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « facteurs extérieurs » dans leur discours.....	169
Tableau 42 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « cadre institutionnel » dans leur discours.....	171

Tableau 43 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « équipe et organisation du travail » dans leur discours	174
Tableau 44 : Nombre de personnes évoquant la catégorie « modalité d'accompagnement » de l'axe 6 dans leur discours	175
Tableau 45 : Nombre de catégories, sous-catégories et codes attribués à chacun des axes de recherche	178
Tableau 46 : Nombre de catégories, sous-catégories et codes attribués à l'axe Emotions et sentiments.....	178
Tableau 47 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Capacitant".....	180
Tableau 48 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 1 dans leur discours.....	181
Tableau 49 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Incapacitant"	189
Tableau 50 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 2 dans leur discours.....	190
Tableau 51 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Difficultés parentales"	195
Tableau 52 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 3 dans leur discours.....	196
Tableau 53 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Apports de l'accompagnement"	204
Tableau 54 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 4 dans leur discours.....	205
Tableau 55 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Situation de placement" ...	207
Tableau 56 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 5 dans leur discours.....	208
Tableau 57 : Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Autre".....	210
Tableau 58: Répartition des codes et des personnes dans l'axe "Emotions et sentiments" ...	213
Tableau 59 : Nombre de parents évoquant les catégories de l'axe 7 dans leur discours.....	214

Table des matières

1. Annexe 1 : Fonctionnement du dispositif de protection de l'Enfance en France	4
2. Annexe 2 : Répartition du personnel en équivalent temps plein par fonctions principales exercées en 2012.....	5
3. Annexe 3 : Analyse de la place des parents dans la loi 2007-293.....	6
4. Annexe 4 : Analyse de la place des parents dans la loi 2016-297.....	8
5. Annexe 5 : Répartition géographique des moyens mobilisés en Protection de l'Enfance dans le Haut-Rhin	9
6. Annexe 6 : Questionnaire en direction des professionnels	12
7. Annexe 7 : Pré-test du <i>focus group</i>	14
8. Annexe 8 : Guide d'entretien auprès des parents	16
9. Annexe 9 : Situation institutionnelle des parents interrogés.....	18
10. Annexe 10 : Difficultés parentales recensées dans les dossiers	21
10.1. Pouponnière	22
10.2. MECS internat	22
10.3. MECS ouverte.....	23
10.4. MAJPE.....	23
10.5. Centre maternel.....	24
11. Annexe 11 : Composition des dossiers familiaux.....	25
11.1. Composition du dossier de l'enfant accueilli en Pouponnière.....	25
11.2. Composition du dossier de l'enfant accueilli en MECS internat.....	29
11.3. Composition du dossier de l'enfant accueilli en MECS ouverte	33
11.4. Composition du dossier de l'enfant accueilli à la MAJPE	37
11.5. Composition du dossier de la mère accueillie en centre maternel	39
12. Annexe 12 : Réponses des professionnels aux questionnaires.....	42
12.1. Pouponnière	42

12.1.1.	Qu'est-ce qu'être parent ?.....	42
12.1.2.	Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?.....	43
12.1.3.	Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?	43
12.1.4.	Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?.....	44
12.1.5.	Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?.....	45
12.1.6.	Commentaires sur l'accompagnement des parents.....	46
12.2.	MECS internat	46
12.2.1.	Qu'est-ce qu'être parent ?.....	46
12.2.2.	Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?.....	47
12.2.3.	Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?	47
12.2.4.	Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?.....	48
12.2.5.	Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?.....	49
12.2.6.	Commentaires sur l'accompagnement des parents.....	49
12.3.	MECS ouverte et service PAD (en vert).....	50
12.3.1.	Qu'est-ce qu'être parent ?.....	50
12.3.2.	Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?.....	51
12.3.3.	Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?	51
12.3.4.	Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?.....	52
12.3.5.	Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?.....	53
12.3.6.	Commentaires sur l'accompagnement des parents.....	54
12.4.	MAJPE.....	54
12.4.1.	Qu'est-ce qu'être parent ?.....	54
12.4.2.	Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?.....	54
12.4.3.	Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?	55

12.4.4.	Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?.....	55
12.4.5.	Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?	56
12.4.6.	Commentaires sur l'accompagnement des parents.....	56
12.5.	Centre maternel.....	56
12.5.1.	Qu'est-ce qu'être parent ?.....	56
12.5.2.	Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?.....	57
12.5.3.	Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?	57
12.5.4.	Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?.....	57
12.5.5.	Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?	57
12.5.6.	Commentaires sur l'accompagnement des parents.....	58
12.6.	Directeurs, chefs de services et psychologues	58
12.6.1.	Qu'est-ce qu'être parent ?.....	58
12.6.2.	Comment définiriez-vous le pouvoir d'agir des parents ?.....	59
12.6.3.	Pourquoi avez-vous le sentiment que votre établissement permet aux parents de développer leur parentalité ?	59
12.6.4.	Quelles sont vos principales satisfactions par rapport à votre métier ?.....	60
12.6.5.	Quelles sont les contraintes liées à votre métier ?	61
12.6.6.	Commentaires sur l'accompagnement des parents.....	61
13.	Annexe 13 : Retranscription des <i>focus group</i> auprès des professionnels	62
14.	Annexe 14 : Schémas des réponses des <i>focus group</i>	63
14.1.	Qu'est-ce qu'être parent ?.....	63
14.1.1.	Schéma des réponses de la pouponnière.....	63
14.1.2.	Schéma des réponses de la MECS internat	65
14.1.3.	Schéma des réponses de la MECS ouverte et du service PAD	66
14.1.4.	Schéma des réponses de la MAJPE.....	68
14.1.5.	Schéma des réponses du centre maternel	69
14.1.6.	Schéma des réponses des directeurs, chefs de services et psychologues	70

14.2.	Qu'est-ce que le pouvoir d'agir du parent ?.....	72
14.2.1.	Schéma des réponses de la pouponnière.....	72
14.2.2.	Schéma des réponses de la MECS internat	73
14.2.3.	Schéma des réponses de la MECS ouverte et le service de PAD.....	74
14.2.4.	Schéma des réponses de la MAJPE.....	75
14.2.5.	Schéma des réponses des directeurs, chefs de services et psychologues	76
14.3.	Capacitant	78
14.3.1.	Schéma des réponses de la pouponnière.....	78
14.3.2.	Schéma des réponses de la MECS internat	81
14.3.3.	Schéma des réponses de la MECS ouverte.....	84
14.3.4.	Schéma des réponses du service de PAD	87
14.3.5.	Schéma des réponses de la MAJPE.....	89
14.3.6.	Schéma des réponses du centre maternel	91
14.4.	Incapacitant	93
14.4.1.	Schéma des réponses de la pouponnière.....	93
14.4.2.	Schéma des réponses de la MECS internat	95
14.4.3.	Schéma des réponses de la MECS ouverte.....	97
14.4.4.	Schéma des réponses du service de PAD	99
14.4.5.	Schéma des réponses de la MAJPE.....	101
14.4.6.	Schéma des réponses du centre maternel	103
14.5.	Capacitant/incapacitant : schémas des réponses des directeurs, chefs de services et psychologues par établissements.....	105
14.5.1.	La pouponnière et la MECS internat	106
14.5.2.	La Courte-Echelle : la MECS ouverte et le service de PAD	108
14.5.3.	La MAJPE	110
14.5.4.	Le centre maternel	112
15.	Annexe 15 : Retranscription des entretiens semi-directifs auprès des parents	114

16. Annexe 16 : Analyse lexicométrique par établissement.....	122
16.1. La pouponnière	123
16.2. La MECS internat	124
16.3. La MECS ouverte	125
16.4. Le service de PAD	126
16.5. La MAJPE.....	127
16.6. Le centre maternel.....	128
17. Annexe 17 : Analyse de discours des professionnels par catégorisation	130
17.1. Axe 1 : Définition du parent	131
17.1.1. Un positionnement et des actes envers l'enfant.....	134
17.1.2. Inscrit dans une historicité.....	135
17.1.3. Un engagement	136
17.1.4. Une personne	137
17.1.5. Inscrit dans une société.....	138
17.1.6. Un positionnement évolutif	138
17.2. Axe 2 : Représentation des parents accompagnés	139
17.2.1. Caractéristiques personnelles et situationnelles	141
17.2.2. Traces du passé.....	142
17.2.3. Inadaptés au développement de l'enfant	143
17.2.4. Lien à l'enfant.....	144
17.2.5. Vis-à-vis des professionnels	144
17.3. Axe 3 : Définition du pouvoir d'agir du parent	145
17.3.1. Choix et décisions.....	147
17.3.2. Environnement élargi	148
17.3.3. Inscrit dans un contexte familial.....	149
17.3.4. Agir, être acteur	150
17.3.5. Perception à l'agir.....	150

17.3.6.	Limité, délimité, illimité	151
17.4.	Axe 4 : Représentation du pouvoir d’agir des parents accompagnés	152
17.4.1.	Restreint	153
17.4.2.	Peut être soutenu	154
17.4.3.	Vis-à-vis de l’enfant	155
17.4.4.	Eloigné des parents et différent	156
17.5.	Axe 5 : Eléments capacitants pour la parentalité	157
17.5.1.	Modalités d’accompagnement	159
17.5.2.	Ethique et savoir-être	163
17.5.3.	Equipe et organisation du travail	165
17.5.4.	Moyens matériels et environnement extérieur	166
17.6.	Axe 6 : Eléments incapacitants pour la parentalité	167
17.6.1.	Facteurs extérieurs	169
17.6.2.	Cadre institutionnel	171
17.6.3.	Equipe et organisation du travail	173
17.6.4.	Modalités d’accompagnement	175
17.6.5.	Manque de moyens matériels et financiers	177
18.	Annexe 18 : Analyse de discours des parents par catégorisation	178
18.1.	Axe 1 : Capacitant	180
18.1.1.	Aspects relationnels et savoir-être	181
18.1.2.	Modalités d’accompagnement	184
18.1.3.	Cadre institutionnel	187
18.1.4.	Sentiment que l’enfant s’y sent bien	188
18.2.	Axe 2 : Incapacitant	189
18.2.1.	Cadre institutionnel	191
18.2.2.	Modalités d’accompagnement	193
18.2.3.	Préoccupation pour la sécurité et le bien-être de l’enfant	194

18.3.	Axe 3 : Difficultés parentales.....	195
18.3.1.	Liées à l'enfant	196
18.3.2.	Liées à des caractéristiques personnelles.....	199
18.3.3.	Liées au contexte familial et social.....	200
18.3.4.	Liées au contexte économique et matériel.....	201
18.4.	Axe 4 : Apport de l'accompagnement	204
18.4.1.	Développement de l'enfant.....	205
18.4.2.	Sentiment d'évoluer, d'apprendre	205
18.4.3.	Lien d'attachement adapté.....	206
18.5.	Axe 5 : Situation de placement	207
18.5.1.	Conception de la situation de placement	208
18.5.2.	Distance à l'enfant	209
18.5.3.	Adoption d'un langage juridique	209
18.6.	Axe 6 : Autre.....	210
18.6.1.	Représentations d'autres établissements	211
18.6.2.	Légitimité du parent.....	212
18.6.3.	Ressources sociales.....	212
18.7.	Axe 7 : Emotions et sentiments	213
18.7.1.	Démuni, perturbé	214
18.7.2.	Peur.....	215
18.7.3.	Tristesse	215
	Table des illustrations	216
	Table des matières	222